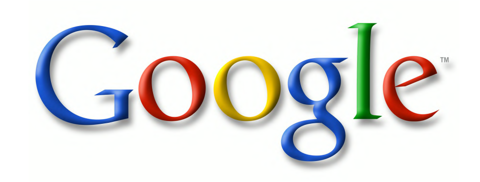





LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES
SCIENTIA
VERITAS







LE

JOURNAL

DES

SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XLV.

JANVIER.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XLV.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SCAVANS.

JANV. M. DCC. XLV.

TRAITE' DES TESTAMENS Codiciles, Donations à cause de mort & autres dispositions de derniere volonté, suivant les principes & les décisions du Droit Romain, les Ordonnances, les Coûtumes & Maximes du Royaume, tant des Pays du Droit Ecrit que Coûtumier, & la Jurisprudence des Arrêts. Par M. JEAN-BAPTISTE FURGOLE, *Avocat au Parlement de Toulouse.* A Paris, au Palais,

chez *Jean de Nully*, Libraire
Grand'Salle, du côté de la Cou
des Aydes, à l'Ecu de Franc
& à la Palme.

C'EST un préjugé assez commun de croire que dans le matieres déja traitées par un gran nombre d'Auteurs, on ne peu rien dire de nouveau ; préjug faux, sur-tout par rapport au matieres de Droit. Les espéces si gulieres qui se presentent fourni sent tous les jours des réfléxion nouvelles, les Loix qui survien nent suivant l'exigence des cas celles qui tendent à reformer abroger ou étendre les ancienne Enfin la nouvelle Jurisprudenc qui s'introduit dans les Tribunau & qu'on croit devoir préferer l'ancienne, rendent les Livres q paroissent sur ces matieres d'u utilité indispensable.

Ces raisons suffiroient pour fa re rechercher l'Ouvrage dont

s'agit. D'ailleurs l'érudition & la méthode qui s'y trouvent ne permettent pas de le négliger.

L'Auteur du nouveau Traité des Teſtamens annonce ſon deſſein & la méthode qu'il a ſuivie dans un Avertiſſement qui ſe trouve à la tête de ſon Ouvrage.

» La matiere teſtamentaire, *dit* » *l'Auteur*, eſt la plus importante, » parce qu'elle eſt d'un uſage jour- » nalier; auſſi a-t-elle été traitée » par un nombre preſque infini » d'Auteurs; mais il n'y en a auſſi » aucune autre où l'on découvre » une plus grande varieté ou diver- » ſité d'avis ſur les difficultés que » les Auteurs ont traités; en ſorte » qu'il y a un grand nombre de » queſtions ſur leſquelles on s'eſt » partagé en ſept ou huit avis dif- » ferens; ce qui vient de ce que » les uns ſe ſont fondés ſur cer- » taines Loix qui leur ont paru » formelles & qui le ſont en effet; » les autres ſur d'autres Loix qu'ils » ont cru favoriſer leur maniere

» de penser & qui la favorisoien
» réellement & souvent pour ac
» corder les contrarietés, on
» inventé plusieurs distinctions qu
» ont eu ensuite leurs partisans, &
» que l'on a tâché d'appuyer pa
» des Textes, quelquefois étranger
» & par des argumens assez éloi-
» gnés, sans avoir pû trouver le
» vrai moyen de conciliation.

L'Auteur commence par contredire l'opinion de ceux qui ont pensé que le corps de Droit ne contient point des Loix contraires les unes aux autres, il prétend que plusieurs de ces Loix ne peuvent se concilier, & que pour les expliquer il faut distinguer les tems dans lesquels elles ont été faites.

Cette distinction des tems qui suppose une grande étenduë de science paroît avoir été un des principaux objets de l'Auteur, il rapporte historiquement les differens changemens arrivés dans les Loix en remontant à la Loi primitive qui est celle des douze Tables

& expliquant ſelon l'ordre chronologique, les changemens, les corrections, les extenſions ou les limitations faites au Droit anterieur par les Loix poſterieures, les Plébiſcits, les Sénatus-Conſultes, les Edits des Préteurs, les interprétations des Juriſconſultes & les Conſtitutions des Empereurs.

Après avoir ainſi parcouru les differens changemens ſurvenus dans les Loix ſuivant l'ordre des tems, l'Auteur fixe le dernier état de la Juriſprudence Romaine.

Pour la réſolution des queſtions épineuſes & qui demandent à être traités avec étenduë, l'Auteur employe *quatre degrez de diſcuſſion*, c'eſt ainſi qu'il appelle les moyens dont il ſe ſert pour éclaircir les difficultés.

La Chronologie du Droit & la diſtinction des tems pour connoître ce qui a été abrogé ou corrigé eſt la premiere régle de déciſion dont ſe ſert l'Auteur.

En ſecond lieu il fait remarquer

les differences qui se rencontrent entre les principes du Droit Coûtumier & ceux du Pays de Droit Ecrit pour former des décisions qui puissent convenir à chacun de ces Pays.

En troisiéme lieu l'Auteur rapporte les dispositions de nos Ordonnances & fait remarquer les changemens qu'elles ont faites au Droit Romain & au Droit Coûtumier, ces Ordonnances devant prévaloir à tout autre Droit.

Enfin l'Auteur rapporte la Jurisprudence des Arrêts des Cours supérieures sans cependant prendre toûjours cette Jurisprudence pour régle.

Telle est la méthode que l'Auteur s'est proposée & qu'il a suivie.

L'Ouvrage est divisé en six Chapitres, lesquels sont divisés en Sections.

Le premier Chapitre traite de l'origine des Testamens, l'Auteur examine dans ce Chapitre si l'origine des Testamens doit être rap-

portée au Droit Civil ou au Droit des Gens. Cette queſtion donne lieu à l'Auteur de parler des uſages des anciens peuples au ſujet des Teſtamens & de rapporter pluſieurs faits curieux : il décide avec les meilleurs Auteurs que l'origine des Teſtamens, quant à leur nature, eſt du Droit des Gens, mais que les Réglemens ſur la forme des Teſtamens, la capacité active ou paſſive & les autres conditions des Teſtamens ſont du Droit Civil.

Le ſecond Chapitre traite de la définition, de la diviſion & des differentes eſpéces des Teſtamens.

Dans le troiſiéme Chapitre on trouve les conditions néceſſaires pour la validité des Teſtamens & des diſpoſitions qu'ils renferment, il contient auſſi ce qui concerne les témoins teſtamentaires.

Le quatriéme Chapitre traite de la capacité de teſter.

Dans le cinquiéme, l'Auteur examine quelle eſt la liberté

requiſe pour faire des Teſta-
mens & quels ſont les vices qu
peuvent annuller les diſpoſition
qui y ſont contenuës. Ce Chapitre
eſt un des plus intereſſans, puiſ-
qu'il traite de la crainte & violen-
ce, du dol & de la fraude, de la
captation & ſuggeſtion qui peu-
vent être miſes en uſage dans les
Teſtamens. Il traite auſſi de l'er-
reur, de la fauſſe condition, de la
fauſſe cauſe, de la fauſſe démonſ-
tration.

Le ſixiéme & dernier Chapitre
parle des perſonnes qui ont ou
n'ont pas la capacité de recevoir
par Teſtament & de l'indignité.

On ſera peut-être ſurpris de ne
trouver dans le Traité des Teſta-
mens aucune mention des choſes
qui peuvent ou ne peuvent pas
être léguées, il n'y eſt point parlé
de la légitime, des diſpoſitions
qui ne peuvent être faites par ceux
qui convolent en ſecondes nôces,
de la prohibition de diſpoſer d'une
partie des propres par Teſtament,

de lafalcidie, de la trebellianique, des ſubſtitutions vulgaires, pupillaires ou fidei-commiſſaires, des cauſes d'exérédation ; aucuns de ces objets n'y ſont traités, quoiqu'ils faſſent une partie eſſentielle de la matiere des Teſtamens, c'eſt pourquoi ſi nous pouvons regarder comme utile ce qui eſt contenu dans cet Ouvrage, nous ſommes bien éloignés de le regarder comme un Traité complet ſur cette matiere.

Ces objets ſont ſi importans que l'Auteur s'eſt peut-être propoſé d'en faire une ſeconde partie de l'Ouvrage.



MEMOIRES POUR SERVIR de preuves à l'Histoire Ecclesiastique & Civile de Bretagne, tirés des Archives de cette Province, de celles de France & d'Angleterre, des Recueils de plusieurs sçavans Antiquaires, & mis en ordre, par Dom Hiacinthe-Morice, Prêtre Religieux Benédictin de la Congrégation de S. Maur. Tome second, in-fol. *pag.* 1840, *sans la Préface, planches* 17. A Paris, de l'Imprimerie de *Charles Osmont*, ruë S. Jacques, à l'Olivier, 1744.

NOUS avons rendu compte dans le Journal du mois de Novembre 1742 de la Préface du premier Volume de cet Ouvrage: comme les Pieces recueillies dans celui-ci ne sont pas plus propres à faire la matiere d'un Extrait, nous nous bornerons encore par la même raison, à donner une idée de ce que contient la Préface du sça-

vant Rédacteur de ces Mémoires.

Son but principal est d'y traiter *des prérogatives des Barons*. Ce qui donne lieu à huit Chapitres.

Le premier a pour objet l'*origine des Barons* : & on y prouve que cette dénomination de *Baron*, étoit primitivement un nom vague & indéfini, une qualité appliquée à tous les grands Vassaux d'une Monarchie, ou d'une Seigneurie, indépendamment de la qualification de leurs fiefs, un titre commun à tous les Gentishommes servans chez les Souverains, & chez les grands Seigneurs, à leurs commençaux, & à leurs Chevaliers. Tel a été l'usage de la France, & de la Bretagne, jusques au 15[me] siécle.

Dans le second Chapitre *de l'origine des Baronies & des Fiefs* on l'attribue en partie aux concessions faites par le Tyran Maxime, lorsqu'il établit les Bretons dans l'Armorique, & pour le surplus, aux concessions faites posterieurement

par les Souverains du Pays. Dan
la ſuite il ſe forma trois differen
ordres principaux de Seigneurs
Les *Comtes* , qui en Bretagne
étoient des Princes du Sang qu
tenoient des appanages de la Cou-
ronne , des *Vicomtes* , & des *Ba-*
rons ; les Fiefs dont ces deux der-
nieres eſpéces de Seigneurs étoien
proprietaires , étoient *des éclipſe*
de Comté , & *des partages de Ca-*
dets ; de ſorte que les Comté
ayant été réunies au Domaine Du-
cal , par des alliances , des confiſ-
cations , ou des acquiſitions , le
Vicomtés , & les *Baronnies* furen
regardées comme les premier
Fiefs , & les Pairies du Duché : &
conſéquemment ces Seigneur
s'approprierent , privativement
tous autres , la qualité de *Barons*
ce qui attribua à leurs Seigneurie
ſingulierement la dénominatio
de *Baronies*.

Le troiſiéme Chapitre traite *d*
prérogatives des Barons & des B
ronies , dans 15 articles , ſur ch

cun desquels on rapporte, sinon des preuves de droit, du moins des exemples de fait.

1°. *La Baronie étoit une terre distinguée par son étendue, & la qualité de ses Vassaux.*

Chaque Baron devoit avoir plusieurs Fiefs de Chevalerie mouvans de lui.

2°. *La Baronnie relevoit immédiatement du Souverain.*

Ce n'étoit pas même un attribut dont les Baronies fussent décorées à l'exclusion de toutes autres Seigneuries, puisqu'il en étoit souvent de même des *Chevaleries.*

3°. *L'union de la Baronie au Domaine n'en éteint point le titre.* Lorsque le Duc François II. qui avoit réuni à son Domaine, pour crime de félonie, les Baronies d'*Avaugour*, & de *Lanvaux*, en disposa en faveur de François de Bretagne son fils naturel, & de Louis de Rohan Sire de Guemené, les Etats à la priere desquels il fit ces donations, ne le prierent pas

de créer de nouvelles Baroni
mais d'y créer de nouveaux B
rons, en suppofant qu'elles fub
ftoient en la main du Duc.

4°. *Les Baronies ne se partageoi* *point entre freres.*

Ce privilége fut accordé aux B
ronies, & de même aux Cheva
ries, par l'affife au Comte G
froy, de 1185, de l'avis & du co
fentement des Prélats, des Baro
& des principaux Seigneurs
Bretagne : *Quod in Baroniis* *feodis militum ulterius non fier* *divisiones, sed major natu integr* *obtineret dominatum*

On rapporte cependant plufier
exemples dans les plus grand
Maifons de Bretagne, où la te
dreffe des peres, des meres,
même des freres a dérogé à la
guèur de l'affife.

5°. *La Baronie doit renferm* *une Ville close.*

Sur quoi Dom Morice adopte
décifion de Dumoulin qui fur l'a
ticle 54 de la Coûtume du Maine

prétend que dès que le droit de Baronie est donné à un Seigneur ; il peut clore sa principale Ville, & la murer avec tours, & pont levis, sans aucune nouvelle impétration du Prince. Loiseau pensoit differemment, & voici comme il s'en explique dans son Traité des Seigneuries, Chap. 7. n° 73. *Néanmoins pour les diverses opinions qu'il y a en ce point, j'estime avec Chopin sur la Coûtume d'Anjou, que c'est le plus sûr d'en obtenir Lettres du Roi : quand ce ne seroit que pour la levée de deniers qui sans doute ne peut être faite sans spéciale permission.*

6°. *Les Barons avoient droit de guet dans leurs Châteaux & Forteresses.*

7°. *Les Barons connoissoient de leurs eaux & forêts.*

8°. *Les Barons rendoient la Justice en personne à leurs Sujets.*

Les affaires se jugeoient alors par les lumieres du bon sens, & l'usage du monde. Mais l'esprit de

chicane ayant multiplié les procès, & donné lieu à un nombre prodigieux de Loix, les Princes & les Seigneurs, occupés tantôt de la guerre, & tantôt de leurs plaiſirs, devinrent incapables de juger des differens qui ne pouvoient être éclaircis que par le ſecours de l'étude & des Lettres.

9°. *La Juſtice des Barons étoit plus éminente que celle des Hauts-Juſticiers.*

Dom Morice à cet égard s'appuye ſur l'autorité de Loiſeau, qui ſoûtient de même cette prééminence ; les Barons avoient un droit entier de territoire, *plenum & perfectum*, avec la connoiſſance de de tous les crimes, à l'exception de certains cas Royaux, & du reſſort, ſuivant l'Ordonnance de Philippe le Bel du mois de Mars 1302.

10°. *Les Barons avoient droit de tailler leurs Vaſſaux roturiers.*

11°. *Les Barons avoient droits d'aubaine & de bâtardiſe dans leurs terres.*

12°. *Les Barons avoient droit de battre monnoye.*

Dans la preuve de cette proposition, on la rectifie en disant que *les Prélats & les Barons François étoient dans l'usage de faire battre monnoye, soit par concession des Princes, soit par une usurpation faite sur eux pendant les guerres civiles.*

13°. *Magnificence des Barons dans leurs Ecussons, leurs équipages, & leurs Officiers.*

Il est prouvé par les anciens Sceaux que les Barons, notamment les Vicomtes de Rohan, affectoient, à la reserve du Trône, l'égalité avec les Ducs de Bretagne : *ils côtoyoient la Principauté, & avoient une Maison pareille à celle des Princes, composée d'un Senéchal héréditaire, d'un grand Maître d'Hôtel, d'un grand Ecuyer, d'un Voyer, d'un Maître des Eaux & Forêts, d'un Chancellier, d'une Chambre des Comptes, de Gentishommes à gages, & d'un Poursuivant d'armes.*

14°. *Si les Barons n'avoient point droit d'annoblir, ils pouvoient procurer la Noblesse.*

Il paroît cependant qu'une pareille faculté que l'on renferme avec raison dans les bornes d'une simple protection, peut difficilement passer pour une prérogative proprement dite : c'est plûtôt une suite de la richesse & du crédit.

15°. *Les Barons avoient droit de faire la guerre par coûtume.*

Dom Morice s'étend davantage à ce sujet : il y rend compte, d'après Ducange qu'il cite, des differens usages qui s'observoient dans ces guerres privées : & c'est sur quoi nous allons le suivre sommairement.

On presente 5 questions sur la guerre par coûtume : 1°. *entre quelles personnes elle se faisoit.*

2°. *Pour quels sujets.*

3°. *En combien de manieres on la déclaroit.*

4°. *Qui étoient ceux qui y entroient ou qui en étoient exceptés.*

5°. *De quelle maniere elle finiſſoit.*

La premiere queſtion eſt décidée en un mot par Philippe de Beaumanoir dans ſa Coûtume de Beauvoiſis : *autre que Gentilhomme ne peut guerroyer* : tous les Seigneurs de Fief ſont compris ſous le titre de *Gentilhomme* : les Abbés & les Moines qui poſſedoient des Fiefs, avoient auſſi le droit de faire la guerre ; mais ils l'exerçoient par leurs *Vidames* ou leurs *Avoüés*.

Sur la ſeconde queſtion on remarque que le motif de la guerre devoit être un crime atroce, capital & public : ſelon Philippe de Beaumanoir, *quand aucun fez advient de mort, de meſchaing, ne de bature, cil à qui la vilainie a été faite, déclare la guerre à ſon ennemi.* Cela n'empêchoit pas que le Baron ou le Seigneur du malfaiteur ne pût le faire arrêter, le traduire devant ſes Juges, & le livrer au ſupplice, ſoit pendant la guerre, ſoit même après la paix : & Beaumanoir en donne une raiſon bien

remarquable, c'est que *cil qui font les vilains mesfaits de crimes ne mesfont pas tant à adverse partie, ne a lor lignage, mais au Signor qui les ont en garde & à justice.*

La guerre se déclaroit par fait, lorsqu'on prenoit les armes, & qu'on se mettoit en campagne : régulierement elle devoit se déclarer par paroles, en envoyant à son adversaire un défi verbal ou par écrit : une des principales conditions du défi que l'inferieur faisoit à son Seigneur, étoit de lui déclarer *qu'il n'étoit plus son homme*, ce qu'on appelloit *rendre son hommage & sa féaulté.*

Sur la quatriéme question, il paroît que les parens, d'abord jusques au 7me degré, & ensuite jusques au 4me seulement, étoient obligés de prendre part à la guerre ; agir autrement, c'étoit s'exclure de la succession, & se rendre incapable de participer aux amendes & aux interêts civils qui étoient adjugés aux parens. Cependant il

ſe pouvoit faire que ces parens n'euſſent pas ſur le champ connoiſſance de la guerre ; ainſi il y avoit à leur égard , 40 jours de tréve : & c'eſt à S. Louis , ou à Philippe le Hardi ſon fils qu'on attribue cet établiſſement.

Outre les parens & certains amis qui pouvoient s'engager volontairement dans ces guerres, les Vaſſaux étoient obligés de ſuivre dans ces occaſions leur Seigneur proche, même contre le Seigneur Suzerain.

Tandis que les Vaſſaux étoient à la ſuite de leur Seigneur, ils étoient cenſés être en guerre : mais lorſqu'ils étoient de retour dans leurs maiſons , on ne pouvoit les y inquiéter, ni leur faire un crime d'avoir rempli leur devoir : & il en étoit de même de ceux qui étoient ſoudoyés par l'un & l'autre des deux chefs.

Quant à la maniere dont ces guerres ſe terminoient, la premiere étoit *la paix*, qui, ſuivant Beau-

manoir, ſe faiſoit de trois façons: *par fait & par paroles: par fait ſans paroles*: & *par paroles ſans fait*: c'eſt ce dont il eſt aiſé de faire l'application.

La ſeconde maniere de terminer ces guerres étoit par l'*aſſurement*; celle des parties qui ne vouloit pas entrer en guerre, ou qui en vouloit ſortir, s'adreſſoit au Seigneur dominant, & le requeroit de contraindre ſa partie adverſe à lui donner *aſſurement*, s'en rapportant au ſurplus, à ce qui ſeroit décidé en juſtice réglée ſur le fait capital: l'adverſaire étoit obligé ſous peine d'empriſonnement & de confiſcation de biens, d'obéir au Seigneur & de faire obſerver l'*aſſurement* par ſes parens, ſes amis, & ſes alliés: cet *aſſurement* ſe demandoit au plus proche parent du mort au-deſſus de 15 ans, s'il y avoit eu meurtre ou aſſaſſinat: s'il n'y avoit eu que des coups ou des bleſſures, il ſe demandoit à l'offenſé. S. Louis regardoit l'infraction de l'*aſſurement* comme

comme une des plus grandes trahisons, & la jugeoit digne de mort.

La guerre finissoit encore par *la plaidoyerie* : les chefs prenoient souvent cette voye pour épargner le sang, & demandoient au Seigneur dominant la permission de se battre en champ clos. Alors le Seigneur prenoit la guerre en sa main, deffendoit toutes les voyes de fait, & les parties attendoient la décision : si le Seigneur accordoit le duel, celui qui succomboit dans le combat étoit censé coupable : alors les parens de l'offensé n'ayant plus rien à demander mettoient les armes bas : & c'est en quoi consistoit la quatriéme maniere de faire la guerre.

Telles étoient les régles par lesquelles on avoit tâché de rendre moins préjudiciable un abus qu'on ne pouvoit pas supprimer tout-à-fait, régles dont il est très-permis de croire que l'observation n'étoit pas bien réligieusement remplie.

Notre état actuel rend ces détail moins interessans: mais ils doiven toûjours servir à nous faire senti d'autant mieux quel avantage nous retirons de ce que la puissance légitime est à la fin parvenuë à reprimer toutes ces véxations tiranniques : c'est pour le bonheur de leurs Sujets principalement, que nos Rois ont travaillé, en retablissant leur grandeur trop long-tems éclipsée ; les guerres privées, & les duels partoient du même principe, sçavoir le droit prétendu des nobles, de se faire eux-mêmes justice: c'étoit cependant un fondement évidemment injuste: quelque noblesse qu'on suppose dans les differens membres d'un état, c'est toûjours à la personne, ou au corps, qui dans cet état est dépositaire de l'autorité publique, que doit uniquement appartenir la punition des crimes, & la protection des droits des particuliers ; c'est donc plûtôt au courage féroce, qu'à une liberté mal entenduë des

peuples ſeptentrionaux, qu'on doit attribuer cet uſage criminel de vouloir être ſoi-même ſon juge, & l'exécuteur de ſa propre vengeance.

Auſſi Dom Morice traitant de ce droit qu'il prouve aiſément n'avoir pas moins eu lieu en Bretagne que dans le reſte de la France, eſt-il bien éloigné de le regarder comme fondé en lui-même ; il n'en parle au contraire que comme d'un abus *pernicieux pour la ſocieté civile*, *& contraire à la Loi de Dieu.*

On examine dans le quatriéme Chapitre, *le nombre des Barons*, *& des Baronies de Bretagne.*

Il ne paroît aucun titre qui puiſſe ſervir à éclaircir cette matiere avant l'an 1400 ; mais au commencement du 15me ſiécle, une tradition dès lors ancienne, fixoit les Barons au nombre de neuf. *Le Seigneur d'Avaugour*, *le Vicomte de Léon*, *le Seigneur de Fougeres* ; celui *de la Roche Bernard*, celui *de Vitré*, celui *de Rohan*, celui *de*

Châteaubriant, celui *de Rais*, celui *de Pont*, ou, ſuivant d'autres, celui *d'Aucenis*.

On peut cependant remarquer que Dom Morice reconnoît auſſi ailleurs *la Baronie de Lanvaux*, & *le Comté de Penthievre*, comme d'anciennes Baronies, ce qui paroît répandre quelque obſcurité ſur cette tradition.

Depuis en 1451 le Duc Pierre II. pour remplacer les Barons dont le nombre étoit diminué par la réunion de pluſieurs Seigneuries ſur une même tête, érigea 3 nouvelles Baronies, *Derval*, *Maleſtroit*, & *Quintin*; & pour éviter toute conteſtation par rapport au rang, il créa les nouveaux Barons en trois jours differens, & les plaça dans le Parlemeut immédiatement après ceux qui tenoient les neuf anciennes Baronies.

Dom Morice obſerve encore qu'Alain Bouchard, d'Argentré, & Dom Lobineau rapportent que le Duc François II. créa en 1487

deux nouveaux Barons, *Jean Vicomte de Coetemen*, & *François Tournemine Sire de la Hunaudaye* : mais que cette création est aujourd'hui contestée par les Etats.

Chap. 5. *Du rang des Barons de Bretagne dans les Parlemens.*

On y rend compte des contestations qui se sont élevées en differens tems à ce sujet entre les Barons de Léon & de Vitré, & qui ont été terminées en 1651 par un Arrêt du Parlement de Bretagne qui a ordonné que les Ducs de Rohan, & de la Trimouille, à raison de leurs terres de Léon & de Vitré, présideroient alternativement aux Etats dans l'ordre de la noblesse.

Dans ce même tems M. le Duc de Vendome, comme Comte de Penthievre, revendiqua la Présidence sur l'un & sur l'autre : mais il ne paroît pas qu'il y ait jamais eu de jugement sur ce dernier chef. Les Barons de Léon & de Vitré, lorsqu'ils ont assisté aux Etats, y

ont préſidé alternativement, comme le Parlement l'avoit décidé, & les autres Barons préſident en leur abſence. Le rang des anciens n'eſt point réglé, ce qui fait que pour éviter toute diſcuſſion, ils ſemblent avoir toûjours affecté de ne point ſe trouver deux enſemble dans une même aſſemblée ; quant aux Barons modernes, ils ſuivent la datte de leur création; enfin lorſqu'il n'y a aucun Baron preſent aux Etats, les Gentishommes choiſiſſent un Préſident entr'eux.

Le Chapitre 6me contient le Catalogue *des Barons qui ont préſidé aux Etats* depuis 1567 qui eſt l'époque au-delà de laquelle les Regiſtres ſont perdus, juſques en 1742.

La queſtion agitée dans le Chap. 7me, qui conſiſte à ſçavoir *quel eſt le Préſident des Etats en l'abſence des Barons de Léon & de Vitré*, eſt renfermée dans le Chapitre 5me ci-deſſus.

Dans le Chapitre 8me on propoſe, ſans la décider, une autre

queſtion, *ſi un Baron qui a cedé la Baronie à ſon fils aîné peut préſider en l'abſence de ſon fils.*

Telle eſt la ſubſtance de cette Préface, dans laquelle l'intention de l'Auteur a été d'éviter également, & d'attribuer aux Barons des prérogatives mal fondées, & d'en omettre de légitimes.

Pour ce qui eſt des Pieces qui compoſent ce Recueil, elles nous ont paru en général curieuſes & intereſſantes : & tout ce qu'on pourroit deſirer, ce ſeroit une Hiſtoire conſtruite avec la même capacité qui en a raſſemblé les materiaux.

ARREST DE RE'GLEMENS rendus par le Parlement de Provence, avec des notes, par un Préſident au Mortier du même Parlement; in-4°. *pag.* 445. A Aix, chez la *Veuve de Joſeph David*, & *Eſprit David*, Imprimeurs du Roi, du Parlement, du Pays & de la Ville.

C'EST à M. le Président de Grimaldy Regusse que le Public est redevable de ce Recueil : la plûpart des Arrêts qu'il contient, statuent sur des points importans : & *on y voit*, pour se servir des termes de l'illustre Magistrat, *que de tout tems le Parlement de Provence a eu attention à maintenir les droits du Sacerdoce, & de l'Empire, la confiance & la sureté dans le commerce, l'exactitude dans la Police, & la précision dans la procedure*. Les notes dont chaque Arrêt est suivi ne méritent pas moins d'attention : sans que la brieveté y nuise à la clarté, elles expliquent en peu de mots les motifs de chaque décision, puisés dans les sources les plus pures, les Loix Romaines, les Ordonnances, & la droite raison. Ainsi quoique ce Recueil soit particulierement interessant pour la Provence, il doit être reçu partout ailleurs très-favorablement : & si l'Auteur paroît douter que

ſon Ouvrage *aille au-delà du reſſort de ce Parlement*, ce ne peut être que l'effet de la modeſtie qui accompagne ordinairement le véritable mérite. On indique dans une courte préface les circonſtances qui doivent donner occaſion aux Arrêts de Réglement. *Il n'appartient qu'au Souverain de dicter la Loi, & par conſéquent de l'interpréter: mais dès qu'une fois la Loi eſt établie, le Prince en commet l'exécution à ſes Parlemens, & pour leur donner une marque ſinguliere de ſa confiance, il leur permet de fixer une Juriſprudence quand il n'a pas décidé Ces illuſtres Compagnies ſont les ſeules à qui le Souverain donne le droit de faire des Réglemens : cependant ces Tribunaux reſpectables ne ſe déterminent à publier leurs ſages diſpoſitions, que quand il paſſe ſous leurs yeux des jugemens où l'ordonnance, les Edits & les Déclarations de Sa Majeſté ont été violés, ou quand ils apperçoivent des abus nouveaux qui intereſſent l'ordre judiciaire.*

Ce Recueil auroit pu être plus ample : mais ce qui auroit été inutile a été omis. *Comme les Ordonnances de 1667 & 1670 ont établi une Juriſprudence univerſelle, tant pour le civil que pour le criminel, de même que celles du commerce & de la marine, pour les affaires de négoce & de mer, on n'a pas voulu remonter plus haut : on a rapporté cependant quelques Arrêts plus anciens, qui ont paru de ſi grande conſéquence qu'on n'a pas cru devoir les omettre, ſoit parce que l'Ordonnance a adopté les maximes des uns, ſoit parce qu'elle ne contient pas les maximes des autres.*

Quant à l'Ouvrage en lui-même, il n'eſt pas poſſible d'en rendre un compte détaillé, & tout ce qu'on peut obſerver à cet égard, c'eſt qu'il comprend un eſpace de plus de cent quarante années, depuis le 17me Août 1603 juſques au 10me Septembre 1744.

THE LOVES OF CUPID AND Psyché in verse and prose from the French of la Fontaine,&c. C'est-à-dire: *Les Amours de Cupidon & de Psyché, en prose & en vers; traduit sur le François de la Fontaine, le fameux Auteur des Contes & des Fables. Le tout enrichi de notes & précedé d'une version de la même Histoire sur le Latin d'Apulée, avec une nouvelle Vie de la Fontaine, tirée d'un grand nombre d'Auteurs par M. Lockmam.* A Londres, chez *H. Chapelle*, 1734.

IL ne paroît guéres de bons Ouvrages en France qu'ils ne trouvent aussi-tôt un Traducteur en Angleterre. Mais on se plaint souvent & avec raison, que leur génie & leur goût ne répondent pas toûjours à leur empressement. Nous croyons qu'on ne fera pas le même reproche à M. Lockman, la reputation qu'il s'est acquise

dans ſa patrie par differens Ouvrages en vers & en proſe, & l'eſtime que font de ſes talens pluſieurs Gens de Lettres avec leſquels il s'eſt lié pendant le ſéjour qu'il a fait à Paris, forment un préjugé favorable pour la Traduction qu'il vient de donner au public.

L'avantage qu'il a eu d'y connoître M. de Fontenelle & les politeſſes dont il l'a comblé, l'ont engagé à lui dédier cette Traduction.
» Le changement arrivé, *dit-il*,
» dans le Syſtême politique de l'Eu-
» rope, n'a point interrompu la liai-
» ſon que l'amour des Sciences &
» des Lettres a formée entre les
» Académies qui ſont établies dans
» les differentes Nations qui ſont
» aujourd'hui en guerre. Ainſi il
» eſt perſuadé qu'il peut ſans man-
» quer aux devoirs d'un bon Ci-
» toyen, rendre un hommage pu-
» blic à un homme dont la plume
» fait les délices & l'inſtruction de
» tous les Pays, où les Lettres fleu-
» riſſent, & qui indépendamment de

» ses autres talens, a trouvé le » moyen d'accorder ensemble » deux branches d'érudition qu'on » avoit cru jusqu'alors incompati- » bles, la solidité & la sévérité » des Sciences exactes avec la gaie- » té & tous les agrémens de la » Litterature polie.

On sçait, ajoûte-t-il, si je puis m'exprimer ainsi, que le génie des premieres peut être comparé à une espéce de Géant à la garde duquel ont été confiés les trésors & les inestimables découvertes dont les esprits les plus élevés ont enrichi les Sciences, trésors dont on ne pouvoit se mettre en possession, sans rencontrer une longue suite de difficultés. Mais M. de Fontenelle, en faveur de ceux qui n'auroient pas toute la patience necessaire pour vaincre ces difficultés, a substitué à ce Géant une quatriéme Grace, dont les traits & les manieres engageantes attirent autant la multitude, que l'air féroce & sauvage de ce Géant les rebutoit.

Dans le fameux combat d'Hercules entre la vertu & le plaisir, le Héros, continue-t-il, ne pouvoit se donner à l'une qu'à condition de renoncer pour toûjours à l'autre ; mais l'illustre Académicien a été assez heureux pour trouver le moyen de réunir deux parties de nos connoissances entre lesquelles il sembloit qu'il n'y eût pas moins d'opposition. Il les a si parfaitement reconciliées, & tellement obligées de s'aider réciproquement, que jamais, selon lui, l'utile & l'agréable n'ont été si heureusement rassemblés que dans *la pluralité des mondes.*

L'Epître Dédicatoire contient beaucoup d'autres traits également honorables à M. de Fontenelle; ce que nous en avons rapporté suffira pour montrer que les Anglois sont dans l'heureuse habitude de regarder tous ceux qui se distinguent dans les Sciences & dans les Lettres, comme faisant partie d'une même famille, dont les aînés par-

ticulierement méritent notre amour & notre vénération, quel que soit leur rang, leur fortune & leur patrie.

M. Lockman donne ensuite la traduction de l'Histoire des Amours de Cupidon & de Psyché sur le Latin d'Apulée. Son but, ainsi qu'il le dit dans sa Préface, a été de mettre ses Lecteurs en état de comparer l'Ouvrage de cet Auteur avec celui de la Fontaine, & de montrer par-là combien cet inimitable Ecrivain, semblable à un Musicien qui possede toutes les graces du chant, a trouvé le moyen d'en ajoûter de nouvelles à une composition déja excellente en elle-même.

Les François, dit-il, sont communément accusés d'être aussi affectés dans leurs Ecrits que les Latins y sont naturels, mais, si je ne me trompe extrêmement, c'est précisément ici tout le contraire. Le charmant Apulée est souvent forcé & enflé dans cet Ouvrage,

au lieu que la nature dans sa plus élégante simplicité paroît respirer par-tout dans celui de la Fontaine.

Quand j'ai consideré l'une après l'autre dans le Château de Versailles, deux grandes compositions faites par deux Peintres renommés de differentes Nations (Paul Véronése, & le Moine, par exemple) La comparaison qu'après un examen sérieux, j'ai faite entre le brillant de l'un & la majesté de l'autre, m'a donné un plaisir fort ressemblant à celui que j'ai senti en opposant pour le stile & la maniere, le Latin d'Apulée au François de la Fontaine.

Comme ces deux Ouvrages sont fort connus, nous ne nous arrêterons point sur ce que l'Auteur en dit de plus dans sa Préface, & nous passerons à la Vie de M. de la Fontaine que M. Lockman a mise à la tête des deux Traductions, dont il s'agit ici. Il a cru que ses compatriotes la verroient avec d'autant plus de plaisir, qu'ils n'ont encore

rien sur ce sujet dans leur langue. Il y aura, dit-il, sans doute des personnes qui me trouveront trop prolixe (cette Vie contient en effet plus de 80 pages d'un caractere assez menu). mais je les prie d'observer, qu'elle est mêlée d'un grand nombre de particularités qui ont rapport aux Belles-Lettres & à quelques célébres Auteurs François. Une autre raison qui l'a encore déterminé à recueillir tout ce qui regardoit la Fontaine, c'est que cet illustre Auteur s'est, selon lui, distingué dans le petit nombre des Ecrivains de notre Nation, qui ont parlé favorablement des Anglois & de l'Angleterre. Il a cru devoir saisir cette occasion pour marquer la reconnoissance qu'il a de ses politesses. Cette Vie est remplie d'un grand nombre de citations tirées de nos Poëtes François que M. Lockman a traduites en vers Anglois, ce qui lui a coûté, dit-il, quelques peines.

Il a composé la Vie de M. de la

Fontaine principalement ſur ce que M. l'Abbé d'Olivet nous en a appris dans l'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe. Il prétend avoir encore tiré de grands ſecours d'une autre Vie du même Poëte, inſerée dans le Journal univerſel du mois d'Avril 1743 imprimé à la Haye. C'eſt d'après ce dernier Ecrit qu'il raconte, que malgré l'antipatie que la Fontaine avoit pour ſa femme, il ne faiſoit jamais paroître aucune Piece, qu'il ne la lui eût auparavant communiquée : circonſtance, dit M. Lockman, qui naturellement devroit rendre deux époux extrêmement chers l'un à l'autre ; mais tous, ajoûte-t-il, ne ſont pas des Daciers. Le même Auteur a écrit encore que la famille de la Fontaine avoit été exemptée de payer aucunes taxes ; mais M. Lockman remarque, qu'un habile homme de Paris avec qui il eſt en correſpondance, l'a aſſuré que cet Auteur avoit été mal informé ſur ce point.

Comme cette Vie ne contient rien qui ne soit ici fort connu, nous ne nous y arrêterons pas plus long tems; nous observerons seulement que parmi les differentes matieres dont M. Lockman a cru devoir l'embellir, & dont quelques-unes sont fort étrangeres à son sujet, il y a fait entrer un grand morceau sur l'Académie Françoise à l'occasion de la réception de M. de la Fontaine dans cet illustre corps : il y dit entre autres choses, qu'on ne peut disconvenir que cet établissement n'ait apporté de grands avantages à toute l'Europe sçavante, qu'elle n'ait été amusée ou instruite par les excellens Ouvrages que les Académicens François ont composés ou traduits en leur Langue, & que s'ils ont quelquefois été l'objet de la satyre de certains Ecrivains, on peut avec justice leur appliquer le proverbe Anglois qui dit, que *ceux qui sont dehors, se moquent de ceux qui sont dedans.*

Le dernier Comte d'Oxford,

ajoûte-t-il, étoit ſi perſuadé de l'avantage qui ſeroit revenu à notre Nation d'avoir une ſemblable Académie, qu'il forma le deſſein d'y en établir une; tous les Gens de Lettres y auroient été admis ſans égard ni à la qualité, ni au parti. Le Docteur Swift, dans la Lettre qu'il écrivit au Comte d'Oxford ſur ce projet, y remarquoit que la protection que Louis XIV avoit accordée a l'Académie Françoiſe, & les penſions, quoique peu conſiderables pour la plûpart, qu'il avoit données à quelques-uns des Membres de ce Corps, avoient plus contribué à ſa gloire, que les millions, qu'il avoit dépenſés ailleurs.

Il aſſure contre l'autorité d'un Auteur célébre, que la mort de la Reine Anne fut la ſeule cauſe, qui fit échoüer ce projet, qui étoit déja fort avancé & dont l'exécution eut tourné ſi glorieuſement au progrès des Lettres en Angleterre; puiſſe le Ciel, continue-t-il, inſ-

pirer à quelques-uns de nos Minis- tres la résolution de fonder parmi nous une société, dont l'établisse- ment immortaliseroit le regne de Sa Majesté.

Il dit plus bas dans une digres- sion sur la protection dont Louis XIV, à la recommendation de M. Colbert, avoit honoré les Sçavans qu'il croit, selon ses foibles lumie- res, » que l'Angleterre a quelques » obligations à la France pour ce » qui regarde les Belles-Lettres, » mais que par rapport aux Ma- » thématiques & à la Physique, » c'est une autre question; ce qu'on » ne peut (selon lui) revoquer en » doute, c'est que, sans parler d'u- » ne ou de deux Nations qu'il ne » nomme point, le monde doit » beaucoup à la France & à l'An- » gleterre pour les découvertes » qu'on y a faites dans ces deux » Sciences : les Italiens se glori- » fioient avec raison de leur Gali- » lée ; les François de leur Descar- » tes, & nous de notre immortel » Newton.

Pour ce qui concerne les deux Traductions que M. Lockman donne ensuite, le Lecteur n'attend pas de nous que nous lui en rendions compte; il nous suffira de dire que M. Lockman assure qu'il n'a rien épargné pour les rendre fidelles & agréables, au lieu que si on l'en croit, la plûpart de ceux qui entreprennent des Traductions Françoises, le font avec tant de négligence, *qu'on seroit tenté de croire qu'ils ont fait du pis qu'il leur étoit possible.*

Il a tâché sur-tout autant qu'il l'a pû, d'imiter la maniere de ses Auteurs. Car on sçait, ajoûte-t-il, qu'en ne comparant point une Traduction avec son original, on peut la trouver très-belle, quoiqu'elle n'ait en même tems rien de ce qu'on y desire, comme on peut mettre beaucoup de beauté & de feu dans un portrait, sans cependant qu'il soit ressemblant.

Dans les vers de la Fontaine qu'il a traduits & qui sont en assez

grand nombre, il aſſure qu'il s'eſt tellement rendu ſon eſclave qu'il a tâché d'imiter jusqu'au jeu de ſes rimes, & à la meſure de ſes vers.

Il a de plus enrichi ſes deux Traductions de notes de differentes eſpéces, géographiques, critiques, hiſtoriques, &c. il convient qu'il y en aura un grand nombre qui pourront paroître ſuperfluës aux Sçavans, & qu'ils lui objecteront ſouvent ce mot de Zeuais, *Manum de tabula*. Mais il dit qu'il les a bien moins faites pour les Sçavans, que pour les femmes, qui pourront lire ſon Ouvrage. Il avoüe cependant que celles, qu'il a miſes à la Traduction d'Apulée, ſemblent un peu donner dans la pédanterie; mais il faut s'en prendre, dit-il, au commentaire d'Apulée *ad uſum Delphini*, dans lequel il a puiſé librement toutes ces notes.

A l'égard de celles, qu'il a miſes ſous la Pſyché de M. de la Fontaine, qu'il regarde, dit il, comme un Auteur Claſſique, elles ſont

entierement à lui ; & quoiqu'il y en ait plusieurs qui n'ayent qu'un rapport très - éloigné à ce célébre Poëte, où même aucun absolument, il espere que les Lecteurs Anglois lui sçauront gré de leur avoir fait connoître plusieurs Ecrivains François, qui leur étoient peu familiers, de leur avoir donné quelques échantillons des beautés renfermées dans leurs Ouvrages, & une connoissance générale de la Litterature Françoise.

Nous ne craignons point de dire que M. Lockman nous en a paru communément très - instruit, & qu'il montre sur-tout une impartialité, qui fait autant d'honneur à ses lumieres qu'à son caractere.

Comme l'honneur que les Anglois font à nos bons Auteurs en les traduisant en leur Langue, ne rejaillit pas moins sur eux, que sur notre Nation, nous profiterons de cette occasion, pour apprendre au public, qu'il s'est fait en moins de quatre ans deux differentes Traductions

Traductions en Anglois *des essais sur divers sujets de Litterature & de morale par M. l'Abbé Trublet.* Ces deux Traductions paroissent sans le nom de leur Auteur, la premiere est, dit-on, de M. Elphinston Ecossois, & a été imprimée *in*-12. à Londres en 1744. sous ce titre: *Essays Moral and Critical by M. l'Abbé Trublet.*

Le Traducteur y dit dans sa Préface, que quoique la Nation Angloise soit de toutes les Nations, celle qui ait eu l'avantage de produire les meilleurs Ecrivains en ce genre, il ne doute pas que l'Ouvrage de M. l'Abbé Trublet n'y soit favorablement reçu, & qu'il n'y soit même jugé très-digne d'y être naturalisé.

Ces Essais annoncent, dit-il, un homme d'une grande érudition, d'un jugement profond, & d'un goût délicat; un Critique qui paroît également judicieux, soit qu'il parle du cœur humain, ou des Belles-Lettres. Ses réfléxions sont

justes, ingénieuses & nouvelles; ses raisonnemens ont toute la force de la dialectique sans en avoir la secheresse. Que de discernement, continue-t-il, dans le choix qu'il a fait de ses sujets, que d'esprit dans la maniere dont il les a traités; avec quel agrément ne les a-t-il pas diversifiés? Il a évité autant qu'il est possible, les inconvéniens qu'on reproche ordinairement à ceux qui écrivent des Essais, étant d'un côté également éloigné d'affecter une trop grande précision & de l'autre de tomber dans une ennuyeuse prolixité.

Il seroit inutile, ajoûte-t-il, d'entrer dans un plus grand détail sur l'utilité, qu'on peut tirer de cet Ouvrage & de s'étendre sur les beautés, qui y sont répanduës: le Lecteur attentif les sentira bien-tôt; mais je ne puis m'empêcher de dire que l Essai *sur l'incrédulité* doit être d'autant mieux reçu, que jamais les bons Ecrits de ce genre n'ont été plus nécessaires, que dans

ce tems, ou le Déïsme & l'irréligion semblent être devenus *si épidémiques* ; il y a lieu d'esperer qu'on ne sentira pas moins la beauté & la justesse des réfléxions & des raisonnemens de notre Auteur dans les endroits où il traite des matieres de morale & de réligion, que dans ceux où il établit des régles pour la conduite de la Vie, ou des principes qui roulent sur divers points de la Litterature polie; selon lui, cet Ouvrage doit faire voir qu'un profond respect pour la Religion & la vertu n'est point incompatible avec le grand sçavoir ni même avec le bel esprit.

Il est vrai, dit-il en finissant, comme M. l'Ab. T. l'observe, que les Ouvrages de cette nature ne sont pas pour l'ordinaire ceux qui ont le plus de succès. On les regarde comme trop froids, trop sérieux, ils demandent une trop grande attention, & par conséquent ils semblent peu convenables au goût général de notre sié-

cle. Cette façon de penſer vient principalement, ſelon lui, de la multitude d'Ecrits frivoles, libres & impies dont le public eſt continuellement infeſté & qui corrompent également les mœurs & le goût. Combien la France, ajoûte-t-il, ne nous en envoye-t-elle pas tous les jours de cette eſpéce? quel accueil ne leur fait-on pas parmi nous? & combien à la honte de notre Nation n'y trouvent-ils pas de Traducteurs, tandis qu'un ſi grand nombre de Livres utiles & excellens, composés en François, ne ſont point traduits en notre Langue, ou que s'ils viennent à l'être, ils ne trouvent point de Lecteurs.

La ſeconde Traduction du même Ouvrage a paru auſſi à Londres en 1744 ſous ce titre : *Eſſays upon ſeveral ſubjects of litterature and morality tranſlated from the French of the Abbat Trublet*, elle eſt imprimée *in-8°*. & en très-beau caractére, ſans nom d'Auteur, ſans Préface ni même aucun avis de Libraire.

Quoique nous l'ayons comparée en plusieurs endroits avec celle dont nous venons de parler, & l'une & l'autre avec l'original, tout ce que nous en pouvons dire, mais sans garantir ce jugement, c'est qu'il nous a paru que les deux Traducteurs ont pris communément assez bien la pensée de l'Auteur, mais nous laissons à ceux qui sont également versés dans l'une & dans l'autre Langue à juger lequel des deux a le plus approché de la justesse des expressions, de la finesse des tours & de la précision du stile qu'on admire dans l'original.

Trois Editions qui ont été faites en très-peu d'années des *Essais de M. l'Abbé Trublet*, les deux Traductions Angloises qui ont donné lieu à cet article, & ce qui est une espéce de phénoméne dans la Litterature, une Traduction en Allemand de ce même Ouvrage, faite par une Dame, & imprimée l'année derniere à Leipsic, prou-

vent que le goût du ſiécle n'eſt pas encore ſi corrompu qu'on le prétend communément.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences. Année 1740. *avec les Mémoires de Phyſique & de Mathématique, tirés des Régiſtres de cette Académie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1742. *in* - 4°. *pag.* 631. *planch. détach.* 29.

SECOND EXTRAIT.

NOUS avons laiſſé pour un ſecond Extrait la Botanique, la Géométrie, l'Aſtronomie & la Méchanique, nous trouvons dans la Botanique trois Mémoires, le premier eſt l'Hiſtoire du *Lemma*, par M. Bernard de Juſſieu. Le ſecond conſiſte dans quelques expériences ſur la force du bois, par M. deBuffon. Le troiſiéme appartient à M. du Hamel qui a fait pluſieurs obſervations ſur la plante appellée

le Guy. Nous parlerous des expériences qui regardent la force du bois. Pour entendre ce que rapporte M. de Buffon, il eſt néceſſaire d'expliquer en abrégé la ſtructure & la formation d'un arbre qu'on ſçait être un corps organiſé. Une ſemence d'arbre qu'on jette en terre au printems produit au bout de quelques Semaines un petit jet tendre & herbacé qui augmente, s'étend, groſſit, durcit, & contient dès la premiere année un filet de ſubſtance ligneuſe. A l'extrémité de ce petit arbre eſt un bouton qui s'épanouit l'année ſuivante, & dont il ſort un ſecond jet ſemblable à celui de la premiere année, mais plus vigoureux, qui s'étend & groſſit d'avantage. Celui-ci contient à ſon extrémité ſupérieure un autre bouton qui renferme le jet de la troiſiéme année, ainſi de ſuite juſqu'à ce que l'arbre ſoit parvenu à toute ſa hauteur. Ce bouton qui fait le ſommet du petit arbre de la premiere ou de la ſe-

conde année tire ſa nourriture à travers la ſubſtance de ce petit arbre, mais les principaux canaux qui ſervent à conduire la ſéve, ſe trouvent entre l'écorce & le filet ligneux, l'action de cette ſéve en mouvement dilate ces canaux & les fait groſſir. Tandis que le bouton en s'élevant les tire & les allonge, c'eſt ainſi qu'un arbre s'accroit & s'augmente; le nombre des filets ligneux compoſe ſa ſolidité, de ſorte qu'un gros arbre eſt un compoſé d'un grand nombre de filets ligneux qui s'enveloppent & ſe recouvrent les uns & les autres, on en découvre les couches aſſez facilement dans les ſections que l'on fait du bois, ce qui fait découvrir l'âge d'un arbre par la quantité de ſes eſpéces de diviſions circulaires.

Dans un chêne vigoureux l'épaiſſeur de chaque couche eſt de deux ou trois lignes; cette épaiſſeur eſt d'un bois dur & ſolide, mais la ſubſtance qui unit ces

corps ligneux n'eſt pas à beaucoup près auſſi ferme, c'eſt la partie foible du bois dont l'organiſation dépend de la façon dont ces corps s'attachent & s'uniſſent enſemble, chaque couche de bois eſt unie par une eſpéce de rézeau qui n'occupe pas à beaucoup près autant d'eſpace que la couche ligneuſe. On doit conclurre de cette texture du bois que les petites pieces de bois, comme un barreau d'un pouce d'épaiſſeur qui contiendra quatorze ou quinze couches ligneuſes ſera beaucoup plus fort qu'un barreau de même épaiſſeur qui ne contiendra que quatre ou cinq couches de plus, la poſition des couches ligneuſes dans un barreau n'eſt pas la même que celles d'une poutre, elle eſt très-differente, on ne peut donc pas eſtimer la force d'une groſſe piece par celle d'un barreau.

Lorſque differens Auteurs ont donné des Tables ſur la force du bois, ils ont peu penſé à ſa for-

mation, & ils n'ont fait leurs expériences que ſur des pieces dont les plus groſſes étoient d'une ou deux pouces d'épaiſſeur, & dont ils ne donnent ni le nombre des couches ligneuſes que ces barreaux contenoient, ni la poſition de ces couches. Circonſtances abſolument néceſſaires. Si les Phyſiciens pouvoient tout prévoir, & embraſſer cette univerſalité dont la plus petite queſtion en phyſique eſt ſuſceptible, ils auroient fait encore d'autres réfléxions. Ils auroient dû penſer qne le bois jeune eſt moins fort que le bois plus âgé, & qu'un barreau tiré du pied d'un arbre eſt plus fort que celui qui eſt tiré d'une de ſes branches. ou du ſommet, un barreau pris à la circonférence d'un arbre eſt plus foible qu'un pareil morceau pris au centre, d'ailleurs le degré de deſſechement du bois fait beaucoup à ſa reſiſtance, & l'on ſçait que le bois verd caſſe plus difficilement que le bois ſec. Enfin le

tems doit entrer dans cette comparaiſon, car une piece qui ſoûtiendra un poids ne rompra pas pendant un certain nombre d'heures, & cedera au bout de quelques jours au fardeau dont elle eſt chargée.

M. Buffon penſe que cette matiere ne peut être examinée par le calcul, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt ſujette à tant de variations que la Géométrie doit laiſſer décider à l'expérience, c'eſt pourquoi il a préferé de faire des Tables où ſeront ramaſſées toutes ſes expériences qui marqueront la force des differens bois, dont la force change encore ſuivant le terroir où les arbres auront été cultivés. Notre Auteur a donc pris le parti de faire couper pluſieurs arbres de differentes groſſeurs, de même qualité, & dans le même terrein, il les a fait couper un à un afin que le deſſechement du bois ne fît point varier la reſiſtance, il a recommencé pluſieurs fois la même expérien-

ce ſur diverſes pieces. La premiere remarque qu'il a faite c'eſt que le bois ne caſſe jamais ſans avertir, à moins que la piece ne ſoit fort petite, que le bois qui a du reſſort caſſe plus difficilement que celui qui n'en a pas, que la force du bois n'eſt pas proportionnelle à ſon volume. Une piece double ou quadruple d'une autre piece de même longueur ſoûtient plus que le double & le quadruple. Il faut raiſonner de même pour la longueur des pieces, une poutre de huit pieds & de même groſſeur qu'une poutre de ſeize porte beaucoup plus que le double.

Une ſeconde remarque, c'eſt que la force du bois eſt proportionnelle à ſa peſanteur, de ſorte qu'une piece de même longueur & groſſeur, mais plus peſante qu'une autre piece eſt plus forte en même raiſon, ce qui donne un moyen aiſé pour comparer la force du bois qui vient des Pays étrangers & des differens terrains. Nous ne

devons pas oublier de rapporter qu'une piece de bois qui seroit retenuë par les deux bouts par des ancres de fer posés sur des pierres de taille, & chargées encore par dessus d'autres pierres de taille en augmente tellement la résistance qu'il faut presque une force infinie pour la faire rompre, la cause physique est assez aisée à appercevoir.

M. Buffon a voulu comparer les effets du tems sur la resistance du bois en faisant charger des pieces semblables de differens poids & en laissant leur charge pendant des tems differens, il a trouvé que quelques pieces de bois semblables ayant rompu sous un fardeau de 9 milliers, d'autres semblables n'ont pû l'être au bout de deux ans en les laissant chargées de la moitié du fardeau, elles ont seulement plié considerablement, on peut tirer de cette expérience avantage pour les bois qu'on employe dans les bâtimens, comme pour les

conſtructions qui ne doivent pas durer long-tems.

Nous finirons cette analyſe en avertiſſant que les nœuds qui ſe trouvent dans le bois diminuent conſiderablement de ſa force. M. de Buffon en a fait rompre quelques pieces, & il a reconnu que ce bois défectueux étoit bien moins fort. Nous rapporterons encore un fait aſſez ſingulier, c'eſt que l'Académicien ayant fait rompre des pieces de bois courbes, il a trouvé quelles reſiſtent davantage en apposant la charge du côté concave. On auroit imaginé aſſez volontiers le contraire, il faut cependant excepter le bois qui s'eſt courbé naturellement & dont la main d'œuvre n'a point fait la concavité.

La Géométrie nous offre quatre Mémoires, le premier eſt de M. Nicole, & regarde la triſection de l'angle, les trois autres ſont de M. Clairaut, l'un conſiſte dans un Ecrit ſur la ſpirale d'Archimede décrite comme la cicloïde, l'autre

eſt un problême phyſico - matématique, & le troiſiéme un Mémoire ſur l'intégration ou la conſtruction des équations differentielles.

La queſtion de la triſection de l'angle a été célébre chez les anciens Géométres comme chez les modernes, Deſcartes dans ſa Géométrie en a appris la conſtruction, & ce problême eſt du genre de ceux qu'on appelle ſolides ou du troiſiéme degré, dès là il s'enſuit qu'on ne peut le réſoudre par la Géométrie ſimple, ou comme s'exprime Deſcartes, *circino & regula*; on ne cherche dans ce problême qu'une ſeule racine qui eſt celle qui reſout abſolument la queſtion, cependant la ſolution en donne trois, & l'on ſçait que la Géométrie doit ſatisfaire à tous les cas que lui preſente l'Algébre, & c'eſt auſſi ce que la plûpart des Auteurs ont enſeigné. M. Nicole conſidere ce problême ſous un autre point de vûë. La maniere dont l'Auteur enviſage la queſtion de la triſection

de l'angle lui fait trouver une in nité de cordes dans le même cerc qui prises trois à trois exprime toûjours les trois racines de l'équ tion du troisiéme degré à laque ce problême se reduit.

La premiere de ces trois cord divise un arc en trois parties ég les ; la seconde divise aussi le co plement de cet arc à 360 degr en trois parties égales, & la tro siéme corde égale à la somme d deux autres, divise encore en tro parties égales l'arc composé la circonference entiere du cercl & de l'arc qui appartient à la pr miere de ces trois cordes. Ce troisiéme corde a encore une aut proprieté, c'est que celle de s complement a 180 degrés div aussi en trois parties égales l'ar complement au demi cercle de c lui qui est divisé en trois part égales par la premiere des tr cordes, & par là on voit que lo qu'on peut diviser un arc en tr parties égales, on divise de mê

ſon complement à deux angles droits, & ſon complement a quatre angles droits.

L'expreſſion algébrique & indéterminée que l'on trouve dans ce Mémoire pour chacune de ces trois cordes, & pour celle qui appartient à l'arc qui doit être coupé en trois parties égales par une de ces cordes, ſont quatre formules générales dans leſquelles ſi l'on donne telle valeur que l'on veut à l'indéterminée qui y entre, on trouve auſſi-tôt & la corde de l'arc qui doit être coupé en trois parties égales, & les trois cordes qui ſont les racines de l'équation du troiſiéme degré que fournit le problême relativement à ce cas. Les Géométres un peu initiés dans ces méthodes doivent appercevoir que cette maniere de conſiderer la queſtion n'eſt que l'inverſe du problême de la triſection de l'angle. Il y a encore une choſe avantageuſe dans cette ſpéculation, c'eſt que la conſtruction qu'elle fournit pour dé-

terminer la corde de l'arc qui de
être coupée en trois parties égale
donne le moyen d'exécuter 1
mouvement continu qui resout
problême directement. De pl
elle fait découvrir une nouvel
proprieté du cercle, sçavoir, q
deux cordes égales ou inégales fa
sant entr'elles à la circonferen
du cercle un angle de 120 degré
cet angle est toûjours coupé e
deux également par une troisiém
corde qui est égale à la somme d
deux autres, & ces trois cord
sont toûjours les trois racines d
l'équation du troisiéme degré q
résulte de la trisection de l'angle

M. Clairaut consommé da
les calculs les plus difficiles,
accoûtumé à considerer des cou
bes d'un nouveau genre nous don
dans le Mémoire qu'il nous pr
sente la description de la spira
d'Archimede par un mouveme
different de celui par lequel l
Géométres ont coûtume de la d
crire; c'est par un mouvement p

reil à celui qui donne la Cicloïde, autre courbe très-connuë des Mathématiciens, on ſçait aſſez que la génération de cette courbe ſe fait par la révolution d'un cercle qui roule ſur une ligne droite, & qu'il y en a de diverſes eſpéces. On ſçait encore que ce cercle générateur peut rouler ſur d'autres cercles & d'autres courbes de divers genres. Ce qui a fait connoître une infinité d'épi-cicloïdes. M. Clairaut s'eſt contenté dans ce Mémoire d'imaginer un cercle qui roule ſur une ligne droite, en ſorte que tous ſes points ſoïent ſucceſſivement appliqués ſur cette ligne, & de plus un ſtyle fixe hors du plan du cercle, & il cherche quelle eſt la courbe que ce ſtyle trace ſur le plan roulant pendant ſon mouvement..Il n'y a guéres que le tour à tourner ou le plan (ſur lequel on trace une courbe) ſe meuve pendant que le ſtyle eſt fixe. On croiroit que de faire marcher le ſtyle ſur un plan immobile,

ou de faire marcher le plan, & tenir fixe le ſtyle, les deux courbes engendrées ſeroient les mêmes. Il en eſt cependant tout autrement, & un peu d'attention nous détrompera. M. Clairaut commence dans l'examen qu'il fait de ſon problême par conſiderer, comme nous avons dit, le ſtyle fixe avec le cercle roulant ſur une ligne droite, & il trouve que la courbe que ce ſtyle trace eſt la ſpirale ordinaire d'Archimede, il a rendu la ſolution de ſon problême claire & aiſée pour les perſonnes un peu avancées en Mathématiques, enſuite il ſuppoſe que le cercle roulant roule ſur un autre cercle, le point décrivant ou le ſtyle étant toûjours fixe & hors du plan roulant, ce qui engendre une autre courbe dont il donne l'équation & la conſtruction, quoique ces problêmes paroiſſent plus curieux qu'utiles, cependant ils peuvent donner la nature des courbes qui ſe décrivent à l'aide des diffe-

rens tours dont on ſe ſert pour travailler, & il eſt toûjours agréable pour l'eſprit de connoître la nature & l'eſpéce des mouvemens que la main nous fait operer.

Le ſecond problême que M. Clairaut réſout ici lui avoit été propoſé par M. Klingſtierna Profeſſeur de Mathématiques à Upſal, il s'agit de déterminer la nature d'une courbe qui ſoit telle que ſi d'un de ſes points on éleve une ligne verticale égale à une portion donnée de la courbe, & qu'on laiſſe tomber un corps de la hauteur de cette verticale, ce même corps ait acquis une viteſſe telle qu'elle puiſſe le faire remonter le long de la courbe & juſqu'à l'extrémité de l'arc aſſigné égal à la verticale. On ſuppoſe que le milieu dans lequel ſe paſſe le mouvement reſiſte comme les quarrés des viteſſes, la réſolntion de M. Clairaut s'accorde avec celle de M. Klingſtierna, quoique ces deux Auteurs ayent pris des routes differentes pour y

parvenir. Une personne médiocrément versée dans le calcul & dans la méchanique ne verroit peut être pas l'accord des deux résolutions, mais M. Clairaut à qui le calcul coute moins qu'à un autre en a épargné la peine à ses Lecteurs, il fait voir la liaison de sa démonstration avec celle du célébre Professeur d'Upsal.

Le troisiéme Mémoire de M. Clairaut regarde l'intégration ou la construction des équations differentielles du premier ordre. L'Auteur a divisé ce morceau en deux parties. La premiere traite des équations qui ne renferment que deux variables avec leurs differentielles. Voici en abrégé l'idée que nous pouvons donner de cette matiere aux Géométres. Notre langage ne pourra guéres être entendu que de ceux qui connoissent les difficultés qui arrêtent souvent dans ces méthodes sublimes ceux qui sont les plus exercés dans la

fine analyſe. On ſçait que lorſque les équations differentielles ſont telles que les x & dx ſont d'un côté pendant que les y & les dy ſont de l'autre, on peut toûjours ou les intégrer ou au moins les conſtruire, puiſque la difficulté eſt réduite à la quadrature des courbes. Mais toutes les équations à conſtruire ne ſe preſentent pas ſous cette forme, M. Clairaut tâche de les y rappeller en introduiſant de nouvelles variables dans l'équation au lieu de celles qu'il y avoit auparavant. Quelquefois l'on n'a pas besoin de ces transformations, parce que l'on découvre que l'équation donnée eſt exactement la difference d'une autre équation, où l'on imagine quelque puiſſance de x & de y qui multipliant tous les termes de l'équation la met en état d'être integrée.

Mais on n'a aucune régle générale pour toutes ces operations, & il pourroit arriver ſouvent que l'on chercheroit en vain les trans-

formations necessaires pour construire une équation differentielle proposée, sans s'appercevoir qu'elle fût intégrable, quoique cependant elle eût été formée par la differentiation d'une équation ordinaire. M. Clairaut a donc pensé avec raison qu'il seroit utile d'avoir une méthode qui pût apprendre si l'équation proposée dans l'état où elle est, peut-être la differentielle d'une autre équation, ou ce qui est la même chose, si une quantité quelconque composée de variables & de leurs differentielles est intégrable ou non. Le Théorême de l'illustre Géométre apprend d'une maniere sure à connoître lorsqu'une quantité composée de variables & de leurs differentielles, est la differentielle de quelque quantité. M. Clairaut convient qu'il n'est pas le seul qui ait trouvé cette méthode, M. Fontaine de l'Académie des Sciences avoit apporté à l'Académie un Mémoire qui regardoit la même question, le jour

même

même que notre Auteur avoit là son Théorême. M. Euler célébre Mathématicien a donné dans le dernier Volume des Mémoires de l'Académie de Péterſbourg un morceau rempli de belles recherches ſur le calcul intégral où il employe cette même découverte. Mais cet Ouvrage n'a paru que depuis, & M. Clairaut étoit dans l'impoſſibilité d'en avoir aucune connoiſſance. Ce n'eſt pas la premiere fois que des Auteurs célébres ont les mêmes vûës & rempliſſent également bien leur objet, ſans s'être communiqués.

La ſeconde partie du Mémoire de M. Clairaut traite des équations differentielles qui renferment plus de deux variables, car, comme nous l'avons dit, il n'a été queſtion dans la premiere partie que des équations differentielles à deux variables, telles que ſont les équations ordinaires des lignes courbes. Cependant on rencontre ſouvent des problêmes où il eſt

queſtion d'équations qui renferment un plus grand nombre de variables, & cette ſeconde partie nous fournit quelques régles qui peuvent ſervir à l'intégration de ces ſortes de queſtions.

L'Aſtronomie n'eſt pas moins abondante dans ce Volume que dans les précedens, nous trouvons pluſieurs obſervations faites par M. Maraldi ſur la durée des éclipſes du ſecond & du troiſiéme Satellite de Jupiter. M. Caſſini de Thury fait dans un Mémoire fort étendu le rapport de diverſes obſervations qu'il a faites dans la méridienne de Paris prolongée vers le nord. Nous avons parlé dans le Journal de Décembre 1744 de l'Ouvrage que cet Auteur vient de mettre au jour ſur cette matiere. M. de Fouchi donne ici un Mémoire ſur les excentricités des Planétes ſupérieures. Nous trouvons encore une obſervation de l'Eclipſe Solaire du 30 Décembre 1739 par M^rs Caſſini & Ma-

zaldi, & un Ecrit de M. de Fouchi ſur un nouvel Inſtrument pour obſerver en mer les hauteurs & les diſtances des Aſtres.

La plûpart des Inſtrumens dont les Marins ſe ſervent ſont défectueux;il eſt cependant de la derniere importance d'en avoir d'exacts, & ce n'eſt que depuis quelques années que l'on a ſongé à en avoir de meilleurs ou de moins mauvais. M. de Fouchi frappé des motifs qui doivent animer tout bon citoyen s'eſt déterminé à employer une partie de ſon tems à perfectionner les anciens Inſtrumens, ou plûtôt à en inventer un qui ne fût point ſujet aux inconveniens qu'on reprochoit aux autres, & dont l'inéxactitude a peut-être été la cauſe de la perte de pluſieurs Vaiſſeaux, & ce qui ne peut jamais s'apprétier a fait ſubir la mort à une infinité de perſonnes qui n'expoſent ſouvent leur propre vie que pour fournir des commodités à la nôtre. La deſcription & l'uſage

de cet Inſtrument nous a paru aſſez ſimple. Il y a lieu de croire que les Marins l'adopteront, du moins ils doivent l'éprouver pour en connoître l'exactitude ou l'inutilité, car, comme dit M. de Fouchi, ces ſortes d'ouvrages ne peuvent être portés du premier abord à leur plus grande perfection, il eſt permis de le ſouhaiter, mais la ſageſſe empêche de le croire.

L'optique ne renferme ici qu'un ſeul morceau, ce ſeul Mémoire peut être regardé comme un Traité par ſon étenduë, & par la multitude des applications qu'on peut en faire. Il eſt de M. de Mairan qu'on ſçait avoir donné pluſieurs Pieces ſur differens points de Phyſique qu'il a toûjours expliqués avec beaucoup de fineſſe & de ſagacité. Celui-ci demandoit un Géometre conſommé & un Phyſicien habile.

Nous nous contenterons de mettre au fait de ce Mémoire nos Lecteurs.

» Il n'y a personne qui n'ait
» pris garde en voyant le fond
» d'un bassin plein d'une eau claire
» & tranquille, qu'elle y paroît
» toûjours moins profonde qu'on
» ne la trouve en effet lorsqu'on
» vient à la sonder ; on peut aussi
» avoir remarqué qu'en regardant
» tout autour, ou qu'en embras-
» sant de l'œil une plus grande
» partie de la surface de l'eau & du
» fond du bassin, tout ce fond pa-
» roît courbe au lieu de plan & pa-
» rallele à l'horizon & à la surface
» de l'eau qu'il est d'ordinaire sans
» qu'on puisse trop distinguer si on
» le voit concave ou convexe,
» parce qu'en effet il doit paroître
» concave à un endroit & convexe
» à l'autre.

Il n'est pas douteux que ce phénoméne est causé par les réfractions des rayons du fond du bassin qu passé de l'eau dans l'air. Chaque rayon qui part du fond de l'eau est renvoyé à la surface, & tous ces rayons qui partent du fond vont

rencontrer tous ceux qui viennent de l'œil qui est supposé élevé au-dessus de la surface de l'eau au sommet de l'axe de la vision, la rencontre de tous ces rayons, tant inférieurs que superieurs, forment une courbe que M. de Mairan a nommée *anaclastique* ou *réfractoire.* Les lignes supérieures par lesquelles l'œil est frappé sont toutes obliques à la surface de l'eau, & le fond du bassin n'est vû que par la partie supérieure & rompuë de son raïon, & comme c'est l'obliquité de ces rayons rompus qui cause une élevation apparente, plus cette obliquité est grande plus l'élevation l'est aussi; or l'obliquité des raïons rompus est d'autant plus grande qu'ils partent d'un point de la surface de l'eau plus éloigné de l'axe de la vision: donc les points du fond du bassin sont toûjours vûs plus élevés vers les bords que vers l'axe de la vision. La difference de l'obliquité viendra de la differente

réfraction des rayons rompus, ainsi on peut dire & on doit dire que c'est la vraye cause de l'élevation du lieu apparent. Cette courbe nommée *réfractoire* comprend tous les points de réunion & ne peut s'élever plus haut que la surface supérieure de l'eau. Il est fort aisé de construire cette courbe par la méthode qu'enseigne M. de Mairan & les Géométres s'en formeront une idée assez facilement. Si quelqu'un vouloit se représenter la réfraction, l'Auteur fournit lui-même un moyen fort simple, c'est de tendre horizontalement un fil coloré dans une grande cuvette remplie d'eau à quelques pouces au-dessous de la surface de l'eau. On verra la courbure de la réfractoire, & on l'appercevra toûjours plus distinctement à mesure que l'œil sera plus proche de la surface de l'eau, il sera bon de regarder par un petit trou fait à une carte pour l'appercevoir mieux & plus distinctement.

Non ſeulement les Phyſiciens trouveront ici de quoi ſe contenter, mais les Géométres ſeront également ſatisfaits. Il arrive par un hazard heureux, mais qui n'eſt point arbitraire, que la réfractoire a un point d'infléxion, & une aſimptote qui eſt le plan refringent conſideré comme une ligne. Le point d'infléxion n'eſt pas plus difficile à trouver que celui de la conchoïde, dont l'équation differe peu de celle-ci, elle lui reſſemble tellement que cette réfractoire a une autre courbe qu'on peut appeller ſa compagne, qu'elle forme autour de l'axe un anneau, ainſi qu'un point de rebrouſſement ſuivant l'exigence des cas, c'eſt-à-dire ſuivant le rapport de l'élevation de l'œil à la profondeur du baſſin avec le rapport de la réfraction. Nous ne dirons plus qu'un mot qui donnera une idée encore plus complette de la réfractoire, c'eſt qu'on doit juger par la deſcription que nous venons d'en faire qu'elle

commence par être concave, puis devient convéxe au point d'infléxion. On peut, à l'occasion de ce problême, en proposer une infinité d'autres, comme chercher quelle sera la réfractoire d'un fond supposé parabolique hyperbolique & les inverses de ces propositions. Les Géométres trouveront des méthodes nouvelles, pour décrire sinthétiquement les sections coniques; méthodes d'autant plus curieuses qu'elles paroissent fort simples, & qu'il sembloit que les Géométres avoient épuisé la matiere.

Toute cette Théorie est extrêmement vaste & elle peut le devenir encore davantage, c'est-à-dire qu'au lieu de supposer l'œil dans un milieu plus réfringent que l'objet, on peut supposer l'objet dans un milieu plus refringent que celui où est l'œil, & pour découvrir les effets de cette seconde supposition, il ne faut que renverser ceux de la premiere. L'analyse est ici

d'une grande utilité pour ces ſortes de changemens.

Quoiqu'il ſoit plus ordinaire de regarder de l'air dans l'eau que de l'eau dans l'air, il y a cependant une réfractoire de la ſeconde eſpéce, c'eſt celle qui ſe forme de la concavité apparente de la route du ciel ; il eſt bien ſûr que le ciel nous paroît une voute ſurbaiſſée à partir du Zénith, & la réfraction entre ici pour quelque choſe, puiſque le rayon viſuel traverſe pluſieurs milieux de differente denſité. M. de Mairan calcule quelle doit être la réfractoire produite par cette apparence, il eſt vrai qu'elle eſt peu differente du cercle, mais on doit y faire entrer une ſeconde cauſe, c'eſt celle qui fait paroître la Lune plus grande à l'horizon qu'au Zénit : raiſon tirée du jugement naturel & involontaire par lequel l'ame croit un objet plus éloigné, quoiqu'il ſoit à la même diſtance, quand il y a une longue ſuite d'objets interpoſés entre lui

& l'œil. C'eſt le ſentiment du P. Malebranche qu'adopte ici en entier M. de Mairan.

La Méchanique nous offre pluſieurs morceaux, le premier eſt de M. Camus, c'eſt un problême de Statique qui a rapport mouvement perpétuel.

Monſieur Camus a réſolu ce problême en faveur de quelqu'un qui lui avoit propoſé cette machine comme devant produire un mouvement perpétuel : les Méchaniciens éprouvent en ce genre ce que les Géométres ont lieu de voir ſouvent au ſujet de la quadrature du cercle, les uns ne connoiſſent pas les élémens de la Méchanique, & les autres ſçavent au plus quelques propoſitions de Géométrie, mais preſque toûjours leurs erreurs ſont la ſource de quelques vérités que les perſonnes qui les relevent viennent à découvrir.

Le ſecond Mémoire qui appartient à la Méchanique eſt un Ecrit

de M. de Maupertuis ſur le repos des corps.

Le troiſiéme Mémoire que nous trouvons eſt de M. Pitot. C'eſt une ſuite de la Théorie que cet Académicien a entrepris de donner ſur les pompes. Cet Auteur excellent Méchanicien ne travaille que ſur des ſujets utiles & dont on puiſſe faire une application à la pratique. Rien n'eſt plus neceſſaire que de bien connoître de quelle maniere il faut s'y prendre pour conduire & élever les eaux. Les Ouvriers peu éclairés n'adoptent que trop ſouvent des méthodes ou mauvaiſes ou dont ils ne connoiſſent pas aſſez toute l'étendue. Depuis long-tems M. Pitot a cherché à examiner & à établir en quoi conſiſtoit la ſolidité des principes de l'hydraulique. Toute cette Théorie eſt ſuſceptible des formules algébriques auſquelles M. Pitot a ſçu rapporter tous les élémens qui entrent dans la conſtruction d'une Machine hydraulique.

On trouvera dans ce Mémoire tous les cas resolus suivant les diverses conditions, ils sont tous presentés avec cette facilité que M. Pitot sçait mettre dans tous ses Mémoires.

Nous parlerons incessamment du Volume de l'année 1741 qui vient de paroître.



MEMOIRES POUR SERVIR à l'Histoire d'un genre de Polypes d'eau douce, à bras en forme de cornes, par M. TREMBLEY *de la Societé Royale de Londres, &c.* A Paris, chez *Durand*, ruë S. Jacques, à Saint Landry & au Griffon 1744, deux vol. *in*-8°. I. vol. pp. 310. ſans compter la Préface qui en contient 30. II. vol. pp. 351. avec beaucoup de planches détachées en taille-douce.

RIEN ne prouve mieux le cas qu'on doit faire de M. Trembley en qualité de Naturaliſte, ſeul point de vûë ſous lequel il nous appartient de le conſiderer, que les raiſons qui l'ont déterminé à ne ſe point preſſer de publier ſes découvertes ſur les Polypes. Trop d'experiences lui ont appris que ce n'eſt qu'à force de les repeter, & dans les mêmes circonſtances, qu'on peut s'aſſurer de leur certi-

tude. Un Obſervateur pénétré de la vérité de ce principe mérite la confiance des Lecteurs ſans avoir beſoin de s'étaier de l autorité de Mrs Folques, Baker, de Réaumur, & des Tranſactions Philoſophiques.

Un autre mérite non moins conſiderable de l'Ouvrage que nous annonçons eſt l'élégance des figures, gravées pour la plus grande partie par un Naturaliſte également exact dans l'obſervation, & intelligent dans le deſſein & la gravure, M. Lyonet, eſpece de phénoméne qui appartient à l'Hiſtoire naturelle, puiſque ſa paſſion pour cette étude l'a rendu en un mois un Graveur excellent, qui nous prepare un Recueil d'Obſervations qui méritera ſans doute de tous points l'attention des curieux.

M. Trembley nous donne un avant-goût de ſes recherches ſur les Inſectes qui l'occupent, en nous apprenant que, ſuivant les Obſervations de M. Lyonet, les Pucerons

du chêne dont parle M. de Réaumur dans le neuviéme Mémoire du troiſiéme Tome de ſon Hiſtoire des Inſectes, ſont ovipares & vivipares ; de maniere que depuis la fin d'Avril juſqu'au commencement de Septembre on ne trouve ſur le chêne ni œufs ni Pucerons, bien qu'on trouve de ces derniers au commencement du printems ; & que quand on trouve des Pucerons ſur l'arbre, on n'y trouve plus d'œufs ; parce que la derniere génération qui multiplie eſt ovipare ; & ce ſont ſes œufs qui conſervent pendant l'hiver la génération qui doit commencer à faire des petits au printems.

Tels ſont les objets de la Préface qui peuvent intereſſer les amateurs d'Hiſtoire naturelle, ſi l'on y ajoûte le nom de M. Van-der-Schley, Diſciple du fameux Bernard Picart, qui, par la perfection qu'il a donnée au cinq premieres planches de notre Ouvrage, annonce tout ce qu'on a droit d'attendre de ſes talens en ce genre.

Quatre Mémoires composent tout l'Ouvrage, & deux, dont nous allons rendre compte, forment le premier Volume. Nous ne repeterons pas ici ce que nous avons dit des Polypes dans l'Extrait que nous avons donné de l'Ouvrage de M. Baker sur cet Insecte, & nous commencerons par dire d'après l'Auteur comment il a découvert la proprieté qu'il a de se reproduire par la section, découverte qu'il convient être un present du hazard.

M. Trembley, dans le dessein d'observer des Insectes aquatiques, avoit mis dans un verre quelques plantes qui en étoient chargées. Il y avoit sur l'une d'elles un Polype vert dressé sur sa queuë, qui par son immobilité & sa couleur lui parut être une plante parasite. Le mouvement de ses bras, le premier qu'il remarqua, lui parut être l'effet du mouvement de l'eau. Quelques jours après aiant donné au verre une secousse assez forte,

le Polype ſe contracta autant qu'il étoit poſſible ; ce qui fit ſoupçonner à l'Auteur qu'il pourroit être un animal, ſans perdre pourtant l'idée de plante, qui auroit pû être une eſpece inconnuë de ſenſitive. Il vit enfin ſon mouvement progreſſif, & s'apperçut de l'inclination dominante que cet Inſecte avoit pour la lumiere. Les varietés qu'il remarqua dans le nombre de leurs bras aiant reveillé l'idée de plante, il prit le parti d'en couper un tranſverſalement, perſuadé que ſi chaque partie devenoit un tout parfait, il ſeroit évident que ce ſeroit des plantes. Il fit cette operation, & fut convaincu par des obſervations répetées que chaque partie étoit vivante, mais il croioit que le mouvement de la partie poſterieure n'étoit qu'un foible reſte de vie.

Cependant il apperçut ſur le bord de la coupe trois petites pointes qui reveillerent l'idée des bras, ſoupçon qui quelques jours

après fut changé en réalité. Suivant l'intention de cette expérience l'Auteur auroit dû conclurre que le Polype étoit une plante qui venoit de bouture. Mais il étoit tenu en suspens par le mouvement des bras qui paroissoit spontané. Il le fut d'autant plus quelques jours après que la multiplication naturelle d'un Polype qu'il observa lui parut la même que celle des plantes qui multiplient par rejettons. Ce ne fut qu'après avoir vû manger & digerer ces Insectes qu'il fut convaincu qu'ils appartenoient au regne animal.

M. Trembley donne ensuite la description des trois especes de Polypes qu'il a observés. Dans les premiers le corps vû en diminuant de la tête à son extrémité opposée, ils ont les bras les plus courts. La premiere espece les a d'environ 3 lignes, la seconde d'environ un pouce; la troisiéme, dont le corps est terminé par une queue beaucoup plus mince que le corps, est

encore diſtinguée des autres par la longueur des bras qui s'étendent juſqu'à huit pouces & demi, & ſont fins comme des fils d'araignée. Leur nombre varie dans toutes les eſpeces, mais il n'eſt jamais au-deſſous de ſix ; il va quelquefois juſqu'à douze ou treize, & par extraordinaire juſqu'à dix-huit. Ces varietés ſont naturelles à ces Inſectes, comme il paroît par les obſervations.

La longueur du corps des Polypes varie ſuivant les eſpeces, & ſuivant que les differens individus de chacune d'elles prennent plus ou moins d'accroiſſement. En géneral les Polypes verts étendus ont cinq à ſix lignes de longueur, les autres de huit à douze, quelquefois pourtant un pouce & demi. L'agitation de l'eau & la ſortie de cet élement fait contracter toutes les eſpeces. Le froid leur ôte le mouvement, mais ce n'eſt que quand il approche de la congélation ; le mouvement revient à meſure & à

proportion que l'eau ſe rechauffe.

Les bras des Polypes ſe contractent ſi fort, que l'Obſervateur crut d'abord qu'ils rentroient dans leurs corps. Le même mouvement qui force le corps à ſe contracter, produit ordinairement le même effet ſur les bras, mais ils les contractent volontairement, pour exécuter toutes les manœuvres dont on parlera. Au reſte la contraction & l'extenſion du corps & des bras des Polypes ne ſont pas toûjours proportionnées, quand ces operations ſont ſpontanées, & les bras ſe contractent en tout ou en partie indépendamment les uns des autres.

Le corps & les bras des Polypes ſont ſuſceptibles d'inflexion par tout, en tous ſens, dans tous les degrés poſſibles. Ils peuvent auſſi ſe contourner. Ceux de la troiſiéme eſpece laiſſent ordinairement pendre leurs bras en bas, & leur font ſouvent faire differens tours & détours. Le corps de tou-

tes les eſpeces peut ſe renfler tantôt à un endroit, tantôt à un autre, ſouvent à pluſieurs à la fois.

Le mouvement progreſſif des Polypes que nous avons décrit d'après M. Baker n'eſt pas le ſeul qu'ait obſervé M. Trembley. Il en décrit une eſpece qui reſſemble beaucoup aux culbutes que font les Sauteurs, & qui n'en differe principalement que parce qu'elle s'execute plus lentement. Il parle enſuite d'un autre où le Polype fixé contre le verre par le moien d'un de ſes bras rapproche en ſe contractant la partie poſterieure de l'anterieure, & recommence cette manœuvre pluſieurs fois de ſuite.

Les Polypes montent dans l'eau le long des plantes aquatiques; ils la traverſent du côté du fond, & même du côté de la ſurface. Voici comme ils exécutent cette derniere manœuvre. Lorſqu'ils ſont près de la ſurface ils font ſortir leurs bras de l'eau. Ils ne tardent pas à ſe ſei-

cher. Ils détachent alors leur partie posterieure, qu'ils font sortir de l'eau jusqu'à ce qu'elle soit seiche; alors ils font rentrer les bras dans l'eau, & restent suspendus par la queuë à la surface. L'Auteur décrit ensuite le procedé qu'il a suivi pour les obliger d'y rester suspendus toutes les fois que les experiences qu'il vouloit faire demandoient cette attitude.

Avant que de passer à la cause de l'adhesion des Polypes aux differens corps où ils se fixent, M. Trembley fait encore une observation sur l'usage de leurs bras, & qui est sur-tout vraie des Polypes à longs bras, c'est qu'ils en dirigent quelques uns vers le fond de l'eau, où ils les fixent contre quelques corps, & en cet état ils ressemblent à un vaisseau affourché sur ses ancres. Quant à la cause de l'adhesion de ces Insectes, M. Trembley soupçonne que c'est une liqueur glaireuse dont on trouve des vestiges dans la main

quand on les touche, laquelle contribue à fixer l'animal contre les paroits du verre, qui ſont d'ailleurs aſſez inégales pour que par la preſſion il y faſſe entrer quelque partie de ſa peau.

Après quelques obſervations ſur la couleur & la bouche des Polypes, l'Auteur fait voir que ce nom leur convient ainſi qu'aux Polypes de mer. Les pieds ou les bras de ces deux eſpeces de Polypes ſont autour de leur bouche; les deux eſpeces s'en ſervent pour marcher; & toutes deux pour arrêter leur proie, & la porter à leur bouche.

Cette bouche n'eſt qu'un ſeul canal avec leur eſtomac & le rectum, qui ſe termine par une ouverture à la partie poſterieure de l'animal; ainſi il eſt creux d'un bout à l'autre, comme les obſervations le prouvent. On y voit quelquefois une bulle d'eau qui fait monter le Polype à la ſurface de l'eau, quand il eſt détaché des paroits du vaiſ-

ſeau

ſeau. La peau qui forme l'eſtomac des Polypes eſt la peau même des Polypes, qui ne fait qu'un canal dont la ſuperficie exterieure eſt celle même de l'animal. C'eſt ce que les obſervations font voir. Il faut pourtant que cette peau contienne des organes propres à la digeſtion, à la nutrition, & à l'accroiſſement des Polypes. Mais l'Auteur n'a pû les découvrir. Tout ce qu'on remarque ſur la tranche d'un Polype coupé, ce ſont de petits grains, qui paroiſſent attachés les uns aux autres, qui font paroître chagrinée la peau du Polype, & qui ſe trouvent auſſi dans l'interieur, en quantité un peu plus grande, & avec une teinte de la couleur du Polype. Au reſte l'adhérence de ces grains les uns aux autres n'eſt pas bien forte, ſi l'on en juge par les experiences de l'Auteur. Il eſtime qu'une matiere glaireuſe qui entre pour beaucoup dans la compoſition des Polypes, & qui ſe trouve en plus grande

quantité au dehors qu'en dedans le fait paroître plus liſſe, contribue à leur aſſemblage. En effet quand elle perd ſa tenacité les grains ſe ſéparent d'eux-mêmes, le Polype devient malade, & mourant enfin il ne laiſſe plus à la place où il étoit qu'un amas de grains.

Quand ces grains tirés d'un Polype qui n'a point été malade ſont en monceaux, ils ont la couleur du Polype; ils ſont tranſparens quand ils ſont ſéparés. Il ſuit de-là que c'eſt de leur réunion que dépend la couleur des Polypes. Mais quand ils perdent leur couleur, perdent-ils ces grains? Il eſt certain qu'ils ne les perdent pas à proportion de la perte de leur couleur; d'où l'Auteur conclud que c'eſt les grains mêmes qui la perdent; c'eſt ce qu'il expliquera dans un autre endroit.

La ſtructure des bras du Polype a beaucoup de reſſemblance avec celle de leur corps. Ils ſont chagrinés de même à cauſe des grains

qu'ils contiennent en quantité. Mais ils ſont d'autant plus liſſes qu'ils ſont plus étendus, parce que les grains ſe trouvent plus éloignés ; & dans leur plus grande extenſion, ces grains ſéparés les uns des autres donnent à ces bras la figure d'un chapelet. Ils ont auſſi une teinte de la couleur du Polype, dont ils ſont redevables aux grains qui entrent dans leur compoſition. Lorſqu'ils ſont écartés les uns des autres on y voit diſtinctement la matiere glaireuſe qui donne la tranſparence au Polype, & l'on peut juger de ſa ténacité par la reſiſtance que fait un bras de Polype ſans ſe rompre. L'Auteur finit le premier Mémoire par des experiences qui prouvent le penchant que les Polypes ont pour la lumiere.

Il commence le ſecond par apprendre aux Lecteurs comment il s'apperçut que les Polypes ſont des animaux voraces. Le hazard voulut qu'aiant mis dans un verre

quelques plantes aquatiques chargées de Polypes & de *Millepieds à dard*, un de ces millepieds devint la proie d'un Polype. Mais il étoit déja dans la bouche de ſon ennemi quand l'Auteur l'apperçut. Pour achever d'éclaircir le fait, il mit pluſieurs Polypes & Millepieds dans un même vaiſſeau, & ces derniers aiant rencontré quelques bras de Polypes, furent dans l'inſtant arrêtés, & amenés à la bouche du Polype.

L'Auteur décrit ici avec beaucoup d'étenduë & de clarté la maniere dont les Polypes à longs bras ſaiſiſſent leur proie. Pour voir le jeu de ces bras, il faut que le verre ait neuf à dix pouces de profondeur, & que le Polype ſoit ſuſpendu à la ſurface de l'eau. La méthode la plus commode de les tenir dans cette ſituation eſt de faire tremper dans l'eau le milieu d'un bout de ficelle dont les extrémités paſſent par deſſus les bords du verre. Il s'y attache infailliblement

quelque Polype, quand il y en a plusieurs dans le verre. Dans cette situation ils ont les bras étendus de toute leur longueur; jettez-y pour lors quelque Millepied, s'il donne contre l'un de ces bras, il a beau nager, & se tremousser, il est arrêté, & le bras raccourci tant en rentrant sur lui-même qu'en prenant la forme de tirebourre, approche l'insecte contre les lévres de son ennemi. Quelquefois d'autres bras se mettent de la partie.

La proie étant amenée contre les lévres du Polype, elles prennent une figure convenable à la maniere dont elle y est presentée. Elles s'ouvrent peu si elle se presente par une des extrémités, mais elles s'ouvrent beaucoup, si c'est par le milieu du corps. Aiant saisi la proie, le Polype rapproche les deux extrémités des lévres, & fait entrer dans son corps l'insecte replié. Quand le Polype a pris assez de nourriture, il est dans une sorte d'engourdissement, & ses bras

ſont aſſez contractés ; mais ils s'allongent, & il reprend ſon mouvement, à meſure que ſon appetit revient. Au reſte il faut plus d'un Millepied pour le ſatisfaire, & d'autant plus d'inſectes qu'ils ſont plus petits.

M. Trembley aiant vû que le Polype eſt un animal vorace ſe perſuada aiſément que le Millepied n'eſt point ſon unique nourriture. Il en ouvrit en effet qu'il tira de l'eau bien repus, & les trouva pleins des Pucerons que Swammerdam nomme *branchus*. Il faut voir dans l'Ouvrage comment le Polype les arrête, & les avale. Il en loge dans ſon eſtomac juſqu'à une douzaine. Ces Pucerons ſe trouvent en abondance depuis le commencement de Juin juſqu'à la fin de Septembre du côté de l'eau le plus expoſé au Soleil. Elle en devient toute rouge. L'Auteur décrit la maniere dont il les pêche.

Mais comme ils ne durent pas toute l'année, il fallut faire reſ-

ſource, & M. Trembley tourna ſes vûës du côté d'une eſpece de vers aquatiques qui ſont au fond de l'eau, où l'on voit dans des ondulations continuelles une partie de leur corps pendant que l'autre reſte cachée dans la terre, ces inſectes ſouvent auſſi gros que le Polype ne laiſſent pas d'être ſa proie, & il les avale repliés, en élargiſſant la bouche autant qu'il le faut. Ils ſont un bon aliment pour lui. L'Auteur les a auſſi nourris de certains vers rouges qui ſe trouvent au fond des eaux; mais cet aliment n'eſt du goût du Polype que quand il eſt bien affamé, & ne lui vaut rien l'hiver. Il s'accommode bien du ver de Tipule décrit par M. de Réaumur, & même ſe nourrit de petits poiſſons, tels que le gardon. Mais ce n'eſt pas ſans peine qu'il le force à devenir ſa pâture. Il mange auſſi toutes ſortes d'Inſectes aquatiques, des Nymphes de Couſins, & autres de plus grands animaux, mais

coupés par parties, des vers de terre, des entrailles de poissons d'eau douce, & même de la viande de boucherie, mais le tout coupé en morceaux très-petits.

On a pû remarquer que la proie du Polype ne peut toucher un de ses bras sans être arrêtée. Mais il faut pour cela que le Polype soit affamé, & que l'aliment lui soit propre. Au cas pourtant que le Polype ait bien faim, il saisit quelquefois ce qui n'est point propre à le nourrir; mais il ne tarde pas à le lâcher. L'Auteur n'explique pas comment le Polype fait cette distinction, ni comment sa proie est arrêtée dans l'instant même qu'elle le touche par la plus petite de ses parties. Il soupçonne cependant que c'est par une espece de suction.

Il rend compte ensuite de plusieurs experiences qui prouvent que le Polype sent sa proie, & dirige ses bras du côté qu'elle se trouve. Cependant ses ieux aidés

des meilleurs verres n'ont pû lui en faire remarquer dans le Polype. Au reste l'Auteur est bien éloigné d'en conclure la négative, *de pareilles décisions supposant presque toûjours que la nature est aussi bornée que les facultés de ceux qui l'observent.*

Nous avons remarqué après M. Baker que deux Polypes avaloient chacun la moitié du même ver. M. Trembley ajoûte qu'il se rompt après un combat assez long, & qu'il arrive quelquefois que l'un des Polypes ouvrant alors la bouche avale aussi son antagoniste, qui en est toûjours quitte au plus pour perdre le ver que le plus fort lui tire de l'estomac.

De cette experience, & de l'observation réiterée de l'Auteur que les Polypes de la troisiéme espece avalent avec leur proie une partie de leurs bras qu'ils n'ont pas eu soin de débarrasser, & qui reste plus de vingt-quatre heures dans leur estomac, d'où ils sortent en

bon état, il conclud qu'un insecte de son espece n'est pas une nourriture qui lui soit propre. Il rend compte de plusieurs expériences qui changent sa conjecture en certitude.

Les Polypes mangent dans tous les tems de l'année, excepté ceux où le froid approche du degré de la congelation. Alors un ver tombant sur leur bras ne reveille point leur appetit. Mais il renaît avec la chaleur, ainsi que leurs forces, & les insectes qui doivent leur servir de nourriture. En été leur voracité est très-remarquable, & ils avalent un ver pour le moins aussi épais que leur corps lorsqu'il est étendu, & trois ou quatre fois aussi long. La digestion de ces alimens en été est l'affaire de douze heures, dans dans une saison plus froide elle en demande quelquefois cinq ou six fois autant. Malgré cette voracité le Polype peut passer quatre mois d'été sans prendre aucune nourriture.

Lorsqu'un insecte est entré dans

l'estomac d'un Polype, il y est reconnoissable pendant quelque tems, à cause de la transparence de la peau. Peu à peu il perd sa forme, qui disparoît enfin entierement, l'insecte étant reduit en une espece de boüillie qui renferme des parties plus ou moins grandes de ces animaux. Le residu de cette digestion est rejetté par la bouche du Polype; car l'Auteur ne l'a jamais vû rendre d'excremens par l'anus, comme M. Baker dit l'avoir vû.

Il y a tout lieu de croire en consequence des observations de M. Trembley que c'est par une espece de suction que le Polype tire le suc des insectes qui lui servent d'alimens. Car les Pucerons rouges dont l'Auteur les nourrit souvent en sortent entiers, à cause de leur peau écailleuse, mais tout blancs, ce qui est également vrai d'autres insectes. Il n'est pas même necessaire que l'insecte soit dans l'estomac pour que le suc en soit

attiré, l'Auteur en a vû qui furent ſuccés en partie par la ſeule application des lévres du Polype contre ces inſectes.

Le ſuc des inſectes délaié dans l'eau qui eſt toûjours dans l'eſtomac des Polypes forme une liqueur qui tient toûjours de la couleur dominante de l'inſecte digeré, & que le ballotement, ou mouvement periſtaltique du Polype, répand dans tout ſon corps, après avoir aidé à la digeſtion. Ce mouvement eſt ſenſible à l'œil armé d'une bonne loupe, & neceſſaire ſur-tout aux Polypes de la troiſiéme eſpece pour diſtribuer le ſuc nourricier dans leur queuë où les alimens ne penetrent pas, & à tous pour le faire paſſer dans les bras qui ſont un canal qui communique à l'eſtomac, d'où l'on voit le ſuc nourricier paſſer dans les bras, comme on le voit refluer des bras dans l'eſtomac.

L'Auteur a déja remarqué que la couleur des Polypes de diverſes eſpeces n'eſt pas la même, & que

la teinte en varie dans chaque individu, & dans differens tems de la vie de chacun d'eux. Il a découvert par des experiences prouvées, par des succès réiterés que cette difference de couleur ne vient que de celle des sucs qu'ils tirent des alimens. Il a teint des Polypes en beau rouge en leur donnant des araignées rouges aquatiques, en noir en leur donnant de petits morceaux de limaces noires, & en verd avec des pucerons de rosier. Mais il n'a pû réussir à leur donner d'autres couleurs par le moien des pétales des fleurs qu'ils n'ont pas voulu avaler. Au reste cette couleur peut être dans la peau même. Car elle est colorée après que l'estomac est vuide depuis long-tems, après même uinze jours de jeune. Mais au bout d'un mois le Polype est presque blanc

On peut se souvenir que l'Auteur a déja dit qu'il n'avoit remarqué aucun vaisseau dans la peau du

Polype. La matiere glaireuſe qu'elle contient peut en renfermer, mais ce n'eſt pas là, dit l'Auteur, que paſſe le ſuc, parce qu'elle eſt toûjours tranſparente; il n'y a que les grains de la peau qui ſoient colorés. D'où l'Auteur conclud que le ſuc nourricier paſſe immédiatement de l'eſtomac des Polypes dans les grains, qu'il regarde comme autant de glandules, ou de véſicules. Celles qui ſont les plus voiſines de la ſurface interne ſont les premieres & les plus colorées : les couches ſuperieures le deviennent à meſure que le Polype prend une nourriture plus abondante.

On ne peut ſçavoir mauvais gré à l'Auteur de n'avoir pas découvert de canaux de communication entre ces grains. Mais il ne paroît pas que ſon explication puiſſe rendre raiſon de la couleur que prennent les couches ſuperieures de la peau du Polype, encore moins comment ſans cette communication les grains répandus dans les

bras peuvent se colorer, puisqu'ils sont encore plus éloignés du contact immédiat du suc nourricier.

Quoiqu'il en soit, la plus ou moins grande quantité de suc nourricier influe sur la grandeur du Polype. Un long jeune reduit les plus grands à être des plus petits qu'on puisse voir; & suivant qu'on les nourrit ils passent par bien des degrés de grandeur dans le cours de leur vie, qui n'est pas bornée à deux ans, comme les observations de l'Auteur le prouvent.

Une des maladies les plus ordinaires aux Polypes c'est les poux, qui les font quelquefois perir, d'autrefois les mutilent, leur mangent les bras, & même la tête. Mais ces mutilations ne leur sont point funestes, quand on les nettoie parfaitement. Ils repoussent les parties qui leur manquent, & redeviennent aussi beaux que jamais. On garantit les Polypes de fin tragique produite par cette

cauſe en les changeant ſouvent d'eau, & les vergettant d'un bout à l'autre avec un pinceau, ou même en les agitant dans l'eau, ce qui ſert à en détacher les poux.

Si les Polypes ſont ennemis de beaucoup d'Inſectes, il n'eſt pas facile de connoître auſquels des habitans des eaux ils peuvent ſervir de nourriture. Toutes les experiences de l'Auteur pour les découvrir ont été infructueuſes. Il n'a pû obliger les Scarabés aquatiques, malgré leur extrême voracité, a en garder qu'après que les Polypes ont été remplis de vers, qui probablement ſont la nourriture de ces Scarabés.

Il paroît par les recherches que M. Trembley a faites des Polypes, par celles de M. Allamand, Naturaliſte Hollandois dont M. Trembley parle avec éloge, par celles de M. de Réaumur, Baker, Leuvenhoeck, & autres, que ces Inſectes ſont communs dans tous les Païs de l'Europe. On en trouve

tous les mois de l'année; mais ceux qui ne ſont pas accoûtumés à les voir auront plus d'avantage au mois d'Avril, lorſque la lentille d'eau commence à monter & à ſe multiplier, que la prêle & tant d'autres plantes aquatiques pouſſent, & s'élevent dans l'eau, ou flottent deſſus. Alors il faut chercher ſur-tout dans les recoins que font les foſſés, les mares, les étangs, dans les endroits où le vent raſſemble les plantes qui flottent ſur l'eau, & ne pas être rebuté par l'inutilité d'une recherche. Comme la gelée leur eſt funeſte, bien que l'Auteur en ait tiré de vivans après avoir été vingt-quatre heures dans la glace, ils ſe tiennent pendant l'hiver ſur le fond des foſſés, où ils ne ſont pas dans une inaction pareille à celle où ils ſe trouvent dans ſon Cabinet, où ils reſſentent un froid plus vif que dans les foſſés.

L'eau dans laquelle l'Auteur les tient plus communément eſt celle

de puits. Il en a gardé dans l'eau de pluie. Il croit que l'eau de ſource ou de riviere leur ſeroit bonne, & il avertit qu'il ne faut pas conclurre qu'une eau ſoit mauvaiſe parce qu'ils y mourroient, attendu qu'on éprouve dans la ſuite qu'avec quelques ſoins on peut les y faire vivre.

Nous donnerons l'Extrait du ſecond Volume dans un autre Journal.

SAGGI DI DISSERTAZIONI Accademiche publicamente Lette nella nobile Accademia Etruſca dell'antichiſſima Citta di Cortona. Tomo I. Parte II. In Roma 1742. nella Stamperia de Fratelli Pagliarini Mercanti Librari a Paſquino.

C'eſt-à-dire : *Eſſai de Diſſertations Académiques, lûës publiquement dans la noble Académie Etruſque de la très-ancienne Ville de Cortone.* A Rome, chez les *Freres Pagliarini*, Marchands Librai-

res. Tom. I. Seconde Partie, &c. 1742. vol. *in*-4°. pag. 156.

Second Extrait. I. Partie.

CE Volume ne renferme que trois Dissertations dont voici les titres.

I. Dissert. du Marquis Jean Poleni Professeur dans l'Université de Padoüe sur le Temple de Diane d'Ephése.

II. Dissert. de l'Abbé Dom Diegue Revillas, &c. sur la Colomne appellée par les anciens *Milliarium Aureum.*

III. Dissert. Du Chanoine Jean Quecozi, &c. sur l'Idolatrie ancienne des Bois.

Nous allons rendre compte de la premiere de ces trois Dissertations qui roule sur le Temple de Diane d'Ephese. M. Poleni avertit ses Lecteurs que lorsqu'il dira l'ancien Temple, il veut parler de celui qui existoit avant l'incendie dont

Erostrate fut l'auteur, & qu'en disant le nouveau Temple, il entend celui qui subsista depuis cet incendie, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus de Temple d'Ephese, & qu'il fût entierement détruit.

M. P. s'attache d'abord à bien désigner le lieu où le Temple de Diane d'Ephese, soit l'ancien, soit le nouveau étoit bâti. Pour donner une idée précise de la situation de ce fameux Edifice, il a copié le plan que nous en a donné M. de Tournefort, dans le troisiéme Volume de ses Voyages. Suivant ce plan les ruines du Temple de Diane sont aujourd'hui à une certaine distance de la Ville. M. Poleni prouve par l'autorité d'Hérodote que l'ancien Temple étoit à sept stades d'Ephese.

Joseph Scaliger, fondé sur une ancienne Epigramme Grecque, dit que les anciens croyoient que le Temple, & la statue de Diane qu'on voyoit à Ephese, étoient tombés du Ciel en même tems. Cepen-

dant la plûpart des plus anciens Auteurs attribuent la fondation de ce Temple aux Amazones. *Ibi Ephesus*, dit Pomponius-Mela, *& Dianæ clarissimum Templum, quod Amazones asiä potentes sacrasse traduntur.* Solin & Hygin disent à peu près la même chose, ce dernier attribue cette fondation à l'Amazone Otrita femme de Mars. Callimaque & Denis Periegete font aussi mention des Amazones en parlant d'Ephese & de son fameux Temple; mais ce que disent ces deux Poëtes n'est pas bien clair. Pausanias reprend Pindare d'avoir écrit que les Amazones bâtirent le Temple de Diane à Ephese dans le tems qu'elles allerent faire la guerre à Thésée Roi des Athéniens, pour lui il croit qu'elles dresserent seulement une statuë à cette Déesse dont le Temple fut bâti dans la suite par un nommé Crésus naturel du Pays & par Ephesus que l'on disoit fils du Caystre. Eustate raconte que les

Amazones ayant été vaincuës par Hercule, & fuyant devant ce Héros vinrent se refugier dans le Temple de Diane, y trouverent leur sureté, & que de cette avanture vint le nom d'*Ephese* à la Ville que l'on bâtit dans la suite près de là. Ce que nous pouvons conclure de tous ces passages des anciens, c'est que le Temple de Diane d'Ephese étoit d'un si grande antiquité que l'on ignoroit le tems précis de sa fondation.

Pline semble dire que le Temple fut bâti sur le bord de la mer qui s'en éloigna dans la suite, mais qu'on reconnoissoit à l'humidité du lieu que la mer l'avoit baigné autrefois; il n'est pas fort étonnant que ce terrein fût de lui-même marécageux, étant situé entre la riviere du Caystre, & entre des montagnes d'où sortent un grand nombre de fontaines. Pline dit qu'on avoit bâti cet Edifice immense sur un terrein de cette nature pour le mettre à l'abri des tremblemens de

terre ; mais M. Poleni croit avec raiſon que les lieux marécageux ne ſont pas moins ſujets que les autres aux tremblemens de terre.

Le premier Architecte du Temple de Diane ſe trouve nommé très-differemment dans les Auteurs anciens. M. P. croit que ſon véritable nom étoit *Cherſifron*. Cet Edifice fut augmenté & embelli dans la ſuite par Démetrius qui eſt appellé *ipſius Dianæ Servus*, & par Peonius ou Poenius Ephéſien. Pline dit que l'on jetta du charbon & de la laine dans les fondemens de ce Temple pour donner de la ſolidité à ce terrein fangeux, quelques autres ont encore parlé de cette prétendue proprieté que le charbon a de deſſecher les lieux humides. M. P. prétend qu'on n'a jetté du charbon en pouſſiere & de la laine dans les fondemens des grands Edifices que pour remplir les fentes & pour rendre plus égal & plus uni le terrein ſur lequel on doit aſſeoir les premieres pierres,

& il paroît que Vitruve favoriſe ce ſentiment.

Il n'eſt parlé dans les anciens que de deux incendies du Temple d'Ephéſe. Le premier par les Amazones & le ſecond par Eroſtrate, & cependant il eſt fait mention de ſept reſtitutions de ce Temple. Pline dit que la Statuë de Diane qui étoit faite d'un ſeps de vigne n'avoit jamais été changée quoique le Temple eût été retabli ſept fois, *Dianæ Ephesiæ Simulacrum vitigineum & numquam mutatum septies restituto Templo*. M. Poleni croit que par ces reſtitutions on ne doit entendre que des agrandiſſemens ou des embeliſſemens conſiderables. On lit encore que le Temple d'Epheſe fut dédié du tems de Timothée fameux Joüeur de Lire & contemporain d'Euripide, on en a voulu conclurre que l'ancien Temple n'avoit été entierement achevé que vers ce tems-la. Mais M. P. prouve que non ſeulement on faiſoit la dédicace d'un Temple

Temple lorſqu'il étoit entierement achevé, mais encore lorſqu'on l'avoit orné ou amplifié. Tout le monde ſçait qu'Eroſtrate ne ſe porta à brûler le Temple de Diane qu'afin de rendre ſon nom immortel, ce qui en effet lui a réuſſi, malgré toutes les précautions des Ephéſiens. La date de cette incendie eſt bien certaine, puiſqu'elle arriva le même jour qu'Alexandre vint au monde, c'eſt-à-dire la premiere année de la cent ſixiéme Olympiade.

Quelques années après l'incendie cauſé par Eroſtrate, les Ephéſiens penſerent à retablir le Temple de Diane, ils voulurent avoir ſeuls le mérite de cette entrepriſe, & pour la finir d'une maniere qui leur fût glorieuſe ils y employerent toutes leurs richeſſes, juſqu'aux coliers & aux braſſelets de leurs femmes; Alexandre leur propoſa de leur rendre tout ce qu'ils avoîent dépenſé juſqu'alors, & de fournir à tous les frais qui reſtoient à faire à

condition qu'on liroit sur un marbre le nom d'Alexandre restaurateur du Temple de Diane d'Ephése; les Ephésiens refuserent la proposition de ce Prince, & celui qui fut envoyé pour lui faire cette réponse se tira ainsi de cette commission délicate : *Seigneur, lui dit-il, il ne convient point à un Dieu de bâtir des Temples a d'autres Dieux.* On lit dans Artemidore que ce fut Cheiromocrates qui travailla alors à la reparation du Temple, & que ce fut le même Architecte qui bâtit la Ville d'Alexandrie, & qui proposa de faire du mont Athos une Statue d'Alexandre, tenant d'une main une ville & de l'autre une urne d'où sortiroit un fleuve. Les Auteurs varient baucoup sur le nom de cet Ouvrier.

M. Poleni prouve par plusieurs raisons, & par plusieurs autorités décisives que le corps du Temple d'Ephése ne fut point endommagé par l'incendie, & que la charpente, la couverture & les appar-

temens furent ſeuls conſumés par le feu, d'où il tire cette conſéquence évidente, ſçavoir que le nouveau Temple n'étoit que l'ancien Temple qui après l'incendie avoit été reparé & embelli. Il ſe fait une difficulté tirée d'un endroit de Strabon où cet Auteur, ſuivant la Traduction Latine, dit que les Ephéſiens vendirent les Colonnes de l'ancien Temple pour ſubvenir aux frais du nouveau Temple; le Grec porte διαθέμενοι δὲ καὶ τὰς προτέρας κίονας. Ce qui a été traduit par ces mots *prioribus etiam columnis venditis.* M. P. pretend prouver que le verbe διατίθεσθαι ne ſignifie pas toûjours mettre en vente, & qu'on peut encore fort bien le traduire ici par ces mots, *componere*, *temperare*, c'eſt-à-dire, reparer, rajuſter, &c. ſuivant cette ſignification Strabon ſera favorable à l'opinion de M. P. bien loin de lui être contraire. M. Poleni entreprend enſuite de montrer que ni le Pere Menétrier, ni

Perault, ni Fiſcher, ni Auliſius n'ont bien conçu le Temple d'Epheſe. Mais pour entrer dans cette diſcuſſion il faudroit avoir ſous les yeux les differens deſſeins que ces Auteurs ont donné de ce Temple, & les Médailles anciennes par le ſecours deſquelles M. Poleni les combat.

Notre ſçavant Diſſertateur traite enſuite dans des articles ſéparés de la longueur & de la largeur de tout le Temple, des degrés par où l'on y montoit, des portiques, des colômnes, des architraves, du frontiſpice, de la nef & de pluſieurs autres parties du Temple, de la porte principale de la nef, de la charpente du toît, des portes de bois & des eſcaliers; mais nous ne pouvons entrer aujourd'hui dans aucun de ces détails. Nous nous reſervons à traiter tous ces articles dans la ſeconde partie de cet Extrait.

Nous paſſerons à ce qu'il dit de la Statuë de Diane. On en voit la

figure dans deux Médailles que le Pere Menétrier avoit déja fait graver, & que l'on retrouve ici. L'une est deTrajan, & l'autre est de Marc Aurele, & par conséquent cette Statuë de Diane ne peut être que la Statuë du nouveau Temple, mais il y a bien de l'apparence que si ce n'étoit pas la même qu'on adoroit dans l'ancien Temple au moins elle étoit tout-à-fait semblable. Xénophon qui mourut la seconde année de la cv^{me} Olympiade, & par conséquent un peu avant l'incendie du Temple d'Ephése, dit que la Diane d'Ephése étoit d'or. Mais presque tous les autres Auteurs anciens assurent que cette Statuë étoit de bois, Vitruve dit de cédre, d'autres disent d'ébene, d'autres de bois de vigne.

M. Poleni essaye de concilier ces differentes opinions, il est porté à croire 1°. que Diane avoit dans son Temple plusieurs Chapelles, & plusieurs Statuës qui pouvoient être de formes, & de matieres dif-

ferentes, d'ailleurs il est constant qu'une même Statuë étoit souvent de plusieurs bois ou de plusieurs pierres ou métaux differens. Il est certain encore que celle de toutes les Statuës de Diane qui étoit la plus révérée par les Ephésiens étoit de bois, ils croyoient fermement qu'elle n'avoit pas été faite de main d'homme, mais qu'elle avoit été apportée du Ciel telle qu'on la montroit.

Pline parle de la magnificence & des richesses du Temple d'Ephése comme de ce qu'il y avoit au monde de plus digne d'étonnement. *Magnificentiæ vera admiratio extat Templum Ephesiæ Dianæ.... Cetera ejus operis ornamenta plurium Librorum instar obtinent, nihil ad speciem naturæ pertinentia.* Callimaque dit que ce fameux Temple renfermoit encore plus de richesses que le Temple d'Apollon à Delphe.

1°. Des peuples entiers, des Villes, des particuliers même con-

fioient à ce Temple leurs trésors & tout ce qu'ils avoient de plus précieux comme à un lieu sacré & sur. L'antiquité a reproché aux Ephésiens d'avoir employé aux embellissemens du nouveau Temple l'argent que les Perses y avoient mis en dépôt, & quoiqu'on ait voulu justifier les Ephésiens de cette accusation elle ne pouvoit être fondée que sur l'usage où l'on étoit de faire de ce Temple un trésor public. Xénophon allant combattre les Béotiens mit entre les mains de Mégabyse Sacristain de la Déesse une grande somme d'argent qui devoit lui être renduë s'il revenoit de cette expédition & qui devoit tourner au profit de la Déesse, s'il venoit à périr dans cette guerre. 2°. Ce Temple possedoit en propre des richesses immenses, parmi lesquelles on doit compter des tableaux & des statuës d'un prix infini, & des vases & autres meubles faits par les plus excellens Ouvriers. On estimoit sur-tout un

tableau peint par Apelle, repreſentant Alexandre ayant la foudre en main. Pluſieurs Statuaires avoient fait des Statuës d'Amazones. On voulut conſerver les plus belles de ces Statuës dans le Temple d'Ephéſe, on s'en rapporta pour le choix au jugement des Statuaires même qui ſe trouverent preſens, on reputa pour la plus belle Statuë celle que chaque Sculpteur diſoit être la plus parfaite après la ſienne propre, on en choiſit cinq. La premiere étoit de Polycléte, la ſeconde de Phidias, la troiſiéme de Creſilaüs, la quatriéme de Cydon, la cinquiéme de Phradmon. Nous avons déja parlé d'une Statuë d'or de Diane, Strabon rapporte que les Ephéſiens en firent ériger dans leur Temple une autre à Artemidore auſſi de même métal, il étoit aſſez d'uſage de conſacrer & de ſuſpendre dans le Temple des repreſentations de ce Temple même en or & en argent. A cette occaſion M. Poleni rapporte

les diverſes opinions des Auteurs ſur ce verſet des Actes des Apôtres, *Démetrius quidam nomine Argentarius* (Epheſinus) *faciens Ædes argenteas Dianæ, præſtabat artificibus non modicum queſtum.* Les uns ont cru que ces Temples d'argent que vendoit ce Démetrius étoient deſtinés à être ſuſpendus devant la Divinité, d'autres que ce n'étoient que des Médailles ſur leſquelles la figure du Temple étoit gravée, d'autres ont penſé que ces petits Temples ſe débitoient aux Pélerins & aux devots qui venoient de toute part à Ephéſe, & qui étoient bien aiſes de poſſeder & de faire voir des monumens qui conſtataſſent leur pieux voyage, & qui les en fiſſent ſouvenir. Enfin on a voulu que ce fût des eſpéces d'Amulettes que les Superſtitieux portoient à leur col pour ſe préſerver des dangers, ou pour ſe guérir de quelques maladies. Il pouvoit bien ſe faire qu'il ne faudroit rejetter aucune de ces opinions, & qu'on

employoit ces petits Temples à tous ces differens usages.

Strabon nous apprend que les Prêtres de Diane étoient Eunuques, qu'on les appelloit *Megabyses*, que des étrangers pouvoient être honorés de ce Sacerdoce, que c'étoit une dignité très-considerable, que les femmes qui servoient avec les Prêtres au culte de la Déesse étoient vierges; enfin qu'une partie de ces régles s'observoient encore du tems de ce Géographe & que les autres étoient abolies: nous sçavons par d'autres Auteurs qu'il y avoit plusieurs ordres de ces Prêtresses, que celui des Prêtres qui présidoit aux Sacrifices s'appelloit *Acritobate*, d'autres se nommoient *Estiatores*, & *Essenes*, ce qu'on a rendu en Latin par les mots d'*Epuloni* & de *Sodales*, & qu'enfin les Sacrifices que l'on offroit à Diane n'étoient jamais des Sacrifices sanglans & que les supplications qu'on lui adressoit n'étoient accompagnées que

de couronnes faites de rameaux d'olivier.

Xénophon l'Ephésien cité par Politien nous donne une idée assez distincte de ce qui se pratiquoit à Ephése pendant la solemnité de la Fête de Diane. On célébroit, dit cet Auteur, la Fête de Diane par une procession solemnelle de la Ville au Temple qui en est éloigné de sept stades, cette procession étoit formée par les jeunes filles d'Ephése extrêmement parées, & accompagnées & suivies des jeunes gens de la Ville vêtus avec la plus grande magnificence, car c'étoit la coûtume que cette Fête fût l'occasion aux jeunes filles de trouver des maris & aux jeunes garçons de prendre des femmes. Un peuple innombrable composé, & des habitans d'Ephése, & des étrangers qui étoient accourus de toute part, étoient spectateurs de cette marche pompeuse : d'abord venoient les Mysteres, ensuite les flambeaux, les corbeilles, les parfums, ensui-

te les chevaux, les chiens, & tout l'attirail de la chasse. C'est à peu-près ce que nous dit Xénophon l'Ephésien. On sçait d'ailleurs que les jeunes filles formoient au son des flûtes des danses légéres en l'honneur de la Déesse. On sçait encore que l'entrée du Temple leur étoit permise, aussi bien que l'entrée dans une certaine caverne qui se trouvoit dans le Bois Sacré qui étoit derriere le Temple, les hommes pouvoient aussi entrer dans le Temple & dans la Caverne, mais l'entrée de l'un & de l'autre étoit interdite aux femmes mariées, si ce n'est aux esclaves que leurs maîtres citoient en justice. Achilles Tatius dans son Roman de Leucippe & de Clitophon introduit un homme qui dit s'être trouvé à Ephése un jour qu'on y célébroit la Fête de Diane, & que toutes les ruës & les places publiques furent remplies de gens ivres pendant toute la nuit.

Les asyles chez les Hébreux n'é-

toient que pour les homicides involontaires, mais les asyles des Payens mettoient à couvert de toutes poursuites les scélérats les plus consommés. Le Temple de Diane d'Ephése étoit dans une trop grande consideration pour n'avoir pas le droit de proteger les plus grands coupables, car plus les crimes que l'asyle mettoit à couvert étoient énormes, & plus la Divinité étoit honorée. Alexandre avoit accordé au Temple de Diane d'Ephése un droit d'asyle qui s'étendoit à un stade à la ronde, Mithridate augmenta un peu cet espace en reglant que l'asyle auroit lieu à la portée d'une fléche lancée de l'angle du toît du Temple. Antoine doubla cet espace & voulut même qu'une portion de la Ville servît aussi d'asyle, mais on sentit bien-tôt l'abus de tels priviléges, & Tibere les restraignit beaucoup. Suétone dit qu'il les supprima tout-à-fait : *abolevit & jus, moremque azylorum, quæ usquam erant*. Mais il en

faut plûtôt croire Tacite qui parle de cette reforme avec plus de connoissance & plus d'exactitude. Or cet Auteur assure que Tibere restraignit seulement les droits d'asyle, & qu'il ne les supprima pas tout-à-fait, Plutarque vivoit certainement après Tibere, & Plutarque nous dit que de son tems les débiteurs trouvoient dans le Temple de Diane d'Ephése un refuge assuré contre leurs créanciers.

Ce Temple, suivant les Loix Romaines, avoit encore un beau privilége & qui ne lui étoit commun qu'avec très-peu d'autres Temples, c'étoit le droit de pouvoir être institué héritier. (*Ulpianus Tit.* 23. *qui heredes instituì possunt*) *Deos instituere hæredes non possumus, præter Jovem Tarpeium, Apollinem Didymæum, Martem in Gallia Minervam Iliensem, Herculem Gaditanum*, Dianam Ephesiam, *Matrem Deorum Cybelem quæ Smyrnæ colitur, & Cœlestem*

Salinensium Carthaginis.

Il est certain que le Temple de Diane d'Ephése a été compté parmi les sept merveilles du monde, mais cela doit-il s'entendre du vieux ou du nouveau Temple ? M. Poleni croit que le nouveau Temple a été décoré du beau titre d'une des sept merveilles du monde, & il le prouve évidemment, parce que plusieurs de ces sept merveilles étoient plus recentes que la construction du nouveau Temple. Suivant Cassiodore, & Hygin, voici quelles étoient les sept merveilles du monde, le Temple de Diane d'Ephése, le Sépulcre du Roi Mausole, le Colosse de Rhode, la Statue de Jupiter Olympien, le Palais de Cyrus, les murs de Babylone, & les Pyramides d'Egypte. L'ancien Temple fut brûlé par Erostrate la premiere année de la cent sixiéme Olympiade, Mausole ne mourut que la quatriéme année de cette même 106me Olympiade. Donc le Temple de Diane

d'Ephése, qui étoit une des sept merveilles du monde avec le Sépulcre de Mausole, étoit le nouveau Temple, on peut dire la même chose du Colosse de Rhodes, qui étoit l'ouvrage de Caves Disciple de Lisippe, Cares fit le Colosse vers la cent quatorziéme Olympiade.

Le Temple de Diane d'Ephése fut pillé peu de tems après avoir été réparé, c'est ce que nous apprenons d'un passage d'Arrien. Ce Temple avoit été brûlé l'an 356 avant Jesus-Christ, & le pillage dont parle Arrien arriva l'an 334 avant la même Ere. Ce qui est une nouvelle preuve de ce que M. Poleni a avancé ci-devant, sçavoir, qu'il n'y eut que la charpente & la toiture du Temple de brûlés par Erostrate, & que les murs de l'ancien Temple ne furent point endommagés, car si cela eut été ce Temple n'eut pû être rétabli en si peu de tems.

Cæsar raconte dans ses Com-

mentaires qu'il empêcha par deux differentes fois que le Temple de Diane d'Ephése ne fût violé, & qu'on en enlevât les richesses qui y étoient en dépôt. On lit dans Tacite (*) que sous Néron tous les Temples de l'Asie furent mis au pillage, & quoique cet Auteur ne nomme pas en particulier le Temple de Diane d'Ephése. Il y a tout lieu de présumer que ce Temple ne fut point épargné devant exciter plus qu'aucun autre l'avidité des Emissaires de l Empereur.

M. Poleni releve ensuite quelques expressions peu exactes qui sont échappées à M. Tournefort en parlant du Temple d'Ephése. *Ce même Temple*, dit ce Voyageur, *fut dépoüillé & brûlé par les Scythes en 263, les Goths le pillerent sous l'Empereur Gallien.* M. P. prouve que les Goths & les Scythes ne sont ici qu'un seul & même peuple, & que l'incendie causé par les Scythes n'est pas un évenement

(*) Annal. Lib. xv. Art. 45.

different du pillage exercé par les Goths sous l'Empereur Gallien. Voici comme s'exprime Trebellius-Pollion : *Scythæ autem hoc est pars Gothorum Asiam vastabant. Tunc etiam Templum Dianæ Ephesiæ dispoliatum & incensum est; cujus opes fama in populos satis notæ.* Jornandes dit à peu-près la même chose. Or cette ruine du Temple d'Ephése arriva précisément l'an 263 sous l'Empereur Gallien. C'est à cette Epoque qu'il faut rapporter l'entiere destruction de ce Temple. Car on ne voit point qu'il ait été reparé dans la suite, il n'en n'est pas même parlé depuis si ce n'est dans les Voyageurs modernes qui disent en avoir vû les restes.



SANCTI PATRIS NOSTRI Ephraem Syri Opera omnia, quæ extant Græcè, Syriacè, Latinè, in sex Tomos distributa ad Mss Codices Vaticanos, aliosque castigata, multis aucta. Nova interpretatione, præfationibus, notis, variantibus lectionibus illustrata. Nunc primùm sub auspiciis Sanctissimi Patris, Clementis XII. Pontificis Maximi è Bibliothecâ Vaticanâ prodeunt. Tomus primus Græcè & Latinè. Romæ, ex Typographiâ Vaticanâ, apud Joannem-Mariam-Henricum Salvioni, 1732.

C'est-à-dire : *Toutes les Œuvres de S Ephrem le Syrien, en Grec, en Syriaque & en Latin, distribuées en six Tomes, corrigées sur les Manuscrits du Vatican & d'autres, avec une nouvelle version des Prefaces & des variantes, tirées de la Bibliothéque du Vatican, & publiées pour la premiere*

fois sous les auspices de notre S. Pere le Pape Clément XII. Tome premier, en Grec & en Latin, in-fol. *A Rome, de l'Imprimerie du Vatican,* 1732. *pag.* 350. *sans les Préfaces, les Prolégoménes & le Catalogue des Editions, Mss & de tous les Traités de S. Ephrem, qui comprennent* 203 *pag.*

LES trois Tomes des Œuvres de S. Ephrem en Syriaque & en Latin, dont nous avons donné la notice dans nos Journaux d'Avril 1739, de Septembre & d'Octobre 1744, ne sont que le 4me, le 5me & le 6me Volumes suivant l'ordre établi par les Auteurs de cette Edition. Les trois autres Tomes dont il nous reste à rendre compte sont le premier, le second & le troisiéme, ils contiennent les Œuvres de ce Pere écrites en Grec. Nous aurions dû naturellement commencer par donner les Extraits des Ouvrages Grecs & finir

par les Syriaques pour nous conformer à l'arrangement fait par les Editeurs. Ce qui est cause que nous avons commencé par les Syriaques, c'est qu'ils sont parvenus les premiers jusqu'à nous. Le Volume que nous annonçons est dédié au Pape Clément XII. M. le Cardinal Quirini, à qui le Public est redevable de cette Edition, déclare dans l'Epître Dédicatoire les motifs qui l'ont engagé à l'entreprendre. Il a cru que rien n'étoit plus digne d'un Bibliothécaire Apostolique que de faire usage du riche dépôt dont il est chargé pour donner au Pubic de nouvelles Editions des anciens Peres de l'Eglise; & S. Ephrem lui a paru être celui d'entre tous les Peres, dont les Ouvrages avoient le plus besoin d'être revûs & corrigés. Le Texte Syriaque de ce Saint Docteur n'avoit pas encore été imprimé : une grande partie des Traités de ce Pere étoit absolument inconnuë dans l'Eglise d'Occident. Clément

XI. plein de zéle pour l'avancement des Lettres en général, & particulierement pour la Litterature Ecclesiastique, n'avoit épargné ni soin ni dépense pour faire venir de Syrie & d'Egypte les manuscrits Syriaques des Œuvres de S. Ephrem. Ces manuscrits étoient en dépôt dans la Bibliothéque du Vatican. Il ne s'agissoit plus que de trouver des Sçavans capables de les mettre en œuvre. M. le Cardinal Quirini ayant reconnu dans la personne du Pere Benoît Jesuite, & de Mrs Evodius, & Joseph Simonius Assemanni Gardes de la Bibliothéque du Vatican toutes les qualités d'esprit & les talens necessaires pour l'exécution d'un si grand Ouvrage, a jugé à propos de les en charger. Nous avons donné dans nos Journaux de Septembre & d'Octobre de l'année derniere une idée détaillée du mérite litteraire, & des travaux de M. Evodius Assemanni Archevêque d'Apamée, & du Pere Benoît de la

Compagnie de Jesus. Il nous reste à parler de ce que M. Joseph Simonius Assemanni a fait pour l'Edition des Œuvres Grecques de S. Ephrem dont il a été chagé.

Ce Sçavant rend compte lui-même de son travail & du plan de son Ouvrage dans les deux Préfaces qui sont à la tête du Livre, & qu'il a écrites en forme d'Epîtres adressées au Cardinal Quirini occupé du gouvernement de son Diocése de Bresse. On peut assurer le Public que l'Editeur ne promet rien dans ses Préfaces qu'il n'ait fidellement éxécuté dans toute l'étenduë de cet Ouvrage. Ainsi il suffira de rapporter ici le précis de ces Préfaces ; le Lecteur sera en état par là de juger de la forme & de la beauté de cette Edition.

Ceux qui travaillent aux Editions des SS. Peres ont coûtume de mettre à la tête de leurs Livres les Vies des Auteurs dont ils publient les Ouvrages, de donner un Catalogue des divers Traités qu'ils

ont composés & d'exposer les jugemens que les Sçavans ont porté sur leurs Ecrits. Ces préliminaires servent à prévenir les Lecteurs en faveur des Ouvrages dont ils entreprennent la lecture. On a plus d'empressement à lire des monumens qu'on voit être estimés de ceux qui sont le plus en état d'en juger. Si ces préliminaires ont été utiles dans quelque autre Edition, l'on peut dire qu'ils sont necessaires à l'égard des Œuvres de S. Ephrem, particulierement pour ce qui regarde le Catalogue des Discours qu'il a composés; Photius comptoit que ce Pere avoit écrit plus de 1000 Traités differens, & Sozoméne le faisoit Auteur de plus de trois millions de vers; mais ni les Syriens, ni les Grecs, ni les Latins n'ont encore pris le soin jusqu'ici de recueillir & de rediger dans un seul corps tous les Traités qui sont sortis de la plume de ce Pere, & il ne nous en ont point encore donné de Catalogue complet.

M.

M. Assemanni a cru avec raison que son premier devoir en qualité d'Editeur étoit de dresser un Catalogue de toutes les Editions & même des Versions Latines & de tous les manuscrits tant Grecs que Syriaques des Ouvrages de Saint Ephrem qui existent dans les Bibliothéques de l'Europe & de l'Asie. Ce Catalogue est fait avec toute l'exactitude possible. Les manuscrits où chaque Traité se trouve & les Bibliothéques où ces manuscrits existent sont indiquées. Ces précautions étoient d'autant plus necessaires qu'il est très-important que l'on ne puisse pas revoquer en doute l'autenticité de certains Traités, où S. Ephrem rend un témoignage si clair & si positif à la Tradition de l'Eglise touchant les vérités de la Foi qui ont été contestées dans ces derniers tems. Il est déja arrivé qu'on a voulu faire passer sous le nom de ce Pere quelques Discours qui n'étoient pas de lui, & on a aussi voulu rendre suspectes & rejetter d'autres pieces, dont

on ne peut pas douter qu'il ne ſoit l'Auteur. Le Catalogue dreſſé par M. Aſſemanni nous met en état de diſcerner le vrai d'avec le faux, & nous aſſure de l'autenticité des Traités compris dans cette Edition.

Les divers Ouvrages de Saint Ephrem n'ont aucune liaiſon entr'eux, de-là vient qu'ils ne ſont pas rangés ſuivant le même ordre dans les differens manuſcrits. Pluſieurs de ces Diſcours ont été traduits du Syriaque en Grec, ſoit du vivant de ce Pere, ſoit peu de tems après ſa mort; mais le Texte Syriaque en eſt perdu. Ceux que nous avons en Syriaque ont la plûpart un argument different de celui des Traités traduits en Grec. Il nous reſte néanmoins pluſieurs Diſcours en Syriaque & en Grec qui traitent de la même matiere. On auroit ſouhaité de ne pas les ſéparer & de les imprimer dans un même Volume. Mais la differente forme des caracteres ne l'a point per-

mis. L'effet désagréable qu'auroit produit le caractere Syriaque mêlé avec le Grec a déterminé M. le Cardinal Quirini à donner séparément ce qui est écrit en ces deux Langues. Les Ouvrages Grecs de S. Ephrem composent les deux premiers Volumes. On a pris pour modéle l'Edition d'Oxford comme étant la plus ample & la plus correcte, on en a corrigé les fautes, on a eu soin de remplir les lacunes qui sont très-fréquentes dans cette Edition par des Supplémens tirés des plus anciens manuscrits. Pour ce qui regarde la Version Latine on a suivi d'aussi près qu'il a été possible celle de Jean Vossius, ce n'est pas toutefois qu'on l'ait cru meilleure que celle d'Ambroise Calmadule, & celle de François Zini, mais on l'a préferée à celle des autres Traducteurs par la seule raison que Vossius a traduit plus de Discours de S. Ephrem qu'aucun autre Interpréte, & que d'ailleurs sa Version ayant été réimpri-

témoignages des Sçavans modernes tant Orthodoxes qu'Hérétiques touchant ſes Ouvrages imprimés & manuſcrits. Ces témoignages ſervent à prouver l'autenticité des Livres attribués à Saint Ephrem, & l'Editeur prend occaſion de là de ſe recrier contre l'impudence & la témerité de Rivet, qui ſans avoir conſulté ni les manuſcrits Grecs ni les Syriaques, & ſans avoir lû les anciennes Verſions a accuſé Ambroiſe Camaldule, & Voſſius d'infidélité dans leurs Verſions; Rivet leur a reproché d'avoir fait violence aux paroles du Texte, d'avoir attribué à Saint Ephrem des ſentimens qu'il n'avoit pas, d'avoir changé & ajoûté pluſieurs choſes, d'en avoir ſuppoſé même qui n'étoient pas dans le Texte. L'Editeur en appelle à la foi des manuſcrits Grecs & Syriaques qui ont huit à neuf cens ans d'antiquité. On conſerve, dit-il, ces précieux monumens dans les Bibliothéques d'Italie, de France

Tome sont très-étendus, ils comprennent près de 200 pages, l'Editeur y rapporte 1°. tout ce que les Auteurs Grecs & Latins ont écrit sur la Vie de S. Ephrem. L'éloge de ce Pere par Saint Gregoire de Nysse est la piece la plus remarquable. S. Ephrem y est representé comme un modéle de toutes les vertus, le Temple du S. Esprit, un homme inspiré de Dieu, & suscité par la divine Providence pour défendre la Religion contre tous ses ennemis & pour animer par ses Discours pleins de feu les Chrétiens à la pratique de la vertu. Rivet dans son Livre des Critiques Sacrés a prétendu que ce Discours n'étoit pas de S. Gregoire de Nysse. Mais M. de Tillemont a répondu à ses objections, & il a montré évidemment que si ce Discours n'a pas été composé par S. Gregoire il est du moins d'un Auteur qui lui étoit contemporain.

Après les éloges que les anciens ont donnés à S. Ephrem suivent les

Concile de Ferrare & de Florence.

Les Œuvres de S. Ephrem lui étant tombées entre les mains, il en traduisit une partie en Latin, il envoya sa Version à Côme de Médicis pendant le Jeûne du Carême avec une Lettre, dont le tour plaisant montre la gayeté & les graces de son esprit. Je rencontrai dernierement, dit-il, un Vieillard Syrien, je le priai de venir loger chez moi, ayant senti dans les premieres conversations que j'eus avec lui combien il étoit rempli de science & de sagesse, je songeai d'abord à vous le faire connoître ; mais comme il ne parloit que Grec & Syriaque, je lui proposai d'apprendre le Latin, le saint Vieillard ne fit point de difficulté de devenir mon Disciple malgré son grand âge. Et en peu de tems il a si bien appris notre Langue, qu'il parle actuellement mieux Latin que Grec. Je vous envoye ce vénérable hôte, recevez le avec le respect qu'il mérite. Il desire de

vous entretenir en particulier, & lorſque vous aurez l'eſprit débarraſſé de tout autre ſoin. Je ſuis perſuadé que vous le recevrez bien en tout tems, mais c'eſt un devoir pour vous de profiter de ſa viſite pendant ce tems de Carême. Ambroiſe Camaldule eſt mort en l'année 1490.

Pierre - François Zini Chanoine de Vérone a traduit en l'année 1561 dix - huit Diſcours de Saint Ephrem avec l'Eloge que l'on attribue à S. Gregoire de Nyſſe.

L'Editeur nomme enſuite les Traducteurs qui ont ſuivi, ſçavoir Julius Clémens, Aloyſius - Lipomanus Evêque de Bergame, Laurent Surius, les Bollandiſtes, Claude Chantelou, François Combefis. Il parle auſſi des Editions qui ont été faites ſur le Syriaque par Guido Fabricius Boderianus, Gerard Voſſius, le Cardinal Bona & Abraham Ecchellenſis.

Nous n'entreprendrons pas de donner des Extraits des Diſcours

ſuivant les régles de la Dialectique, il ſe ſert même alors des figures les plus hardies, & il déploye toutes les richeſſes de ſon imagination & ce qu'il dit n'en fait que plus d'impreſſion.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

ROma antica e moderna; o ſia nuova deſcrizione della moderna Citta di Roma, e di tutti gl'edifizi, che ſono in eſſa, e delle coſe piu celebri, che erano nella antica Roma, con le autorita del Cardinal Baronio, Ciacconio, Boſſi, Panciroli, Marliani, Panvinio, Donati, Nardini, Grevio, Ficoroni, & di altri claſſici Autori ſi antichi, che moderni; abbellita con duecento e piu figure in rame, con curioſe notizie iſtoriche, con la Cronologia di tutti i Summi

Pontefici, Re, Consoli, e Imperadori Romani; accresciuta in questa nuova edizione, di un tomo terzo, dove si tratta di tutti i riti, guerre piu considerabili, e famiglie piu conspicue degli antichi Romani; dedicata all'Eminentissimo e Reverend. Principe Il. Sig. Cardinal Alessandro Albani, Diacono di S. Maria ad Martires. In Roma, nella Stamperia di Giovanni Zempel. 1745. *in-8°.* 3 vol.

Les Freres Pagliarini, Imprimeurs-Libraires de cette Ville, ont publié depuis peu le premier Volume de la Traduction Italienne du *Théatre Critique universel* de Dom Benoît-Jerôme Feijoo Superieur Général de l'Ordre de S. Benoît d'Espagne. Par M. Marc-Antoine Franconi. 1744. *in-4°.* On a joint à cette Traduction un Catalogue des Dames célébres.

Ce Volume se débite aussi à Venise, chez Laurent Boseggio, Libraire.

DE MILAN.

Il paroît ici un Recueil de Poëſies badines, intitulé: *Le Piacce-vole Rime del Dottore Fiſico Vittore Vettori Mantovano al Signor Carlo Gioſeffo Vigore Milaneſe.* In Milano 1744. *in*-8°. On a mis au commencement de ce Volume le portrait de l'Auteur.

Le même Auteur donnera encore dans peu un ſecond Recueil de Poëſies ſérieuſes, contenant diverſes Pieces ſur la Medecine & la Phyſique, pluſieurs Diſcours Académiques, compoſés en differens tems, & recités dans l'aſſemblée de *Timidi*, & quelques autres Traités particuliers.

Il eſt ſorti des Preſſes de Pierre-François Malateſta, Imprimeur-Libraire de cette Ville, un nouvel Ouvrage de Botanique, intitulé: *Hiſtoria Botanica practica, ſeu Plantarum quæ ad uſum Medicinæ pertinent, &c. Opus Equitis Joannis Morandi, &c.* Nous apprenons par un Programme qu'on a publié

ſur la fin de l'année derniere à Milan, pour annoncer cet Ouvrage, qu'il eſt le fruit d'un long travail, qu'il eſt compoſé avec beaucoup d'ordre & de méthode, que l'Auteur a eu une attention ſinguliere à diſtribuer les plantes dans leurs claſſes, leurs genres, & leurs eſpeces, & à les caracteriſer toutes chacune en ſon particulier. Il appuye les démonſtrations & les deſcriptions qu'il en donne, toûjours relativement à l'uſage qu'elles ont dans la Medecine, ſur l'autorité de plus de trois cens Ecrivains approuvés. Il embraſſe, ſuivant le plan de ſon Livre, les plantes Européennes, & un grand nombre d'étrangeres, dont on trouve au commencement une Nomenclature très-détaillée; & pour procurer à ſes Lecteurs une plus grande facilité de profiter de ſon travail, M. Morandi a eu ſoin de reporter toute cette Nomenclature dans la Table générale des matieres. Il a ajoûté un grand nombre

de planches en taille-douce, qui contient plus de deux millefigures, de fleurs, de feuilles & de fruits, qu'il a dessinées & gravées lui même. Cet Ouvrage qui est imprimé *in-fol.* sur de très-beau papier & en caracteres neufs, se vend deux Sequins (23 liv. environ monnoye de France) & se débite chez l'Auteur, Place de S. Paul.

DE LUCQUES.

M. l'Abbé Joseph Tegrimi, qui a traduit diverses Pieces de Poësies Italiennes en vers latins, vient d'en donner un Recueil dans l'une & l'autre Langues sous ce titre: *Rime Scelte di diversi Autori antichi e moderni tradotte in Lingua Latina con un Elegia in fine del medesimo Autore.* In Lucca, 1745. *in-8°.* M. l'AbbéTegrimi s'est encore fait connoître dans la Republique des Lettres, par la nouvelle Edition de la Vie *de Castruccio*, composée par M. Nicolas Tegrimi, qu'il vient de donner avec des remarques. Cette nouvelle Edition est

ornée de vignettes & de quelques autres tailles-douces.

Leonard Venturini, Imprimeur-Libraire de cette Ville, a publié un Programme portant que comme il a imprimé les cinq premiers Volumes des Annales de l'Ordre de S. Benoît, il n'a pas cru qu'il pût se dispenser d'imprimer le sixiéme. C'est ce qu'il vient d'exécuter sur du papier & en caractéres semblables à ceux qu'il avoit employés pour les cinq premiers. L'Edition de ce dernier Volume a été faite d'après celle que Dom Martene avoit donnée à Paris il y a quelques années, sur les manuscrits du P. Mabillon. Mais l'Editeur Italien y a joint beaucoup de choses qui ne sont point dans l'Edition de Dom Martene, & en particulier une Apologie composée par M. Pierre-Marie Giustiniani pour l'opinion d'un Moine du Mont-Cassin, aujourd'hui Evêque de Vintimiglia, qui revendique au Monastere du Mont-Cassin les Reliques

de S. Benoît & de Ste Scolastique, contre les Ecrivains François qui pretendent qu'elles ont été transferées dans l'Abbaye de Fleury, ou de S. Benoît sur Loire. Le même Programme ajoûte que cette question de fait, est traitée & éclaircie avec tant d'érudition & de soin, & décidée avec tant de jugement, que les Critiques Italiens n'ont point à envier à cet égard aux François leur Mabillon.

DE VENISE.

Etienne Monti, Imprimeur-Libraire, a publié depuis quelque tems le premier Volume du Dictionnaire universel contenant ce qui regarde le commerce, l'œconomie, l'Histoire naturelle, la marine, les Sciences & les Arts, tant libéraux que méchaniques, &c. Nous avons annoncé le projet & le plan de cet Ouvrage dans les *Nouvelles* du mois de Juin dernier. Il ne sera peut-être pas inutile pour quelques uns de nos Lecteurs, d'avertir ici que l'Auteur de

ce Dictionnaire est M. Jean François Privati Docteur ès Loix. 1744. *in*-4°.

Dissertatio de Salivatione Mercuriali Physico-Medico-Mechanica Bartholomæi Boschetti Vicentini, Philosophiæ & Medicinæ Doctoris, in tria capita divisa, quorum primum continet salivæ naturalis examen: alterum caput ejusdem vitia considerat: Tertium salivationem artificialem exhibet: his accedunt Historiæ felici & lethali experimento comprobatæ. Venetiis, Typis Joannis Tibernini. 1744. *in*-4°.

DE FLORENCE.

M. l'Abbé Joseph-Clement Bini Prêtre de cette Ville, a composé plusieurs Lettres sur l'ancien Langage des Etrusques; il les a publiées séparément dans diverses feuilles des Nouvelles Litteraires de Florence pendant le cours de l'année derniere, & au commencement de celle-ci. Ces Lettres qui sont au nombre de 21, ont été rassemblées, & viennent de paroî-

tre ici dans un Volume qui a pour titre : *Lettere Gualſundiane del Signor Giuſeppe Clemente Bini Sacerdote Fiorentino , ſopra qualche parte dell' Antichita Etruſca, all' Illuſtriſſimo Signor Drake Cavaliere Ingleſe.* In Firenze, 1744. *in-8°.* de 336 pag. M. l'Abbé Bini attaque & combat dans ces Lettres l'interpretation de la Table Eugubine que M. Antoine-François Gori a donnée dans le *Muſeum Etruſcum.*

Sebaſtien Brazzini, Libraire de cette Ville, vis-à-vis la Poſte, donne avis au public que M. Lami continuera en l'année 1745 à recueillir & à publier en deux feuilles par mois les *Mémoires de Litterature des Sçavans d'Italie.* Ceux qui voudront ſe procurer ce Recueil, & s'aſſocier à l'entrepriſe de l'impreſſion, payeront actuellement au Libraire 8 paules (4 liv. environ monnoye de France). Les deux premieres feuilles paroiſſent actuellement.

M. Joſeph-Marie-Xavier Berti-

ni, Docteur & Professeur en Medecine dans cette Ville, a fait imprimer une Dissertation sur la preparation du mercure & sur son usage principalement dans deux maladies appellées ici l'une *la Fatuita*, & l'autre *la lue venerea*. Cet Ecrit est intitulé: *Dell'uso esterno e interno del Mercurio, Discorso di Giuseppe-Maria-Saverio Bertini Fiorentino* In Firenze, 1744. *in*-4°.

DE PISTOYE.

Il vient s'établir ici une Académie sous la protection de S. A. R, le grand Duc de Toscane. Toutes les personnes recommandables par leurs talens, & par leur sçavoir dans les Belles-Lettres & dans la Philosophie, peuvent y être admises. Les matieres qui font l'objet des exercices de cette Compagnie, sont tous les genres de litterature, & même les Pieces de vers. Ses Fondateurs ont embrassé un objet si étendu, afin que ses assemblées fussent plus nombreuses, & les lectures de chaque Séance plus variées & plus abondantes. Elle s'as-

ſemblera une fois toutes les Semaines dans le Palais du premier Magiſtrat de la Ville. La premiere aſſemblée s'eſt tenue au commencement de cette année, elle fut très-nombreuſe ; on y lut diverſes Pieces de Litterature. La premiere eſt un Diſcours Latin composé par M. Felice Dondori Chanoine de l'Egliſe de Piſtoye, ſur les avantages de ce nouvel établiſſement, ſur le caractere & les talens des habitans de cette Ville pour les Sciences & les Arts, & ſur la munificence du Séréniſſime Protecteur de la Compagnie : 2°. M. Joſeph Baldeſi, Prêtre de l'Oratoire de Rome, lût une Diſſertation Latine ſur l'utilité & ſur les régles de la critique. La troiſiéme Piece eſt un Mémoire de M. Thomas Erati, Profeſſeur de Philoſophie au Seminaire de M. l'Evêque de Piſtoye, ſur la formation & la ſtructure des parties *della Brinata*. 4°. Une Diſſertation Latine touchant l'érudition univerſelle ; M. Céſar Fran-

chini Taviani qui en eſt l'Auteur, fait voir la difference eſſentielle qu'il y a entre cette érudition,& la charlatanerie, & la ſcience des mots ; il enſeigne enſuite les régles que doivent ſuivre ceux qui y aſpirent, & montre les défauts de ceux qui prétendent la poſſeder. 5°. Un Diſcours Latin de M. Joſeph Ipoliti, où il établit que le but de cette nouvelle Compagnie eſt d'illuſtrer les Lettres autant qu'il eſt poſſible. Après ces Diſſertations on lut diverſes Pieces de Poëſie Latine & Italienne. Cette Académie continue à s'aſſembler toutes les Semaines, & elle garde le même ordre qui a été obſervé dans la premiere Séance, qui eſt de lire les Diſſertations avant les Pieces de vers. Auſſi-tôt qu'elle aura des materiaux ſuffiſans pour former quelque Volume, elle en fera part au public par la voye de l'impreſſion.

DE HAMBOURG.

On a publié en cette Ville le

premier Volume de l'Hiſtoire de Charles XII. Roi de Suede, traduite en Allemand du Suedois de M. George Nortberg. Ce premier Tome va juſqu'à la paix d'Altranſtat. Le Traducteur Allemand eſt M. Zuebel Conſeiller de Juſtice du Prince Succeſſeur de Suede. Cette Traduction eſt enrichie d'un grand nombre de figures, de plans, de Médailles, & autres ornemens en taille-douce. Hambourg. 1744. *in folio.*

ALLEMAGNE.

D'AUSBOURG.

De revelationibus, viſionibus, & apparitionibus privatis regulæ tutæ ex Scripturâ, Conciliis, Sanctis Patribus, aliiſque optimis Auctoribus collectæ, explicatæ, & exemplis illuſtratæ. Auctore R. D. Euſebio Amort Canonico Regulari Lateranenſi. Auguſtæ-Vindelicorum, ſumptibus Martini Veitt. 1744. *in*-4°. 2 vol.

Ce même Ouvrage ſe débite auſſi à Veniſe, chez Jean-Baptiſte Recurti.

De

DE HELMSTADT.

De generatione hominis Liber Petri Gerike Medicinæ Doctoris, Chymiæ, Theoriæ & Mater. Med. Professoris P. O. in Academiâ Juliâ Serenissimi Ducis Brunsvic, ac Luneb. à Consiliis Aulæ & Archiatri, ac Regiæ Societatis Scientiarum Berolin. Membri. Helmestadii. 1744. *in-8°.*

DE LEIPSICK.

R. P. D Antonii de Guevera Episcopi Accitani Epistolæ, in quibus multa Sacræ Scripturæ loca explicantur, Antiquitates illustrantur, præcepta tam publicæ quam privatæ rei administrandæ saluberrima traduntur; reprehenduntur vitia, & ad virtutem stimuli adduntur; quid quid denique ferè in vita occurrit, graphicè quasi depictum exhibetur; ob summum dicendi leporem, ob lectissimorum verborum elegantiam, admirabilem acutissimarum sententiarum ubertatem, & multiplicem variæ eruditionis copiam & ornatum, lectu non minus utiles quam jucundæ. Lipsiæ, apud Joannem - Paulum Kraus. 1744. *in-8°*, 2. vol.

ECOSSE.

D'EDIMBOURG.

Pharmacopœia Collegii Regii Medicorum Edimburgensis. 1744. *in*-8
C'est la quatriéme Edition qu'o
vient de donner de la Pharmaco
pée du Collége Royal des Med
cins d'Edimbourg qui étoit dé
fort estimée & à laquelle nous a
prenons qu'on a fait encore d
additions & plusieurs changemen

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

An universal History from t
earliest account of time to the prese
compiled from originals Author
&c. c'est-à-dire : *Histoire Univ*
selle depuis le commencement
monde jusqu'à present, & compo
sur les Auteurs Originaux, & illu
trée par des Cartes Géograph
ques, des Remarques Critiqu
& Chronologiques, & des Tabl
Chez T. Osborn, *in Gray's In*
& J. Osborn, *in Pater noster Ro*
fol. 1744. Tom. 7me, divisé en de
Volumes. Ce dernier Tome

paroît déja depuis quelque tems, contient la ſuite de l'Hiſtoire des Carthaginois, celle des Numides, des Mauritaniens, des Getules, des Libyens; des Ethiopiens & des Arabes; puis celles des Empires de Nice & de Trebiſonde; des anciens Eſpagnols, des Germains, & des Bretons; celles des peuples connus ſous les noms de Huns, de Vandales, d'Oſtrogots & de Viſigots. Les Auteurs y ont joint deux Tables; l'une générale pour les matieres contenuës dans toute cette Hiſtoire; l'autre Chronologique depuis le commencement du monde juſqu'en l'année 1462 de l'Ere Chrétienne. Cette derniere Table a cet avantage, qu'elle reduit, ſinon ſous un même coup d'œil, du moins dans un très-petit nombre de pages, les évenemens qui ſont diſperſés dans les Hiſtoires particulieres des anciens peuples que ce grand Ouvrage a embraſſées. Dans la ſeconde Edition que les Auteurs ſe propo-

sent de donner de leur Histoire, ils esperent corriger les fautes qui ne pouvent manquer de leur être échappées, dans le cours d'un si long & si pénible travail, & perfectionner un Ouvrage si interessant, autant qu'ils le pourront, tant par eux-mêmes, que par le secours des lumieres qu'on leur procurera.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

H. du Sauzet, Imprimeur-Libraire de cette Ville, a imprimé dans le courant de l'année derniere le Traité de *la Religion Chrétienne prouvée par les faits.* Cette Edition est en quatre Volumes *in*-12. petit caractere, elle continuë à se débiter avec succès.

Il a aussi réimprimé en deux Volumes *in*-4°. & en six *in*-12. la derniere Edition de l'*Histoire des Juifs de M. Prideaux*, avec des remarques.

Examen des défauts Théologiques où l'on indique les moyens de les r

former. Chez Maynard Vytwerf, 1744. *in*-12. 2 vol. Le but que l'Auteur se propose dans cet Ouvrage, est de prouver que dans plusieurs d'entre les questions de Théologie qui partagent l'Eglise Catholique, & les Protestans, il y a plus de disputes de mots, qu'il n'y a de diversité de sentimens dans le fonds des choses; que les premiers Auteurs du Schisme, pour établir & pour accréditer leur Reforme, ont imputé à l'Eglise Romaine des points de Doctrine, qu'elle n'a jamais soûtenus, & que d'ailleurs ils en ont reconnu eux-mêmes, qu'ils prétendoient être contraires à sa doctrine presente, & qu'elle a néanmoins toûjours conservés & qu'elle conservera toûjours précieusement, comme faisant partie du dépôt qui lui est confié. L'Auteur prétend encore que parmi les Protestans modernes, il s'en est trouvé plusieurs qui ont avoüé sincérement l'un & l'autre.

M. Drieberge, Professeur en

Théologie parmi les Remontrans, Auteur des Sermons qui ont paru ici il y a quelque tems ſur l'Oraiſon Dominicale, & des notes qui ſe trouvent dans la derniere Edition de l'Hiſtoire des Juifs de M. Prideaux, vient de donner un Traité de la Prédeſtination & de la Grace, intitulé: *Joannis Drieberge Théologiæ inter Remonſtrantes Profeſſoris, de Prædeſtinatione & Gratiâ Liber.* On trouve dans le même Ouvrage une digreſſion ſur l'importante queſtion de ſçavoir, ſi Jesus-Christ eſt mort pour tous les hommes, ou ſeulement pour les Elûs. Amſtelædami, apud Iſaacum Tirion. 1744. *in-4°.*

DE LEYDE.

Flori Epitome Rerum Romanarum cum notis integris & ſelectis variorum, ex Editione Dukeri; Editio auctior & emendatior. Lugduni-Batavorum. 1744. *in-8°.* Tel eſt le titre d'une nouvelle Edition de l'abrégé de l'Hiſtoire Romaine de *Florus*, qui paroît ici depuis peu. Elle

a été revûë sur trois manuscrits de Vossius, sur l'Edition de Venise donnée en 1497 par Sabellicus, & sur celle que M Duker publia lui-même de cet Auteur, en 1722. On trouvera dans celle-ci le Texte rectifié en plusieurs endroits, & les notes considerablement augmentées.

FRANCE.

D'AVIGNON.

Esprit-Joseph Roussct, Imprimeur-Libraire, Place S. Didier, vient de publier une Brochure de trois feuilles d'impression *in*-4°. intitulée : *Lettre écrite au très-Reverend Pere Maître Abrigeon Provincial de la Province de Provence, de l'Ordre des Freres-Prêcheurs, au sujet des réjoüissances qui ont été faites à Aix par les Religieux du même Ordre, pour la convalescence de Sa Majesté, avec une copie du Discours prononcé dans cette oc sion* 1744. Cette Lettre est une Relation de la Fête que les Dominicains ont donnée au sujet du ré-

rétablissement de la santé du Roi. Comme ces Religieux doivent en partie l'établissement & la fondation de leur Couvent d'Aix, aux bienfaits de la Maison Royale regnante, ils ont cru que non-seulement il convenoit qu'ils partageassent avec la Ville les Fêtes publiques qu'on y a données, mais qu'ils avoient encore un motif particulier d'en donner une, qui leur fût propre, & qu'ils devoient ce témoignage public de leur joye & de leur reconnoissance ; c'est ce qu'ils ont exécuté dans leur Eglise avec beaucoup de magnificence. Ils n'épargnerent rien pour les illuminations & pour la décoration de leur maison ; ils ajoûterent aux riches ornemens dont ils avoient paré leur Eglise, un grand nombre de cartouches dans lesquels on avoit peint les armes, le chiffre, & les devises du Roi, avec diverses Inscriptions. On y voyoit aussi les devises de l'Ordre de S. Dominique. Les paroles des devises & des

inſcriptions étoient les unes en Grec, d'autres en Latin, ou en François ; quelques - unes même étoient en Hébreu. Pour rendre cette Fête plus Chrétienne & plus digne de ceux qui la donnoient, le R. P. Robert Prieur, Exprovincial & Docteur en Théologie, prononça un Diſcours de pieté : le ſujet que l'Orateur choiſit, convenoit parfaitement à la circonſtance où l'on ſe trouvoit. Il prit pour texte ces paroles du Prophete Jeremie : *Convertam luctum eorum in gaudium ; je changerai leur deüil en joye, &c.* Il fit voir avec beaucoup d'éloquence les juſtes motifs de la joye publique, & les régles qui doivent la diriger & l'accompagner ; d'où il infera que puiſque cette joye étoit naturelle & juſte, on étoit dans une obligation plus indiſpenſable de la ſanctifier, en s'efforçant de rendre encore plus chrétiennement à Dieu ce qui eſt à Dieu, & à Céſar ce qui eſt à Céſar ; & de s'aſſurer par - là de

l'accroiſſement & de la perpétuité de cette joye.

DE MONTPELLIER.

Auguſtin - François Rochard, Imprimeur-Libraire de cette Ville, a publié dans le courant de l'année derniere le *Plan d'un Cours de Phyſique experimentale*. Ce Cours a commencé au mois de Fevrier 1744. M. Guiſard Docteur en Medecine, connu dans la Republique des Lettres par divers Ouvrages qu'il a donnés au public, & que nous avons annoncés dans leur tems, eſt celui qui a commencé ces Leçons, & qui promet de les continuer dans la ſuite. Il ne ſe propoſe point de rechercher, ni d'aſſigner les cauſes phyſiques des phénoménes de la nature qu'on admire tous les jours. Cette étude, ſelon lui, eſt très-infructueuſe, & ne produit dans l'eſprit que de vaines conjectures pour l'ordinaire. Que nous importe, ajoûte-t-il, par exemple de ſçavoir la véritable cauſe phyſique de la direction de

l'aiguille aimantée vers les pôles, & de ſes differentes déclinaiſons ? Quelle certitude a-t-on tirée des diverſes hypothéſes qu'on a établies pour l'expliquer ? Au contraire quels avantages n'a pas procuré la découverte de la Bouſſole ? C'eſt par ſes effets que la nature nous comble de biens ; il ſuffit donc de connoître ces effets & de les connoître avec certitude, ſans entreprendre de découvrir par quels reſſorts elle les opere. Cependant M. Guiſard ne négligera pas d'enſeigner à ſes Diſciples, pour ſatisfaire leur curioſité, les cauſes phyſiques des effets de la nature, lorſqu'elles ſeront connuës ; mais ſon principal ſoin roulera tout entier ſur les expériences. C'eſt à la lumiere de ce flambeau qu'il veut conduire ſes Diſciples ; & il diſpoſe les Leçons qu'il leur donne, de maniere que la précédente les prepare toûjours à la ſuivante. Il n'épargne ni peine, ni dépenſe pour le bon ſuccès des

plus belles expériences, & pour rendre son Cours de Physique expérimentale utile & interessant. On ne peut assez loüer M. Guisard du zéle avec lequel il consacre si généreusement son loisir, ses talens & ses facultés à l'utilité publique; & il y a tout lieu d'esperer que des Disciples assidus à prendre les Leçons d'un si habile Maître, feront de grands & de sûrs progrès dans la Physique.

DE CLERMONT - FERRAND.

On a publié en cette Ville sur la fin de l'anné derniere une nouvelle Edition des *Coûtumes de la Province & Comté - Pairie de la Marche Ressort du Parlement de Paris*; » avec des observations es- » sentiellement utiles, pour les en- » tendre, dans le sens & l'énergie » où elles doivent l'être selon les » usages à present reçus en ladite » Province, & l'autorité des Sen- » tences du Présidial & Senéchaus- » sée Royale de la Ville de Gueret, » Capitale de la même Province, &

» des Arrêts de ladite Cour de » Parlement, qui sont intervenus » en conséquence. Où l'on a joint toutes les Ordonnances, Edits, Déclarations & Arrêts de Louis XV concernant la Jurisprudence nouvelle. Par M. Couturier de Fournoüe, Ecuyer-Conseiller, Secretaire du Roi Maison-Couronne de France, & ancien Conseiller & Procureur du Roi au Présidial & Senéchaussée de la Marche. Chez Pierre Viallanes, Imprimeur-Libraire, près les RR. PP. Jesuites. 1744. *in*-4°. le prix est de six livres.

DE REIMS.

Barthelemy Multeau, Imprimeur-Libraire de cette Ville, vient de mettre au jour l'*Office de la Fête que l'on célèbre à Sedan le jour de S. Matthias en mémoire du Rétablissement du Culte public du S. Sacrement en cette Ville*. 1745. *in*-8°. Ce retablissement, selon l'Auteur de la Préface qui est au commencement de ce Livre, est dû au Maréchal Faber, qui en 1644 étant

Gouverneur de Sedan, où l'exercice public de la Religion Catholique n'étoit pas ſouffert pour lors, & ayant vû le Curé de la Paroiſſe porter à un malade le S. Sacrement en ſecret, de crainte d'inſulte & de profanation, ne put ſupporter une pratique dont l'abus ſembloit retomber ſur lui; il fit donc revenir le Curé à l'Egliſe, l'y accompagna, & ordonna lui même qu'on obſervât dans l'adminiſtration du ſaint Viatique au malade qui le demandoit, la pompe & l'ordre des cérémonies convenables. C'eſt de ce jour-là que le Culte public dû au S. Sacrement, fut retabli dans la Ville de Sedan, & ce retabliſſement fut conſacré par une Fête particuliere qu'on y célébre tous les ans le Jour de Saint Matthias.

DE PARIS.

Prix proposé par l'Académie Royale de Chirurgie pour l'année 1746.

» L'Académie Royale de Chi-
» rurgie propoſe pour le Prix de

» l'année 1746 de *déterminer ce que*
» *c'est que les Remedes suppuratifs*,
» *d'expliquer leur maniere d'agir*,
» *de distinguer leurs differentes espe-*
» *ces*, *&* *de marquer leur usage*
» *dans les maladies chirurgicales.*

» L'Académie desireroit que
» ceux qui travailleront sur ce su-
» jet, s'attachassent sur-tout à ran-
» ger par classes les differens gen-
» res de remedes suppuratifs sim-
» ples & composés ; à distinguer,
» soit par le degré d'activité, soit
» par les differentes qualités de ces
» remedes, les diverses especes que
» chaque genre peut renfermer; à
» prescrire les préparations, les
» formules & l'usage de ces reme-
» des dans les maladies selon leurs
» genres, leurs differentes com-
» plications, leurs differens tems,
» & les differentes parties où elles
» arrivent ; à appuyer leur doctri-
» ne sur l'expérience & sur les ob-
» servations des meilleurs Prati-
» ciens.

» L'Académie qui n'a en vûë que

» l'avancement de la Chirurgie
» n'adopte que les connoissanc
» qui peuvent conduire suremer
» dans la pratique, & elle rejet
» toutes opinions, toutes explic
» tions purement ingénieuses,
» tous raisonnemens qui ne so
» fondés que sur des conjectur
» ou sur des vraisemblances.

» Le Prix est une Médaille d'
» de la valeur de deux cens livre
» qui sera donnée à celui qui,
» jugement de l'Académie, au
» fait le meilleur Ouvrage sur
» sujet proposé.

» L'Auteur du Mémoire q
» remportera le Prix sera aggré
» à l'Académie, s'il a satisfait a
» conditions qu'elle prescrit.

» Ceux qui envoyeront des M
» moires, sont priés de les écri
» en Latin ou en François, & d'
» voir attention qu'ils soient fo
» lisibles.

» Ils mettront à leurs Méme
» res une marque distinctive, co
» me Sentence, Devise, Parap

» ou Signature ; & cette marque » ſera couverte d'un papier collé » ou cacheté, qui ne ſera levé qu'en » cas que la Piece ait remporté le » prix.

» Ils auront ſoin d'adreſſer leurs » Ouvrages francs de port à M. » *Quesnay* Secretaire de l'Académie de Chirurgie, ou à M. *Hevin* Sécretaire pour les correſpondances, ou les leur feront » remettre entre les mains.

» Toutes perſonnes de quelques » qualité & pays qu'elles ſoient, » pourront aſpirer au prix, on » n'excepte que les Membres de » l'Académie.

» Le prix ſera délivré à l'Auteur » même, ou au porteur d'une procuration de ſa part, l'un ou l'autre repreſentant la marque diſtinctive, & une copie nette du » Mémoire. Les Ouvrages ſeront » reçûs juſqu'au dernier Fevrier » 1746. incluſivement, & l'Académie à ſon aſſemblée publique » de la même année, qui ſe tiendra

» le Mardi d'après la Fête de la Tri-
» nité, proclamera la Piece qui
» aura remporté le prix.

Le Breton, petit-fils d'Houry, Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi, ruë de la Harpe, au S. Esprit, a publié tout nouvellement un Livre qui a pour titre : *le Maître des Novices dans l'Art de chanter*, ou *Régles générales, courtes, faciles & certaines pour apprendre parfaitement le Plain chant.* Par le Frere Remy Carré Prêtre Religieux Profés de l'Abbaye de S. Amant de Boixe, ancien Chantre titulaire de l'Abbaye de S. Liguaire même Ordre, & ancienne Observance de S. Benoît. 1744. *in*-4°. Quoique le titre de cet Ouvrage semble d'abord ne regarder que ceux qui sont engagés ou qui pensent à s'engager dans la vie Religieuse ; cependant l'Ouvrage n'est pas moins destiné à ceux qui sont dans la Cléricature séculiere, & même à tous ceux qui veulent apprendre le plain chant. Les régles que l'Auteur enseigne

les regardent tous également. Il ne se contente pas d'en donner pour apprendre à chanter correctement & avec justesse ; il veut encore que les uns & les autres s'y appliquent par des vûes chrétiennes & des motifs dignes de leur état. Il joint à cette méthode plusieurs observations sur la maniere de former & de conserver la voix, sur les moyens de la rendre claire, nette & sonore, avec des remedes contre les enroüemens & les extinctions de voix. Ce Traité est suivi d'un Recueil très-varié d'Antiennes, de Répons, & de Messes, pour servir à faire l'application des régles générales que l'Auteur donne, & pour exercer les Commençans, tant sur la note que sur la lettre.

Le second Tome de l'*Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Dominique*. Par le P. Touron, Religieux du même Ordre, paroît depuis peu chez Babuty, ruë S. Jacq. à S. Chrysostome, & Quillau pere,

ruë Galande, à l'Annonciation 1745. *in*-4°. On en rendra compte dans quelqu'un des Journaux suivans.

Pierre-Jean Mariette, Imprimeur-Libraire, ruë S. Jacques aux Colonnes d'Hercules, a achevé d'imprimer & débite actuellement le *Traité des causes, des accidens & de la cure de la Peste, avec un Recueil d'Observations, & un detail circonstancié des précautions qu'on y a prises, pour subvenir aux besoins des peuples, affligés de cette maladie, ou pour la prévenir dans les lieux qui en sont menacés. Fait & imprimé par l'ordre du Roi.* 1744. *in*-4°.

Jean Desaint & Charles Saillant, Libraires, ruë Saint Jean de Beauvais, débitent toûjours avec succès la Traduction Françoise du Traité de *la matiere médicale*, ou, *de l'Histoire des vertus, du choix & de l'usage des remedes simples*. Par M. Geoffroy Docteur en Medecine de la Faculté de *Paris. in*-12. 7. vol.

M. l'Abbé Antonini a donné une nouvelle Edition de la Paſtorale du Taſſe intitulée : *Aminta favola Boſcareccia* Appreſſo Prault. 1745 *in*-12. Il l'a dédiée à Madame la Comteſſe de Nardaillac. Il a fait imprimer à la fin le petit Poëme du même Auteur, qui a pour titre: *Amore fugitivo*, parce qu'on le trouve dans pluſieurs Editions de l'Aminte, & qu'il a beaucoup de rapport avec le Prologue de cette Paſtorale. Cette Edition, qui eſt très bien imprimée, eſt encore ornée d'un grand nombre de vignettes aſſorties au ſujet, & gravées en cuivre avec beaucoup de propreté & de goût.

Les Libraires aſſociés qui avoient entrepris d'imprimer par ſouſcription une nouvelle Edition de la Bible de Vatable, avec les Commentaires de ce ſçavant Critique, viennent enfin d'en publier le ſecond Volume : en voici le titre : *Biblia Sacra cum univerſis Franciſci Vatabli Regii Hebraïcæ Linguæ*

quondam Professoris, & variorum Interpretum annotationibus, &c. Editio postrema, multo quam antehac, emendatior & auctior. Tomus secundus, sumptibus Societatis. 1745 *in-folio.*

Il paroît tout récemment chez de Bure, Libraire, Quai des Augustins, près le Pont S. Michel, à S. Paul, un Recueil de Pieces sur divers sujets de Litterature, intitulé : *Œuvres diverses de M. l'Abbé Gedoyn de l'Académie Françoise.* 1745 *in-12.* L'Editeur qui a pris soin de les donner, les a fait imprimer fidélement sur les manuscrits de son ami & son confrere. Nous en rendrons compte au premier jour dans ce Journal.

Desprez & Cavelier, Libraires, ruë S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus, délivrent presentement aux Souscripteurs les huit premiers Volumes de la grande *Bible de Sacy* en 32 Volumes *in-8°.* Comme ils s'y étoient engagés. Ils donnent avis en même tems, que,

quoique le tems de la Souscription dût expirer au commencement du mois de Mars de cette année conformément au projet qu'ils ont publié; néanmoins ils continueront à recevoir des assurances jusqu'à l'Automne prochaine, principalement en faveur de ceux qui n'ont pû avoir connoissance de cette Souscription à cause de leur éloignement. Le prix est toûjours de 90 liv. payables en cinq payemens égaux. Mais ceux qui souscriront désormais, c'est-à dire depuis que les huit premiers Volumes de l'Ouvrage sont publiés, payeront en recevant actuellement ces huit Volumes, la somme de trente-six livres aux Libraires. Au reste les conditions de la Souscription sont toûjours les mêmes, que nous avons marquées dans les *Nouvelles* du mois d'Octobre dernier.

Rollin fils, Libraire, Quai les Augustins; à Saint Athanase & au Palmier, imprime actuellement une nouvelle Edition des

Mémoires de Philippe de Comines, considerablement augmentée par M. Langlet du Fresnoy, avec des figures. Elle contiendra 3 vol. *in*-4°.

TABLE
DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Janv. 1745.

Fin de la Table.

LE

JOURNAL

DES

SÇAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XLV.

FEVRIER.

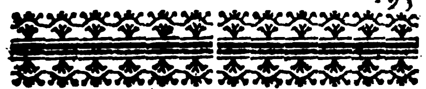


A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XLV.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SCAVANS.

FEV. M. DCC. XLV.

GALLIA CHRISTIANA IN Provincias Ecclesiasticas distributa, &c.

C'est-à-dire : *La Gaule Chrétienne divisée en Provinces Ecclesiastiques dans laquelle on voit la suite des Archévêques, des Evêques & des Abbés de tous les Pays compris dans les anciennes Gaules, depuis l'origine des Eglises jusqu à notre tems avec des preuves tirées des Monumens authentiques par des*

Religieux Bénédictins de la Congregation de S. Maur. Tome VII. contenant l'Archevêché de Paris, in fol. *col.* 1089 *pour l'Histoire ;* 286 *pour les preuves. Tome VIII où l'on traite des quatres Evêchés suffragans de Paris, col.* 1734 *pour l'Histoire,* 574 *pour les preuves, non compris les Tables générales & particulieres.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1744.

VOICI enfin les 7me & 8me Tomes d'un Ouvrage qu l'importance de la matiere & la reputation des Auteurs qui l'ont mise en œuvre, faisoient desirer depuis long-tems ; le public l'attendoit avec d'autant plus d'impatience que dans notre Journal du mois de Juin 1739, nous l'avions assuré d'après les Auteurs mêmes en rendant compte du VIme Tome, que le suivant qui cependant n'a paru que sur la fin de l'année derniere,

étoit prêt à être mis ſous la Preſſe. Mais il y a lieu de croire que les profondes recherches & la ſage critique qui regnent dans les deux Tomes que nous annonçons, dédommageront amplement le public de ce retardement. Le premier dont nous parlerons aujourd'hui, renferme tout ce qui regarde l'Archevêché de Paris.

Les Auteurs commencent par rapporter en peu de mots tout ce qu'on ſçait de plus certain ſur l'antiquité, l'origine, les divers accroiſſemens de Paris; & donnent en paſſant une idée auſſi grande que juſte de ſon étenduë, de ſes richeſſes & de ſa beauté. Ils obſervent d'après Jacques du Breuil, que l'avantage qu'elle a eu d'être la Capitale du Royaume & la reſidence de nos Rois, a toûjours donné aux Evêques de Paris le droit de préceder les ſuffragans de la Province de Sens, quoique plus anciens de Conſecration.

Differens Ecrivains dont on fait

ici mention, nous ont donné le Catalogue des Evêques de Paris. Nos sçavans Auteurs se flattent d'en donner un plus étendu & plus correct; peut-être qu'il l'auroit été encore davantage, disent-ils, » si » un Chanoine de la Cathédrale, » qui lit & relit depuis vingt an- » nées les anciens papiers de cette » Eglise, avoit voulu leur en don- » ner communication; mais quel- » ques instances, quelques prie- » res qu'ils lui ayent faites, il leur » a absolument refusé ce secours; ils y ont suppléé par differens manuscrits qu'ils ont trouvés dans l'Eglise même de Paris, dans la Bibliothéque du Roi, dans celle des Peres de l'Oratoire, dans plusieurs Histoires & autres anciens monumens.

Tous conviennent que S. Denis a annoncé la Foi aux habitans de Paris, qu'il y a établi une Eglise, qu'il en a été le premier Evêque, & qu'il y a fini sa vie par le martire; mais quel étoit ce Denis, en quel tems a-t-il vêcu, par quel

Pape fut-il envoyé dans la Gaule ? Sous quel Prince a-t-il souffert le martire ? Ce sont des questions qui ont été agitées avec beaucoup de chaleur par les Sçavans du siécle passé, & sur lesquelles nos judicieux Auteurs ont jugé à propos de ne prendre aucun parti ; ils ont cru qu'il étoit seulement de leur devoir de rapporter en peu de mots les raisons qui servent de preuves aux differens sentimens entre lesquels les Sçavans se sont partagés sur ce point. Ils les reduisent à trois principaux. Le premier est de ceux qui regardent S. Denis l'Aréopagite, & S. Denis de Paris comme une seule & même personne. Les seconds distinguent à la vérité l'Aréopagite du Parisien, mais ils assurent que le dernier fut envoyé par le Pape S. Clément ; enfin les derniers soûtiennent non-seulement que S. Denis de Paris est très-different de S. Denis l'Aréopagite, mais ils prétendent que le premier n'a point été envoyé

par S. Clément, & que ce ne fut, que vers le milieu du 3me siécle, qu'il vint du Pays de Rome dans les Gaules.

Après avoir exposé avec autant d'impartialité que de netteté les principales raisons sur lesquelles ces trois opinions sont appuyées, ils continuent le Catalogue des Evêques de Paris. Ils avoüent que la succession des 19 premiers n'est pas fort certaine; les anciens monumens ne nous ont même conservé que les noms des cinq Evêques qui gouvernerent l'Eglise de Paris pendant presque tout le 4me siécle, ainsi que de beaucoup d'autres Evêques du même Siége jusques dans le 10me siécle. Cependant, au renouvellement des études sous Charlemagne, tems où les tenébres de l'antiquité commencent peu à peu à disparoître; non-seulement nos Auteurs parlent avec plus de certitude de la succession des Evêques de Paris, mais ils nous en font connoître plusieurs

qui avoient échappé aux recherches de Mrs de Ste Marthe. Ils nous apprennent même ordinairement les principales circonstances de leurs vies, & ils n'oublient rien de ce qui peut nous faire connoître les mœurs, les études & la discipline Ecclesiastique de ces tems-là; mais à dire le vrai, il paroît qu'on a toûjours eu beaucoup plus d'attention à nous conserver la mémoire des dons faits à l'Eglise de Paris par les Rois, les grands Seigneurs ou les Prélats qui ont gouverné cette Eglise, que les Histoires, les vertus & les actions de ces mêmes Prélats, ainsi le plus grand nombre d'entr'eux ne nous est guéres connu que par les Chartres des donations & des priviléges accordés aux Eglises & aux Clercs qui les desservoient.

Mais depuis le douziéme siécle sur-tout, les vies des Evêques de Paris deviennent plus suivies, plus étenduës & plus remplies de faits interessans. L'Episcopat du célébre

Pierre Lombard, ſurnommé le Maître des Sentences & mort en 1160 leur fournit peu de choſes, mais auſſi ne fut-il pas de longue durée; ils en rapportent cependant un fait qui ſuffit pour donner une grande idée du caractere de ce ſçavant Prélat. Il étoit né à Novarre de parens très-pauvres. Quelques Seigneurs du Pays ayant appris qu'il avoit été nommé Evêque de Paris, y vinrent pour l'en féliciter, & amenerent avec eux ſa mere; mais ils crurent qu'il convenoit de l'habiller beaucoup plus décemment que ſon état & ſa fortune ne le lui permettoient. Je fais ce que vous voulez, leur dit elle, mais c'eſt malgré moi, je connois mon fils, il ne ſera point content de me voir ainſi parée. La choſe arriva comme elle avoit dit; ayant été preſentée par ces Seigneurs à Pierre Lombard, il la regarda fixement, & dit, vous vous trompez, ce n'eſt point là ma mere, je ſuis fils d'une pauvre fem-

me, & aussi-tôt il porta ses yeux d'un autre côté, & s'en alla. Hélas, leur dit-elle, je vous en avois avois avertis, je vous le répéte, je connois bien mon fils, & la simplicité de ses mœurs; rendez moi mes premiers habits, alors vous verrez qu'il m'aura bien-tôt reconnuë. Les ayant donc repris, on la ramena chez l'Evêque de Paris, pour lors du plus loin qu'il la vit, il courut à elle, en disant, oüi, c'est-là ma mere, c'est cette pauvre mere, qui m'a mis au monde, qui m'a allaité, qui a eu soin de moi & qui m'a élevé; il l'embrassa tendrement, la fit asseoir à ses côtés & lui donna toutes les marques de la plus vive tendresse.

Maurice de Sully qui est compté pour le 73me Evêque de Paris, n'étoit pas d'une Naissance plus relevée; Guillaume de Nangis avec plusieurs Auteurs racontent, qu'étant dans sa premiere jeunesse reduit à demander l'aumône, il la refusa de quelqu'un qui vouloit ne

la lui donner qu'à condition qu'il s'engageât de n'être jamais Evêque. En effet son mérite l'ayant enfin conduit à être Chanoine de N. D. de Paris, & l'Evêché étant venu à vaquer, comme les Chanoines ne pouvoient s'accorder sur le choix d'un sujet, ils prirent le parti de remettre l'élection à trois d'entr'eux, du nombre desquels fut Maurice de Sully; ses deux Collégues étant convenus de se déclarer pour celui à qui il donneroit sa voix; il se la donna à lui-même, en disant qu'il ne connoissoit ni les consciences ni les talens des autres, mais qu'il se connoissoit bien lui-même, & qu'il se croyoit capable, avec le secours de Dieu, de gouverner sagement l'Eglise de Paris. On le crut sur sa parole; & on n'eut pas lieu de s'en repentir. Il est compté parmi les plus saints & les plus sçavans Evêques qui ayent occupé le Siége de Paris.

Sous l'Episcopat de Guillaume

d'Avrillac qui mourut en 1319, Marguerite-Porrette de Haynaut publia un Livre à Paris qui contenoit plusieurs erreurs, & entr'autres, *qu'une ame anéantie dans l'amour du Créateur, pouvoit & devoit sans blesser sa conscience ni craindre les remords, accorder à la nature tout ce qu'elle appete & desire*, ce qui est manifestement hérétique, dit le Continuateur de Nangis. N'ayant point voulu paroître devant l'Evêque qui avoit mis tout en œuvre pour la retirer de ses égaremens, elle fut mise entre les mains du Prevôt de Paris, qui la fit périr par les flammes en place de Grêve. Il n'y a personne, disent nos Auteurs, qui ne reconnoisse ici le dogme impur des Quietistes.

Eustache du Bellay est compté pour le 108me Evêque de Paris; avant que d'être élevé à ce Siége, le Pape Paul troisiéme de ce nom lui ayant accordé la permission de posseder tout à la fois plusieurs Bénéfices; on remarque qu'il se

trouvoit pourvû de cinq, tant Canonicats que Bénéfices en dignité dans differentes Cathédrales, de trois Cures aussi dans differens Diocéses, de cinq Prieurés, d'une Chapelle, & de cinq ou six Abbayes. Il étoit Conseiller & Président du Parlement de Paris, lorsqu'après la mort du Cardinal Jean du Bellay son cousin, le Roi Henri second le nomma Evêque de Paris. Il fit son entrée porté, selon la coûtume, par les quatre Barons. Nous ne voyons point qu'il soit fait mention de cette cérémonie dans l'installation de ses Successeurs & on ne nous dit point quand & pour quelle raison elle a cessé.

Nous observerons ici qu'à commencer par le Cardinal du Bellay, nos Auteurs donnent à la fin de la vie de chaque Evêque de Paris une Liste des gens illustres dans les Lettres Divines & humaines qui ont fleuri pendant leur Episcopat. » Sous le regne de ce Prélat, *disent-*

» *ils*, moururent à Paris Guillau-
» me Budée Maître des Requêtes,
» François Vatable, & Jacques
» Thusanus, tous deux Professeurs
» du Collége Royal, l'un pour
» l'Hébreu, l'autre pour le Grec;
» Jean Ruel, qui, après avoir été
» célébre Medecin, devint Cha-
» noine de Paris, personnages dont
» la mémoire vivra éternellement,
» & dont *Scévole* de Ste Marthe
» fait mention dans son premier
» Livre des François illustres par
» leur science.

Il faut voir tout ce qui regarde le célébre Cardinal de Retz, le second qui ait porté le titre d'Archevêque de Paris, ce *Siége* ayant été érigé en Métropole sous Jean-François de Gondi son oncle l'an 1622. Nos Auteurs paroîtront ici à quelques-uns plus panégyristes qu'Historiens. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils traitent le Card. de Retz beaucoup mieux, qu'il ne se traite lui-même dans ses Mémoires, & qu'ils paroissent bien

moins attribuer sa prison & ses disgraces aux Cabales dans lesquelles il étoit entré, qu'à l'envie qui s'acharne ordinairement contre le mérite & les grands talens. On trouvera parmi les pieces justificatives de cette Histoire les Lettres qu'il écrivit au Pape Clément X. & au sacré Collége, pour les conjurer de lui permettre de quitter la pourpre, & de prendre l'habit Monastique dans l'Abbaye de S. Michel sur Meuse dont il étoit Abbé. On y a joint la réponse du Pape, par laquelle il lui refuse cette grace, en lui disant que l'éclat de la pourpre ne fera que rendre sa pénitence plus édifiante & que donner plus d'autorité à ses bons exemples.

Ils donnent ensuite une Liste des Doyens de l'Eglise de Paris; ils la commencent à l'an 992 & la suivent jusqu'à nos jours; mais il s'y trouve comme dans celle des Evêques de Paris, de frequentes interruptions pour les siécles qui sont

éloignés du nôtre. Ils en comptent 69 dont plusieurs avoient été omis par Mrs de Ste Marthe. Il est à remarquer que la plûpart des anciens Doyens de Paris dont la mémoire est venuë jusqu'à nous, ont presque tous fait quelque donation à leur Eglise. Ce qui prouve que de toutes les vertus, la liberalité est celle dont les hommes sçavent le plus de gré, & par conséquent la plus propre à les immortaliser.

Vient ensuite la Liste des grands Aumoniers de France. Ils avertissent qu'ils ont cru devoir s'éloigner en cette occasion de l'ordre qu'ont suivi Mrs de Ste Marthe, qui étant l'ordre alphabétique, les avoit contraints de placer dans l'Appendix du Tome 4me de leur Ouvrage, plusieurs matieres qui entrent plus naturellement dans l'Histoire de la Métropole de Paris.

Depuis que Clovis eut embrassé la Religion Chrétienne, il passe pour constant que ce Prince & les

Rois ses Successeurs, eurent leur Oratoire ou Chapelle à laquelle étoit attaché un certain nombre de Clercs, & qu'un d'entr'eux commandoit aux autres sous le titre d'Archi-Chapelain ou d'Abbé; mais il est difficile, selon nos Auteurs, de sçavoir qui furent ceux qui jouirent de cette dignité sous la premiere Race de nos Rois; quoiqu'elle ne fût accordée qu'à des personnes distinguées par leur naissance ou par leur mérite, il ne paroît pas que dans ses commencemens elle fût aussi considerable qu'elle l'a été depuis. Sous les regnes de Pepin & de Charles son fils on la donnoit plus communément à des Diacres ou à des Prêtres qu'à des Evêques. Celui qui en étoit revêtu l'étoit pour l'ordinaire de la charge d'Archi-Chancelier; on le choisissoit souvent pour l'envoyer en ambassade vers les Princes & vers les Papes; ils le nomment dans leurs Lettres avant les Evêques; & dans leur presence, c'é-

toit lui qui administroit les Sacremens aux Rois. On voit l'Archi-Chapelain, quoiqu'il ne fût qu'Evêque, présider à des Synodes où se trouvoient des Archevêques; cette dignité étoit si considerable que M. Baluze n'a point craint de dire que celui qui en étoit revêtu, tenoit le premier rang parmi les grands Officiers du Palais. Tous les Hôpitaux furent dans la suite mis sous sa dépendance, ce qui a été reduit depuis à ceux des Quinze-vingt de Paris & des Six-vingt de Chartres. En un mot, disent nos Auteurs, pour renfermer dans un seul mot toutes les prérogatives du grand Aumônier, il est en cette qualité le Pasteur de la Famille Royalle. *Magnus Eleemosinarius ex eo capite proregiæ Familiæ Pastore audit.*

Ils grossissent le Catalogue qu'ils en donnent de plusieurs personnes dont Mrs de Ste Marthe & les Auteurs de l'Histoire générale des grands Officiers de la Couronne

n'avoient fait aucune mention. Ils les ont tirées en partie de l'Histoire de la Chapelle de France de M. Louis d'Archon, & de divers anciens monumens.

Après ce Catalogue qu'on trouvera considerablement augmenté, quoiqu'ils avoüent qu'on peut douter que les onze premiers qu'ils donnent après d'Archon, comme Archi-Chapelains, l'ayent véritablement été, ils passent 1°. à ce qui regarde les saintes Chapelles de Paris & de Vincennes.

2°. Aux anciennes Abbayes fondées dans le Diocése de Paris, qui ne subsistent plus aujourd'hui, ensuite à celles que nous y voyons encore de nos jours, quoique quelques-unes d'entr'elles ayent perdu le titre d'Abbaye, comme S. Martin des Champs, Ste Marie d'Argenteuil, le Prieuré de Longpont; & l'Abbaye Séculiere de S. Spire de Corbeil.

L'Histoire de ces Abbayes, & sur-tout des Abbés qui les ont

gouvernées, contient un grand nombre de particularités curieuſes. On lit entr'autres dans celle de S. Denis que du tems de Fulrade qui en étoit Abbé à la fin du 8me ſiécle, & quelque tems après lui, il y avoit toûjours dans cette Abbaye un Religieux qui étoit revêtu du caractere Epiſcopal, & qui en faiſoit les fonctions; ce fait, ſelon eux, eſt prouvé par le Livre des Miracles de S. Denis, & par une Bulle du Pape Etienne donnée l'an 757, Bulle qui fut confirmée dans la ſuite par le Pape Adrien; ils avoüent que quelques Auteurs revoquent en doute ce fait, & prétendent que la clauſe *de proprio Epiſcopo* ne ſe trouve point dans l'Edition des Conciles où ces deux Bulles ſont rapportées; mais outre le Livre des Miracles de S. Denis que nous venons de citer, ils répondent que cette clauſe ſe lit dans pluſieurs manuſcrits très-anciens, & ſur-tout dans un manuſcrit de la Bibliothéque de Thou,

qui a plus de 800 ans d'antiquité. D'ailleurs, ajoûte-t-ils d'aprè P. Mabillon qui en cite deux exemplaires, » le Monaſtere de Saint » Denis n'eſt pas le ſeul qui ait » joui du privilége d'avoir *ſon pro-* » *pre Evêque*. On peut diſputer » tant qu'on voudra ſur ce point. » C'eſt a nous à rapporter les faits » hiſtoriques & non pas à les juſti- » fier.

On voit dans le Catalogue des Abbés de S. Germain des Prés que Jean Percheron n'en fut qu'Abbé, *Fiduciarius*, Confidentiaire ; que François de Bourbon Prince de Conti en poſſedoit les revenus, quoiqu'il fût marié & qu'après ſa mort arrivée en 1614, Louiſe-Marguerite de Lorraine ſa veuve en jouit auſſi ſous le nom de Louis Buiſſon qui ne fut encore qu'un fantôme d'Abbé, *Larvatus Abbas*.

Ils reconnoiſſent qu'ils doivent preſque entierement l'Hiſtoire de l'Abbaye de Ste Genevieve, qui vient après celle de S. Victor, aux

aux infatigables du P. Prevôt,
noine Régulier & Bibliothé-
e de cette Abbaye.

près l'Hiſtoire de ces Congré-
ons, ils viennent à celle des
ds Maîtres de l'Ordre de S.
are en France; ils ſe flattent
re les premiers qui l'ayent pu-
e. Ils l'ont composée ſur diffe-
es pieces qui leur ont été com-
iquées par M. Boſc Chancelier
et Ordre & Procureur Géné-
le la Cour des Aydes. Ce mor-
fera plaiſir par ſa nouveauté.
ſt ſuivi d'une Liſte des grands
urs de l'Ordre de Malthe en
ce.

Nous nous étendrions avec
tant plus de plaiſir ſur les pie-
juſtificatives que les Auteurs
miſes à l'ordinaire à la fin de ce
ume, qu'il y en a de très-cu-
ſes, mais les bornes qui nous
preſcrites nous permettent
eine d'indiquer les matieres
s'y trouvent renfermées, bien
qu'il nous ſoit poſſible de

les faire connoître par un Extrait suivi.

Nous donnerons l'Extrait du huitiéme Volume dans le Journal suivant.



MARMOR

MARMOR SANDVICENSE, cum Commentario & Notis Joannis Taylori LL. D. Collegii de Joannis Cant. Socii. Cantabrigiæ, Typis Academicis excudebat Jos. Bentham, 1743. Prostant exemplaria apud G. Thurlbroun Cantabrigiæ: Innys, Manby, Whiston, Bathust, Vaillant, Londini. . . . .

C'est-à-dire : *Marbre de M. de Sandwisch, avec le Commentaire & les Notes de Jean Taylor LL. D. Membre du College de S. Jean de Cantbrige. A Cantbrige, de l'Imprimerie de l'Université, chez Jos. Bentham.* 1743. *Il se vend à Cantbrige, chez G. Thurlbroun, & à Londres, chez Innys, Manby, Whiston, Bathurst, & Vaillant.* in-4°. *pag.* 88, *sans la Préface, l'Inscription & la Table des Matieres.*

LE Marbre que nous annonçons est un des monumens de l'Antiquité qui mérite le plus l'at-

tention des Sçavans. Il eſt remarquable par l'orthographe, la forme & l'arrangement des lettres de l'Inſcription qu'il contient, & il eſt précieux par pluſieurs indices de certains uſages anciens, dont il nous donne la connoiſſance, & que nous aurions toûjours ignorés ſans ſon ſecours. C'eſt à M. de Sandwiſch que la République des Lettres eſt redevable de ce beau monument; il l'apporta d'Athènes en Angleterre au retour de ſon voyage de la Gréce en l'année 1739, & il chargea M. Taylor de le rendre public en l'accompagnant des notes & des éclairciſſemens neceſſaires pour en donner l'intelligence. Ce marbre ne pouvoit tomber en de meilleures mains. M. Taylor a déja fait connoître ſon érudition & la parfaite connoiſſance qu'il a de la Litterature Grecque dans pluſieurs Ouvrages, & en particulier dans l'Edition de Lyſias dont il a enrichi le public; il vient d'en donner de nouvelles preuves

dans le Commentaire dont il a accompagné ce monument. Nous aurions ſouhaité de pouvoir preſenter aux yeux du Lecteur l'Inſcription toute entiere, mais elle eſt ſi longue qu'elle n'a pû trouver place dans notre Journal. Nous nous contenterons d'en donner la deſcription, d'indiquer ce qu'elle contient, & de rendre compte des ſçavantes remarques de M. Taylor.

L'Inſcription eſt gravée ſur les deux côtés d'un même marbre ; la moitié eſt écrite ſur la partie anterieure, & l'autre moitié ſur le revers. M. Taylor a eu ſoin de faire graver deux planches qui nous repreſentent les deux côtés du marbre avec les caracteres grecs dans la même forme & grandeur qu'elles ont dans l'original. Toutes les lettres ſont majuſcules, placées à une égale diſtance les unes des autres, elles ſont arrangées de façon qu'elles forment non-ſeulement une ligne de gauche à droite, mais elles ſont encore allignées de

haut en bas. Voici le commencement de l'Inscription.

E. Θ.

ΤΑΔΕΕ ΠΡΑΞΑΝ ΑΙΜΦΙΚΤΥΟΝΕΣ

ΑΘΗΝΑΙωΝΑΠΟΚΑΛΛΕΟΑΡΧΟΝΤΟΣ

&c.

Cette Inscription represente un compte que les Triumvirs Athéniens, revêtus de la puissance Amphictionique, ont rendus de l'administration des revenus assignés pour la célébration des Fêtes, des Jeux, des Sacrifices & autres cérémonies réligieuses pratiquées dans l'Isle de Délos sous les Archontats de Callias, de Charisandre, d'Hippodamas & de Socratide dont ils ont dressé des Tables publiques. Les Athéniens conjointement avec quelques-uns de leurs alliés qui habitoient les Isles Cyclades avoient établi la coûtume de célébrer à Délos une Fête en l'honneur d'Apollon, dans laquel-

le ils tâchoient de ſe rendre ce Dieu propice par des danſes, des chœurs, des Jeux, des Sacrifices & d'autres cérémonies réligieuſes. Les dépenſes que l'on faiſoit en ces ſortes de Fêtes étoient très-conſiderables ; ainſi toutes les fois qu'il étoit queſtion de les célébrer : On nommoit des Magiſtrats à qui on donnoit le nom d'Amphiction, & un pouvoir ſemblable à celui de ces Magiſtrats. Ils étoient chargés d'ordonner tout ce qui étoit neceſſaire à l'exécution de ce culte réligieux, de dreſſer un état de la dépenſe que l'on y faiſoit, & de marquer ce que chaque Ville & chaque particulier y contribuoit.

Un des côtés du marbre nous repreſente 1°. le tems dans lequel les Fêtes & les Jeux ont été célébrés, & les noms des Magiſtrats Athéniens qui y préſidoient, comme auſſi les noms de ceux qui ont dreſſé & ſigné le compte. 2°. On y voit les noms des Villes & Républiques compriſes dans cette al-

liance particuliere & ce que chacune d'elles devoit contribuer. 3°. Les noms des perſonnes particulieres & l'état des deniers qu'elles devoient fournir. 4°. Les ſommes que certains particuliers devoient païer ſous le nom d'amende. 5°. Les revenus ſacrés provenans tant de l'Iſle de Délos que de l'Iſle de Rhenie. 6°. L'addition de toutes ces ſommes. Juſqu'ici il n'eſt encore queſtion que des revenus deſtinés à la célébration de la Fête. Le revers du marbre contient les noms des Villes & des particuliers qui pendant les quatre années que duroit la Magiſtrature des Amphictions, n'ont pas payé les ſommes qu'elles devoient. Enſuite vient l'état des dépenſes dont tous les articles ſont ſpécifiés. La fin de l'Inſcription paroît contenir le dénombrement des revenus ſacrés provenant du patrimoine d'Apollon, mais l'on ne peut rien dire de certain là-deſſus, parce que le marbre eſt rompu en cet endroit.

Après avoir donné une idée de ce qui eſt contenu dans l'Inſcription, M. T. recherche les raiſons qui ont déterminé les Athéniens à établir la Fête célébrée à Délos dont il eſt queſtion dans le marbre & il fixe le tems de ſon inſtitution. A peine, dit-il, le peuple Athénien eut-il acquis quelque gloire par les armes, qu'il mit toute ſon application à retenir les Iſles Cyclades dans ſon obéiſſançe. La ſituation de ces Iſles peu éloignées de la Ville d'Athènes, l'habileté de leurs habitans tous extrêmement exercés dans la marine, fit juger à ce peuple ambitieux qu'il étoit de la derniere importance pour affermir ſa domination ou d'aſſujettir ces Inſulaires par la force des armes, ou de les avoir pour amis, & ſe les attacher par les liens les plus ſacrés. Il crut qu'une alliance fondée ſur la Religion & ſur des Sacrifices communs étoit un des moyens les plus propres pour parvenir à cette fin, & l'Iſle de Délos,

ſituée au milieu des Iſles Cyclades qui avoit été peuplée anciennement par une Colonie Athénienne, & où de tems immémorial l'on rendoit un culte particulier à Apollon lui parut être le lieu le plus convenable pour l'aſſemblée des Villes qui entreroient dans cette alliance. Le marbre nous apprend que les Villes qui furent de ce Traité, étoient Mycone, Syros, Teuos, Ceos, Seriphos, Paros, Syphnos, Jus, les Villes de Thermes & d'Ænée, toutes deux ſituées dans l'Iſle d'Icare, & Naxos, Andros & Caryſtos.

M. Taylor fixe le tems de l'inſtitution de cette Fête à l'aide d'un paſſage du troiſiéme Livre de Thucidide Ch. 104. Dans ce même hyver, dit cet Hiſtorien, c'eſt-à-dire, dans la troiſiéme année de la LXXXVIIIme Olympiade les Athéniens purifierent Délos; & après cette purification ils célébrerent pour la premiere fois les Jeux Déliaques, qui revenoient tous les

cinq ans, & afin que l'on ne confondît pas cet établissement avec les assemblées que les peuples circonvoisins avoient coûtume de faire auparavant dans la même Isle, Thucidide ajoûte : il se faisoit anciennement de grands concours d'Ioniens & d'autres Insulaires voisins dans l'Isle de Délos. Les hommes y venoient avec leurs femmes & leurs enfans, comme les Ioniens vont aujourd'hui aux Jeux Ephésiens. Il y avoit des combats d'exercice & de Musique, & les Villes y amenoient des chœurs. L'Historien appuye tout ce qu'il avance du témoignage d'Homere, il ajoûte : » voilà ce qui se pratiquoit anciennement, mais dans » la suite des tems les Athéniens & » les habitans des Isles envoyoient » des chœurs avec des victimes & » tout ce qui étoit necessaire pour » les Sacrifices. Les Jeux & les » combats furent discontinués à » cause du malheur des tems. Les » Athéniens les renouvellerent

» dans la ſuite, & établirent mê-
» me des courſes de chevaux, qui
» n'avoient point été en uſage au-
» paravant.

Telle étoit la Solemnité des Jeux Déliaques, que les Athéniens établirent par des vûës politiques pour affermir les Iſles Cyclades dans leur alliance, dans le tems qu'ils étoient en guerre contre les Lacédémoniens qui ne négligeoient rien pour attirer les Inſulaires dans leur parti. On ſent quelle clarté le paſſage de Thucidide répand ſur notre marbre, & quel ſecours M. Taylor en a dû tirer pour fonder ſon explication. Si quelqu'un étoit ſurpris de la contradiction apparente du marbre avec le paſſage de Thucidide, en ce que l'un dit que les Jeux Déliaques ſe renouvelloient tous les quatre ans & l'autre tous les cinq ans. M. Taylor leve cette petite difficulté en rapportant pluſieurs exemples de ces differentes façons de compter qui reviennent au mé-

me; Thucidide s'eſt ſervi du mot πενταετήρις, parce que c'étoit après les quatre années revoluës & au commencement de la cinquiéme que l'on célébroit les Jeux Déliaques, & il ſuffit qu'il y ait un ſeul jour de plus que les quatre ans pour être en droit de ſe ſervir de ce terme. De-là vient que quelques Auteurs anciens appellent l'Olympiade du nom de τετραετηρις, & d'autres de πενταετήρις. Les premiers n'ont fait attention qu'aux quatre années révoluës, & les autres l'ont déſignée par le terme de *pentaétéride*, parce que les Jeux Olympiques n'étoient célébrés qu'au commencement de la cinquiéme année.

De cette explication M. Taylor paſſe à l'examen des figures employées dans ce marbre pour déſigner les monnoyes, & les chifres. En traitant cette matiere il deſcend dans les plus grands détails, & l'on peut dire qu'aucun Sçavant ne l'a diſcutée avec plus d'atten-

tion, ni avec tant de succès que notre illustre Commentateur. Si on n'a pas une certitude entiere qu'il ait toûjours saisi le vrai, on ne doit pas pour cela le blamer d'avoir hazardé des conjectures. On doit au contraire lui sçavoir gré d'avoir atteint à la plus grande vraisemblance sur un sujet si difficile, & pour l'éclaircissement duquel il n'a point eu de pieces de comparaison. En effet il n'a eu d'autres monumens à consulter que le seul marbre dont nous donnons ici la notice. Qui pourra se vanter, dit M. Taylor, d'avoir jamais vû dans aucun Livre, sur aucun marbre & sur aucune Médaille, non-seulement des chifres semblables, mais une façon de compter pareille à celle que nous voyons sur ce monument? La trentiéme ligne de la partie anterieure du marbre nous presente ces chifres que nous avons fait tracer ici pour en donner une idée au Lecteur (*).

(*) Ces chifres expriment la somme

Π ΤΤΤ ΧΧΧΧ [H] Η ΔΔΔΔ ΕΕΕΕ ΙΙΙ.

Pour parvenir à l'explication de cette façon de compter, M. Taylor remonte à la premiere origine de l'Arithmétique, il rappelle d'abord quelques idées générales ſur l'invention de cet art, qui lui ſont communes avec beaucoup d'autres Auteurs, il dit que la maniere de compter la plus naturelle, & celle dont tous les hommes ſe ſont d'abord aviſé avant qu'ils euſſent trouvé les chifres, étoit de compter par les cinq doigts de la main; de là vient, ajoûte-t-il, que le nombre quinaire conſerve encore aujourd'hui dans l'Arithmétique la même prérogative que la nature a attribué aux cinq doigts, c'eſt-à-dire, que ce nombre eſt encore pour ainſi dire le pivot ſur lequel tourne toute notre façon de com-

totale de la dépenſe, qui ſe montoit à huit talens, quatre mille ſix cens quarante dragmes quatre oboles.

pter. Les Grecs, auſſi bien que les Romains, déſignerent d'abord l'unité par une ligne perpendiculaire formée ſur la figure d'un doigt. Ils doublerent, triplerent, & quadruplerent cette ligne pour déſigner les nombres *deux*, *trois* & *quatre*. Mais comme la réïtération de cette marque de l'unité pour exprimer les autres nombres n'auroit point trouvé de fin, & qu'elle auroit jetté beaucoup de confuſion & d'embarras dans l'Arithmétique, les hommes ont jugé à propos d'un commun conſentement de rompre cette progreſſion des unités au nombre *cinq*, & d'exprimer ce nombre par une marque particuliere ; les Grecs qui en leur Langue l'appelloient πέντε, le déſignerent par un π, enſuite ils revinrent à l'unité qu'ils joignirent à la marque du nombre *cinq*, ΠΙ ſignifioit *ſix*, ΠΙΙ *ſept*, & ainſi juſqu'à *dix*, qu'ils marquerent par la lettre Δ, pour éviter le même inconvénient de la trop grande répétition de

l'unité. *Quinze* fut marqué par ΔΠ, *vingt*, *trente*, *quarante* par autant de Δ que ces nombres renferment de *dixaines*, & *cinquante* par un |Δ|, *cent* par un Η, qui eſt la premiere lettre d'Ηέκατον, ſuivant l'ancienne orthographe, *cinq cens* par |Η|, *mille* par un Χ, *cinq mille* par un |Χ|, & *dix mille* par un Μ, premiere lettre de μυριοι, qui en Grec ſignifie *dix mille*. Les Romains ont imité cette maniere de compter des Grecs, avec cette difference cependant que les Grecs ont pris pour marque de chaque nombre la premiere lettre du nom de ce même nombre, au lieu que les Romains ſe ſont ſervis de ſignes arbitraires qui n'ont aucune analogie avec leur langue, & qui ſont dérivés peut-être de quelque ancienne figure, que la vétuſté, ou la négligence, ou la maladreſſe des Copiſtes ont changée & défigurée.

Pour ſentir toute la force des figures tracées ſur ce marbre, ce n'eſt pas aſſez, dit M. Taylor,

d'avoir une idée précise de la maniere de compter des anciens Grecs, & de la puissance qu'ils donnoient à chaque nombre, il faut encore déterminer la valeur des pieces d'argent qu'ils sousentendoient sous chaque figure ; tous les comptes se faisoient dans l'Attique par le talent, la mine, la drachme & l'obole, & l'obole même avoit encore ses sousdivisions. Le talent valoit 60 mines, la mine 100 drachmes, & la drachme 6 oboles. On ne frappoit point de pieces de monnoye qui valussent un talent, ni même une mine. Le poids en auroit été trop grand, & le Volume trop considerable pour être facilement transporté & employé dans le commerce. La drachme étoit l'espéce la plus ordininaire & presque la seule qui eut cours parmi le peuple ; il y avoit à la vérité des pieces d'or de 20 drachmes, & des pieces d'argent qui valoient deux & même quatre drachmes, que l'on appelloit *staeres*. Mais quand

on faisoit un compte on resolvoit ces pieces en autant de drachmes qu'elles en valoient, & cette façon de compter par drachmes étoit si familiere que l'on mettoit simplement le nombre sans y ajoûter le nom de l'espéce & personne ne s'y méprenoit. Par exemple l'Auteur de la Vie de Démosthène dit que cet Orateur ayant été frappé par Méidias fit un accommodement avec cet homme moyennant la somme de trois mille drachmes, il y a dans le Grec τρισχιλίαις ἐπείσθη.

Après avoir fait ces observations M. Taylor procede à l'explication des figures numérales marquées sur le marbre. La lettre T placée à gauche avant les autres nombres, signifie, selon lui, un talent, c'est-à-dire la somme de six mille drachmes; la preuve qu'il en apporte, c'est que la marque X qui suit le T & qui signifie un *mille* n'est jamais repetée six fois. Il pretend que les autres nombres désignent des drachmes, & il le prouve par la

ſomme employée pour le Sacrifice de l'Ecatombe ; ſuivant cette ſomme qui eſt ainſi marquée, Τ XX ΗΗΗΗ ΔΠ, & que M. Taylor ſuppoſe pour un moment être la ſomme d'un talent & de deux mille quatre cens quinze dragmes, chaque bœuf auroit coûté 77 drachmes, & c'étoit en effet le prix d'un bœuf d'élite au tems que cette Inſcription a été faite. Mais rien ne montre plus évidemment la vérité du ſentiment de M. Taylor ſur la valeur des eſpéces énoncées par ces chifres, que la ſomme totale, c'eſt à-dire, la récapitulation, & l'addition des ſommes particulieres marquées ſur le marbre. On voit qu'en reduiſant tous ces nombres en talens & en drachmes, les ſommes particulieres répondent parfaitement à la ſomme totale énoncée dans l'Inſcription, & que ſi on vouloit qu'il y fût queſtion de monnoïe d'une autre valeur, la ſomme totale ne répondroit plus avec la même juſteſſe aux ſommes particu-

lieres. La marque Ͱ, qui eſt faite comme un *digamma* Ͱ olien ſignifie l'obole, ſelon M. Taylor, & les lignes perpendiculaires dont la marque de l'obole eſt ſuivie ſont encore des ſignes des ſouſdiviſions de cette monnoye. Au reſte le ſçavant Commentateur appuye toutes ſes conjectures ſur des raiſons ſi probables, & il montre par-tout une érudition ſi profonde, que ſon Ouvrage ne peut être qu'extrêmement goûté par tous les amateurs de la Litterature Greque.

Il nous reſte un mot à dire ſur l'antiquité & ſur l'orthographe de ce monument. Il eſt clair par le marbre méme qu'il a été gravé au plus tard en la 4me année de la 101me Olympiade. Callias étoit Archonte d'Athènes en la 4me année de la 100me Olympiade, & Socratide qui eſt le dernier Archonte dont l'Inſcription faſſe mention rempliſſoit cette Magiſtrature en la troiſiéme année de la 101me Olympiade; en comparant ce marbre

avec ceux d'Arundell nous trouvons qu'il a 100 & quelques années d'antiquité plus que ceux-ci. M. Taylor a dressé une Table dans son Commentaire pour prouver cette vérité. Quand nous n'aurions pas d'autres preuves de son antiquité que l'orthographe qu'on y a suivie, elle suffiroit seule pour nous en convaincre. On n'avoit pas encore alors introduit l'usage de distinguer par l'écriture la diphtongue *ου* d'avec l'*ο*, ainsi au lieu d'écrire *τουτου*, *ἀποδουναι*, les Athéniens écrivoient simplement *τοτο*, & *ἀποδουναι*; on employoit même de ce tems-là l'*ε* pour le *ι*. Ainsi pour *καλλιου*, *αρχιθεωρου*; on écrivoit encore *καλλεο*, *αρχεθεωρο*, &c. Nous aurions souhaité de faire part au Lecteur des sçavantes notes que M. Taylor a faites sur chaque mot de l'Inscription & de rendre compte des heureuses restitutions des lettres effacées, mais la crainte de le fatiguer par de trop grands détails de Grammaire nous oblige de le renvoyer au Livre même.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'Histoire d'un genre de Polypes d'eau douce, à bras en forme de cornes, par M. TREMBLEY *de la Societé Royale de Londres, &c.* A Paris, chez *Durand*, ruë S. Jacques, à Saint Landry & au Griffon 1744, deux vol. *in-8°*. I. vol. pp. 310. sans compter la Préface qui en contient 30. II. vol. pp. 351. avec beaucoup de planches détachées en taille-douce.

SECOND EXTRAIT.

NOUS avons parlé dans nos précédens Extraits de la maniere dont le Polype se multiplie naturellement. La voici plus en détail. Il s'éleve sur le corps du Polype mere un bouton qui s'allonge de jour en jour, & donne en peu de tems naissance à ces fils déliés que l'Auteur nomme pieds & bras. Le jeune Polype continuant de

jour en jour à s'allonger, le bout poſterieur par lequel il tient à ſa mere s'étrecit peu à peu, s'étrangle, & enfin il ne paroît la toucher que par un point. C'eſt-là le tems où il eſt près de ſa ſéparation, qui ſe fait par un mouvement de contraction que ſe donnent les deux inſectes fixés par les bras contre la ſuperficie de quelque corps. Quelquefois tout le mouvement qui les ſépare ne vient que de l'un des deux.

Les Polypes n'ont pas tous leurs bras lorſqu'ils ſe détachent de leur mere. Il leur en pouſſe quelquefois un an après. Mais ils n'ont pas beſoin de la totalité pour ſaiſir leur proie, & ils le font même avant leur ſéparation.

On croira peut-être, dit l'Auteur, que les jeunes Polypes ne ſortent point réellement du corps des vieux, mais d'œufs, ou de jeunes Polypes dépoſés ſur leur peau. Mais outre qu'on voit clairement que la peau du jeune eſt

une continuation de celle du vieux renflée, & élevée à l'endroit d'où sort le bouton, c'est que le tuiau qui, comme on l'a déja dit, est égal en longueur au corps du Polype, communique avec l'estomac de la mere par un trou sensible à l'œil, lorsqu'on a coupé les Polypes mere & jeune d'une maniere avantageuse. On voit encore le suc des alimens digerés par la mere entrer dans l'estomac du jeune; & même les alimens reçus par le jeune passer dans l'estomac de la mere. On voit donc dans cet insecte un phénoméne nouveau, des petits qui nourrissent leur mere. Il y a plus: car un seul petit nourrira également ceux qui sortent encore en même tems de la mere commune. On conçoit que nous sommes obligés de supprimer une infinité de détails qui méritent très-fort d'être lûs dans l'Ouvrage même.

Il en sera de même des observations que l'Auteur a faites pour juger de la fécondité des Polypes.

Nous n'en rapporterons que le résultat, suivant lequel il paroît qu'un Polype élevé en solitude peut produire communément vingt jeunes par mois. Mais, pour juger de tout ce qui peut sortir d'une mere Polype dans un tems déterminé, il ne faut pas compter seulement ceux qu'elle-même produira, il faut y ajoûter ceux qui seront produits par les diverses générations dont elle sera la souche commune. Ainsi un Polype de la premiere génération dans le cours du même mois en produire seize, & chacun d'eux en produira un nombre proportionné au tems qui reste à s'écouler. Il en sera de même de leurs descendans. D'où il suit que la fécondité de cet insecte est prodigieuse ; ce qui est d'autant plus vrai que non seulement un Polype pousse des petits avant que de se séparer du corps de sa mere, mais qu'il en est quelquefois à sa seconde génération, étant lui-même chargé d'un petit qui l'est d'un autre.

tre. M. Trembley en a nourri un qui quinze jours après être ſorti de ſa mere, & neuf après s'en être ſéparé, avoit dix jeunes ſortant de ſon corps, dont huit étoient entierement formés, & cinq produiſoient des petits. De l'un de ces cinq il en ſortit trois. Le groupe formé par la mere & les petits, qui étoient au nombre de dix-neuf, avoit au moins un pouce $\frac{1}{4}$ de long, & un de large. Au reſte deux circonſtances ſont néceſſaires pour cette abondante fécondité, une ample nourriture, & la chaleur ; & c'eſt par le deffaut d'une nourriture aſſez abondante que l'Auteur explique la moindre fécondité de ceux qu'il a pêchés, dont aucun ne s'eſt trouvé chargé de plus de ſept Polypes à la fois. Encore eſt-il rare qu'ils en aient tant. Cette explication de l'Auteur ſe trouve confirmée par l'obſervation faite d'une prodigieuſe quantité de Polypes qu'il découvrit dans un foſſé où peu de tems auparavant ils

étoient très-rares, parce qu'alors ils y avoient peu de nourriture qui leur fût propre.

Deux causes concourant, comme on l'a remarqué, à la fécondité des Polypes, la nourriture & la chaleur, il s'ensuit qu'en hiver elle doit être beaucoup moindre. En effet ils ne mangent guéres que quand le Thermométre de M. Prins est près du quarantiéme degré ; les petits ne poussent guéres qu'au trente-huitiéme, & pendant le froid ils restent environ un mois unis à leurs meres, parce que le deffaut d'appetit ne les excite pas à chercher la liberté.

Il ne nous est point possible de suivre l'Auteur dans les expériences qu'il a faites pour trouver la cause de la fécondité des Polypes, il en resulte » qu'un jeune Polype » séparé de sa mere n'a pas besoin » de la compagnie d'un autre Po- » lype pour multiplier ; 2°. que » même avant que de s'en séparer » *il a le* principe de la fécondité,

» puiſque dès lors il multiplie; 3°.
» que ſi c'eſt la mere qui lui com-
» munique ce principe pendant
» qu'il lui eſt uni, ce n'eſt point
» qu'il y ait aucune communica-
» tion entre la tête & les bras de
» cette mere, ou bien entre la tê-
» te & les bras d'un jeune Polype;
» 4°. qu'il n'eſt pas non plus fécon-
» dé de cette maniere par un autre
» jeune qui ſorte de la même me-
» re en même tems que lui; 5°.
» que s'il ſe féconde lui-même, il
» eſt aſſez vraiſemblable que c'eſt
» d'une maniere imperceptible; «
d'où l'Auteur conclud » que les
» Polypes forment encore une ex-
» ception à la régle pretenduë gé-
» nérale qu'*il n'y a point de fécon-*
» *dation ſans accouplement*, régle
» qui a déja été démentie d'une ma-
» niere bien remarquable par la
» découverte faite depuis quelques
» années ſur les Pucerons.

L'Auteur ne s'eſt point conten-
té d'examiner cette maniere de ſe
multiplier des Polypes, il en a

obſervé une autre auſſi ſinguliere, c'eſt que l'animal ſe partage de lui-même en deux parties qui deviennent des Polypes parfaits, comme ſi l'on eut emploié le fer pour cette operation. Mais ce partage s'eſt fait ſi rarement, qu'à moins qu'il n'arrive plus frequemment dans les eaux, M. Trembley n'oſe le regarder comme un moien naturel de multiplier l'eſpece.

Il a auſſi voulu voir s'ils ne produiſoient point des œufs. Il a obſervé de petits corps ſphériques qui ſe détachent des Polypes; mais il n'en a vû aucun dont il puiſſe aſſurer qu'il ſoit ſorti un de ces inſectes. Quant aux corps piramidaux qu'il a remarqués ſur ceux des Polypes, ils ſe diſſipent entierement, ſans ſervir à leur multiplication. Il remarque cependant que M. Bernard de Juſſieu a obſervé ſur le corps de pluſieurs Polypes à bras en forme de cornes une petite veſſie qui lui a paru remplie d'œufs. Mais cet habile Naturaliſte

n'a pas eu le tems de ſuivre cette obſervation.

M. Trembley parcourt enſuite les végétations irrégulieres qu'il a obſervées dans les Polypes. Il en a vû qui avoient les bras fourchus, aiant même pluſieurs branches qui ſe ſubdiviſoient; d'autres qui avoient des bras autre part que dans leur place naturelle, mais qui ne lui ont paru d'aucun uſage; quelques-uns qui ont toûjours conſervé la figure conique, & qui n'avoient qu'un bras ſortant de l'extrémité du cone; d'autres qu'on pourroit dire avoir deux têtes, parce que leurs queuës ſont unies, & laiſſent paſſer les alimens de l'un à l'autre; il y en a qui ne pouſſent point de tête, c'eſt-à-dire à qui il ne ſort point de bras de leur extrémité anterieure, où il ne ſe forme point de bouche. Il regarde ces Polypes imparfaits comme des queuës, parce qu'ils en font les fonctions quand l'animal marche.

Bien en prend aux Polypes d'avoir quelques fonctions qui caractérisent le genre animal, car presque tout ce qu'on a vû dans cet Extrait & les précedens demanderoit qu'on les rangeât dans le regne végétal. En effet de trois façons dont les plantes se multiplient, sçavoir par graine, par bouture, & par rejettons, il n'y a que la premiere qui ne convienne pas au Polype ; puisque les morceaux de Polypes deviennent des Polypes parfaits, & que les jeunes sortent des vieux comme les rejettons des plantes. La seule difference que trouve l'Auteur, c'est qu'il faut que les rejettons des plantes soient séparés par art, au lieu que ceux des Polypes se séparent d'eux-mêmes. Cependant il cite pour exemple du contraire la lentille d'eau, dont les rejettons se séparent d'eux-mêmes. Nous observerons pourtant que comme les rejettons de cette plante sont très-peu adhérens, comme l'Auteur le

dit lui-même, il peut ſe faire que l'agitation la plus légére de l'air, même dans les eaux dormantes, produiſe cette ſéparation; ce qui feroit un ſecond caractere diſtinctif des rejettons animaux & végétaux.

M. Trembley examine enſuite deux queſtions, s'il ne ſe paſſe rien dans les Polypes qui les rende féconds à la maniere des plantes, & conclud négativement, parce qu'on n'y a rien trouvé qui tienne lieu du piſtille & des fleurs; 2°. Si ce qui ſe paſſe dans les fleurs contribue à la fécondité des boutures & des rejettons, & conclud encore pour la négative par la raiſon que les plantes à fleurs doubles, comme le giroflier jaune, bien qu'elles n'aient point de graines fécondes ont des boutures qui le ſont, & que le ſarment de vigne produit des rejettons féconds, bien qu'il n'ait point eu de fleurs. Ces plantes contiennent donc dans elles-mêmes indépendamment des

fleurs le principe de leur fécondité. Or il en arrive autant au Polype. Il a donc encore plus de rapport avec le regne végétal qu'on ne le concluroit au premier coup d'œil.

M. Trembley nous donne ensuite la description d'une quatriéme espéce de Polypes qui est très-differente en plusieurs points de ceux que nous avons décrits ci-devant d'après lui. C'est un petit corps d'environ une ligne de longueur, à peu près cilindrique, & parfaitement transparent, dont la partie superieure est terminée par un panache d'environ soixante filets attachés par la base qui est creusée en gouttiere, & forme une espéce de fer à cheval, à une ouverture qui sert de bouche à l'animal. Sa transparence est cause qu'on y remarque trois parties principales, l'ésophage, l'estomac, & l'intestin droit.

Chaque filet du panache a environ la longueur du corps de l'a-

nimal. Il ſert par ſon mouvement à cauſer dans l'eau une eſpéce de tournant qui précipite au fond de la goutiere les petits inſectes qui nagent dans l'eau, & doivent ſervir de nourriture à ces animaux qui ſont très-voraces. Il n'eſt pas neceſſaire pour donner à l'eau ce tournant que tous les bras ſe baiſſent ; un ou deux ſuffiſent, & , malgré les efforts que la proie fait pour s'échapper, l'infléxion ſubite d'un des bras du panache la porte malgré elle au fond du gouffre. Elle paſſe de-là dans l'éſophage par la bouche, & les feces ſont portées de l'eſtomac dans le rectum, qui eſt de couleur brune quand il eſt plein, & ſe décharge en une ſeule fois vers la baſe du panache.

Outre le mouvement dont on vient de parler, les bras ſe renverſent extrêmement quand ils ont attiré dans la goutiere un animal trop gros pour qu'ils puiſſent l'avaler.

Les Polypes à panache, c'eſt le

nom que M. Trembley donne à ceux-ci, ne se contractent point comme ceux que nous avons décrits ci-devant. Mais ils disparoissent entierement, parce que leur peau est la continuation de celle d'une cellule dans laquelle ils se retirent en entier par la contraction de deux filets attachés à la base de cette cellule. Le panache même y entre entierement; ce qu'il est aisé de concevoir, parce que la peau du Polype se retourne à mesure qu'il retrograde.

Cette espéce de Polypes multiplia aussi par rejettons. Il pousse sur la cellule un petit bouton d'où l'on voit sortir le corps du jeune Polype, & l'extrémité du panache qui grandit à mesure que le corps croît. Quand la nourriture est abondante les petits poussent en quantité, & forment une espéce de bouquet. Ils se séparent ensuite, non un à un, mais en deux ou trois parties, qui ont plus ou moins de Polypes, & qui se subdivisent en

plusieurs branches. Le mouvement de ces Polypes est si lent qu'un Polypier peuplé de Polypes ne fait au plus qu'un demi pouce de chemin en huit jours. L'Auteur n'explique point, ce qui seroit très-curieux, comment se fait le mouvement progressif de ce Polypier, qui paroît plus propre à rester en place qu'à se mouvoir. Cette espece de Polypes differe encore des autres en ce qu'ils sont aussi ovipares, suivant la remarque de Mrs de Réaumur & Bernard de Jussieu, qui ont vû sortir des Polypes de ces œufs.

L'Auteur termine son Mémoire, qui est le troisiéme, par des observations sur les Millepieds à dard, qu'on a vû ci-devant servir d'une bonne nourriture aux trois premieres espéces de Polypes, & il nous apprend qu'ils multiplient naturellement de bouture, le tiers du Millepied, qui fait sa partie posterieure, se séparant de lui-même des deux tiers anterieurs, & aiant

lors de cette séparation une tête bien formée, remarquable par son dard, & deux points noirs, qui sont peut-être les ïeux de l'insecte. L'Auteur nous promet des observations plus détaillées sur cet animal aquatique.

On a vû dans nos précedens Extraits que les deux moitiés d'un Polype coupé transversalement produisent deux Polypes complets; voici la marche de cette reproduction inconnuë jusqu'aux dernieres années. La partie anterieure ne differe guéres d'un Polype complet, peu de tems même après la section, que parce que son bout posterieur est un peu plus large que celui d'un Polype ordinaire, & qu'il a une ouverture sensible, qui s'étrecit à mesure que le Polype croît, & se ferme à la fin. Il arrive quelquefois que cette partie anterieure mange le jour même de l'operation, & même qu'elle mange immédiatement après.

La partie posterieure du Polype

coupé eſt ordinairement ouverte à ſon bout anterieur, dont les bords ſont renverſés en dehors. Mais ils ne tardent pas à boucher cette ouverture en ſe renverſant en dedans. Il y pouſſe enſuite des bras, comme aux jeunes Polypes, & ils peuvent ſaiſir une proie avant que d'être parvenus à leur longueur naturelle. Cette reproduction ne demande pas plus de vingt-quatre heures dans le fort de l'été, & le ſecond jour le Polype eſt en état de manger. Il reſſemble alors entierement à un Polype parfait. Ce qu'il y a de remarquable c'eſt que cette operation faite à un Polype mere ne retarde pas l'accroiſſement des petits.

Elle réuſſit également en quelque endroit que ſe faſſe la ſection, même à la queuë des Polypes à longs bras, même en coupant par morceaux les bords de la bouche d'où ſortent les bras. Il n'y a que ces parties ſéparées ſeules qui n'aient pas reproduit le tout; mais

l'Auteur n'en conclud pas que cela ne se puisse faire. L'operation réussit sur de jeunes Polypes non encore séparés de leur mere, même en coupant la tête à celle-ci. Non seulement il se fait une reproduction des parties retranchées, mais celles-ci deviennent d'autres Polypes. L'Auteur a poussé jusqu'à cinquante les sections successives du même Polype, parce qu'ils sont trop petits pour être divisés en un si grand nombre de parties à la fois; & n'a point remarqué de difference entre les Polypes produits par ces sections, & ceux qui étoient venus naturellement.

Voici le résultat des sections longitudinales que l'Auteur a faites sur les Polypes. Bien que leur corps ne soit qu'un canal, & qu'il devienne un demi canal par l'operation, le canal ne tarde pas à se former entierement, & l'Auteur a vû des Polypes ainsi coupés manger au bout de trois heures un ver aussi long qu'eux. Il ne faut ordi-

nairement qu'une heure pour qu'un Polype coupé longitudinalement en deux devienne un Polype parfait, aux bras près, qui se reproduisent promptement. Il ne faut aussi que fort peu de tems pour qu'un Polype coupé longitudinalement en quatre produise quatre Polypes. Si l'on ne pousse la section que jusqu'à la queuë, le Polype aura deux corps & deux têtes sur une queuë; en repetant les mêmes operations sur les corps nouvellement produits, ils en produiront deux autres. L'Auteur a fait ainsi des hydres à sept & huit têtes, des hydres avec un pareil nombre de queuës en commençant la section par la partie posterieure, & ne la prolongeant que jusqu'à la tête, & ces têtes & queuës étant coupées, se sont reproduites. Ordinairement les têtes & les queuës de ces hydres se séparent d'elles-mêmes, & deviennent des Polypes parfaits. Ces Polypes qu'il qualifie de Polypes monstrueux multiplient comme les autres.

Il ſuit de ces expériences que de quelque maniere qu'on coupe un Polype, on ne le détruit point. L'Auteur en a même coupé un par languettes très-petites, & chacune d'elles eſt devenuë un animal parfait.

On a pû remarquer pluſieurs fois que le corps d'un Polype eſt un canal. Quand on le coupe longitudinalement les deux portions du demi canal ſe réuniſſant en reforment un. M. Trembley a voulu voir ce qui arriveroit quand un Polype eſt coupé en languettes ſi minces qu'il n'étoit point poſſible que leurs bords ſe réuniſſent, & il aſſure après pluſieurs obſervations qu'il s'eſt formé un canal entre les deux ſuperficies de ces languettes, dont une extrémité eſt devenuë la tête, & l'autre la queuë. Il n'a même fallu que peu de tems pour toute cette reproduction.

Voilà ſans contredit deux végétations bien ſingulieres, & qui diſtinguent beaucoup les boutures

des plantes des boutures animales. La moitié, le quart, d'une branche partagée longitudinalement ne reproduit pas ce qui manque pour faire le tout complet, & une simple languette d'une branche, loin de s'organiser parfaitement, ne le sera point du tout. Mais voici un troisiéme caractere qui distingue les Polypes des plantes d'une maniere bien plus singuliere.

On retourne un Polype comme un bas, c'est-à-dire, qu'on fait de sa surface interne la surface externe, sans que le Polype en meure. On a dû être preparé à ce phénoméne par la derniere expérience, où une languette est devenuë en se renflant un Polype complet, puisque la moitié de la surface exterieure du Polype qui en a été produit étoit composée à moitié de la surface interne de celui dont la languette fesoit partie & à moitié de la surface externe. Nous ne décrirons pas le procedé de cette operation, qu'il faut lire dans

uniforme, mais il faut lire dans l'Auteur les varietés qu'il a remarquées, & qui ne sont sans doute qu'un échantillon de celles qui sont possibles. Il seroit assez inutile de les décrire toutes, celles qu'on trouve dans l'Auteur étant plus que suffisantes pour donner une idée de ce qui arrive en ce cas.

Nous nous contenterons de rapporter un cas très-singulier. Quand M. Trembley veut retourner un Polype qui a des petits fort avancés, il les coupe le plus près de la mere qu'il est possible. Il en retourna un qui en avoit deux, l'un fort avancé, qui fut coupé, l'autre naissant qu'il laissa, lequel, au lieu de se retourner, comme il arrive ordinairement, sortit par l'ouverture que le retranchement du plus grand avoit laissée au corps du Polype mere. Le Polype mere se déretourna en partie, &, ce qui est très-surprenant, le jeune Polype s'enta si parfaitement sur la portion déretournée, qu'il ne fit

plus avec elle qu'un tout qui devint inséparable.

Voilà donc encore une proprieté commune aux Polypes & aux plantes, puisque ces dernieres s'identifient par le moien de la greffe, ce qu'on n'auroit jamais osé soupçonner des animaux.

Cette experience entierement dûë au hazard fit naître à M. Trembley l'idée d'examiner si la portion déretournée se colle avec la portion retournée qu'elle recouvre, de maniere à ne faire plus qu'un seul tout. Pour s'éclaircir il tenta une expérience singuliere, c'est de faire entrer un Polype dans un autre, esperant que les deux Polypes pourroient se coller l'un à l'autre de maniere à n'en faire qu'un. Mais l'experience a fort varié dans le résultat. Car les Polypes interieurs sortirent sains & saufs des exterieurs ; ce qui fit naître à l'Auteur la pensée de les embrocher d'une soie de sanglier. Dans cet état les Polypes interieurs sor-

tirent en peu de tems des exterieurs en fendant leurs côtés, ſans qu'on pût s'appercevoir que cette fente qui ſe feſoit ſucceſſivement, & promptement, de la queuë au milieu du corps où paſſoit la ſoie de ſanglier, fit de bleſſure, ni laiſsât de cicatrice, & ces Polypes ſe ſont trouvés ſortis de leurs fourreaux par cette voie extraordinaire, ſans qu'il en ſoit arrivé de mal ni aux uns ni aux autres. L'un d'eux fut quatre jours entiers dans l'autre ſans avoir été digeré, bien que l'eſtomac de l'exterieur ait été également bien conditionné.

L'Auteur réuſſit mieux une autre fois dans l'objet qu'il ſe propoſoit. Car quoique le Polype interieur ait fendu l'exterieur tant du côté de la tête que de la queuë, il s'eſt tellement uni avec l'exterieur, qu'il s'eſt fait entr'eux une communication ſenſible, & que les alimens paſſoient à l'exterieur de l'interieur, qui ſeul pouvoit manger. Cette communication a ſubſi-

ſté pendant quelque tems, après quoi les deux Polypes ſe ſont ſéparés.

Voilà donc un Polype enté ſur un autre, au moins pour quelque tems; mais l'Auteur n'avoit point atteint pleinement le but qu'il avoit en vûë. Il eut un ſuccès tel qu'il le deſiroit dans une autre expérience; car aiant retourné le Polype qui dèvoit être mis dans l'autre, ſoit que ſon corps ſe diſſout, ce qui n'eſt pas arrivé dans les premiers jours, ou qu'il ſe ſoit exactement collé, il n'eſt jamais ſorti, & l'on a toûjours diſtingué par un double rang de bras les deux bouches des Polypes. Ce Polype doublé a vécu pluſieurs mois, & multiplié; après quoi il eſt mort de maladie.

La derniere expérience que l'Auteur ait tentée ſur le Polype, eſt de réunir des portions ſéparées de Polypes, & il y a réuſſi. Ces Polypes n'ont point tardé à devenir parfaits, & à faire toutes leurs

fonctions. L'experience a eu le même ſuccès ſur des parties de Polypes differens, mais non ſur des Polypes d'eſpéce differente. Au reſte l'Auteur dit qu'il n'a pas fait cette derniere expérience avec aſſez de ſoin pour conclurre l'impoſſibilité de ſon manque de ſuccès. Quoiqu'il en ſoit, voilà encore une eſpéce de greffe qui rapproche le Polype du regne végétal.

Ce curieux Mémoire finit par pluſieurs réfléxions que l'étenduë que nous avons été obligés de donner à cet Extrait ne nous permet que d'indiquer. Il s'agit d'abord des Polypes de mer, & M. Trembley examine s'ils n'ont point toutes les proprietés de ceux d'eau douce à bras en forme de cornes. Il parle enſuite de diverſes autres eſpéces d'animaux qui doivent auſſi être rangés dans la claſſe des Polypes, & d'une deſquels, trouvée dans l'Iſle des Barbades, M. Hoghes a donné une deſcription inſérée

dans

dans les Transactions Philosophiques de la Societé Roiale de Londres. On voit ensuite des réfléxions sur les animaux dont le mouvement se conserve dans les differens morceaux produits par les sections de leur corps, & sur la reproduction qui se fait de differentes parties de certains animaux, & notamment des écrevisses.

M. Trembley, revenant ensuite aux Polypes, examine en quoi ils ont du rapport avec les animaux, & avec les plantes, & en quoi ils different des uns & des autres; & cette difference, toute considerable qu'elle est, puisqu'on ne connoît point de plantes ni d'animaux qui puissent être retournés sans dommage, ne lui paroît pas suffisante pour les ranger dans une classe moienne entre les animaux & les plantes, parce que ces espéces de corps ne sont point suffisamment connus. Aussi M. Boerhaave n'a-t-il trouvé de caractere distinctif entre l'animal & la plan-

te, ſinon que celles-ci ont en dehors les racines qui ſervent à tirer leur nourriture, & que les autres les ont en dedans ; doctrine expliquée fort au long dans un Ouvrage de feu M. Hunauld, Medecin d'Angers, dont nous avons rendu compte dans notre Journal du mois d'Août 1742, & qui eſt intitulé : *Nouveau Traité de Phyſique ſur toute la Nature*, &c.

Ce principe que les plantes & les animaux ne ſont pas aſſez connus pour faire des ſyſtêmes eſt la raiſon pour laquelle l'Auteur n'a pas entrepris d'expliquer les faits ſinguliers rapportés dans ſes Mémoires. Il prouve fort bien que ſans cet eſprit de ſyſtêmes, & les préjugés qui les produiſent & qui en naiſſent, l'Hiſtoire naturelle auroit acquis beaucoup plus de perfection qu'elle n'en a. Les païſans de Suede ſçavent depuis longtems qu'un ver nommé chez eux *Gordius* étant coupé en un grand nombre de parties, chacune d'elles

reprend une tête & une queuë, & les Sçavans du païs, aveuglés par le préjugé qui traite cette réproduction de fable, ont négligé de faire les expériences qui pouvoient constater cette vérité. Depuis qu'on sçait que les Polypes se multiplient par la section, on a découvert la même proprieté dans beaucoup d'autres animaux. Concluons donc avec l'Auteur que c'est dans la nature même & non dans notre imagination qu'il faut étudier la nature.

Les deux Extraits détaillés que nous avons donnés des Mémoires de M. Tembley en font un éloge auquel nous ne pourrions rien ajoûter. Il ne nous reste qu'une justice à lui rendre, c'est sur la clarté de ses descriptions qui est telle qu'on pourroit presque se passer de figures, si ce n'est dans les cas fort compliqués. Il est à souhaiter pour les amateurs de l'Histoire naturelle que son goût pour cette étude ne se rallentisse

pas. Nous nous voions suffisamment autorisés par le present Traité à promettre l'accueil le plus favorable à ce qu'il donnera au Public dans le même genre.

Nota. Nous observerons qu'en nous servant du mot de *jeunes* qu'on substitue dans quelques Provinces à celui de *petits*, nous nous sommes conformés aux expressions de l'Auteur, qui en général seroit excusable, comme étranger, mais qui met communément en opposition *jeune à vieux Polype*, ou *Polype mere*.

LES PASTORALES DE Nemesien & de Calpurnius, traduites en François avec des Remarques & un Discours sur l'Eclogue. A Bruxelles, chez Baltazar Winfel, 1744. *vol.* in-12. *pages* 249.

LES Pastorales de Némésien & de Calpurnius avoient été peu connuës jusqu'ici. Les Eclogues de Virgile ont toûjours été en possession de faire l'objet des études des jeunes gens, le plaisir de ceux qui aiment les muses latines, & de

fournir de modéles à ceux qui osent encore hazarder des vers dans cette Langue. Même nos Poëtes Latins modernes qui ont fait des Eclogues en imitant celles de Virgile sont encore plus estimés que Némésien & que Calpurnius, que l'on est accoûtumé à regarder comme des Auteurs qui se ressentent du goût du siécle où ils ont composé. Il est vrai que les Critiques se trouvent partagés sur le compte de ces deux Poëtes, mais sur quoi les Critiques ne sont-ils pas partagés? Notre Traducteur, après avoir rapporté avec impartialité dans sa Préface, & ce qu'on a dit de plus avantageux, & ce que l'on a dit de plus défavorable pour ses originaux laisse à ses Lecteurs la liberté d'en penser ce qu'ils jugeront à propos. Il dit ensuite en deux mots le peu que l'on sçait de Némésien & de Calpurnius, parle des differentes Editions qu'on a faites de leurs Ouvrages, & rend compte ensuite de son Travail.

» Il y a eu deux Némésiens, » *dit notre Traducteur*, celui » dont il est ici question étoit de » Carthage, plusieurs Ecrivains » lui ont fait l'honneur de croire » qu'il vivoit sous l'Empire d'Au- » guste, d'autres le font fleurir » sous celui de Dioclétien, quoique » l'on ne sçache pas précisément » le tems de sa naissance, ses pro- » pres Ouvrages & le témoignage » de differens Auteurs ne permet- » tent pas de douter qu'il n'ait vé- » cu sous l'Empire de Carus & de » ses fils Carin & Numérien, c'est- » à-dire vers la fin du troisiéme » siécle. Ce dernier Empereur sur- » tout eut beaucoup d'estime pour » Némésien & ne dédaigna pas » d'entrer en concurrence avec lui » pour le prix de la poësie. On » ignore si dans ce combat d'esprit » celui de Némésien fut politique. » Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il » se conserva toûjours les bonnes » graces de ce Prince, & qu'il en » reçut les marques d'une faveur » singuliere. Son crédit & sa puis-

» sance ne se bornerent pas à la
» seule Ville de Rome, toutes les
» Colonies lui déferérent à l'envi
» les plus grands honneurs. Il
» joüit enfin des distinctions qu'on
» a coûtume d'accorder à ceux qui
» ont la confiance des Princes &
» qui sont le canal de leurs graces.
» C'est ce que disent en général
» quelques Auteurs sans désigner
» de quels honneurs ni de quelles
» distinctions Némésien fut com-
» blé. Sa haute fortune ne donna
» point atteinte à la bonté de son
» cœur, & ne l'empêcha pas de
» s'interesser pour un homme qui
» avoit les mêmes talens que lui,
» mais dont la situation étoit bien
» differente, je veux dire pour le
» Poete Calpurnius qui se voyoit
» réduit à une misere extrême : en
» sorte que si Némésien est l'Au-
» teur des quatre Eclogues qu'on
» lui attribue, il fut en même tems
» le rival & le bienfaiteur de Cal-
» purnius, & il joüa en même
» tems les rolles de Mécene & de
» Virgile.

» Calpurnius, de la vie duquel » on ignore aussi presque toutes » les circonstances, étoit Sicilien, » les Auteurs qui ont supposé que » Némésien vivoit sous Auguste, » & ceux qui ont placé le tems de » sa naissance jusques vers le regne » de Dioclétien ont fait les mêmes » conjectures à l'égard de Calpur- » nius, ne pouvant douter que ces » deux Poëtes ne fussent contem- » porains. Quoique le nom de Cal- » purnius soit fort connu dans » l'Histoire Romaine & que plu- » sieurs Sénateurs & des Consuls » même l'ayent porté, il y a tou- » te apparence que la naissance de » notre Poëte n'étoit rien moins » qu'illustre & qu'elle répondoit à » sa fortune: on sçait par ses Eclo- » gues qu'il étoit pauvre & qu'il » eut un frere compagnon de ses » études & de sa pauvreté, & qui » sans doute se ressentit aussi du » crédit de leur protecteur com- » mun.

On donne communément quatre

Eclogues à Néméſien & ſept à Calpurnius, mais quelques Sçavans ont prétendu que toutes ces onze Eclogues appartenoient à ce dernier. Voici leurs raiſons. Néméſien floriſſoit vers l'an 284. Vopiſcus écrivoit vers l'an 304. Or cet Hiſtorien en faiſant l'énumération des Ouvrages de Néméſien ne cite que l'*Alieutica*, le *Cunegotica* & le *Nautica*. Y a-t-il apparence qu'il eût omis les Poëſies Bucoliques, ſi le Poëte en eût composées. Dans les deux premieres Editions de ces Eclogues, ſçavoir celle de Rome & celle de Parme, ces onze Paſtorales ſont toutes ſous le nom de Calpurnius, ſans doute qu'on n'avoit fait que ſuivre en cela les manuſcrits. Dans la ſeconde Eclogue attribuée à Néméſien, il y a un vers qui ſemble indiquer que Calpunius en eſt l'Auteur.

Et noſtra Dione
Quæ juga celſa tenes erycis.

Tout le monde ſçait que le mont Erya étoit en Sicile, patrie de Calpurnius. Enfin la conformité du ſtile dans lequel toutes ces Paſtorales ſont écrites ſont une preuve bien forte qu'elles partent toutes de la même main, cependant comme cette preuve n'eſt fondée que ſur une impreſſion interieure qui n'eſt pas toûjours la même chez tous les hommes, elle ne peut avoir de force que pour ceux qui l'éprouvent, & comme les noms n'influent point ſur la bonté des Ouvrages & qu'il eſt aſſez indifferent de les attribuer à un Auteur plûtôt qu'à un autre : Le Traducteur a ſans doute bien fait d'avoir ſuivi la plûpart des Editions & d'avoir mis les quatre premieres Eclogues ſous le nom de Néméſien & les ſept autres ſous celui de Calpurnius.

Il y a quatre Editions fort anciennes de ces Eclogues, ſçavoir, l'Edition de Rome qui eſt de 1471. celle de Parme de 1500. & les deux

de Florence de 1504 & de 1590. Il y a un grand nombre d'autres Editions des Paſtorales de Néméſianus & de Calpurnius qui ſe trouvent toûjours à la ſuite des Poëmes de Gratius ſur la pêche & ſur la chaſſe, & de quelques autres fragmens de la même nature. Mais l'Édition la plus ample ſans contredit & la plus belle de toutes eſt celle que des Libraires de Hollande » ont publiée en 1728 en un » très-gros volume *in-4°.* où ils » ont recueilli ſans choix, *dit no-* » *tre Traducteur*, non-ſeulement » toutes les poëſies qui avoient pa- » ru dans les Editions précédentes, » mais encore tous les fatras de » Commentaires dont ces Editions » avoient été accompagnées.

Notre Traducteur a cru que moins les Paſtorales qu'il donnoit en François étoient connuës plus il feroit de plaiſir au public. » J'aurai, » *dit il*, l'avantage de procurer à » pluſieurs perſonnes le plaiſir de » la nouveauté parmi les gens de

» Lettres il y en a qui n'ont jamais
» lû, ou qui n'ont lû que bien su-
» perficiellement ces Eclogues &
» qui les trouveront peut-être di-
» gnes d'une attention plus parti-
» culiere. Pour bien rendre en
» François, *ajoûte-t-il*, un Auteur
» du premier ordre, il faut de
» grands talens dans le Traducteur,
» talens si rares que la plûpart des
» Traductions que nous avons des
» excellens Poetes anciens sont
» pleines de défauts. Aussi est-il
» commun de voir des personnes
» qui voulant juger sur ces plattes
» ou ridicules versions des meil-
» leurs Ouvrages de l'antiquité,
» regardent l'estime dont on les
» honore comme l'effet du préju-
» gé. Il paroît donc y avoir une
» sorte d'avantage à traduire des
» Auteurs qui n'ont ni autant de
» beauté ni autant de reputation
» que Virgile ou qu'Horace.« Ef-
fectivement il y a bien moins de
difference entre la Traduction de
Némésien & de Calpurnius & la

Traduction de Virgile qu'il n'y en a entre Némésien ou Calpurnius & Virgile, ce n'est qu'en comparant les originaux même que la supériorité infinie de Virgile sur sur ces deux Poëtes se fait sentir. Car d'un côté presque toutes les Traductions de Virgile le dégradent, au lieu que la Traduction de Némésien & de Calpurnius qui est écrite avec feu, avec élegance & qui a beaucoup d'agrément couvre souvent les défauts & les platitudes du Texte. Cette Version, quoiqu'élégante, est en même tems très-fidéle, le Traducteur ne s'est pas borné à prendre exactement le sens de son Auteur, il a fait passer dans sa version autant de poësie qu'il étoit possible, il s'est attaché aux idées & n'a point négligé les figures, sans compter les mots il a rendu fidelement les images, en un mot il nous a paru que le Traducteur avoit exécuté ce qu'il s'étoit proposé de faire.

Chacune des Eclogues sont ac-

compagnées de remarques ; ces remarques ſont en petit nombre, aſſez courtes & débarraſſées d'un vain étalage d'érudition ; elles ſont écrites d'ailleurs avec légéreté, & l'Auteur s'y montre partout dégagé de préjugés & d'entêtement, même par rapport aux Poëtes qu'il traduit ; il ne dit jamais, ainſi que quelques autres Traducteurs diſent à chaque ligne, *ce trait eſt divin*, *quelle fineſſe dans ce participe*, *il y a dans ce genitif une grace inexprimable*, & on ne l'accuſera pas de tomber dans le défaut aſſez ordinaire aux Traducteurs que l'on a comparés avec aſſez de juſteſſe à ces Paladins qui ſe battoient à outrance contre ceux qui ne vouloient pas rendre hommage aux charmes véritables ou ſuppoſés de leurs Dames. M. M. déclare qu'il ne prend point de parti ; & qu'il laiſſe à ſes Lecteurs toute liberté de blamer ou d'admirer Néméſien & Calpurnius.

Le même caractere d'impartia-

lité regne dans le discours que le Traducteur a ajoûté à sa Traduction, ce Discours roule sur la nature & le vrai caractere de l'Eclogue, l'Auteur y combat les opinions de M. de Fontenelle; mais c'est avec toute la retenuë & avec tous les égards qui étoient dûs à un homme tel que M. de Fontenelle.

M. de Fontenelle, après avoir fait la critique de la sixiéme Eclogue de Virgile, ajoûte : *je prendrai la liberté d'avoüer que j'aime mieux le dessein d'une pareille Eclogue que nous avons de Némésianus. Des Bergers qui trouvent Pan endormi, veulent joüer de sa flûte. Mais des mortels ne peuvent tirer de la flûte d'un Dieu qu'un son très-désagréable. Pan s'éveille & il leur dit que s'ils veulent des chants, il va les contenter; alors il leur chante quelque chose de l'Histoire de Bacchus; & s'arrête sur la premiere vendange qui ait jamais été faite, dont il fait une description qui me paroît agréable, ce dessein là est plus régulier que celui du Silene de*

Virgile. Nous allons mettre cette Eclogue en Latin & en François sous les yeux de nos Lecteurs, ils jugeront eux-mêmes si cette décision de M. de Fontenelle est aussi déraisonnable que quelques per-

ECLOGA III.

Nyctilos, atque Mycon, necnon & pulcher Amyntas.
Torrentem patulâ vitabant ilice solem;
Cum Pan venatu fessus recubare sub ulmo
Cœperat, & somno lassatas sumere vires;
Quem super ex tereti pendebat fistula ramo.
Hanc pueri (tanquam prædam pro carmine possent
Sumere, fasque esset calamos tractare Deorum)
Invadunt furto: sed nec resonare canorem
Fistula, quem suevit; nec vult contexere carmen:
Sed pro carminibus male dissona sibila reddit.
Tum Pan excussus sonitu stridentis avenæ,

sonnes le pretendent; nos Lecteurs prendront en même tems une idée de Némésien, & de la Traduction dont nous venons de rendre compte.

ECLOGUE III.

Nyctile, Mycon, & le bel Amyntas évitoient sous l'épais feuillage d'un chêne l'ardeur du soleil, lorsqu'ils apperçurent Pan, qui, fatigué de la chasse, se reposoit à l'ombre d'un orme, & reparoit dans les bras du sommeil ses forces épuisées. Près de lui sa flûte étoit suspenduë à une branche de l'arbre. Les jeunes Bergers s'en saisissent furtivement, (comme si elle pouvoit leur servir à chanter des vers, & qu'il fût permis aux hommes de toucher les chalumaux des Dieux). Mais la flûte de Pan ne rend plus sous leurs doigts le son harmonieux qu'elle avoit coûtume de faire entendre. Elle refuse d'exprimer un seul vers, & il n'en sort qu'un aigre

Jamque videns, pueri, si carmina poscitis, inquit,
Ipse canam. Nulli fas est inflare cicutas,
Quas ego Mænaliis cerâ conjungo sub antris.
Jamque ego, Bacche, tuos ortus, & semina vitis
Ordine detexam. Debemus carmina Baccho.
Hæc fatus, cæpit calamis sic montivagus Pan.

Te cano, qui gravidis hederatâ fronte corymbis
Vitea serta plicas, qui comptos palmite tigres
Ducis odorato perfusus colla capillo,
Vera Jovis proles. Jam tunc post sidera cœli
Sola Jovem Semele vidit Jovis ora professum.
Hunc pater omnipotens, venturi providus ævi,
Protulit, & justo produxit tempore partus.
Hunc Nymphæ, Faunique senes, Satyrique procaces,
Nos etiam Nysæ viridi nutrimus in antro.

ment. Pan éveillé par ces sons
: & aigus , & en connoissant
i-tôt la cause: jeunes Bergers ,
l , si vous demandez des vers ,
ais vous en chanter. Il n'est per-
à aucun mortel d'enfler ces
umeaux que j'ai moi-même as-
blés avec de la cire dans un
e du mont Ménale. Je chante-
a naissance , ô Bacchus , & l'o-
ne de la vigne ; nous devons
vers à Bacchus. Il dit , & aussi-
il commença ainsi.

ils de Jupiter, qui le front cou-
né de lierre , & les cheveux
fumés d'essence , te plais à for-
r des guirlandes de pampre &
euilles de vigne pour en orner
Tigres de ton char , c'est toi
: je chante. Semelé a vû Jupiter
c l'effrayant appareil qui l'en-
onne , & dont les astres seuls
ivent soûtenir l'éclat. Le Maître
l'Univers prévoyant l'avenir ,
éra la naissance de l'enfant
elle portoit dans son sein , jus-
au tems où la nature permet-
t qu'il vît le jour. Les Nymphes,

Quin & Silenus parvum veneratu
humnum,
Aut gremio fovet, aut resupinis f
net ulnis,
Et vocat ad risum digito, mot
quietem
Allicit, aut tremulis quassat crepita
palmis.
Cui Deus arridens, horrentes pec
setas
Vellicat, aut digitis aures adstri
acutas,
Applauditve manu mutilum caput,
breve mentum,
Et simas tenero collidit pollice nare
Interea pueri florescit pube juventa
Flavaque maturo tumuerunt tem
cornu.
Tum primum lætas ostendit pamp
uvas
Mirantur Satyri frondes & poma Lia
Tum Deus, ô Satyri, maturos car
fructus,
Dixit, & ignotas, pueri, calcate ra
mos.
Vix hæc ediderat, decerpunt viti
uvas,
Et portant calathis, celerique illid
plantâ

les Faunes, les pétulans Satyres, & moi prîmes ſoin de le nourrir dans un antre de Nyſa. Le vieux Siléne lui-même plein d'une reſpectueuſe tendreſſe pour ce jeune enfant, l'échauffe dans ſon ſein, le ſoûtient ſur ſes bras, & le fait rire en le chatouillant délicatement. Tantôt par un léger mouvement il l'invite au ſommeil, & tantôt il le réjouit en frappant de ſes mains tremblantes le ſiſtre qu'il tient. Le jeune Dieu ſouriant à ce badinage, pince les oreilles de Siléne, lui arrache les poils dont ſa poitrine eſt hériſſée, il frappe ſur ſa tête chauve, ſur ſon court menton, & il applatit avec ſon foible pouce le nez du Satyre, qui n'eſt déja que trop écraſé. Cependant lorſqu'il fut parvenu à une floriſſante jeuneſſe, & que ſous ſa chevelure dorée ſes cornes commencerent à percer, il apprit aux hommes à connoître la vigne, ſource de leurs plaiſirs. Les Satyres en admirent les feuilles & le fruit. Cueillez, leur dit Bacchus, ces

Concava saxa super properant. Vindemia fervet
Collibus in summis, crebro pede rumpitur uva,
Nudaque purpureo sparguntur pectora musto.
Tum Satyri, lasciva cohors, sibi pocula quisque
Obvia corripiunt: quod sors dedit occupat usus.
Cantharon hic retinet, cornu bibit alter adunco:
Concavat ille manus, palmasque in pocula vertit:
Pronus at ille lacu bibit, & crepitantibus haurit
Musta labris: alius vocalia cymbala mergit:
Atque alius latices pressis resupinus ab uvis
Excipit ad potus: saliens liquor ore resultat,
Spumeus inque humeros & pectora diffluit humor.
Omnia ludus habet. Cantusque chorosque licentes,
Et Venerem jam vina movent. Raptantur amantes

grappes dont vous ignorez l'uſage, & écraſez les avec les pieds. Les Satyres les ſéparent auſſi-tôt de leurs ſeps ; ils les portent dans des corbeilles, & ſe preſſent de les fouler dans des cuves de pierre. De tous côtés ſur les collines on ne voit que vendanges, & que corps nuds barbouillés du jus vermeil de la vigne. Les Satyres, troupe laſcive, ſe ſaiſiſſent des vaſes que le hazard leur preſente. Les uns reçoivent la nouvelle liqueur dans des cornes, les autres dans des taſſés, ou dans le creux de leurs mains. Celui-ci courbé ſur les bords d'une cuve, fait entendre, en humant le vin doux, le bruit de ſes lévres ; celui-là le puiſe avec l'inſtrument dont il a coûtume d'accompagner ſa voix. Un autre penché, preſente ſa bouche à l'ouverture de la cuve ; mais il ne peut recevoir qu'une partie du vin qui en coule ; le reſte inonde ſa poitrine & ſes épaules. La joye regne par-tout. Le vin inſpire aux Satyres des chanſons & des danſes

Concubitu Satyri fugientes jungere Nymphas.
Jam jamque elapsas hic crine, hic veste retentat.
Tum primum roseo Silenus cymbia musto
Plena Senex avide non æquis viribus hausit.
Ex illo venas inflatus nectare dulci,
Hesternoque gravis semper ridetur Iaccho.
Quin etiam Deus ille, Deus Jove prosatus ipso,
Et plantis uvas premit, & de vitibus hastas
Ingerit, & Lynci præbet cratera bibendi.

Hæc Pan Mænaliâ pueros in valle docebat,
Sparsas donec oves campo conducere in unum
Nox jubet, uberibus suadens siccare liquorem
Lactis, & in niveas adstrictum cogere glebas.

lascives;

lascives ; il allume l'amour dans leur cœur ; ils courent après les Nymphes, qui les fuyent ; prêtes à leur échapper, ils arrêtent l'une par sa robbe, l'autre par sa belle chevelure. Ce fut alors que le vieux Silêne, but pour la premiere fois, aux dépens de sa raison dans de larges coupes pleines de cette aimable liqueur. Depuis ce tems-là il est le sujet des plaisanteries de ceux qui le voyent le matin les veines enflées & le corps appesanti par ce délicieux nectar, qu'il a bû la veille avec excès. Bacchus même, ce Dieu qui doit la naissance à Jupiter, ne dédaigne point d'exprimer avec ses pieds le jus des raisins. Il en fait boire à ses Lynx, & il façonne en Thyrse le bois de la vigne.

C'est ainsi que Pan instruisit les jeunes Bergers dans les vallées d'Arcadie. Il finit au moment où la nuit avertit de rassembler les troupeaux dispersés, de les traire, & de donner à leur lait une consistance solide.

DE BEATO PAULO APOSTOLO in Melitam Siculo-Adriatici Maris Insulam Naufragio ejecto Dissertationes Apologeticæ in Inspectiones Anticriticas R. P. D. Ignatii Georgii, &c. Auctore C. Jo. Antonio CIANTAR. C'est-à-dire : *Dissertations Apologetiques contre le R. P. Ignace Georgio, où l'on examine si c'est près de l'Isle connuë aujourd'hui sous le nom de Malthe que S. Paul a fait naufrage. Par M. Ch. Jean-Antoine* DE CIANTAR. *A Venise*, 1738. *in*-4°. *pag.* 470.

EN 1730 le Pere Georgio, Abbé des Bénédictins de la Congregation de Raguse, fit imprimer à Venise un Livre où il prétend prouver que le vaisseau qui portoit S. Paul à Rome fit naufrage, non près de Malthe, mais près d'une Isle qui portoit le même nom en Latin, située dans le Golfe Adriatique, & voisine de Raguse, dont

elle eſt dépendante. Cette derniere circonſtance paroît découvrir le motif qui engageoit le P. Georgio à ſoûtenir une ſemblable opinion ; mais il ne pouvoit manquer de trouver des contradicteurs , ſur-tout parmi ceux qui s'intereſſent à la gloire de la fameuſe Malthe , la ſeule Iſle connuë aujourd'hui ſous ce nom.

En 1731 M. Guiot de Marne , Officier de l'Ordre de Malthe , fit imprimer à Rome une Lettre de ſeize pages *in*-4°. adreſſée à M. le Cardinal de Polignac , où il refute en peu de mots le Syſtême du Pere Georgio.

Sept ans après , c'eſt-à-dire en 1738, M. le Comte Ciantar fit paroître à Veniſe une Refutation beaucoup plus ample dans un *in*-4°. d'environ 400 pages. Il faut cependant que le Pere Rupert de S. Gaſpar Carme déchauſſé , s'il en a eu connoiſſance , ne l'ait pas jugée encore aſſez étenduë , puiſqu'en 1739. il donna à Veniſe un Volu-

me *in*-4°. double au moins de celui du Comte Ciantar.

Si ces deux derniers Auteurs n'avoient eu en vûë que la question dont il s'agit, leurs Ouvrages n'auroient guéres excedé la longueur de la Lettre de M. de Marne: mais comme le P. Georgio, pour établir son opinion, avoit employé bien ou mal beaucoup d'érudition, ils ont cru devoir le battre des mêmes armes, & ils n'ont sans doute tardé si long-tems à lui répondre que pour en faire une ample provision.

M. le Comte Ciantar (c'est de lui seul que nous avons à parler) avoüe dans sa préface qu'il a travaillé quatre ans à la composition de son Ouvrage, & que, malgré le dessein où il étoit d'amasser beaucoup plus de materiaux, il a été forcé de le publier tel qu'il est à l'instante sollicitation de ses amis: il y accumule cependant un si grand nombre de passages d'Auteurs Sacrés & Profanes qu'il

pouvoit en ſupprimer une partie ſans rien perdre. Du reſte, il a cru donne à ſon ſtile un tour plus agréable en l'aſſaiſonnant de pointes & de locutions recherchées, pour rendre moins ennuyeuſes, à ce qu'il dit dans cette même Préface, les diſcuſſions dogmatiques auſquelles il eſt obligé de s'engager. Le ſtile d'ailleurs eſt d'une latinité aſſez pure, quoique ſouvent trop affectée.

L'Auteur dédie ſon Livre à la Reine de Portugal. La pieté & la devotion au S. Sacrement font le principal objet de ſes loüanges.

La Préface eſt d'environ quinze pages. Outre ce que nous en avons déja cité, l'Auteur y donne le caractere du P. Georgio ſon adverſaire. Il le reconnoît véritablement pour un homme de beaucoup d'eſprit, de grande érudition, & très-inſtruit des Langues orientales ; mais qui abuſe de tous ſes talens pour ſoûtenir un paradoxe dont il n'eſt pas même l'inventeur. C'eſt avec rai-

ſon qu'il obſerve que Matthieu Beroalde avoit déja avancé la même choſe ſur Malthe dans ſa Chronique dont le paſſage eſt ici rapporté. Les raiſons dont Béroalde appuye ſon ſentiment ſont préciſément les mêmes que celles du Pere Georgio, & celui-ci, qui ſans doute n'a feint d'ignorer le paſſage de Béroalde que pour avoir lui ſeul tout l'honneur de cette prétenduë découverte, n'a réellement fait que paraphraſer le Texte du Chroniqueur. Au reſte, M. le Comte Ciantar pour décréditer Beroalde lui attribue un deffaut d'exactitude dont a été accuſé un autre Béroalde, nommé Philippe, avec lequel il confond cet Auteur qui s'appelle Matthieu.

Je paſſerai ſous ſilence la deſcription de l'Iſle de Malthe, & le Catalogue raiſonné de ſes Evêques. Ces deux Pieces qui ſuivent la Préface n'ont qu'un rapport éloigné avec le ſujet dont il s'agit. Je dois pourtant dire que dans la

ſeconde l'Auteur revendique avec juſtice à l'Egliſe de Malthe des Evêques que le Pere Georgio attribue mal à propos à ſon Iſle Méléda, qui n'a jamais eu de Siége Epiſcopal.

Enfin M. Ciantar, avant que d'entrer en matiere, rapporte tout au long le Texte des Chapitres 37 & 38 des Actes des Apôtres, où le Voyage de S. Paul eſt décrit. Nous n'en extrairons que ce qui regarde la queſtion.

Le Vaiſſeau qui portoit S. Paul à Rome ayant relâché à un port méridional de Crete, en partit avec un vent de midi pour ſuivre ſa route. Peu après il s'éleva un vent très-violent appellé *Euroaquilo*, c'eſt-à-dire qui ſouffloit du nord-eſt. Ce vent auquel le Vaiſſeau ne pouvoit reſiſter fit d'abord craindre que le vaiſſeau n'allât donner contre la Syrte. La tempête ayant ainſi continué pluſieurs jours, le 14me les Matelots ſe trouverent dans la mer Adriatique, &

comme ils eurent reconnu qu'ils étoient dans le voisinage de quelque terre , ils prirent le parti de se faire échouer. Tous par ce moyen se sauverent dans une Isle appellée *Malthe* , où les Barbares les reçurent très-humainement. Ce fut dans cette occasion que S. Paul mordu d'une vipere , la secoua dans le feu qu'on avoit allumé. Les Voyageurs , aprés avoir séjourné trois mois dans l'Isle , en repartirent sur un Vaisseau d'Alexandrie qui avoit hiverné au même lieu ; de là ils vinrent à Syracuse , où ils demeurent quelques jours ; d'où , après avoir passé à Reggio, ils arriverent à Pouzzoles.

Sur cet exposé on voit que la mention de mer Adriatique est la seule raison dont le Pere Georgio puisse appuyer son opinion.

Il se trouve , dit-il , dans le Golfe Adriatique une Isle anciennement appellée *Melite* , aujourd'hui *Meleda* ; c'est donc *Meleda* où S. Paul aborda après son nau-

frage, & non Malthe ſituée dans la mer de Sicile, ou d'Afrique. Tout ce qu'ajoûte le Pere Georgio comme raiſons ſubſidiaires ne ſont plûtôt que des interprétations forcées des autres faits contenus dans la Rélation, qui ſont directement contraires à ſon ſentiment.

Venons enfin au corps de l'Ouvrage du Comte Ciantar. Il eſt composé de vingt Diſſertations. L'idée ſuccincte que nous en allons donner ſuffira pour mettre le Lecteur en état de porter ſon jugement ſur la queſtion.

Dans les ſix premieres il traite amplement de la mer Adriatique. C'eſt le ſeul point d'une véritable importance pour le fait dont il s'agit. Le Comte prouve fort bien que la mer Ioniene (c'eſt chez les anciens le nom de cette mer qui s'étend entre la Gréce & l'Italie du nord au ſud juſqu'en Afrique) portoit auſſi le nom de mer Adriatique, & que cette dénomination, que le P. Georgio n'admet que de-

puis le tems de Ptolémée le Géographe, étoit en uſage chez les Hiſtoriens & les Poëtes anterieurement à S. Paul, avant l'Ere Chrétienne.

Il faut avoüer que ces ſix Diſſertations ſont allongées par des queſtions incidentes qui n'ont qu'un rapport aſſez éloigné au ſujet ; mais elles y ſont traitées avec une érudition qui en rend la diſcuſſion également utile & agréable.

Dans la ſeptiéme l'Auteur examine quel eſt le vent qui excita la tempête ; il eſt nommé dans la Vulgate *Euroaquilo* ; mais comme le Texte Grec le nomme Εὐροκλύδων, le P. Georgio en prend avantage pour en faire un vent de ſud-eſt contre le ſentiment de tous les Interprétes. Il ſuffit pour le refuter d'obſerver que ce vent pouſſa le vaiſſeau qui venoit de Crete vers la Syrte, ce qui ne peut être attribué qu'à un vent de nord ou nord-eſt. Le P. Georgio a beau dire que *Syrte* ſignifie en général tout banc de

ſable ; cela eſt vrai ; Syrte en Grec ſans article eſt une Syrte quelconque, mais ce mot avec un article, comme il eſt ici dans le Grec, déſigne ſingulierement la Syrte, c'eſt-à dire la grande Syrte ſur les côtes d'Afrique à l'oppoſite de la Sicile: c'eſt ſur quoi M. Ciantar devoit principalement inſiſter.

La huitiéme Diſſertation prouve que les habitans de Malthe ſont avec raiſon appellés Barbares. Cette Iſle avoit d'abord été habitée par les Phéniciens, & enſuite par les Carthaginois. Les uns & les autres étoient appellés Barbares par les Romains. On y parloit la Langue Phénicienne, outre la Grecque & la Latine. Il reſte encore aujourd'hui beaucoup de mots de cette premiere dans la Langue du Pays, ſelon la remarque de M. (*) Maïus, ſçavant Allemand, qui méritoit ici d'être

(*) Specimen Linguæ Punicæ in hodierna Melitenſium, &c. à Joan. Henr. Maio Marburgi, 1718. 8°.

cité, ainſi que beaucoup d'autres à qui l'Auteur a fait cet honneur.

Si la neuviéme Diſſertation n'eſt pas ſi avantageuſe à M. Ciantar que les précédentes, la cauſe qu'il ſoûtient n'en reçoit aucune atteinte. Le Pere Georgio avoit avancé que la terre de Malthe n'avoit de tous les tems la vertu de reſiſter aux venins que comme beaucoup d'autres terres; par un effet naturel, & non dépendamment d'un miracle operé par Saint Paul; que cette terre même étoit en cela inférieure aux autres, ſur-tout à celle de Lemnos: M. Ciantar, qui ne veut rien abandonner de tout ce qui peut ſervir à la gloire de Malthe, prétend ſoûtenir le miracle de S. Paul & l'efficacité de la vertu qu'en a reçuë la terre de cette Iſle; mais pour cela il ne trouve de ſecours que dans la ſimple tradition, & l'Hiſtoire naturelle ne peut lui fournir aucune réponſe à l'argument tiré de l'expérience de M. Vallisnieri rapportée par le Pere

Georgio. Ce ſçavant Naturaliſte dit avoir employé inutilement la terre de Malthe pour ſauver des animaux mordus par une vipere.

La dixiéme Diſſertation n'eſt pas moins étrangere au ſujet que la précédente : il s'y agit de ces pierres figurées appellées *Gloſſopetres*. Langues de ſerpens, qui ſe trouvent répanduës dans toute l'Iſle de Malthe.

La plûpart des Naturaliſtes depuis Agoſtiſno - Scilla les ont regardées comme des dents pétrifiées du chien de mer, appellé *Carcharias*, ou d'autres poiſſons. La pétrification de toutes ſortes d'animaux en entier, ou de leurs différentes portions, auſſi-bien que des plantes, eſt aujourd'hui un ſentiment preſque univerſellement reçu de tous ceux qui depuis quelque tems ont cultivé avec plus d'attention cette partie de l'Hiſtoire naturelle. M. Ciantar perſiſte dans l'ancienne opinion que les figures de ces pierres, quelque reſ-

ſemblance qu'elles aient avec les choſes connuës ne ſont qu'un ſimple ouvrage de la nature : cependant à l'égard des Gloſſopetres il ne s'éloigne pas du ſentiment de ceux qui les regardent comme de vraies langues pétrifiées, ou ce qui eſt plus ſingulier, comme un don miraculeux que l'Apôtre S. Paul en a fait à l'Iſle de Malthe, en les doüant de la même vertu que ſa terre.

Nous laiſſons la onziéme & la douziéme Diſſertations, où quelques raiſons apportées par le Pere Georgio en faveur de l'Iſle Méléda du Golfe Adriatique ſont fort bien refutées.

La treiziéme paroît plus importante. Il eſt dit dans l'Hiſtorien Sacré que le vaiſſeau, partant de l'Iſle où il avoit hiverné, toucha à Syracuſe avant que de venir à Reggio. Telle eſt la route que devoit tenir un vaiſſeau qui ſort de Malthe, au lieu que partant de *Meleda* dans le Golfe Adriatique,

il faut qu'il aille d'abord au midi à Syracuses pour revenir ensuite au nord à Reggio. Il n'est pas difficile à M. Ciantar de refuter là-dessus tous les mauvais raisonnemens du P. Georgio, qui lui même en sent l'insuffisance, puisqu'il s'avise enfin de changer, contre la foi de tous les manuscrits, le nom *Syracusa* en celui d'*Ericusa* ou *Racusius*, noms de lieux voisins de l'embouchure du Golfe Adriatique.

On trouve dans la quatorziéme Dissertation un endroit qui mérite beaucoup d'attention. Les Voyageurs, après avoir hiverné dans l'Isle où ils s'étoient sauvés, en repartent sur un vaisseau d'Alexandrie. Est-il naturel de croire que ce vaisseau qui devoit aller à Rome eut été chercher Meleda hors de sa route & où il n'y avoit aucun commerce? Malthe au contraire, ainsi que la Sicile, étoit le lieu ordinaire où tous les vaisseaux qui du Levant alloient en Italie avoient coûtume de relâcher. Voilà tout

ce qui concerne de plus près la question dont il s'agit, & elle paroît décidée par la seule exposition: ainsi nous ne parlerons point des six dernieres Dissertations où il ne s'agit que de l'établissement du Christianisme dans l'Isle de Malthe, des Traditions de ses habitans sur l'arrivée de S. Paul, & des monumens qui la confirment.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences. Année 1741. *avec les Mémoires de Physique & de Mathématique, tirés des Régistres de cette Académie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1742. *in-4°. pag.* 631. *planch. détach.* 29.

VOICI le premier Volume des Mémoires de l'Académie des Sciences dont l'Histoire a été composée par M. de Mairan, qui a succedé à M. de Fontenelle en 1741.

Avant que d'entrer en matiere,

le public ſera bien aiſe d'être inſtruit de ce qui peut caracteriſer & differentier la méthode que M. de Mairan a ſuivie dans l Hiſtoire de l'Académie. Le nouvel Hiſtorien a conſervé à peu-près l'ordre & la forme des Volumes précédens, mais il s'eſt plus étendu ſur les obſervations, & ſur les Ouvrages qui ne ſe trouvent point dans le corps des Mémoires, principalement ſur ceux qui ont été preſentés à l'Académie par des étrangers, & que cette Compagnie a approuvés ; il étoit naturel auſſi à M. de Mairan de joindre quelquefois ſes idées à celles des Auteurs dont il parle, accoûtumé depuis long-tems à traiter les matieres de Phyſique & de Mathématique, il étoit à deſirer qu'il y mêlât ſes propres ſentimens, ce qu'il fait ſuccinctement, & toûjours à l'avantage des Auteurs dont il parle : on le voit donc quelquefois indiquer de nouvelles expériences, propoſer de nouvelles obſervations, & s'il

eſt obligé de parler de quelques Syſtêmes contraires à ſes propres idées, il n'en diminue point la force, il ſatisfait par-tout au devoir de l'Hiſtorien & n'a pour but que l'avancement des Sciences & la gloire du Corps dont il tient la plume. S'il nous eſt permis de parler de ſa maniere d'écrire, elle eſt claire, exacte & préciſe. Chaque Ecrivain doit ſuivre ſon génie, & plus ſonger à ſe repreſenter lui-même qu'à imiter. Il faut encore convenir que les Sciences de Phyſique & de Mathématique avoient autrefois beſoin de cet ornement & de cette agréable délicateſſe que M. de Fontenelle a ſçu y mettre pour les faire goûter à ceux qui n'en connoiſſoient ni le mérite, ni l'utilité : mais, graces à cet illuſtre Auteur, on peut, & peut être doit-on aujourd'hui changer de ton. Enfin ſi l'on s'en rapporte au ſentiment d'un grand Magiſtrat, les deux manieres d'écrire ne ſe font point tort l'une à l'autre.

Nous allons presentement donner une idée des divers morceaux qui composent cette Histoire, & nous reserverons à parler dans les Journaux suivans des Mémoires qui sont contenus dans ce Volume.

La Physique générale comprend 15 articles, 1°. *sur les Tourbillons Cartésiens*, ce morceau a été composé au sujet d'une expérience faite par M. l'Abbé Nollet.

2°. *Sur le rapport des differens degrés de fluidité & de liquidité.* M. le Monnier, le Medecin aujourd'hui de l'Académie, presenta cette année une méthode pour déterminer les differens degrés de fluidité des liqueurs. Cette méthode consiste à remplir successivement de differentes liqueurs une bouteille sphérique à laquelle on laisse une petite ouverture, de maniere que la liqueur puisse couler, puis on observe avec un pendule à secondes en combien de tems toute cette liqueur s'écoule par cet orifice.

Il est clair que si les parties intégrantes des liqueurs étoient entierement dénuées de ténacité, les tems de l'écoulement seroient reciproquement proportionnels aux pesanteurs spécifiques, si donc les liqueurs sont de même gravité spécifique, les tems de l'écoulement seront comme les ténacités, mais si les liqueurs n'ont ni la même gravité spécifique ni la même ténacité, les tems de l'écoulement doivent être en raison composée inverse des gravités, & directe des ténacités. Sur ce principe M. le Monnier a dressé une Table où est exprimé le rapport des differentes liqueurs les plus connuës.

On voit par cette Table que la fluidité du vin de Bourgogne est un peu moins grande que celle de l'eau, que l'esprit de vin & l'huile de térébenthine si fluides en apparence n'ont cependant pas un degré de fluidité beaucoup superieur à celui de l'eau commune. M. le Monnier a pris pour terme de

comparaison l'eau d'Arcueil.

3°. Le troisiéme article regarde un fait de Physique observé par M. Bazin, demeurant à Strasbourg & qu'il a communiqué à l'Académie. Voici de quoi il s'agit. M. Bazin, dit M. de Mairan, avoit depuis deux ans & demi une terine vernissée presque pleine de terre à potier qu'il arrosoit constamment tous les jours d'une certaine mesure d'eau, & qui cependant n'en étoit pas plus imbibée que le premier jour, quoiqu'il lui parut que la quantité d'eau qu'il y mettoit chaque jour fût plus grande que celle qui pouvoit s'en évaporer en 24 heures, surpris de ce phénoméne il voulut s'en assurer plus parfaitement, il mit à côté de la terine un vase de la même grandeur, & il y versa pendant six mois desuite la même quantité d'eau qu'il versoit dans le vase où étoit la terre. Il remarqua que ce vase où il n'y avoit que de l'eau se trouvoit rempli, il avoit besoin d'être vuidé plusieurs

fois, tandis que celui où étoit la terre demeuroit toûjours dans le même état. Preuve certaine que l'évaporation étoit plus prompte & plus abondante dans celui-ci.

Cette expérience est d'autant plus remarquable que M. Halles, comme le dit aussi M. de Mairan, a avancé que l'évaporation de la surface de l'eau est à l'évaporation de la surface de la terre plus que triple.

4°. Il est question dans ce 4me article d'une trombe observée sur le Lac de Genéve. La trombe est une espéce de météore qui prend differentes formes, celle-ci étoit formée comme une colonne dont la partie supérieure aboutissoit à un nuage assez noir, & la partie inférieure plus étroite se terminoit un peu au-dessus de l'eau. On peut attribuer, selon M. de Mairan, la formation de ces trombes non pas seulement au conflit des vents, mais à quelque éruption de vapeurs souterraines. M. Jallabert,

qui eſt celui qui a envoyé à l'Académie la Relation de ce phénoméne a ramarqué avec quelques autres perſonnes que les eaux du Lac de Geneve croiſſoient & diminuoient réguliérement dans certains tems, ce qui feroit un flux & reflux.

5°. Le cinquiéme article regarde une rouille ſinguliere qui paroît avoir été communiquée à une pendule par le vernis d'un Bureau & d'un Serre-papiers enduit d'un vernis imité de celui de la Chine, où l'on avoit placé la pendule. Ce fait eſt aſſez difficile à expliquer, & peut-être faudroit-il faire bien des recherches pour en trouver la vraye cauſe phyſique.

6°. Nous trouvons dans le ſixiéme article que M. Barrere avoit preſenté à l'Académie un Ouvrage intitulé : *Eſſai ſur l'Hiſtoire naturelle de la France équinoxiale*; l'Auteur traite dans cet Ouvrage du dénombrement des plantes, des animaux, des végétaux &

des mineraux qui ſe trouvent dans le Pays

7°. Le ſeptiéme article eſt la Relation d'un fait aſſez ſingulier au ſujet d'une *Lamie*. La Lamie eſt un grand poiſſon ou chien de mer. Celle-ci fut priſe aux Iſles Sainte Marguerite. Elle peſoit cent quintaux. Elle fut éventrée, & on lui trouva un cheval tout entier dans l'eſtomac. On en fit beaucoup d'huile, l'on auroit mangé la chair qui eſt de bon goût dans le cheval qu'on avoit trouvé mort dans ſon corps. Mais on appréhenda qu'elle ne pût incommoder les gens de la Ville, & on en fit la vente à des étrangers qui n'en ſçavoient rien.

8°. Le huitiéme article eſt une deſcription d'une autre eſpéce de poiſſon auſſi remarquable que la *Lamie*, on l'appelle le *Cachalot*. Ce poiſſon vint échoüer auprès de la Barre de Bayonne, il reſſemble aſſez à la Baleine. Ce Cachalot avoit 49 pieds de longueur depuis l'extrémité

l'extrémité de la queuë jusqu'au bout du museau, sur 12 pieds & demi de hauteur. Son pourtour étoit de 27 pieds, sa tête est fort grande & fort large. Ses yeux avoient 9 pouces de longueur sur 4 de largeur, la longueur de sa gueule étoit de 9 pieds.

Le Cachalot a fourni une prodigieuse quantité de *Spermaceti* d'une grande beauté. Le *Spermaceti* est la cervelle de cet animal preparée sous la forme de cette drogue. On a rempli dix barriques de la cervelle & du cervelet, quantité que la préparation reduit ordinairement à la moitié ou au tiers. On lui trouva dans l'estomac une grosse boule du poids d'environ sept livres qui fut prise pour de l'ambre gris, un Marchand l'acheta 650 l. ne doutant pas que dans quelques années cette boule n'acquît tout à fait l'odeur de l'ambre gris.

9°. M. de Mairan parle dans le neuviéme article d'après un Mémoire que M. Demours Medecin

eſt venu lire à l'Académie ſur un crapaud mâle accoucheur de la femelle ; les crapauds ſe ſubdiviſent en pluſieurs eſpéces, celui dont il s'agit eſt un crapaud terreſtre de la petite eſpéce. Nous renvoyons nos Lecteurs à l'Hiſtoire même, pour être mieux inſtruit du détail qui ne peut s'abbreger.

Le dixiéme & le onziéme article regardent quelques Inſectes & quelques animaux dont la reproduction eſt ſinguliere, quelques-uns entr'autres, comme les Pucerons, ſe reproduiſent ſans avoir eu d'accouplement ni aucune ſorte de commerce entr'eux. Quelques autres, comme le Polype d'eau douce, ſont des animaux qui coupés en pluſieurs morceaux tranſverſalement & longitudinalement, renaiſſent & deviennent des animaux complets & ſemblables au premier.

Cette découverte eſt dûë à M. Trembley & confirmée par M. de Réaumur, afin que le Lecteur juge

par lui-même de la maniere dont M. de Mairan a traité ces matieres. Nous donnons le commencement de ce morceau.

» L'Hiſtoire du Phœnix qui renaît
» de ſes cendres, toute fabuleuſe
» qu'elle eſt, n'offre rien de plus
» merveilleux que la découverte
» dont nous allons parler. Les idées
» chimériques de la Palengeneſie,
» ou régénération des plantes & des
» animaux, que quelques Alchymi-
» ſtes ont cru poſſible par l'aſſembla-
» ge & la réunion de leurs parties
» eſſentielles, ne tendoient qu'à re-
» tablir une plante ou animal après
» ſa deſtruction; le Serpent coupé
» en deux, & qu'on a dit ſe rejoindre
» ne donnoit qu'un ſeul & même
» Serpent; mais voici la nature qui
» va plus loin que nos chimeres. De
» chaque morceau d'un même ani-
» mal coupé en 2, 3, 4, 10, 20, 30,
» 40 parties & pour ainſi, haché,
» il renaît autant d'animaux com-
» plets & ſemblables au premier.
» Chacun de ceux-ci eſt prêt à ſubir

» la même diviſion, & à renaître de » même dans ſes débris, & ainſi de » ſuite, ſans qu'on ſçache encore où » s'arrêtera cette étonnante multi- » plication. On voit par là, qu'à la » tête ſéparée du reſte de ſon corps, » doit revenir un corps ſemblable à » celui qu'elle a perdu, que la queuë » recouvrera de même un corps & » une tête, & que les tronçons in- » termédiaires vont s'accroître de » part & d'autre par l'addition de » nouvelles parties, & ſe terminer » enfin par une queuë & une tête » toutes ſemblables à celles qu'on » leur avoit enlevées, & qui appar- » tiendront déſormais à d'autres in- » dividus. Si l'animal eſt coupé en » deux, par exemple, ſelon ſa lon- » gueur, de maniere que deux moi- » tiés, n'étant pas encore entiere- » ment ſéparées, demeurent unies » par une extrémité de ſon corps » vers la queuë ou vers la tête, il en » vient un monſtre à deux têtes ou » à deux queuës, & quelquefois » tout cela en vingt-quatre heures, » ou en un petit nombre de jours.

On lit dans le douziéme article que la cire blanche de la Chine vient de petits vers que l'on trouve sur un arbre dans une Province de cet Empire. Ces vers se nourrissent sur cet arbre, on les y ramasse, on les fait bouillir dans l'eau, & ils rendent une espéce de graisse qui étant figée est la cire blanche de la Chine.

Dans le treiziéme article on rapporte un fait curieux, c'est un ruisseau inflammable & brûlant, situé à cinq lieuës de Bergerac. La maniere dont on reconnut cette proprieté à ce ruisseau fut assez singuliere. Un voleur d'écrevisses se servoit de torches de paille allumée pour découvrir les trous où elles se mettent. Cet homme marchant sur le gravier, le feu ne prit point au ruisseau, mais arrivé à des endroits plus creux & plus remplis d'eau, l'eau s'enflamma au point que sa chemise fut brûlée. On peut croire (dit l'Historien) qu'il s'est assemblé dans ces en-

a retenu ſous l'eau des animaux de differentes eſpéces & même des inſectes , il en a trouvé de ces derniers comme des hannetons qui ſont revenus après 40 à 50 heures.

Il n'en eſt pas de même des oiſeaux & des quadrupedes. Les poules, poulets, pigeons, les moineaux mis en épreuve y perdent la vie en moins de 3 ou 4 minutes, les canards y ont vécu juſqu'à 8 ou 10 minutes & même juſqu'à un quart d'heure, les chiens, les chats ont expiré en deux ou trois minutes au plus. M. Petit ne conclut pas de ces expériences qu'un homme ne vivroit pas plus long-tems ſous l'eau que les animaux dont nous venons de parler, parce que les hommes qui ſe noyent ſe donnent toûjours machinalement des mouvemens qui les font revenir à la ſurface de l'eau, & où ils reſpirent par repriſes. Car on ſçait bien que ce n'eſt point par l'eau qu'ils avalent que les noyés périſſent, mais par le défaut d'air & de

respiration qu'ils sont suffoqués. M. Petit ayant fait l'essai de ces respirations momentanées sur des chiens qu'il laissoit sous l'eau pendant une minute, & qu'il laissoit alternativement revenir au-dessus, a trouvé qu'il s'écouloit environ 10 à 12 minutes avant qu'ils fussent totalement péris.

Ces remarques sont autant de motifs de sécourir promptement les noyés. On sçait même par des faits qu'on ne sçauroit revoquer en doute, que l'on en a sauvé plusieurs qui avoient été des heures entieres sous l'eau.

Le cinquiéme article des observations anatomiques contient la guerison d'une paralisie, operée par M. le Gros Medecin de la Ville d'Arles, en faisant frapper à diverses reprises & pendant quelques jours avec des orties picquantes les parties affectées du malade.

Le sixiéme article est un fait rapporté à l'Académie par M. Martin Professeur en Medecine à Lau-

ſanne. Ce Medecin écrit qu'un jeune garçon âgé de 10 ans, après une chûte dont il ne reſtoit aucune marque exterieure, a les bras, les mains, & certains muſcles ſans action, de maniere que la tête lui tombe tantôt ſur le dos, tantôt ſur la poitrine. Cependant par un jeu habituel du dos, il la place droite & en équilibre; mais elle retombe lorſqu'il penche le tronc par mégarde. Du reſte le jeune garçon ſe porte bien, & la ſenſation de ces parties flaſques, lui eſt reſtée comme à l'ordinaire.

Dans le premier article de la Botanique, M. de Mairan rapporte qu'on trouva une eſpéce d'onate ou de matiere cotonneuſe au fond d'un étang éloigné de Metz environ une lieuë & demie. Les échantillons de la matiere en queſtion ayant été envoyés à l'Académie, on reconnut que la matiere blanche qui les compoſe conſiſtant en filets très-déliés n'eſt autre choſe que la plante appellée *Conſerva*.

Nous lisons après ce premier article une recette donnée par M. Dons-en-bray pour préserver en voyage les chevaux de la picqueure des mouches, la voici. Prenez des feuilles de noyer, ou des écales de noix, emplissez-en le chaudron, & mettez de l'eau par dessus, faites bouillir le tout pendant un bon quart d'heure, puis bouchonnés les chevaux avec ces feuilles ou écales, ou avec une éponge trempée dans cette décoction. Les mouches qui viendront sur les chevaux y resteront peu, & ne les picqueront point.

Les autres articles qu'on trouve dans l'Histoire sont plusieurs extraits des Mémoires dont les uns regardent l'Arithmétique, d'autres l'Algébre & la jauge de quelques tonneaux. On fait aussi mention de plusieurs Ouvrages de Géométrie qui ont paru cette année: nous en avons rendu compte dans nos Journaux lorsqu'ils ont été publiés. M. de Mairan rappor-

te encore quelques obſervations aſtronomiques qui ne ſe trouvent point dans les Mémoires. L'Hiſtoire eſt terminée par l'Eloge de M. Petit le Medecin, & celui de M. le Cardinal de Polignac. Nous donnerons l'Extrait des Mémoires dans les Journaux ſuivans.

HISTOIRE GE'NE'RALE DES Auteurs Sacrés & Eccléſiaſtiques qui contient leur Vie, le Catalogue, la Critique, le Jugement, la Chronol gie, l'Analyſe, & le dénombrement des differentes Editions de leurs Ouvrages; ce quils renferment de plus intereſſant ſur le Dogme, ſur la Morale & ſur la Diſcipline de l'Egliſe; l'Hiſtoire des Conciles, tant généraux que particuliers, & les Actes choiſis des Martirs. Par Dom Remy Ceillier, Bénédictin, de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigny. Tome VIII. in-4°. pp. 64. A Paris, chez *Paulus du Meſnil*, Grand'Salle du Palais, 1740.

COMME depuis le septiéme Tome de ce sçavant Ouvrage inclusivement, dont l'Extrait se trouve au mois de Fevrier 1739. On s'est contenté d'annoncer les Tomes suivans à mesure qu'ils ont paru, avant que de parler des XIme & XIIme Tomes qui ont été donnés au public sur la fin de l'année derniere, nous ne pouvons nous dispenser de revenir aux VIIIme, IXme & Xme, mais nous ne nous y arrêterons qu'autant, que nous le jugerons necessaire pour donner au Lecteur une idée générale des principales matieres qui y sont contenuës.

Le VIIIme dont nous allons donc aujourd'hui rendre compte contient 16 Chapitres, quelquefois partagés en differens articles, & souvent quand la matiere est fort étenduë, divisés en plusieurs paragraphes.

Tel est en particulier le premier Chapitre, où il s'agit de la Vie &

nous avons touché la même m
re en parlant de la belle Ed
des Œuvres de ce Pere publi
les ſoins & ſous les auſpic
M. le Cardinal Quirini ; Préla
après avoir enrichi par ſes pr
Ouvrages la Republique des
tres, la ſert encore ſi utileme
mettant à profit l'autorité q
donne ſa Charge de Biblioth
du Vatican, pour rendre p
une partie des précieux Mſs
ſont renfermés.

Nous nous contenterons d
que Dom Remy Ceillier
donne l'analyſe des Ouvrag
S. Ephrem ſuivant l'Edition
Voſſius en a publiée en trois

qui ſont véritablement du ſaint Diacre d'Edeſſe d'avec ceux qui lui ſont fauſſement attribués. Notre Auteur, en parlant ſuivant ſa coûtume, des differentes Editions qu'on a faites des Ouvrages de ce pere, annonce la belle Edition dont nous venons de parler; mais ſeulement d'après le Programme que M. le Cardinal Querini en avoit publié dès l'année 1731, cette Edition n'ayant paru qu'en 1740; c'eſt-à-dire, la même année que ce Volume a été donné au public.

Il eſt queſtion dans le Chapitre ſecond des Décretales ou des Lettres que differens Papes ont écrites en réponſe aux Conſultations qui leur étoient faites par les Evêques du monde Chrétien; l'uſage de toutes les Egliſes ayant toûjours été ainſi que Dom Ceillier le prouve ici, de n'y rien traiter d'important en matiere de Foi & de diſcipline, ſans en communiquer à l'Egliſe de Rome, comme étant chargée du ſoin de toutes les autres.

Ces Lettres ont été nommées Décretales, parce qu'on les regardoit comme des résolutions qui avoient force de Loix. Aussi notre Auteur ajoûte-t-il qu'on leur a toûjours donné place parmi les Canons des Conciles même généraux dans les anciennes Collections qu'on en a faites.

Ces Collections, comme celle que publia le premier Denis le Petit, une seconde, qu'on attribue communément à S. Isidore de Seville, & beaucoup d'autres, qu'il seroit, dit l Auteur, trop long de rapporter, furent aussi utiles à l'Eglise; que celle que l'on vit paroître en Espagne dans le neuviéme siécle sous le nom d'Isidore *le Marchand* ou *le Pêcheur*, apporta de dommage à la Discipline Ecclesiastique.

Il avertit cependant que » ce » Recueil n'est pas mauvais dans » toutes ses parties. On y trouve » des Lettres que personne ne peut » soupçonner de fausseté, comme

» sont celles de Damase à S. Paulin
» d'Antioche & aux Orientaux.
» Isidore en rapporte de Sirice,
» d'Innocent I. & de leurs Succes-
» seurs, dont toutefois il altere
» souvent le Texte, & ce n'est pas
» encore le plus grand mal que ce
» faussaire a fait à l'Eglise. Afin
» qu'il n'y eut aucun Pape dont
» on ne vît quelques Decrets, il a
» supposé des Epîtres Décretales à
» tous ceux dont il n'en avoit point
» trouvé dans les Collections pré-
» cédentes, & à ceux-là même
» qui en ont écrit quelques unes,
» comme Innocent I. & Sixte III.
» en sorte que sa Collection est un
» mélange de monumens authenti-
» ques, d'alterés & de supposés.

D. R. Ceillier insiste beaucoup sur les differentes raisons qui prouvent manifestement que la plûpart de ces Décretales sont l'Ouvrage d'un Imposteur, & d'un Imposteur très-ignorant dans les Antiquités Ecclesiastiques. On verra dans l'analyse qu'il en donne que ces Dé-

cretales ſont remplies d'expreſſions inconnuës dans les premiers ſiécles, & qui n'ont été en uſage que dans le huitiéme & le neuviéme ; que l'Ecriture y eſt toûjours citée ſuivant la Verſion Vulgate de S. Jerôme ; que les Conſulats & les noms des Conciles y ſont placés ſans ordre ; qu'elles ſont pleines de fautes de Chronologies ; enfin qu'on y trouve des choſes qui ne conviennent point au tems dans lequel ont vécu les Papes dont elles portent le nom. On y donne par exemple preſque à chaque page les titres de Primat, d'Archevêque, de Patriarche aux Evêques de Rome & des grands Sieges, quoique ces differens titres n'ayent été en uſage que dans le quatriéme ſiécle de l'Egliſe.

D. R. C. a cru devoir traiter ce point avec d'autant plus d'étenduë que ces fauſſes Décretales ont apporté des changemens très-conſiderables dans la Diſcipline, & dans la Juriſprudence Eccleſiaſti-

que. Les premieres qui ſont reçûës de tout le monde pour authentiques, ſont celles de S. Sirice, qui fait la matiere du Chapitre 3me.

Il s'agit dans le quatriéme d'Evagre de Pont Archidiacre de Conſtantinople : après y avoir rempli les fonctions de cette dignité avec beaucoup d'éclat, parce qu'il étoit naturellement fort éloquent, le deſir d'éviter les pieges dans leſquels ſes talens naturels penſerent pluſieurs fois le faire tomber, le porta à prendre l habit Monaſtique & à ſe retirer dans le deſert de Nitrie ; il y vécut environ pendant 14 ans dans une pénitence très-rigoureuſe ; au bout de ce tems, comme on lui eut apporté pluſieurs Lettres de la part de ſon pere, de ſa mere, & de beaucoup de ſes amis, il ſe dit à lui-même : » combien cette lecture va-» t-elle me faire naître de penſées » qui me porteront a une joye ridi-» cule ou à une triſteſſe inutile.... » combien me faudroit-il attendre

» de tems avant que de sortir du » trouble où cette lecture va me » jetter, & pour rentrer dans la » tranquillité où je tâche depuis si » long-tems de m'établir ? Après » quoi il jetta le paquet au feu sans » l'ouvrir, en disant : allez toutes » les pensées de mon pays, brû- » lez toutes avec ces Lettres, & » n'entreprenez pas davantage de » me faire retourner à des choses » ausquelles j'ai renoncé.

Evagre a composé plusieurs Ecrits dont la plûpart sont perdus, & dont il ne nous reste plus que quelques fragmens dans lesquels on ne trouve rien qui sente le Pélagien ni l'Origéniste, quoique S. Jerôme l'ait accusé d'avoir adopté leurs sentimens. Pallade, Rufin, Socrate, Sozomene, S. Prosper & Gennade parlent de lui non seulement comme d'un excellent Ecrivain, mais comme d'un homme dont les Ecrits étoient irréprochables en matiere de foi.

La Vie & les Ecrits de S. Gre-

goire de Nysse sont l'objet du Ch. 5me; l'article qui regarde ses Ecrits est un des plus longs de ce Volume, ce Saint en ayant composé un grand nombre, qui dans le second Concile de Nicée lui ont fait donner le titre de *Pere des Peres.*

Dans l'analyse des quinze Homélies que ce Saint a composées sur *le Cantique des Cantiques* D. Remy qui ne manque jamais les occasions de nous faire remarquer ce qui se trouve dans les Ouvrages des Peres d'important, non seulement sur le Dogme, la Morale & la Discipline Ecclesiastique, mais même de curieux par rapport à l'Histoire naturelle, observe qu'au sujet de la Cinnamome plante aromatique qui se trouvoit dans le Jardin de l'Epouse, S. Gregoire y rapporte d'après les Naturalistes, que » s'il arrive que cette plante » touche seulement à l'eau bouil» lante, elle la refroidit à l'instant; » qu'elle a la vertu de faire mou-

» rir tout ce qui eſt engendré de
» corruption ; que ſi on en met
» dans la bouche d'une perſonne
» qui dort , ſon ſommeil ne l'em-
» pêche point de répondre à tout
» ce qu'on lui demande , de même
» que ſi elle étoit éveillée. « Mais
ſans garantir des proprietés ſi mer-
veilleuſes , » il dit qu'on les re-
» trouve en quelque façon dans
» celui qui tout embraſé , ou par
» la cupidité , ou par la colére ,
» éteint par le ſaint mouvement
» d'une raiſon ſuperieure à la natu-
» re , le feu de ſes paſſions ; qu'il
» en eſt de même de celui qui
» veille ſans ceſſe pour faire mou-
» rir en lui tout ce qui naît de ſa
» propre corruption , & tout ce
» qui s'éleve du fond de ſa concu-
» piſcence pour corrompre la pu-
» reté de ſa vertu.

Dans l'article où il eſt queſtion de la doctrine de S. Gregoire, notre judicieux Auteur dit qu'on ne peut diſconvenir qu'il n'y ait dans les Ecrits de ce Pere divers en-

droits qui établissent l'erreur des Origenistes touchant le Salut général des pécheurs & même des démons ; mais en même tems il montre par differentes autorités tirées des anciens Ecrivains, qu'on ne peut guéres douter que tous ces endroits défectueux n'ayent été ajoûtés aux Ecrits de ce Pere par ceux qui avoient interêt de s'autoriser de son nom, c'est-à dire par les Origénistes.

Plus haut D. R. C. en rendant compte du Discours de ce Pere, *contre ceux qui different leur Baptême*, observe que Rivet pretend que ce Discours est supposé, parce qu'on y admet dans l'autre vie un troisiéme état où ceux qui par leur choix n'auront reçu le Baptême qu'à l'article de la mort, ne seront ni punis ni glorifiés. Mais cette raison, selon notre Auteur, est d'autant plus frivole que S. Gregoire de Nazianze à qui personne ne conteste le 40me Discours, qui est sur le Baptême, y distingue

comme S. Gregoire de Nyſſe un troiſiéme état, avec cette difference qu'il y place les enfans morts ſans baptême, au lieu que S. Gregoire de Nyſſe y met ceux qui different leur baptême juſqu'à la mort.

On trouve dans le 6me Chapitre tout ce qui concerne les Ecrits d'Eunomius, de Photin, & de Priſcillien, de Latronien, & d'Ithace; nous ne traitons, dit notre Auteur, ſéparément de ces trois Héréſiarques, que pour ne nous pas éloigner de la méthode de S. Jerôme, qui en a fait des articles ſéparés dans ſon *Traité des Hommes Illuſtres.*

Nous ne nous arrêterons point ſur les Chapitres ſept, huit, neuf, & ſuivans juſqu'au quinziéme; parce que pour la plûpart, il n'y eſt queſtion que de differens Saints Perſonnages qui ont peu écrit, ou du moins dont les Ecrits ne ſont pas venus juſqu'à nous. Nous en excepterons cependant le Chapitre 8me; D. R. Ceillier y

prouve

prouve solidement contre les Hérétiques de nos jours, que de ce que Nectaire Patriarche de Constantinople abolit le titre de Pénitencier dans dans son Eglise à l'occasion, que tout le monde sçait, c'est très-faussement qu'ils en ont conclu qu'il avoit aboli en même tems la pratique de confesser ses péchés ; » Quoique Socrate & So-
» zoméne qui rapportent tous deux
» ce fait, semblent en inferer que
» par là on avoit ôté la pénitence
» & ruiné la discipline de l'Eglise ;
» il y a, *dit - il*, beaucoup plus
» plus d'apparence qu'en ôtant le
» Pénitencier, Nectaire ne fit au-
» tre chose que de rendre à chacun
» la liberté de choisir tel Prêtre
» qu'il voudroit pour recevoir sa
» confession, & le conduire dans
» sa pénitence, soit publique, soit
» sécrete, selon que les Canons le
» prescrivoient.

Dans le 15me Chapitre l'Auteur a rassemblé les Lettres & les Loix des Empereurs Constantin le Jeu-

ne, Conſtant, Conſtantius, Julien, Jovien, Valentinien premier, Valens, Gratien, Valentinien II, Maxime & Théodoſe touchant la Religion.

Parmi ces differentes Loix D. R. C. en rapporte deux de Valentinien, qui, pour nous ſervir des termes de notre Auteur, ne lui font pas beaucoup d'honneur. La premiere ordonne » que les Co- » médiens qui étant en danger de » mort, auront reçu les Sacré- » mens du Souverain Dieu, ne » pourront point être obligés, s'ils » rechappent à monter de nouveau » ſur le Théatre, c'eſt que, ſelon la remarque de D. R. Ceillier, » cette occupation n'étoit pas libre » & volontaire, mais ſervile & at- » tachée à certaines familles. La » Loi ajoûte, que pour s'aſſurer, » ſi ces Comediens ont véritable- » ment reçu & demandé le baptê- » me dans l'extrême péril de mort, » il faudra avoir le témoignage » des Evêques, & donner auſſi-tôt

» avis aux Juges, ou aux Curateurs des Villes, comme ces » Comédiens ont véritablement » demandé & reçu les Sacremens. » Il ſemble (continue Dom R.C.) » que Valentinien ait eu quelque » honte d'avoir ordonné ces pré- » cautions, puiſque par une autre » Loi de la même année, il ordon- » na que les filles des Comédiens » ne pourroient être obligées à » ſuivre la condition de leurs me- » res, quand elles auroient em- » braſſé une vie plus grave & plus » ſérieuſe.

D. R. C. accompagne ou éclaircit ces differentes Loix de remarques ou de réfléxions pareilles à celles qu'on vient de voir; mais il eſt tems de finir cet Extrait, & de paſſer au 16[me] & dernier Chapitre qui roule ſur S. Epiphane Archevêque de Salamine & Docteur de l'Egliſe.

Leplus célébre de tous les Ecrits dont on verra ici une analyſe très-exacte eſt le Traité des Héréſies

qu'il intitula *Panarium*, mot qui ſignifie un Coffret rempli de toutes ſortes de contrepoiſons. Cet Ouvrage eſt, au jugement de Photius, le Traité le plus étendu & le plus utile qu'on eût fait juſqu'alors contre les Héréſies : S. Epiphane en conte 80, mais ſelon le Pere Petau cité par notre Auteur, on pourroit en retrancher trois, & n'en compter ainſi que 77, parce que le Judaïciſme, le Samariticiſme, & l'Helléniſme que S. Epiphane met au nombre des Héréſies, ne ſont à proprement parler que les genres des eſpéces qu'il a détaillées.

Nous finirons cet Extrait par le jugement que D. R. Ceillier porte des Ecrits de ce Saint, ils ſont remplis d'érudition, » mais le ſtile » en eſt bas, rampant, obſcur & » embarraſſé : il y paroît crédule » au-delà des Régles de la bonne » critique ; il ajoûtoit foi trop lé» gérement aux Mémoires qui » tomboient ſous ſes mains. D'où » vient qu'il ſe contredit quelque-

» fois & qu'il pêche souvent con-
» tre la vérité de l'Histoire ; on en
» trouvera des exemples dans ce
» qu'il dit d'Origène, des Mélé-
» ciens, des Ariens & de quelques
» autres.

Nous avertirons en passant que notre Auteur a eu soin de relever tous ces endroits dans l'analyse qu'il a donnée de ses Ouvrages ; « mais (continue-t-il) si sa simpli-
» cité le rendoit trop crédule &
» lui faisoit faire des fautes, soit
» dans ses Ecrits, soit dans sa con-
» duite. (On lui reproche en effet de s'être engagé trop légérement dans le parti des ennemis de Saint Chrysostome, & d'avoir plus souvent consulté son zéle que ses lumieres, soit dans des disputes touchant la doctrine, soit dans des choses de discipline) » cette sim-
» plicité n'avoit point d'autre sour-
» ce que sa pieté extraordinaire.
» C'est ce que dit Socrate, Auteur
» non suspect à l'égard de S. Epi-
» phane. Ce qui est de vrai, c'est

» que les défauts que l'on reprend
» dans ses Ecrits n'ont pas empê-
» ché qu'ils ne soient célébres dans
» toute la terre, qu'ils ne se soient
» répandus par toutes les Eglises,
» & qu'ils n'ayent mérité à leur
» Auteur le titre de Saint Docteur
» de l'Eglise, parce que ces défauts
» ne regardent point la Doctrine
» Catholique dont S. Epiphane
» étoit très-bien instruit, & qu'il
» suivoit avec beaucoup de pureté.

Nous donnerons dans le prochain Journal l'Extrait du Tome suivant.



NUMISMATA IMPERATORUM Romanorum Præſtantiora à Julio - Cæſare ad Poſtumum uſque per Joannem Vaillant. Tomus primus de Romanis Æreis *S. C.* percuſſis. Editio prima Romana plurimis rariſſimis Nummis aucta cui acceſſit Appendix à Poſtumo ad Conſtantinum Magnum. Tomus ſecundus à Julio-Cæſare ad Tyrannos uſque de aureis & argenteis, plurimis rariſſimis Nummis eorumque Interpretationibus aucta. Tomus tertius complectens Appendicem aureorum & argenteorum à Cornelia - Supera ad Conſtantinum Magnum uſque & ſeriem Numiſmatum maximi moduli à Julio Cæſare ad Joannem Palæologum plurimis maximi moduli Numiſmatibus aucta.

C'eſt-à-dire : *Les Médailles les plus précieuſes des Empereurs Romains depuis Jules-Ceſar juſqu'à Poſtu-*

me, par M. Vaillant. Tome I. des Médailles Romaines de bronze frappées avec ces deux lettres S.C. premiere Edition de Rome, augmentée d'un très-grand nombre de Médailles très rares. Avec un Appendix qui comprend une suite de Médailles depuis Postume jusqu'au Grand Constantin, pag. 347, *outre l'Epître Dédicatoire deux Préfaces & l'Eloge de M. Vaillant de* 40 *pages. Tome second, des Médailles d'or & d'argent depuis Jules-Cesar jusqu'aux Tyrans, aussi augmentée dans cette Edition d'un très-grand nombre de Médailles fort rares, avec leurs explications pag.* 452. *Tome III comprenant une suite de Médailles d'or & d'argent depuis Cornelia Supera jusqu'au Grand Constantin; & une suite de Médaillons depuis Jules-Cesar jusqu'à Jean Paléologue. Premiere Edition de Rome, augmentée d'un grand nombre de Médaillons, pages* 372.

Les trois Volumes sont en grand in-4°. *& ont été imprimés à Rome en 1743. & se vendent à Paris chez* de Bure *l'aîné, Quai des Augustins, à l'Image S. Paul.*

C'EST au Reverend Pere François *Baldini*, Chanoine Régulier de la Congrégation de *Sommascha* de Rome, que l'on est redevable de cette Edition, il a été excité à l'entreprendre par le Sieur *Venantio Monaldino*, Libraire de la même Ville, qui n'est pas moins versé dans la connoissance des Médailles que dans sa profession; quoique la seconde Edition de cet Ouvrage de M. Vaillant, imprimé sous les yeux même de l'Auteur en 1692, & les deux réimpressions qui s'en sont faites à Amsterdam, l'une en 1695 & l'autre en 1696 semblassent en avoir répandu beaucoup d'exemplaires dans toutes les parties de l'Europe, ils étoient néanmoins devenus

ſi rares en Italie que c'étoit un pur hazard d'en trouver dans les meilleures Boutiques de ce Pays-là. Cette rareté étoit preſque devenuë la même en France : & c'eſt ce qui a engagé le Sieur de Bure l'aîné, Libraire ſur le Quai des Auguſtins, à faire venir de Rome quelques exemplaires de cette nouvelle Edition. Le Pere Baldini donne au public ce bel Ouvrage ſous les auſpices de Sa Sainteté Benoît XIV. qui avant & depuis ſon exaltation n'a ceſſé de proteger les Lettres, & les Sçavans, parmi leſquels il tient lui-même un rang très diſtingué. Le ſçavant Editeur a beaucoup perfectionné cet Ouvrage par les augmentations conſiderables qu'il y a faites, & le Libraire Romain s'eſt appliqué de ſon côté à le faire paroître avec un nouveau luſtre, il eſt imprimé ſur de très-beau papier & en très-beaux caracteres & eſt orné d'un grand nombre de vignettes, de lettres griſes & cul de lampes de bon

goût. A la tête de chaque Volume ſe trouve une Préface qui inſtruit des augmentations que ce Volume comprend.

Celle du premier renferme une courte Diſſertation ſur l'uſage que faiſoient les Romains du S. C. imprimé ſur les revers de toutes les Médailles de grand & de moyen bronze, & quelquefois petit bronze; ſur ce que l'on doit juger de quantité de Médaillons, ſur leſquels on ne trouve point ces deux lettres employées à marquer le Decret du Sénat, & ſur l'opinion que nulle monnoye de quelque Volume que ce ſoit ne pouvoit ſe frapper en bronze ſans ce Decret, *en conſequence* de la conceſſion qui en auroit été faite au Sénat par les Empereurs, & ſi l'on peut bien prouver que ces Princes ſe ſoient reſervé à eux ſeuls le droit d'en faire frapper en or & en argent.

Cette Préface du premier Tome eſt ſuivie de la Traduction du François en Latin, de l'éloge de

M. Vaillant prononcé à l'Académie des Belles-Lettres de Paris par M. de Boze & inseré dans les Mémoires de cette Compagnie.

Quant aux Médailles de bronze que M. Vaillant avoit indiquées dans ce premier Tome comme rares, le Pere Baldini en a non-seulement fort augmenté le nombre dans le même ordre alphabétique des Légendes suivi par M. Vaillant, mais il y a encore rapporté celles que M. Vaillant avoit placées à la fin de la Liste de celles de chaque Empereur, comme y ayant été inserées après coup dans le tems de l'impression de chaque feuille ; & au lieu que M. Vaillant termine cette partie de son Ouvrage par les Médailles du Jeune Valerien : le nouvel Editeur a eu l'attention pour satisfaire les curieux de la continuer jusqu'à Constantin, n'y admettant néanmoins que les rares. Une partie a été choisie non-seulement dans le Recueil qu'a publié le Pere Banduri

de toutes celles qu'il avoit pû voir: mais encore de celles que l'Editeur lui-même a observées, ausquelles il a encore ajoûté les rares entre les Quinaires du même métal qui étoient à Monseigneur le Duc du Maine. Le Pere Baldini a observé le même ordre dans le second Tome de son Edition pour celles des Médailles rares d'or & d'argent de grand volume, & de l'ordinaire qu'il a ajoûtées à celles que M. Vaillant avoit indiquées, & les a accompagnées comme lui d'explications courtes. Mais ce qui forme dans celles de ces deux métaux une augmentation considerable, est un *Appendix* dans lequel il continue d'indiquer les rares du même genre depuis *Cornelia-Supera* où finit M. Vaillant, jusqu'à Constantin, & comme cet *Appendix* auroit trop grossi ce second Tome, il a été renvoyé au commencement du troisiéme, & y est également accompagné de la representation d'un type à la tête de celles qu'il

choisit sous chaque Empereur, & d'explications comme à celles du second Tome; enfin la plus grande partie de ce dernier Volume est composée d'un Catalogue de tous les Médaillons Latins de bronze que le Pere Baldini a observés dans tous les Livres, où il en a été donné des Recueils, ou qui en ont traité ou dans tous les Cabinets qu'il a vûs; M. Vaillant n'en n'avoit publié à la fin de son premier Tome qu'une Liste de 445 Médaillons, au lieu qu'il y en a ici 830, & que ceux de chaque Empereur y sont précedés de l'estampe gravée d'un des Médaillons les plus curieux que le nouvel Editeur ait pû choisir pour mettre à la tête de la Liste qu'il en donne.

Ce Tome enfin, ou pour mieux dire, toute l'Edition est terminée par quatre sortes de Tables des plus utiles. La premiere qui est très-interessante est chronologique, & peut instruire du commencement & de la durée du regne de

chaque Empereur, comptés relativement aux époques de la Fondation de Rome & de l'Ere Chrétienne. La seconde & la troisiéme sont destinées, l'une aux Légendes des têtes, & l'autre à celles des revers des Médailles Impériales, & la quatriéme rangée par ordre alphabétique, donne les points historiques ausquels se rapportent toutes les Médailles énoncées dans cet Ouvrage, cette Table, aussi-bien que les trois premieres, est d'une très-grande exactitude. Il faut remarquer que toutes les additions dans le bronze & dans l'or & l'argent y sont aisées à reconnoître par la marque d'une étoile qui les précedent dans tout le corps de l'Ouvrage. Et comme c'est un genre d'Ouvrage susceptible d'additions par les nouvelles découvertes qui peuvent se faire, il ne faut pas s'étonner que l'Editeur ait qualifié cette Edition de 1ª *Romana*.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

LE premier Volume du Recueil des Ouvrages de M. Ferdinando Valenti, Avocat du Consistoire, du Fisc, & de la Chambre Apostolique, paroît ici déja depuis quelque tems. Comme nous avons annoncé le projet & le plan de cette Edition avec la Souscription, dans nos *Nouvelles* du mois d'Octobre dernier, nous nous contenterons de mettre ici le titre du Tome qu'on a donné : *Ferdinandi de Valentibus Trebiensis Sacri Consistorii, Fisci & R. C. Apostolicæ Advocati Opera omnia selectiora. Tomus primus, de Contractibus.* Sumptibus Venantii Monaldini, Bibliopolæ, in viâ Cursus ; ex Typographiâ Joannis-Baptistæ Berna-

bo, & Josephi Lazzarini, 1744. *in*-4°.

Carlieri, Libraire à Florence, délivre aussi le même Volume aux Souscripteurs pour la somme de quinze *pols*, & pour celle de vingt à ceux qui n'ont pas soucrit.

On a publié depuis peu de tems une nouvelle Description de la Ville de Rome intitulée : *Descrizione del nuovo ripartimento de' Rioni di Roma fatto per ordine di nostro Signore Papa Benedetto XIV. con la notizia di quanto in essi si contiena.* Opera de Conte Bernardini. 1745. *in*-8°. Ce Livre, qui est l'ouvrage de plusieurs particuliers, a été composé par l'ordre du Pape. Les Quartiers de Rome y sont mieux distribués qu'ils ne l'avoient encore été, & plus exactement distingués par des bornes placées à propos. On nous marque qu'il contient dans un petit Volume tout ce qu'il y a de singulier dans chaque Quartier; les noms & la description des Eglises, des Couvens, des

Hôpitaux, des Palais, des Places, des Rues, des Tribunaux, des Antiquités, & en général de tout ce qui mérite d'être remarqué. On y a joint un plan gravé en cuivre qui represente fidélement cette nouvelle distribution. Dans la Préface qui a été composée par le Pere Casimir, Religieux Observantin, connu dans la Republique des Lettres par divers autres Ouvrages, on parle des differens Quartiers de l'ancienne Rome & des changemens qu'on y a faits de tems en tems. La Dédicace & le reste de l'Ouvrage sont de M. Teribilini, Chanoine de la Basilique de Saint Laurent *in Damaso*, qui acheve & qui publiera au premier jour l'Histoire de Rome des bas siécles; & de Jean Baptiste Nolli, qui donnera aussi dans peu un nouveau Plan général de cette Ville : c'est du Plan de ce dernier & des Catalogues de tout ce qu'il y a de considerable dans Rome, qu'il a rassemblés, & qu'il a preparés pour

servir d'accompagnement & d'explication à son Plan ; c'est, disons-nous, de ce double fonds, qu'on a tiré les materiaux de la nouvelle distribution que nous avons annoncée.

DE PADOUE.

Historia Apostolica ex antiquis monumentis collectâ opera & studio Antonii Sandini J. V. D. &c. Editio altera Italica retractatior & auctior. Patavii, apud Joannem Manfré Typis Seminarii, 1744. *in*-8°.

De Corporum principiis Tractatus Co. Ludovici Barberii Vicentini 1. Patavii, apud Joannem-Baptistam Penada. 1744. *in*-8°.

DE FLORENCE.

Joseph Allegrini vient d'avertir le Public par un Programme, que le Recueil des Portraits en estampes des Princes de la Maison Roïale de Medicis, qu'il a donné, aïant été favorablement reçu des Sçavans &

des personnes de goût, il a cru que pour rendre ce Recueil plus complet, il devoit y ajoûter les portraits de douze Princes & Princesses de la même Maison qui y manquoient, & qu'on lui demande avec empressement. Voici les noms de ces Princes & Princesses qu'il a fait graver par les plus habiles Maîtres d'Italie, & tirer avec soin sur d'aussi beau papier, & de la même grandeur que les estampes qui forment son Recueil.

1°. Camille *Martelli*, seconde femme du Grand Duc Cosme I.

2°. Blanche *Capello*, seconde femme du G. D. François I.

3°. Léonore *di Toledo*, premiere femme du Prince D. *Pietro* fils du G. D. Cosme I.

4°. Béatrix *Menesès dell'Ara* des Ducs *di Villareale*, seconde femme du même Prince D. *Pietro*.

5°. Virginie, fille de Cosme I. Duchesse de Modéne.

6°. Isabelle, fille de Cosme I. Duchesse *di Bracciniano*.

7°. Marie-Magdelene, fille du G. D. Ferdinand I. laquelle mourut très-jeune à Florence dans le Monaſtere *della Crocetta*.

8°. Marie Chriſtine, fille du G. D. Coſme II.

9°. D. Jean, fils naturel du G. D. Coſme I. Général des Vénitiens.

10°. D. Antoine, fils naturel du G. D. François I. Prince *di Capiſtrano*.

11°. D. *Pietro*, fils naturel du Prince D. *Pietro*, fils de Coſme I. Chevalier de Malthe, Gouverneur de Livourne, & Général de la Cavalerie du G. D.

12°. Coſme Frere de D. *Pietro*, ſecond fils naturel de Coſme I.

Le Sieur Allegrini y ajoûtera, pour ſervir de frontiſpice, une planche gravée en cuivre une fois plus grande que les eſtampes, contenant les noms des Princes & Princeſſes compris dans ce Supplément, avec une notice des principales circonſtances de leur vie, & avec leurs armes.

Ceux qui voudront s'aſſocier à cette entrepriſe, payeront dix *lire* (5 liv. environ monnoye de France) la moitié actuellement, l'autre, en recevant les eſtampes. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit payeront l'exemplaire ſur le pied de quinze *paols*.

M. Charles-Alfonſe Guadagni, Docteur en Medecine & en Philoſophie, a commencé un Cours d'Expériences de Phyſique dans le Palais de M. le Sénateur Philippes Guadagni, pour l'inſtruction des enfans de ce Sénateur. Ce Cours d'expériences qui embraſſera toute la Phyſique, n'eſt pas ſeulement pour ces jeunes Seigneurs, M. le Docteur Guadagni admettra encore d'autres perſonnes à prendre ſes Leçons, moyennant quelques conditions dont on ſera convenu avec lui. Il a publié un Programme qui contient l'*Index* ou le Catalogue de ces expériences; en voici le titre: *Indice di Eſperienze naturali, che Saranno moſtrate da Carlo Al-*

fonso Guadagni Dottore di Filosofia, & di Medicina, nel corrente anno 1745. In Firenze nel Palazzo dell'illustrissimo e clarissimo Sig. Senatore Cavaliere Filippo Guadagni per instruzione de Signori suoi figli, & per uso ancora di alcuni associeti. In Firenze. 1745. *in*-4°.

DE NAPLES.

M. Joseph Aurelien *di Gennaro*, Avocat de cette Ville, après avoir exercé sa profession avec beaucoup de succès & un applaudissement général, a voulu contribuer encore à former & à perfectionner les autres. C'est dans cette vûë qu'il a donné un Ouvrage dans lequel il entreprend de corriger les défauts d'un grand nombre de ceux qui courent cette carriere. Cet Ouvrage a pour titre : *Delle viziose maniere del difendere le cause nel foro; Trattato di Giuseppe Aurelio di Gennaro.* In Napoli, 1744. *in*-4°. Il est dédié au Pape, comme étant lui-même grand Jurisconsulte, &

ayant exercé la profession d'Avocat, & en aïant été l'exemple le plus accompli. Après la dédicace & la Préface vient une Lettre composée par M. Jean-Antoine *Sergio*, où il traite avec beaucoup d'érudition & d'éloquence, de l'origine & du progrès de la profession d'Avocat chez les Egyptiens, les Hébreux, les Grecs, les Romains, & depuis, dans le bas Empire. On a mis le portrait de l'Auteur au commencement de ce Volume.

ANGLETERRE.

DE CAMBRIDGE.

Πλουτάρχου περὶ Ἴσιδος καὶ Ὀσίριδος: *Plutarchi de Iside & Osiride Liber Græcè & Anglicè; Græca recensuit, emendavit, Commentario auxit, versionem Anglicanam adjecit Samuel Squire A. M. Archidiaconus Bathoniensis. Accesserunt Xylandri, Baxteri, Bentleii, Marklandi conjecturæ, & emendationes*: Typis Academicis. 1744. *in*-8°. Cet Ouvrage de M. Squire n'est pas seulement

ment une Traduction Angloise du Traité d'Isis & d'Osiris de Plutarque, c'est aussi une nouvelle Edition du même Traité, faite avec beaucoup de soin. Pour la correction du Texte Grec, l'Editeur a suivi principalement l'Edition de Francfort ; il s'est encore aidé de celle d'Alde, des deux Editions de Basle, du Manuscrit de Padoüe, dont les variantes se trouvent à la fin de l'Edition de ce Livre de Plutarque donnée par Xylander. Il a rassemblé les notes de ce dernier, celles que Baxter a jointes à sa Traduction du même Ouvrage, & celles de Bentley & de M. Markland, ausquelles il a ajoûté les siennes.

DE LONDRES.

On grave ici actuellement vingt des plus belles Statuës antiques de Rome & de Florence. Tous les desseins sont de M. Richard Dalton; & pour la gravûre des planches, on employe les plus habiles Maîtres tant d'Angleterre que des

& l'*Hermaphrodite della Vil*
ghese. On nous marque q
deux estampes sont d une
beauté. Cet Ouvrage se déb
Souscription. On paye ving
lings en souscrivant, & di
sols en retirant chaque esta

Three Tratises: the first con
Art; the second concerning
Painting, and Poetry; the
concerning happiness, &c.
dire : *Trois Traités : le pre*
l'Art; le second de la Musiq
la Peinture & de la Poésie;
sième du bonheur. Avec des
ques sur chacun de ces Trai
M. J. Harris. Chez J. Nou

Vie & des Ouvrages de M. Pope, recueillis fidélement d'Auteurs originaux, de manuscrits authentiques & des témoignages de plusieurs personnes de distinction & d'honneur; avec des observations critiques, & avec des figures en taille-douce gravées par les plus habiles Maîtres, representant les têtes des Personnes illustres dont il est fait mention dans ces Mémoires. Par M. Guillaume Ayre Ecuyer. 1745. *in*-8°. 2. vol.

M. Warburton, ami particulier de M. Pope, en promet une Vie, avec une nouvelle Edition de son Essai sur l'Homme. On attend ici ces deux Ouvrages avec impatience.

Remarks on the Epistles of Cicero to Brutus, and of Brutus to Cicero, &c. c'est-à-dire: *Remarques sur les Lettres de Ciceron à Brutus, & de Brutus à Ciceron*, dans une Lettre à un ami; avec une Dissertation sur quatre Harangues attribuées à Ciceron qui ont pour titres

1. *Ad Quirites post reditum*: 2. *Post reditum in Senatu*; 3. *Pro domu suâ ad Pontifices*; 4. *De Haruspicum responsis*. Avec des extraits des notes des Sçavans sur ces Harangues, & des Remarques tant sur les Lettres que sur les Harangues. Par M. Markland Membre du Collége de S. Pierre à Cambridge. 1745. *in*-8°.

Il y a déja du tems qu'il s'est élevé ici une dispute litteraire au sujet des Lettres connues sous les noms de Ciceron à Brutus & de Brutus à Ciceron. M. Midleton les avoit crues authentiques, & comme telles, il en avoit fait usage dans son Histoire de Ciceron, ainsi que des autres Ouvrages de cet Orateur. M. Tunstall, dans une Lettre Latine qu'il publia peu de tems après que l'Histoire de Ciceron eut paru, entreprit de prouver qu'elles étoient supposées. Cette Lettre qui étoit adressée à M. Midleton, & qui attaquoit son sentiment, l'engagea à examiner de nouveau la question, & peu de tems après il donna une

nouvelle Edition des Lettres qui font le sujet de la contestation, & une Traduction Angloise à côté, avec des Remarques critiques. Il y joignit un Discours préliminaire, dans lequel il soûtient contre son adversaire, que ces Lettres sont véritablement de ceux dont elles portent les noms. M. Markland n'a pas trouvé les réponses de M. Midleton satisfaisantes; il a embrassé le sentiment de M. Tunstall, & soûtient que toutes ces Pieces sont supposées, que l'Imposteur vivoit vers le sixiéme siécle; & il pretend prouver l'un & l'autre par plusieurs fautes qu'il fait voir dans dans ces Lettres, contre le stile, contre la vérité de l'Histoire & contre le raisonnement. Il employe à peu-pres les mêmes preuves pour montrer la supposition des quatre Harangues dont nous avons rapporté les titres ci-dessus.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

L'Edition de T. Live à laquelle

M. Drakemborch travailloit, est achevée depuis quelque tems. Pour rappeller ce qu'elle contient de nouveau dans le souvenir de ceux qui seroient bien aise de se la procurer, nous en remettrons ici le titre en entier : *T. Livius cum notis integris Vallæ, Sabellici, Rhenani, Gelenii, Loriti, Sigonii, Ursini, Sanctii, Gronoviorum, Fabri, Valesii, & Perizonii, variorum excerptis, nec-non ineditis Gebhardi, Dukeri & aliorum, curante Arn. Drakenbroch, qui & suas adjecit. Accedunt Supplementa Freinshemii.* Amstelodami, apud J. Wetstein. 1745. *in-4°.* 7. vol. *carta magn. & med.*

Le même Libraire a aussi imprimé un Livre fort estimé ici, qui peut servir d'instruction pour ceux qui voudroient voyager utilement & avec plaisir en Angleterre. En voici le titre : *Le Guide d'Angleterre*, ou *Relation curieuse du Voyage de M. B.... contenant un détail exact de tout ce que la Campagne, & les principales Villes de ce Royame ont*

de plus remarquable ; avec une exposition fidéle du génie & des coûtumes de la Nation , & une description circonstanciée de la Ville de Londres & des amusemens des eaux de Tunbridge & d'Epson , enrichi d'une Carte Géographiqe pour l'intelligence du Pays. 1744. *in-8°.*

DE LA HAYE.

Jean Van-Duren , Imprimeur-Libraire de cette Ville , a achevé d'imprimer & débite actuellement les deux derniers Vol. de l'*Histoire de la Vie & du Regne de Louis XIV. Roi de France & de Navarre , redigée sur les Mémoires de M. le Comte de .... publiée par M. Bruzen de la Martiniere , premier Géographe de Sa Majesté Catholique & Secretaire du Roi des deux Siciles, &c.* 1744. *in* 4°. 5. vol.

Jean Neaulme , Libraire à la Haye , débite actuellement la nouvelle Edition qu'il avoit entrepris d'imprimer des *Actes publics d'Angleterre* , recueillis par T. Rymer. 1745. 10. vol. *in-fol. cart.*

mag. & median. Ces dix Volumes comprennent en entier les vingt vol. de l'Edition de Londres; & de plus beaucoup de choses nouvelles dont le Libraire a jugé à propos d'informer le public par un Programme; en effet on trouve dans cette nouvelle Edition la Traduction Françoise de toutes les Pieces Angloises qui sont dans l'Edition originale, placée exactement à côté; de plus deux nouvelles Pieces que l'Editeur a jointes au neuviéme vol. l'une intitulée: *Epistola Mariæ Angliæ Reginæ ad extraneos Principes & Respublicas ab anno* 1554 *ad annum* 1558. *desumptæ ex manuscripto originali, in Bibliotheca Ducis Kentiæ conservato, &c.* L'autre: *De l'Etat & Gouvernement du Royaume d'Angleterre, avec une nouvelle addition touchant les principales Cours d'Angleterre, & les Officiers d'icelles, écrit à la main le* 28 *Mars de l'an de Salut* 1565. *pendant le Regne de la Sérénissime & Révérendissime Princesse la Reine*

Elizabeth, par un Gentilhomme, Ambassadeur en France pour S.M. près le Roi Charles IX. de ce nom. Manuscrit curieux donné par M. le Prince de Condé, à M. le Comte de Béthune. Dans le dixiéme Volume l'Editeur a mis un abrégé historique & critique des vingt Volumes de l'Edition de Londres, dont les dix-sept premiers ont été extraits par M[rs] de Rapin & le Clerc; les trois derniers l'ont été aussi de bonne main. Et pour marquer le rapport de ces deux Editions, & donner en même tems le moyen de les comparer ensemble, l'Editeur a cité fidélement sur les marges de l'Edition de la Haye, les pages & les volumes de celle de Londres. On y a joint une Table très-détaillée pour les matieres. Au reste on nous marque que cette Edition est bien exécutée, & que le Libraire n'a rien épargné, soit pour le papier, soit pour le caractere, & qu'il a apporté tout le soin & toute l'exactitude possi-

bles à la correction du Texte.

SUISSE.

DE LAUZANNE.

Les Freres Bousquet, Imprimeurs-Libraires de cette Ville, preparent une nouvelle Edition des Œuvres de M. Despreaux en deux Volumes *in-4°*. M. Brossette, qui en prend soin, a publié depuis peu un Programme dans lequel il fait voir les avantages de cette nouvelle Edition sur toutes les précedentes. Elle sera accompagnée des remarques de l'Editeur, corrigées avec soin & augmentées de beaucoup de Nouvelles qui lui ont été remises par l'ordre & après la mort de M. Despreaux. Ces nouvelles remarques sont tirées des Ecrits mêmes de l'Auteur; d'un projet de Commentaire entrepris par M. le Verrier ami particulier de M. Despreaux, corrigées par lui-même en plusieurs endroits; d'un canevas de petites notes projettées par M. l'Abbé Gueton & rempli par M. Despreaux;

enfin d'un autre Recueil de notes plus circonſtanciées que M. de la Chapelle avoit écrites ſur ſon exemplaire des Ouvrages de l'Auteur. M. Broſſette ajoûtera à ſon Edition pluſieurs Pieces qui n'ont point encore paru, & un Recueil de Lettres choiſies ; que M. Deſpreaux avoit deſtinées à l'impreſſion. Les Libraires promettent que leur Edition ſera en état d'être publiée dans le courant de l'année 1745.

FRANCE.

DE PARIS.

Il paroît tout nouvellement chez d'Houry, ſeul Imprimeur de Monſeigneur le Duc d'Orleans, & d'Houry fils, Libraire, ruë de la vieille Bouclerie, un *nouveau Recueil de Remedes pour toutes ſortes de maladies par ordre alphabetique* ; par M. Naudié Medecin. 1745. Cet Ouvrage eſt en deux Volumes *in-12.* dans le premier on donne la connoiſſance des maladies critiques & chroniques & les moyens de les

guérir par des remedes ſimples & faciles à pratiquer, avec un Supplément de pluſieurs compoſitions chimiques non communes, & de pluſieurs remedes particuliers. Le ſecond contient un Recueil de remedes propres à guerir les animaux, comme chevaux, bœufs, moutons, &c. ſuivi d'un Traité des plantes les plus connuës, & le plus en uſage avec leurs vertus, auſſi par ordre alphabétique.

On trouve chez Ganeau, Libraire, ruë S. Jacques, vis à-vis Saint Yves, à S. Louis, les Voyages de *Pietro della Valle*, Gentilhomme Romain dans la Turquie, la Paleſtine, la Perſe, les Indes Orientales, &c. Cette nouvelle Edition qui a été corrigée & augmentée, eſt en huit vol. *in*-12.

On trouve auſſi chez le même Libraire, & chez Quillau, ruë Gallande, de Bure l'aîné, Nyon fils, & Prault fils, Quai des Auguſtins, les *Mémoires de Maximilien de Bethune, Duc de Sully*,

principal Ministre de Henri le Grand, mis en ordre avec des remarques. Par M. L. D. L. D. L. Londres, 1745. *in*-4°. 3. vol. en grand & en petit papier.

Piget, Libraire, Quai des Augustins, débite un nouvel Ouvrage interessant dans les conjonctures presentes, qui a pour titre : *Réflexions sur la maladie du gros bêtail qui a commencé à l'attaquer depuis quelques années en divers endroits de l'Europe* Par la Societé des Medecins de Geneve, avec un Recueil de quelques autres Pieces sur ce sujet. 1745. *in*-12.

Ph. Nic. Lottin, Imprimeur-Libraire, ruë S. Jacques, à la Vérité, vient de mettre au jour une *Histoire de Ciceron avec des remarques historiques & critiques*. Par M. Morabin. 1745. *in*-4°. deux vol. Nous en rendrons compte incessamment dans le Journal, ainsi que de ceux que nous venons d'annoncer.

Le même Libraire a publié aussi

tout recemment *les Principes généraux & raisonnés de la Grammaire Françoise*, avec des reformations, cinquiéme Edition, revûë, corrigée & considerablement augmentée par M. Restaut Avocat au Parlement & au Conseil du Roi. 1745. *in*-12.

On trouve chez le Gras, Libraire, Grand'Salle du Palais, à l'*L* couronnée, les XIme & XIIme Tomes des *Vies des Hommes Illustres de la France depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à present*. Par M. d'Auvigny. 1745. *in*-12. 2. vol. Ces deux Volumes comprennent la suite des grands Capitaines. Voici les noms de ceux dont l'Histoire est rapportée dans le Tome XI. 1°. Charles de Cossé premier du nom, Comte de Brissac, Maréchal de France, Chevalier de l'Ordre, &c. sous les Rois François I. Henri II. François II. Charles IX. 2°. Anne de Montmorency, Duc, Pair, Maréchal, Grand-Maître & Connétable de France, &c. sous

François I. Henri II. François II. Charles IX. Ceux du Tome XII. sont, 1°. Scepeaux de la Vieilleville, Maréchal de France, Gouverneur du Pays Messin, sous les Rois François I. Henri II. François II. Charles IX. 2°. Blaise de Montluc nommé Colonel Général de l'Infanterie de France, Gouverneur de Sienne, Maréchal de France, sous Henri II. François II. Charles IX. 3°. Jacques de Matignon, Lieutenant Général pour le Roi en Normandie & en Guyenne & Maréchal de France sous Henri II. François II. Charles IX. Henri III. Chacun de ces Volumes a sa Table particuliere pour les matieres.

Bordelet, Libraire, ruë S. Jacques, a publié depuis peu le Recueil des Tragédies Latines du P. Porée Jesuite, & Professeur de Rhetorique au Collége de Louis le Grand. Le P. Griffet aussi Jesuite en est l'Editeur; il a mis une Préface Latine au commencement,

qui contient l'Eloge de l'Auteur. On fera connoître cet Ouvrage plus particulierement dans le Journal suivant.

Histoire de l'Abbé Joachim surnommé le Prophete, Religieux de l'Ordre de Citeaux, Fondateur de la Congregation de Flore en Italie, avec l'analyse de ses Ouvrages, où l'on voit l'accomplissement de ses Prophéties sur les Papes, sur les Empereurs, sur les Rois, sur les Etats, & sur tous les Ordres Religieux. Chez Pierre-François Giffart, Libraire, ruë S. Jacques, à Ste Therese. 1745. *in*-12. 2. vol.

Publii Virgilii Maronis Opera, curis & studio Stephani & Andreæ Philippe. Lutetiæ Parisiorum, sumptibus Ant. Urb. Coustelier. *in*-12. 3. vol. 1745. Cette Edition est très-jolie; les Volumes sont petits & commodes, les caracteres & le papier sont fort beaux, d'ailleurs elle est accompagnée de vignettes assorties, de culs de lampe & de tous les ornemens de goût qui peu-

vent rendre une Edition élégante & curieuse : l'Editeur y a joint une Préface avec des variantes, & tout ce qu'il a pû rassembler de la Vie de Virgile.

Les XI. XII. XIII. & XIV. Tomes de l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, paroissent depuis peu chez Franç. Montalant, J. B. Coignard, H. L. Guerin, & J. Rollin, Libraires. 1745. *in*-4°. 4. vol. On en rendra compte plus en détail dans la suite.

Rollin fils, Libraire, Quai des Augustins, à S. Athanase, a publié depuis peu une troisiéme Edition des *Memoires d'Artillerie recueillis par M. Surirey de S. Remy Lieutenant du Grand Maître de l'Artillerie de France*, en 3. vol. *in*-4°. Cet Ouvrage, qui a toûjours été fort recherché, étoit devenu très-rare ; & quoiqu'il y manquât beaucoup de choses, il étoit porté à un prix exorbitant dans les ventes. C'est donc dans la vûë de rendre un service important au Public qu'on a entrepris d'en donner une

nouvelle Edition. On n'a rien négligé, non-seulement pour la rendre plus utile que les précedentes, mais pour la perfectionner encore autant qu'il étoit possible. Cependant on n'a rien changé aux autres Editions ; l'Editeur s'est contenté de corriger ce qu'il y avoit de défectueux, ou de contraire à l'usage present, par des notes instructives, & de suppléer ce qui y manquoit par toutes les additions que le tems, l'experience & les nouvelles découvertes ont procuré le moyen de faire sur la force de la poudre à canon, sur l'effet des mines, sur les differentes dimensions des bouches à feu, & en général sur toute la manœuvre de l'Artillerie. Outre ces augmentations qui sont considerables, on trouve dans cette Edition un Recueil complet des Ordonnances qui regardent l'Artillerie, l'établissement & le progrès des Ecoles, & en particulier la nouvelle Ordonnance du Roi touchant les nouvel-

les proportions des canons & des mortiers. On y trouve encore les proportions des affuts des pieces de canon, suivant leur grandeur; une nouvelle façon de compter les piles des boulets; de nouvelles formules d'inventaires pour les provisions des magazins; plusieurs digressions curieuses sur les mines & les contremines, avec une Dissertation de M. de Valliere sur ce Sujet. Ce Traité est accompagné de toutes les figures qui ont paru propres à donner du jour à ce qui y est contenu. Le Libraire donne avis au Public que l'Ouvrage publié en Hollande sous le nom de *la Science Militaire* en 3 vol. *in*-8°. & où l'on pretend avoir corrigé celui de M. de S. Remy, n'en est qu'une Edition contrefaite, qui ne differe presqu'en rien de celle de Paris de 1707; & qu'elle est par conséquent inférieure de beaucoup à celle que nous annonçons. Il avertit encore que les planches de celle-ci, ont été toutes gravées par

le Pautre. Au reste cette nouvelle Édition où l'on trouve encore le Dictionnaire des mots & des termes qui sont propres à l'Artillerie, est bien imprimée, & elle est encore embellie par un grand nombre de vignettes, des culs de lampes & d'autres ornemens de goût. Elle se vend reliée 45 liv.

Durand, Libraire, ruë S. Jacques, au Griffon & à S. Landry, a publié tout nouvellement deux Ouvrages dont nous rendrons compte dans quelqu'un des Journaux suivans.

Le premier est un nouveau *Traité des parties qui servent de passage à l'urine avec leur description, leur action & leurs usages*; dans lequel on déduit les principales maladies qui affectent ces parties; & où l'on traite particulierement de la pierre dans les reins & dans la vessie, avec des figures. Par M. Rutty D. M. 1745. *in*-12.

Le second a pour titre: *Principes pour la lecture des Poëtes*. 1745. *in*-12. 2 vol.

Le troisiéme Volume des *Leçons de Physique expérimentale*, par M. l'Abbé Nollet de l'Académie Roïale des Sciences, & de la Societé Royale de Londres, paroît aussi tout nouvellement; chez les Freres Guerin, Imprimeurs-Libraires, ruë S. Jacques. 1745. *in*-12.

Les mêmes Libraires ont achevé la seconde Edition des deux premiers Volumes du même Ouvrage, & les mettront en vente incessamment.

Voici encore deux Ouvrages interessans dont nous entretiendrons nos Lecteurs à la premiere occasion: l'un est l'*Histoire Ecclesiastique & Civile de Verdun, avec le Poüillé & la Carte du Diocése, & le plan de la Ville*, par un Chanoine de la même Ville. Chez Pierre-Guillaume Simon, Imprimeur du Clergé & du Parlement, au bas de la ruë de la Harpe, à l'Hercule. 1745. *in*-4°.

L'autre est intitulé: *Essai sur les feux d'artifice pour le spectacle &*

pour la guerre. Par M. P. d'O. Chez Coustelier, Quai des Augustins, près la rue Gist-le-Cœur. 1745. *in*-12.

Chaubert, Libraire de ce Journal, Quai des Augustins, vient de mettre au jour une petite Brochure d'environ 40 p. 8°. qui a pour titre: *Explication de la quatriéme Eclogue de Virgile.* C'est une Dissertation sçavante & ingénieuse sur l'Eclogue de Virgile qui commence par ce vers : *Sicelides Musæ paulo majora canamus, &c.* Le Poëte y célébre la naissance d'un illustre Enfant. La grande difficulté est de sçavoir quel étoit cet Enfant. 1°. Les uns ont cru que c'étoit un fils de Pollion : 2°. les autres ont pretendu que Virgile n'avoit fait dans cette Piece que copier, sans les entendre, des vers de la Sibylle de Cumes, par lesquels elle annonçoit, selon l'opinion de quelques Auteurs, la Venuë de JESUS-CHRIST. 3°. Le Pere Catrou s'est efforcé de prouver que l'Enfant dont il est ici question est Marcellus fils

)ctavie, sœur d'Auguste que ce
nce adopta. L'Auteur de la nou-
le Dissertation refute ces trois
:miers Systêmes & en propose
nouveau ; il veut que l'Enfant
rveilleux que Virgile célébre
is cette Eclogue, soit Drusus fils
Livie qui le mit au monde trois
is aprés son mariage avec Au-
te qui avoit eu des habitudes
:c elle avant qu'elle fût séparée
Tibere-Néron. Cette Disserta-
1 est extrêmement curieuse &
:ressante pour tous ceux qui ai-
nt ce genre de Litterature ; elle
précedée du Texte de Virgile &
ne nouvelle Traduction de ce
me Texte. L'Auteur s'y montre
-versé dans l'Histoire Romaine,
soit qu'il refute les anciens Sy-
nes, soit qu'il établisse le sien,
ait voir une égale sagacité.

---

ute à corriger dans le Journal de Janvier, 1745.

Page 91. ligne 20. vû, *lisez* va,

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Fev. 1745.

Fin de la Table.

LE

JOURNAL
DES
SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XLV.

MARS.



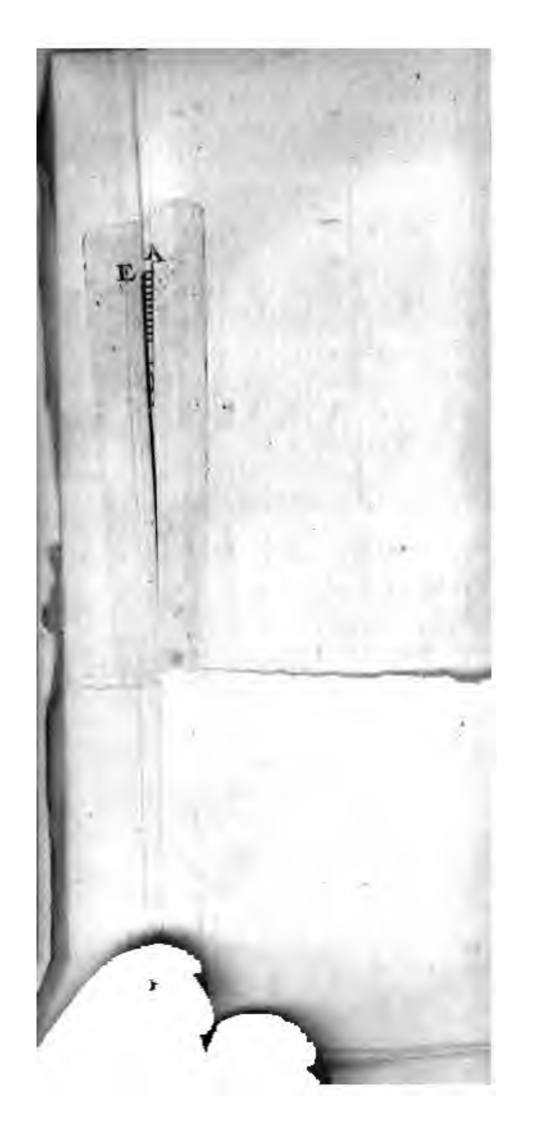
A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XLV.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.




E
A



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

MARS, M. DCC. XLV.

SAGGI DI DISSERTAZIONI Accademiche publicamente Lettere nella Nobile Accademia Etrusca dell'antichissima Citta di Cortona. Tomo I. Parte II. In Roma 1742. nella Stamperia de Fratelli Pagliarini Mercanti Librari a Pasquino.

C'est-à-dire : *Essai de Dissertations Académiques, lûës publiquement dans la noble Académie Etrusque de la très-ancienne Ville de Corto-*

ne. A Rome, chez les *Freres Pagliarini*, Marchands Libraires. Tom. I. Seconde Partie, &c. 1742. vol. *in*-4°. pag. 156.

SECOND EXTRAIT.

Seconde Partie.

ON voit encore aujourd'hui, à quelque diſtance d'Ephéſe, des ruines conſiderables qu'on croit avec beaucoup de vraiſemblance être les ruines du fameux Temple de Diane. Spon, Wheler, le Bruyn, Monconis, Tournefort & pluſieurs autres Voyageurs en ont parlé. *Nous conſiderâmes*, dit Spon (1), *ſi parmi les pans de murailles & les mazures qui reſtent de ce fameux Temple nous en pourrions comprendre le plan. Autant que j'en pus juger, je crois qu'il étoit quarré, & que la longueur l'emportoit le dou-*

(1) Voyage d'Italie, de Dalmatie, &c. Tom. I. pag. 334.

ble sur la largeur. . . . . Les murailles sont de grandes pierres, & de la brique en quelques endroits. On y remarque plusieurs trous disposés à droite ligne, ce qui me fit juger que ce Temple étoit tout revêtu de plaques de bronze ou d'autre métail cramponnées dans la pierre. Il y a parmi ces débris cinq ou six colonnes de marbre d'une seule pierre chacune, qui ont 40 pieds de long & 7 de diamètre, ce qui semble répondre aux proportions de l'ordre dorique.

Voici ce que dit le Bruyn (2). *Auprès de l'Amphithéatre dans sa longueur il y a une grande place quarrée, où l'on voit beaucoup de morceaux de colonnes rompuës, de chapiteaux, de frises, de piedestaux, &c. qu'on croit être pour la plûpart du Temple de Diane. J'y ai trouvé des chapiteaux qui avoient près de dix pieds de haut, & plus de huit de large. Les restes des colonnes quarrées qu'on y voit aussi en quanti-*

(2) Corneille le Bruyn. Voyage au Levant : à Paris, 1725. Tom. I. pag. 97.

té ne sont pas moins gros. On voit encore sur quelques - uns de ces pilliers des arcades taillées d'une seule pierre d'une prodigieuse grandeur. Il n'est pas douteux qu'une grande partie de ces ruines ont été enlevées pour être employées à differens usages. Les plus belles pierres des ruines d'Ephése, dit Tournefort (3), *ont été emportées à Constantinople pour les Mosquées Royales.* Avant lui Monconis (4) avoit écrit ce qui suit : *Au bas de ce Château* (c'est le Château d'Ephése) *presque dans la plaine il y a une Mosquée qui est demeurée imparfaite , du moins la cour qui est au devant ; dans cette Mosquée sont quatre grosses colonnes de pierre Thébaïde de treize pieds de circonference ; toute la fabrique est de marbre des débris du Temple de Diane , & les colonnes aussi comme celles des Mosquées de Sultan-Soli-*

(3) Relation d'un Voyage du Levant. Tom. III. pag. 392.

(4) Les Voyages de M. de Monconis en Syrie , &c. Seconde Part. pag. 239.

man, Sultan Bajazet, & Chazadé à Conſtantinople, où Sultan Soliman fit tranſporter ce qui reſtoit d'entier dans Ephéſe.

On voit dans le même endroit d'immenſes ſouterrains voutés, on les appelle le *Labyrinthe*. Spon croit que ces voutes étoient des citernes & des aqueducs. Tournefort penſe qu'elles n'ont jamais ſervi qu'à vuider les eaux, ces deux Auteurs y ſont deſcendus, & ſuivant la deſcription qu'ils en font il y a toute apparence que ces ſouterrains ne ſont que les fondemens du Temple. Voici de quelle maniere Philon de Byzance (5) parle de ces fondemens. *Proſciſſo namque ſubjecta terra ſolo artifex, & profunditatibus excavationum in immenſum productis, altiuſque defoſſis, lapidibus fundamenta ſubſtruxit, montium integras lapidicinas inſumens in opera, quæ infra terram deflectabantur. Inconcuſſa verò ſecuritate ſuffulciens, & Telamone præ-*

(5) De ſeptem Orbis Miraculis.

ſuppoſito , ad onera eorum , quæ deinceps incubitura erant , ſuſtinenda.

Le plan du Temple d'Ephéſe que nous donnons ici eſt copié ſur celui de M. Poléni, il en juſtifie les principales parties par l'autorité des anciens Auteurs, & le reſte eſt appuyé ſur ſes conjectures. Il fait d'abord la critique des deſſeins qu'ont donné de ce Temple le Pere Meneſtrier, Perault, Fiſcher, & Auliſius. A l'égard de Perault, il convient que cet Auteur a plus approché de la vérité qu'aucun autre, mais il lui reproche d'avoir chargé ſon deſſein de trop d'ornemens, comme d'avoir fait les colonnes canelées & d'avoir chargé le timpan du frontiſpice de beaucoup de figures, ſans être fondé ſur aucune autorité. Il propoſe enſuite ſon plan, d'abord il établit que l'on montoit au Temple de tout côté par dix degrés, ce qui eſt juſtifié par le témoignage de Philon de Byzance.

Suivant Vitruve les degrés des

Temples doivent être toûjours en nombre impair, afin que mettant le pied droit ſur le premier degré ce ſoit encore le même pied que l'on poſe en entrant dans le Temple : *Gradus in fronte conſtituendi ita ſunt, uti ſint ſemper impares : namque cum dextro pede primus gradus aſcendatur, item in Templo primus erit ponendus.* Mais au tems que le Temple d'Ephéſe fut bâti cette régle n'étoit pas encore établie, puiſque Philon de Byzance aſſure poſitivement que l'on y montoit par dix degrés. *Primum quidem de foris decem graduum crepidinem* (artifex) *ſubſtituit, ad Baſim eminentem erigens.* M. P. croit pouvoir avec vraiſſemblance donner à chacun de ces degrés ou marches la largeur d'un pied & demi Romain.

Suivant Pline la longueur entiere du Temple étoit de quatre cens vingt-cinq pieds & la largeur de deux cens vingt pieds. Il y a apparence que Pline meſure cette lon-

gueur & cette largeur du bas des degrés. Or nous avons donné à chaque degré un pied & demi de largeur, ce qui fait pour les neuf marches (car il ne faut pas compter la derniere, puiſqu'elle ſe confond avec la platte-forme qui eſt de plein-pied avec le Temple) il faut, dis-je, donner à ces neuf marches treize pieds & demi. Ainſi les lignes A. E & M. N ont 425 pieds, & les lignes A M & E N 220 pieds, deſquelles deux lignes ôtant deux fois 13 pieds & demi pour les marches reſteront les lignes *a e* & *m n* de 398 pieds, & les lignes *a m* & *e n* de 193 pieds, qui formeront le quarré de la platte-forme ſur laquelle poſe le corps du Temple. Quarré dont la largeur eſt a ſix pieds près, la moitié de la longueur.

Voici le paſſage de Pline (6) cité ici par M. Poléni. *Templum Epheſiæ Dianæ ducentis viginti annis factum à tota Aſia..... univerſo Templo,*

(6) Lib. xxxiv. Cap. 14.

longitudo eſt ccccxxv pedum, latitudo ccxx. Colomnæ centum viginti-ſeptem à ſingulis Regibus factæ lx pedum altitudine.

Vitruve nous dit clairement, quelle étoit la forme du Temple & l'ordre des colomnes. Voici comme il s'en explique. *L'eſpece de Temple qu'on appelle* Diptere *ou à deux aîles a huit colomnes à ſon frontiſpice, ſoit anterieur, ſoit poſterieur & autour du corps du Bâtiment, il a double rang de colomnes. Tel eſt le Temple de Diane d'Epheſe, qui eſt d'ordre Ionien, bâti par Cteſiphon.*

Suivant Pline, chaque colomne avoit ſoixante pieds de hauteur, ce que M. P. entend de la colomne entiere avec ſa baze & ſon chapiteau & non du ſeul fuſt. Suivant le même Auteur, la groſſeur de chaque colomne devoit être la huitiéme partie de la hauteur, & par conſéquent le diamétre de chaque colomne étoit de ſept pieds & demi. M. Poléni croit que

ce que dit Pline de la hauteur & de l'épaiſſeur des colomnes ne doit s'entendre que des colomnes exterieures qui formoient les deux frontiſpices & les deux aîles & non de celles que M. Poléni place dans l'interieur de la *Cella*.

Vitruve veut que chaque entre-colomne ſoit de deux diamétres & un quart de colomne, excepté l'entre-colomne du milieu du frontiſpice qui doit être de trois diamétres de colomne. Nous avons pour le frontiſpice huit colomnes, plus ſix entre-colomnes & l'entre-colomne du milieu, ce qui fait en tout vingt-quatre diamétres & demi de colomne, qui a ſept pieds & demi le diamétre, donneront une largeur de 183 pieds & trois quarts; donnant pour les ſaillies des bazes deux pieds & un quart, on aura la largeur S *t* de 186 pieds, mais notre largeur *a m* étoit de 193 pieds, donc il nous reſte ſept pieds pour les eſpaces *y s* & *t u* qui doivent être ſuppoſés entre la dernie-

re colomne & le degré.

Pour la longueur nous aurons 25 colomnes & 14 entre-colomnes, ce qui fait quarante-six diamétres de colomnes & un demi diamétre qui donneront trois cens quarante 8 pieds & 3 quarts ; donnant ensuite deux pieds & un quart pour les saillies des bazes, on aura trois cens cinquante & un pied pour la longueur B C. Mais la longueur *m n* ou G H étoit de 398 pieds, donc il restera 47 pieds pour les espaces G B & C H, lesquels espaces forment une espéce de palier au-devant, tant du frontispice anterieur que du posterieur.

M. Poléni explique ensuite ce qu'il faut entendre par ces paroles de Pline. *In Ephesiæ Dianæ Æde primum columnis spiræ subditæ & capitula addita.* Il croit qu'elles signifient seulement que dès la premiere construction du Temple d'Ephése les colomnes eurent des bazes & des chapiteaux. Par ce que nous venons de dire il est clair

que les architraves devoient être très-longs & par conséquent d'une pesanteur immense, Vitruve nous apprend de quelle maniere l'Architecte s'y prit pour les poser, il dit qu'il forma une espéce de monticule avec des sacs remplis de sable, & que cette monticule étoit plus haute que les colomnes, & que par le moyen d'une pente douce il fut bien plus aisé d'élever les architraves à cette hauteur, que si on avoit voulu les élever perpendiculairement. Quand les architraves étoient arrivés au sommet de ce monceau de sacs, on les disposoit comme il falloit, ensuite on perçoit les sacs & le sable en s'écoulant laissoit retomber l'architrave sur les chapiteaux qui étoient destinés à le porter.

M. Poléni ne veut point qu'il y eut de bas-reliefs ni aucun autre autre ornement au fronton, il soûtient qu'on doit plûtôt y placer une ouverture ronde pour donner du jour & de l'air à l'espéce de

grenier qui regnoit au-dessus du Temple.

M. P. vient ensuite à la *Cella*, elle occupe dans le plan ce qui est renfermé dans ces quatre lettres *ih* & RP. Si l'on veut se donner la peine de calculer la longueur & la largeur de la *cella* suivant les mesures que nous avons données ci-dessus, on trouvera que la longueur de toute la *cella* comprise entre les lettres *ih* doit être de 245 pieds, & que la largueur doit être de 80 pieds entre les lettres C R.

M. P. avoit appellé *cella* toute cette partie du Temple fermée de mur & comprise dans le quarré long R i h P, mais dans la suite il n'entendra par ce mot *cella* que l'espace R i Z O. Ce qui, à son avis, formoit proprement le corps du Temple & ce que les Grecs appelloient ΝΑΟΣ; & il donne à cette *cella* proprement dite les deux tiers de toute la longueur *ih*.

M. Poléni n'a employé que 76 colomnes pour l'exterieur du Tem-

ple, Pline en compte 127 pour le Temple entier, M. P. croit qu'on doit placer les 51 colomnes qui restent tant dans l'interieur de la *cella* que dans la partie o z h r. Pline dit que des 127 colomnes il y en avoit 36 d'un travail exquis. M. P. pense qu'on doit d'abord placer ces 36 colomnes dans l'interieur du Temple, & voici comme il y procede. Il donne à ces colomnes quatre pieds de diamétre, & il croit qu'elles seront, suivant cette proportion, d'une hauteur convenable, & d'ailleurs, ajoûte-t-il, qui sçait si ces colomnes ne portoient pas un Attique percé de fenêtres pour donner du jour au Temple. Il donne un diamétre & demi à chaque entre-colomne, suivant ces suppositions il place 15 colomnes au côté iz, deux marquées FF & une autre marquée F, ce qui fait dix-huit colomnes pour un côté, autant pour l'autre côté, on a les 36 colonnes qu'il falloit placer.

Suivant les meſures des colomnes & des entre-colomnes les 15 colomnes occuperont 60 pieds. Les 14 entre-colomnes occuperont 84 pieds. Ajoûtez-y douze pieds pour l'épaiſſeur du mur & des pilaſtres vous aurez 156 pieds pour toute la longueur I Z, laquelle eſt à peu-près le double de la largeur C R, ſuivant ce que preſcrit Vitruve : *Cellæ enim longitudines duplices ſunt ad latitudines.* Il eſt vrai que Vitruve ajoûte un peu après qu'on ne donne pas les mêmes dimenſions de Temple indifferemment à tous les Dieux. *Non omnibus Diis iiſdem rationibus Ædes ſunt faciendæ.*

M. P. qui a bien ſenti que cette diſpoſition des 36 colomnes étoit tout au plus probable, propoſe un autre arrangement pour l'autre côté marqué XQ, XQ, XQ, il y place les colomnes deux à deux, qui donnent huit vuides, qui formeront autant d'eſpéces de petites Chapelles. M. P. prétend que Vitruve

a connu ces ſortes de Chapelles dans les Temples anciens & qu'ils les appelle *cellas minores*, & qu'il en régle les proportions.

Dans le fonds de la grande *cella* M. P. place une Chapelle ou eſpece de grande niche marquée D 2 D. Il ſuppoſe qu'étoient placés au milieu de v l'Autel & la Statuë principale de la Déeſſe : il faut voir dans la Diſſertation même les raiſons qu'a eu M. P. pour en agir ainſi. Il place en cet endroit quatre colomnes, ainſi il ne lui en reſte plus qu'onze à placer.

Les Temples anciens avoient de certaines parties dont nous ne pouvons avec ſureté déſigner ici ni la forme ni l'uſage, nous en trouvons ſeulement les noms dans les Auteurs, mais ſouvent ſans explication ou s'ils les expliquent nous n'entendons pas ſouvent leurs explications. Par ex. les Latins nomment les *Penetralia*, & les définiſſent, *Secreta Templorum*. Selon eux, le *Sacrarium eſt locus, in quo*

res sacræ reponuntur. Donaria propriè loca sunt, in quibus dona reponuntur Deorum, dit Servius. Suivant Julius Pollus, l'Ἄδυτον est la partie du Temple dans laquelle il n'est pas permis d'entrer, le Saint des Saints, où il n'est pas même permis de porter les regards. Philostrate dit que l'Ἑστιατόριον est le lieu où l'on faisoit les festins.

Outre toutes ces autorités, la partie de notre Temple environnée de murs R i h p a de longueur trois fois plus que de largeur, suivant nos mesures ; or cette longueur triple de la largeur auroit fait un très-mauvais effet ; il faut donc partager cette longueur au moins en deux. Nous en avons déja employé une partie pour la *Cella* à laquelle nous avons donné 156 pieds de longueur iz. Mais notre longueur i h étoit de 245 pieds, par conséquent il nous reste 89 pieds pour la partie o z P h, dans laquelle M. Poléni a pratiqué plusieurs lieux pour le service du Temple & pour

l'usage des Prêtres, sçavoir, deux porches ou vestibules marqués 3.3. vis-à-vis de deux portes qu'il suppose aux deux côtés de la petite Chapelle où il a placé la Statuë de la Déesse, & il a attribué à chacun de ces vestibules deux colomnes ss & ss. Il a imaginé au milieu la Cour circulaire M pour avoir le portique 6666 qui pouvoit servir, & pour la communication des pieces voisines, tant hautes que basses, & pour leur donner du jour. Il a placé sept colomnes autour de ce portique, & il croit que les colomnes qu'a vûës M. Spon dans les ruines d'Ephése pourroient bien avoir été quelques-unes de ces sept colomnes. Aux côtés du portique M. Poléni place les quatre Salles 4444, & il lui reste en face une place pour les deux escaliers 55, 55. On doit remarquer que les quatre colomnes des deux vestibules avec les sept colomnes du portique achevent le nombre des 127 colomnes que M. Poléni s'étoit proposé de faire en-

trer dans la construction de son Temple. Ce qu'il est aisé de voir par l'énumération suivante.

Les colomnes de l'exterieur du Temple sont au nombre de — 76.

Celles de l'interieur de la *Cella* principale sont au nombre de—40.

Celles qui sont derriere cette même *Cella* sont au nombre de-11.

Total, ———————— 127.

Ce qui s'accorde avec le témoignage de Pline cité ci-dessus.

M. Poléni rapporte ensuite cet autre passage de Pline. *Difficillimè hoc contigit in limine ipso, quod foribus* (Architectus) *imponebat. Etenim ea maxima moles fuit; nec sedit in cubili, anxio artifice, mortis destinatione suprema. Traduntque in ea cogitatione fessum nocturno tempore in quiete vidisse præsentem Deam, cui Templum fiebat, hortantem ut viveret: se composuisse lapidem: atque ita postero die apparuit, & pondere ipso correctus videbatur.*

Voici comment M. Perrault entend ce passage : *Pline dit que la*

grandeur de l'architrave du milieu étoit si extraordinaire, que l'on feignit que la Déesse l'avoit posé elle-même, l'Architecte desesperant de pouvoir manier une si grande pierre.

M. Poléni combat ici le sentiment de M. Perrault & prétend que cette pierre énorme qui fit le desespoir de l'Architecte n'étoit pas destinée pour l'architrave du milieu du frontispice, mais qu'elle devoit faire le linteau de la porte de la *Cella*, & se fonde sur le mot *in limine ipso* qui, à ce qu'il croit, ne peut s'entendre que du seuil, soit supérieur, soit inférieur d'une porte. Et afin que ce linteau fût d'un poids énorme conformement à l'Histoire, il prétend que la pierre qui le formoit portoit non-seulement son chambranle, sa frise, & sa corniche tant dehors que dedans le Temple, mais encore que la porte d'un Temple si superbe étoit orné d'un fronton par dessus, & que le tout étoit pris dans un seul bloc de marbre.

M. Poléni differte enfuite fur deux paffages affez obfcurs, l'un de Pline & l'autre de Théophrafte; nous ne pouvons le fuivre dans ces Difcuffions, nous nous contenterons de dire qu'il paroît par ces deux paffages que toute la charpente du Temple de Diane étoit de bois de cédre, & que les portes étoient de bois de ciprès, & que les uns & les autres avoient duré fans être endommagés pendant quatre fiécles entiers.

Pline dit encore : *Scalis tectum Ephefiæ Dianæ fcanditur unâ è vite cypria, ut ferunt, quoniam ibi ad præcipuam altitudinem exeunt. Nec eft ligno ulli æternior natura*, M. Pérault a traduit : *on montoit au deffus du Temple par un efcalier de bois de vigne qui étoit tout d'une piece & fait d'un feul feps.* M. P. croit que cet efcalier ne devoit pas avoir moins de deux cens marches.

TRAITE' COMPLET SUR l'aberration des Etoiles fixes, avec une Histoire générale de l'Astronomie, une Introduction au Systême du Monde selon les principes de la Philosophie ancienne & moderne, suivies d'un abrégé de la Sphére, & d'une méthode pour déterminer les differences en longitudes des Villes & des Ports de mer, en se servant de l'occultation des Etoiles fixes par la Lune.

A Paris, chez *Quillau*, ruë Gallande, 1745. *in*-8°. pag. 300.

LORSQUE M. Bradley reconnut l'aberration des étoiles fixes, il n'avoit point dessein de rechercher cette Théorie : le desir que cet Astronome avoit de vérifier quelques observations sur la parallaxe de l'orbe annuel que M. Hook pretendoit avoir remar-

quée

quée, lui fit appercevoir une variation dans les étoiles, mais different de celle qu'on lui avoit annoncée : car cette fixité des étoiles (si l'on peut s'exprimer ainsi) disparoît, comme nous allons le voir, lorsqu'on apporte dans les observations une grande exactitude.

M. Bradley a donné à ce sujet dans les *Transactions Philosophiques* plusieurs de ses observations, il fait connoître les proprietés qui dérivent de sa Théorie, mais il a laissé au Lecteur le soin de déduire la plûpart des démonstrations. M. Clairaut est le premier qui en France ait fait paroître un Mémoire fort étendu sur cette matiere, & lorsque nous rendîmes compte dans nos Journaux des Mémoires de l'Académie des Sciences de l'année 1737, nous fîmes voir par l'analyse que nous en donnâmes que cet illustre Géométre avoit démontré tant par la voye sinthétique qu'analityque les méthodes que M.

Bradley avoit indiquées : le même Academicien dans un second Mémoire rendu public en 1739 cherche quelle est la courbe que l'étoile paroît décrire autour de son vrai lieu. Les Mémoires particuliers sont reputés excellens quand ils servent à produire un bon Ouvrage ; la matiere traitée dans ceux-ci avec plus d'étenduë ou de facilité met à portée les moins initiés dans le calcul de profiter des nouvelles connoissances. C'est dans cette vûë que M. Fontaine Descrutes vient de nous donner un Traité complet sur l'aberration des étoiles fixes ; il convient d'avoir profité de ce qu'a dit M. Bradley & d'avoir tiré de grands secours de la Théorie profonde de M. Clairaut : si cet aveu fait l'éloge des Auteurs qui lui ont servi de modéle, il fait honneur à M. Descrutes dont l'Ouvrage est fait avec beaucoup d'ordre & de clarté.

Nous allons rendre compte des differentes matieres qu'il a em-

braſſées dans ce Volume *in*-8°.

L'Auteur qui paroît avoir étudié l'ancienne Aſtronomie comme la nouvelle, a commencé par nous donner une Hiſtoire abrégée des plus célébres Aſtronomes de l'antiquité, & du progrès qu'ils ont fait dans l'Aſtronomie. On juge bien que les obſervations que ces premiers Aſtronomes nous ont laiſſées ne ſont pas ſi exactes que celles qui ont été faites depuis quelques ſiécles; cependant elles paroîtront plus conſiderables, ſi l'on ſe met ſous un autre point de vûë, & que l'on faſſe attention au point d'où ces premiers obſervateurs ſont partis; l'Aſtronomie eſt une de ces Sciences qui ne peut acquerir des degrés de perfection qu'avec le tems.

L'invention de la Sphére Armillaire aujourd'hui ſi connuë & ſi commune, marque dans l'Inventeur un génie qui ſçut fixer heureuſement les idées de ceux à qui il vouloit repreſenter les mouve-

mens du ciel, & peut-être que l'imagination auroit eu de la peine à les saisir sans son secours.

Quoique les voyages que les anciens faisoient sur mer fussent rarement de long cours, suivant toutes les apparences, ils avoient cependant besoin de recourir à la connoissance des étoiles qu'ils divisoient en constellations, ils marquerent la position de celles qu'ils purent observer avec le plus de facilité. Les anciens Astronomes s'appliquerent de bonne heure à déterminer l'obliquité de l'écliptique, ils connurent assez exactement la latitude de la Lune, ses nœuds & ses points de conjonction & d'opposition. Toutes ces recherches ne diminuent point le prix des découvertes que nous avons faites, mais il faut convenir que nous devenons plus aisément Astronomes que les anciens; les méthodes qu'ils ont imaginées pour calculer les divers mouvemens des Astres sont plus compliquées que celles que

nous ſuivons. Les premiers Syſtêmes reſſemblent aſſez aux machines des Méchaniciens, les premieres ſont toûjours plus compoſées que les dernieres.

Enfin les anciens Aſtronomes tenterent de déterminer la figure de la Terre, queſtion ſi fameuſe, & qui vient d'être reſoluë par les plus habiles Géométres.

On trouvera dans le Diſcours de M. Deſcrutes ſur l'ancienne Aſtronomie pluſieurs détails qui feront plaiſir à ceux qui ſont curieux de connoître les premiers tems de l'Aſtronomie; peut-être que le Lecteur auroit ſouhaité qu'il eût continué cet abrégé hiſtorique juſqu'à nos jours, il paroît fort en état de s'en bien acquiter; mais l'Auteur a regardé cette partie comme plus connuë, & il renvoye ceux qui deſireront s'en inſtruire aux vies de Copernic, Ticho, Regio-Montanus compoſées par Gaſſendi.

Après ce Discours sur l'ancienne Astronomie, il en suit un autre sur le Systême général du monde. Il paroît que d'anciens Philosophes ont pensé que les étoiles étoient fixes, & qu'elles étoient placées à une distance immense du centre de l'Univers, où ils imaginoient le Soleil immobile, & autour duquel la Terre, ainsi que les autres Planétes, faisoient leur revolution; mais d'autres Philosophes enseignerent que la Terre étoit immobile, & que toutes les Planétes avec le Soleil étoient emportées d'orient en occident; ce dernier sentiment, quoique le moins vraisemblable prévalut sur le premier : cette espéce de révolution n'est pas la seule qui soit arrivée à la Physique & à l'Astronomie.

Nous ignorons ce que les anciens ont pensé sur la maniere dont les Planétes sont retenuës dans leurs orbites, cette partie

physique de l'Astronomie traitée par tant d'Auteurs dans ces derniers tems, ne l'étoit point alors parce qu'il n'étoit guéres possible de porter d'abord ses vûës si loin; il falloit commencer par s'assurer des faits, c'est-à-dire des observations avant que de chercher les causes qui produisent les phénoménes.

Tout le monde sçait la maniere dont Descartes a expliqué les mouvemens des Planétes : on n'ignore pas non plus l'Hypothése de Newton, c'est celle dont M. Fontaine Descrutes donne l'explication. Tout est appuyé dans ce Systême sur deux principes que les aires parcouruës par les Planétes sont proportionnelles aux tems, que les cubes des distances sont comme les quarrés des tems, d'où le célébre Anglois déduit la loi de pesanteur, & cherche à démontrer que c'est par cette même loi que la Lune est retenuë dans son orbite.

Nous avons ſouvent parlé de cette matiere à cauſe du grand nombre d'Ouvrages qui ont traité cette partie Phyſico-Aſtronomique, on peut conſulter ce qu'en dit M. Deſcrutes.

Notre Auteur voulant qu'on pût entendre ſon Traité de l'aberration des fixes ſans avoir recours à d'autres Ouvrages particuliers a mis ici quelques propoſitions des ſections coniques & de la Sphére, afin que le Lecteur eût plus de facilité à comprendre quelques Théorèmes qui ſont la baſe de ſa Théorie.

Nous allons parler preſentement de l'Ouvrage même, & nous donnerons une idée de l'aberration des fixes.

Lorſqu'une étoile eſt arrivée au méridien d'un lieu en faiſant ſa révolution journaliere, & qu'on veut alors prendre ſa hauteur ; ſa latitude ou ſon éloignement à l'écliptique eſt meſuré par un arc de

grand cercle dont les pôles paſſent par ceux de l'écliptique. Cet arc ou cette portion de grand cercle compriſe depuis l'étoile juſqu'à l'écliptique eſt ce qui meſure la latitude de l'étoile ou ſa diſtance à l'écliptique. Si le lieu apparent d'une étoile qu'on aura déterminé ne differe point de ſon lieu vrai, il s'enſuit qu'ayant pris une fois la latitude d'une étoile, elle doit conſtamment reſter la même ; ſi au contraire cette latitude par quelque cauſe que ce ſoit devient variable, le lieu vrai de l'étoile differera de ſon lieu apparent.

Au commencement de Décembre 1725 M. Bradley ayant obſervé pluſieurs jours de ſuite une étoile ſituée vers le nord, il la trouva vers le mois de Mars de 20 ſecondes plus méridionale qu'au tems de la premiere obſervation, & vers le milieu d'Avril, l'étoile ſe trouva plus ſeptentrionale ; enfin au mois de Juin, c'eſt-à-dire, ſix

mois après la premiere observation, l'étoile parut au même lieu où elle avoit été premierement observée : on ne pouvoit attribuer cette difference à la parallaxe de l'orbe annuel, car ce changement de latitude ou de lieux apparens se faisoit en sens contraire. La même étoile continua après le mois de Juin à s'approcher du pôle boréal de 20 secondes environ, elle parut pendant cette révolution deux fois stationnaire. M. Bradley renouvella ses observations & il reconnut les mêmes apparences sur plusieurs étoiles, avec cette difference que les variations des unes n'étoient pas égales aux variations des autres, c'est-à-dire, que la variation dans les lieux apparens des differentes étoiles n'étoit pas de la même quantité de secondes, ce qui auroit dû arriver si cette cause étoit provenuë de la parallaxe ; il assigna même le rapport des differences en déclinaison de toutes les étoiles.

Après plusieurs recherches, M. Bradley n'imagina point de meilleure Théorie que de déduire la cause de cette apparence du mouvement annuel de la Terre comparé au mouvement successif de la lumiere. Voici à peu-près comme on peut rendre sensible cette hypothése admise par tous les Physiciens modernes & les Astronomes. Supposons un Spectateur immobile, & qui regarde un objet lumineux fixe, les rayons de lumiere qui viendront dans l'œil lui feront rapporter l'objet au même point: mais si le Spectateur est en mouvement il jugera l'objet en differens points, & qu'il a un mouvement proportionnel au sien. Imaginons presentement un tube incliné de tel nombre de degrés que l'on voudra par lequel on pourra appercevoir une particule de lumiere qui fera rapporter l'objet à un certain point; puis concevons que cette particule de lumiere soit un certain tems à parvenir au Specta-

teur qu'on ſuppoſe être en mouvement & que le tube auquel l'œil eſt appliqué faſſe toûjours le même angle, il eſt évident que cette particule de lumiere n'arrivera à ſon œil qu'après un certain tems proportionnel au chemin qu'il parcourt. Si le chemin que le Spectateur parcourt eſt une ligne droite, les differens points d'apparence appartiendront à une ligne droite paralléle à celle qu'il décrit : ſi au contraire le Spectateur décrit un orbe quelconque, l'aſtre lumineux ſera rapporté à divers points d'une courbe : or en admettant que la lumiere ſoit un certain tems à venir du Soleil à nous, & qu'en même tems la Terre que nous habitons parcourt une certaine portion de l'orbite annuel il s'enſuit qu'une étoile, quoiqu immobile, ſera rapportée à differens points d'une courbe. Enfin les differences entre le lieu vrai & le lieu apparent d'une étoile ſeroient plus ou moins grandes, ſelon les differens rapports

de la viteſſe de la lumiere à celle du Spectateur en mouvement.

Comme l'aſtronomie n'établit des hypothéſes que pour tâcher d'arriver avec plus de facilité au calcul, il a fallu déterminer quelle étoit l'eſpéce de courbe que décrivoit l'étoile dans tous les points qu'elle nous paroît parcourir. Or nous concevons notre tourbillon comme une Sphére dont le Soleil coupe le centre, & l'écliptique un grand cercle diſtant de 90 degrés des pôles du tourbillon ; ſi un Obſervateur regarde une étoile ſituée au pôle, il arrivera à cauſe du mouvement attribué à la terre que cette étoile paroîtra décrire un cercle autour du pôle, où, ce qui eſt la même choſe, tous les lieux apparens de cette étoile formeront une circonference. Le plan de ce petit cercle ſera toûjours paralléle au plan de l'écliptique, & lorſque l'étoile paroîtra décrire ce petit cercle, elle aura deux directions contraires pendant le cours d'une année.

Puiſque les étoiles ſont à diverſes diſtances de l'écliptique, on apperçoit que ce petit cercle auparavant paralléle au plan de l'écliptique devient incliné à la ſurface de la Sphére totale, le cercle ſe changera alors en une ellipſe dont les differens diametres marqueront les lieux apparens de l'étoile ; cette courbe ne ceſſera d'être elliptique que lorſque l'étoile n'aura aucune latitude, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle ſera dans le plan même de l'écliptique ; & la projection deviendra alors une ligne droite qui ſe confondra avec le plan même de l'orbite.

Après cette deſcription des lieux apparens d'une étoile, & la nature de la courbe qu'elle décrit ſuivant les degrés de latitude, il faut déterminer la poſition des axes de l'ellipſe avec leur rapport ; on trouve l'un & l'autre par des proportions aſſez faciles & qu'il faut ſuivre chez notre Auteur. De tout ce que nous avons dit, il ſuit que la latitude apparente d'une étoile eſt

tantôt plus grande & tantôt plus petite que la vraye. On appercevra encore que cette latitude est égale à la vraye dans la conjonction & l'opposition du Soleil avec l'étoile, mais depuis l'opposition jusqu'à la seconde quadrature elle est la plus grande qu'elle puisse être, & depuis cette seconde quadrature elle diminue jusqu'à la premiere quadrature, d'où elle commence à augmenter, ainsi de suite. On voit bien qu'une étoile doit avoir toutes ces variations, puisqu'elle parcourt une ellipse dont les extrémités du grand axe marquent l'opposition & la conjonction, & celles du petit axe désignent les deux quadratures; il est évident encore que tous les points de ces lieux apparens sont toûjours dans une direction contraire à ceux que la Terre parcourt, & paralléle à la tangente menée à l'orbite de la Terre.

Si la latitude d'une étoile varie par toutes les raisons que nous

avons rapportées, il faut raisonner de même sur la longitude qui ne sera qu'apparente, elle doit paroître tantôt plus grande, tantôt moindre que la vraye, & quelquefois égale. La méthode de trouver par le calcul cette difference de longitude apparente à la vraye est aussi aisée que celle qui regarde la latitude apparente. Enfin tous les autres calculs qui appartiennent à la position d'une étoile, comme leurs déclinaisons, leurs ascensions droites, se trouvent changés par l'aberration des fixes, mais en méme tems les corrections sont faciles, & M. Fontaine Descrutes enseigne le moyen de resoudre tous ces problêmes, il donne les analogies, leurs démonstrations, il a ajoûté toutes les Tables nécessaires où sont marqués les lieux du Soleil où l'aberration est la plus grande & la plus petite. L'Auteur n'a rien négligé pour rendre sa Théorie accessible à ceux qui sont un peu initiés dans les Elémens

d'Aſtronomie.

M. Fontaine-Deſcrutes finit ſon Ouvrage par nous rapporter une méthode qui regarde l'occultation des fixes par la Lune, elle ſert à déterminer la longitude de divers lieux. Il eſt certain que les éclipſes des étoiles par la Lune étant beaucoup plus fréquentes & ſuſceptibles de moindres erreurs que celles de la Lune même, elles peuvent être d'une extrême utilité pour la Géographie. Ceux qui voudront s'en ſervir ſçauront gré à l'Auteur de l'avoir expliquée ici avec ſoin & avec exactitude, quoiqu'elle eût été perfectionnée auparavant par plusieurs Aſtronomes célébres.



ŒUVRES DIVERSES DE M. *l'Abbé Gédoyn de l'Académie Françoise.* A Paris, chez *de Bure* l'aîné, Quai des Augustins, près le Pont S. Michel, à Saint Paul.

LE nom de l'Auteur, connu dans la Republique des Lettres par ses Traductions de Quintilien & de Pausanias, & par plusieurs Dissertations imprimées dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, previent justement en faveur des Pieces que contient ce Volume. Nous allons tâcher d'en donner, quoique fort sommairement, une légere idée.

La premiere est un Traité de l'*Education des Enfans*. L'Auteur y a particulierement pour objet l'*élite de la Nation, les personnes qui par leur naissance, leur rang, ou leur fortune, peuvent plus que les autres, & qui ont le plus d'interêt à*

faire de leurs enfans des hommes d'un mérite diſtingué.

On y donne, avec raiſon, de grandes loüanges à l'attention que les Grecs & les Romains apportoient à l'éducation de leurs enfans, *en s'attachant ſur-tout, malgré la dépravation générale de leurs mœurs, à les préſerver de la contagion du vice.* Ce qui fournit l'occaſion d'obſerver que l'*homme le plus pervers rend interieurement une ſorte d'hommage à la vertu par le tribut d'eſtime dont il eſt forcé de l'honorer; & ſi l'on veut remonter juſques au principe, c'eſt que la vertu n'eſt autre choſe que la droite raiſon qui agit; or les hommes ne peuvent pas plus méconnoître la droite raiſon quand elle agit que quand elle penſe ou qu'elle parle.*

M. l'Abbé Gédoyn propoſe enſuite un plan d'éducation, qui mérite d'être examiné avec attention: & il inſiſte ſur l'utilité qu'il y auroit de joindre à l'étude des Langues Grecque & Latine, celle

de la Langue Françoiſe qui doit être pour nous d'un bien plus grand uſage.

A l'égard des mœurs, en rendant juſtice à la pureté de la diſcipline des Colléges, l'Auteur ſe contente d'ajoûter deux réfléxions.

» La premiere, c'eſt qu'on y fait » trop dépendre les mœurs de la » Religion : quelque ſoin qu'on » prenne d'inſpirer des ſentimens » de Religion aux enfans, il vient » un âge où la fougue des paſſions, » le goût du plaiſir, les tranſports » d'une jeuneſſe bouillante, étouf- » fent ces ſentimens. Si on avoit » bien dit aux jeunes gens que les » mœurs ſont de tout pays & de » toute Religion : que l'on entend » par ce mot, ces vertus morales » qne la nature a gravées dans le » fond de nos cœurs, la juſtice, » la vérité, la bonne foi, l'huma- » nité, la bonté, la décence : que » ces qualités ſont auſſi eſſentielles » à l'homme que la raiſon même » *dont* elles ſont une émanation,

» ils conſerveroient au moins
» ces vertus morales qui dans la
» ſuite pourroient les rapprocher
» des vertus Chrétiennes, mais
» parce qu'on ne leur a prêché
» qu'une Religion auſtere, tout
» tombe avec cette Religion.

M. l'Abbé Gedoyn en déclarant que c'eſt une réfléxion qu'il *hazarde*, nous autoriſe lui-même à obſerver, d'un côté que dans les Colléges on ne néglige aucun des moyens qui peuvent ſervir à imprimer les vertus morales dans l'eſprit & dans le cœur; & de l'autre que c'eſt avec grande raiſon qu'on y regarde la Religion comme le ſeul fondement ſolide de ces vertus.

La 2e réfléxion de M. l'Ab. Gédoyn, c'eſt qu'on ne précautionne point aſſez les enfans » contre de certains
» vices dominans auſquels chaque
» Nation eſt ſujette. Seroit-il ſi
» difficile de leur faire comprendre
» que l'honneur & la probité ſont
» incompatibles avec une dépenſe
» au-deſſus de nos forces; qu'il y

» a peu de difference entre ne pas
» payer ſes créanciers & leur faire
» banqueroute : que les plus gran-
» des maiſons ſe ruinent par de
» folles dépenſes : que c'eſt ce qui
» les oblige enſuite à faire des mé-
» ſalliances : que le gros jeu toû-
» jours inſpiré par l'avarice, eſt la
» choſe du monde la plus contrai-
» re à la ſocieté : qu'il nous expoſe
» à ruiner les autres ou à nous
» ruiner nous-mêmes ; que le pre-
» mier eſt inhumanité, & le ſe-
» cond extravagance : que plus on
» eſt élevé au-deſſus des autres,
» plus on doit être utile à l'Etat,
» plus on doit s'inſtruire & ſe ren-
» dre capable des grands emplois :
» qu'une vie frivole & déſoccupée
» produit neceſſairement l'igno-
» rance & l'incapacité; qu'enfin une
» grande Charge dont on s'acquite
» mal, quoiqu'en penſe le vulgai-
» re, eſt un grand opprobre.

La Vie d'Epaminondas eſt le ſe-cond morceau de ce Recueil.

On trouve enſuite une Differta-

tion, *sur les anciens & les modernes*; l'Auteur impartial la termine en ces termes.

» Laissons aux anciens la gloire » d'avoir mieux réussi que nous en » éloquence, & en poësie : re- » connoissons-les pour nos maîtres » dans les choses qui ne sont que » de goût, que d'agrément, ou de » sentiment, comme tout ce qui » est du ressort des Belles-Lettres; » c'est là leur triomphe : appre- » nons d'eux à penser judicieuse- » ment, sans courir après les traits » d'esprit, & à nous exprimer tou- » jours d'une maniere simple & » naturelle, sans donner dans l'af- » fectation, ni dans le précieux. » Transportons dans nos Ecrits la » noblesse ou l'agrément des leurs, » la beauté du stile, les graces de » l'élocution, le nombre & l'har- » monie, autant qu'il nous est » possible.... mais en même tems » convenons que les modernes ont » été plus laborieux, plus avides » de connoissances; plus exacts

» obſervateurs de la nature, plus
» attentifs, & plus profonds dans
» leurs recherches; en un mot,
» incomparablement plus univer-
» ſels, & plus ſçavans.

» L'aimable Poëte qu'Horace,
» & quel dommage qu'il ſoit lû ſi
» peu! c'eſt ainſi que commence &
que finit l'*Entretien* ſur ce Poëte.
M. l'Abbé Gédoyn, pour prouver
ſa propoſition, en rapporte un
aſſez grand nombre de traits, tous
d'un goût exquis, & s'il n'en cite
pas davantage, » c'eſt qu'il fau-
» droit tranſcrire ſes Ouvrages
» d'un bout à l'autre, pour n'en
» rien omettre ni d'agréable, ni
» d'inſtructif.

Le cinquiéme Traité eſt *de l'urbanité Romaine.*

On ne doit pas croire que cette
qualité que les Romains s'attri-
buoient privativement aux autres
peuples, ſoit aiſée à définir bien
préciſément : Ciceron qui devoit
s'y connoître, ſe contente d'attri-
buer aux Orateurs Romains *un*
certain

certaine teinture d'urbanité Urbanitate quâdam quasi colorata oratio : & sur ce qu'on lui demande, ce que c'est que *cette certaine teinture d'urbanité*, tout ce qu'il peut répondre, c'est *qu'il sçait seulement qu'il y en a une, sans pouvoir bien dire ce que c'est.* M. l'Abbé Gédoyn plus propre que personne à expliquer une qualité qu'il possedoit lui même, nous donne, d'après Quintilien, des notions plus précises : l'*urbanité*, suivant les idées que, depuis Ciceron, on a attachées à ce terme, » est un certain » caractere de politesse & de bonté » tout ensemble qui paroît dans le » tour d'esprit, dans les Discours & » dans les sentimens d'une personne » .... *homo urbanus* signifie à peu- » près ce que nous entendons par » notre *honnête homme*...un homme » qui sent son bien, qui a de la po- » litesse, de l'esprit, qui a même » l'esprit cultivé, & qui joint à » tout cela des mœurs: ainsi écrire » avec urbanité, c'est véritable-

» ment écrire avec politesse, mais
» pourtant d'une maniere aisée &
» naturelle, qui ne sent point son
» Auteur, qui marque de la déli-
» catesse dans l'esprit, de l'hon-
» neur & de la vertu dans l'ame....
D'où l'on conclut » que ces Au-
» teurs effrontés qui se deshono-
» rent eux-mêmes, en comptant
» pour rien de blesser l'honnêteté
» publique, ces esprits pervers
» qui sont capables de corrompre
» toute une Nation, par le malheu-
» reux talent qu'ils ont de rimer
» ingénieusement des traits impies
» & obscénes, ne connoissent pas
» seulement l'urbanité.

Dans le Traité *des plaisirs de la table chez les Grecs*, M. l'Abbé Gédoyn en donne une idée bien differente de celle qu'on applique communément à ces termes. Ces plaisirs consistoient principalement dans la conversation; » ainsi
» ces aimables convives, après
» avoit été un tems considerable à
» ne faire que boire & manger en

» apparence, se trouvoient en se
» quittant non-seulement plus a-
» mis qu'auparavant, mais plus
» honnêtes gens, & plus vertueux.
» C'est ce qui donne occasion d'in-
» serer la Traduction d'une partie
» du Banquet de Platon.

Le sixiéme morceau est *une Apologie des Traductions.*

L'utilité en est solidement prouvée, & l'Auteur, quoiqu'il pût lui être permis jusques à un certain point, d'être prévenu sur cette matiere, y paroît sans passion; il ne défend point les Traductions en Traducteur.

Ce Recueil finit par la Traduction du jugement de Photius sur les dix plus célébres Orateurs de la Gréce, & de la Relation des Indes par Ctésias, tirée du même Photius.

Ceux qui douteroient de l'excès auquel l'imposture des hommes en général, & des Voyageurs en particulier, est capable de monter, pourront s'en convaincre en lisant

cette Relation.

Au reste, Ctésias la termine en assurant » qu'il ne dit rien que de » vrai, rien qu'il n'ait vû par lui- » même, ou qu'il n'ait appris de » gens dignes de foi, & qu'il omet » beaucoup de choses encore plus » surprenantes, uniquement pour » n'être pas soupçonné de menson- » ge.

TRAITE' D'INSECTOLOGIE, premiere Partie, ou Observations sur les Pucerons; seconde Partie, ou Observations sur quelques especes de vers d'eau douce, dont chaque partie séparée du corps devient un animal complet : par M. CHARLES BONET *de la Societé Royale de Londres, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris.* A Paris, 1745. 2 vol. *in*-8°. Chez *Durand*, Libraire, ruë S. Jacques, à S. Landry & au Griffon. Tome I. pp. 228. sans la Préface qui en contient 32.

Tom. II. pp. 233. avec plusieurs planches en taille-douce.

L'AUTEUR, après avoir fait voir dans sa Préface que le retardement des progrès de l'Histoire naturelle vient de ce qu'on n'a point étudié la nature dans elle-même, nous donne une idée des obligations que nous avons aux Redi, aux Malpighi, aux Swammerdam, aux Leuvenhoeck, aux Valisnieri, & aux Réaumurs. L'ordre établi parmi les insectes, les découvertes dont leur Histoire est enrichie par ce clair-voiant Observateur, ne sont pas les seuls services qu'il ait rendus à la Republique des Lettres; il a fait naître le goût de la vraie Physique, en formant ses Lecteurs à l'*art d'observer*; *art d'autant plus estimable qu'il n'est point borné à un seul genre de science.*

M. Bonet reconnoît que c'est à ce grand Maître qu'il a obligation

des découvertes qu'il a faites & qu'il continue de faire dans l'*Insectologie*. C'est ainsi que l'Auteur nomme *la science des Insectes*; & nous ne nous y opposerons point si le public veut adopter ce terme, malgré l'assemblage de mots tirés du Latin & du Grec, qui semble condamné par les exemples dont l'Auteur s'autorise. En effet c'est en repetant les observations de M. de Réaumur que M. Bonet a fait celles qu'il communique aujourd'hui.

En rendant compte de la Préface du Traité du Polype de M. Trembley nous avons fait part aux Lecteurs des progrès surprenans que l'amour de l'Histoire naturelle a fait faire à M. Lionet dans l'art de graver; M. Bonet nous offre un autre miracle du même amour, peut-être même plus singulier, puisqu'il lui a appris le dessein. Or nous ne devons point douter de son exactitude, puisque ceux qui ont servi à graver les planches des

Volumes que nous annonçons ont eu l'approbation de M. de Réaumur.

M. Bonet rend enſuite compte de ſon travail, qu'il ne regarde modeſtement que comme une invitation à faire mieux, & dont il promet un troiſime Volume qui contiendra ſes obſervations ſur les Chenilles, les Papillons, les Mouches, & ſur le *Tenia* ou *Solitaire*, ſi ces deux-ci ſont goûtés du Public; puis il répond à la queſtion qu'on peut faire ſur l'utilité de la découverte d'animaux dont chaque morceau devient un tout complet ſemblable à celui que toutes ces parties réunies formoient avant leur ſéparation.

Il répond en général qu'elle nous tient en garde contre les régles prétenduës générales; en particulier qu'elle étend nos idées ſur l'œconomie animale en nous feſant connoître qu'il y a des animaux dont toutes les parties ont un principe de reproduction tel que cha-

que morceau reproduit le tout complet; 2°. qu'elle sert à confirmer la théorie des germes contenus les uns dans les autres; 3°. qu'elle jette du jour sur l'accroissement des animaux; qu'elle ne peut manquer d'en jetter sur le mystere de la génération; & enfin qu'elle fait connoître qu'il y a une gradation entre toutes les parties de l'univers, c'est-à-dire, qu'entre toutes les differentes classes des corps dont il est composé, il y en a qui forment comme le milieu entre deux autres, & comme des points de passage ou de liaison. C'est ce qui a fait naître à l'Auteur l'idée d'une échelle des êtres naturels, qu'on trouve à la fin de la Préface. C'est surquoi nous croions devoir faire remarquer à M. Bonet qu'elle est inutile aux personnes consommées dans l'étude de l'Histoire naturelle moderne, puisqu'elle ne leur apprend rien, & à celles qui ne le sont pas, parce que l'Auteur a négligé de donner les expli-

cations neceſſaires pour les mettre en état de juger des raiſons qui l'ont déterminé à placer chaque corps ſur un échellon plûtôt que ſur un autre. Au reſte il ſera aiſé à l'Auteur de remédier à ce deffaut, ſoit dans le troiſiéme Volume qu'il annonce, ou dans la ſuite des obſervations qu'il continue de faire ſur les Pucerons. Tel eſt le précis de la Préface de l'Auteur, venons au fond de l'Ouvrage.

Nous avons déja remarqué que ſa premiere partie roule ſur les Pucerons, inſectes connus de tous ceux qui ont les plus légéres idées du jardinage, par le dommage qu'ils cauſent aux végétaux, qui s'attachent aux tiges, aux fleurs, aux racines, & aux feuilles, les recoquillent, & y cauſent des tumeurs quelquefois monſtrueuſes.

Le corps des Pucerons eſt aſſe ſemblable à celui d'une mouche commune, porté ſur ſix jambes aſſez longues & déliées, communément couvert d'un duvet coton-

neux, qui a quelquefois un pouce de long, ce qui leur a fait donner par M. de Réaumur le nom de *Pucerons-Barbets*. L'Auteur dit que ce duvet *transpire à travers la peau, & se façonne dans de petites filieres disposées à dessein.* N'auroit-il pas plûtôt une origine semblable à celle des poils ? Cette idée est plus méchanique.

La tête de ces insectes est garnie de deux antennes, & d'une trompe qu'ils portent couchée sur leur ventre, quand ils ne s'en servent pas, & qui est formée de trois tuiaux qui rentrent l'un dans l'autre à peu-près comme ceux des lunettes d'approche.

Près de l'anus on voit deux cornes immobiles dont sort une liqueur miellée. Mais il y a des especes de Pucerons où ces parties sont remplacées par deux petits rebords circulaires.

Les Pucerons changent plusieurs fois de peau, & quelques unes de leurs espéces prennent des aîles,

ce qui n'arrive point à d'autres. Ces insectes different des faux Pucerons, parce que le corps de ces derniers est plus applati, que leurs jambes sont plus courtes, & qu'ils prennent tous des aîles.

Il y a des Pucerons de plusieurs couleurs, & la nature en a peut-être multiplié les espéces autant qu'il y a d'especes de plantes. Les grosses vessies qu'on trouve sur les feuilles des ormes sont leur ouvrage. L'insecte picque la feuille, & se laisse lui-même renfermer dans la tumeur qu'il y excite. Là il donne naissance à des petits, qui en mettent d'autres au jour, & la tumeur croît à proportion de l'augmentation du nombre. Il y a de ces vessies nommées *Basgendges*, ou *Baizonges*, qui servent dans le Levant pour les teintures, & particuliérement pour les teintures en cramoisi.

Si les Pucerons multiplient beaucoup, plusieurs insectes leur font une guerre cruelle. Une

eſpéce de mouche dépoſe dans leur corps même un ver qui les détruit inſenſiblement. Des vers ſans jambes, & d'autres qui en ſont pourvûs, en devorent une quantité. L'Auteur les nomme *Mange-Pucerons*. Vingt à trente Pucerons ſuffiſent à peine à la premiere eſpece de vers pour un repas, & les repas ſont auſſi frequens que copieux. Ceux de la ſeconde ne ſont pas plus ſobres, & font même trophée de leur gourmandiſe; ils ſe font une eſpece d'habillement de la peau des Pucerons qu'ils ont ſucés. Il faut voir dans l'Ouvrage la deſcription, & la transformation de ces ennemis des Pucerons.

Malgré le nombre, & la voracité de ces ennemis, les Pucerons ſe multiplient prodigieuſement. Toutes leurs eſpéces ſont vivipares. Leurs petits viennent au monde à reculon. Ils ne ſemblent s'occuper d'autre choſe pendant pluſieurs ſemaines. En les preſſant

ucement, on fait fortir de leur
rps des petits, dont les premiers
nt formés, & les autres ne ref-
nblent encore qu'à des œufs. Ce
'il y a de remarquable dans ces
ectes, c'eft qu'ils font tous fe-
elles, ou plûtôt hermaphrodites.
y a long-tems que fans preuves
ifieurs Naturaliftes ont jugé
'ils fe fuffifoient à eux-mêmes;
iis pour donner de la réalité à
tte conjecture, M. de Réaumur
ropofé de mettre en folitude un
ceron au fortir du ventre de fa
re, de maniere qu'il ne pût
oir communication avec aucun
tre. Car, dit ce judicieux Natu-
ifte, *fi un Puceron qui auroit été*
fi elevé feul produifoit des Puce-
s, ce feroit fans accouplement ou
audroit qu'il fe fût accouplé dans
ventre de fa mere. C'eft pour ré-
ndre à cette invitation que M.
ner a fait les expériences dont
is allons donner le réfultat.
La premiere regarde un Puce-
du fufain, que l'Auteur obfer-

va toûjours la loupe à la main. Il changea quatre fois de peau depuis le 23 au soir, jusqu'au 31 aussi au soir. Il faut lire dans l'Ouvrage le procedé de cette operation. M. Bonet découvrit sur son corps six points qu'il regarde comme les organes de la respiration connus sous le nom de stigmates, & soupçonne que les deux cornes peuvent servir au même usage. Il se convainquit que ce n'est pas pour faire exercice, comme M. de Réaumur l'a cru, que cramponnés à la branche par les pattes de devant ils élevent les quatre autres, & le derriere, mais pour aider l'éjection des excrémens. Le lendemain de son dernier changement de peau, la Puceronne accoucha du 1er Puceron, & le 25 jour auquel l'Auteur la perdit de vûë, elle en avoit mis au jour quatre-vingt-quinze. Elle n'avoit point encore fini, bien que la diminution de son volume, & la figure triangulaire de son ventre annonçassent qu'elle n'avoit plus guéres de petits

dans le corps. C'eſt dans l'Ouvrage qu'il faut voir comment s'y prend une Puceronne quand le petit touche la feuille avant qu'il ſoit entierement ſorti ; ce qui forme un obſtacle à ſa ſortie. On y verra auſſi qu'elle paroît être la maîtreſſe de retarder ſon accouchement juſqu'à ce qu'elle ait trouvé un endroit propre à lui fournir une nourriture convenable ; deffaut qui fait auſſi qu'elle en met moins au jour.

Comme une ſeule expérience ne convainc pas les Naturaliſtes modernes, M. Bonet ne voulut pas négliger de réiterer la précedente, pour qu'il ne lui reſtât plus de ſcrupule ſur la fécondité des Pucerons indépendamment de l'accouplement. Deux Pucerons du fuſain furent encore élevés en ſolitude immédiatement après l'accouchement fait ſous les yeux de l'Auteur ; & en dix jours qu'il les obſerva, l'un d'eux qui avoit toûjours été plus gros que l'autre mit

au jour quatre-vingt dix petits, & l'autre quarante-neuf. Il remarqua qu'en changeant de peau une des cornes resta attachée à la dépouille, ce qui, quoique le Puceron passe pour être lourd & pesant, lui fit donner des mouvemens très-vifs & notamment le fit pirouetter très-vite pendant trois quarts d'heure, mouvemens accompagnés continuellement de celui des antennes. C'étoit sur sa trompe fichée dans le dessous de la feuille, que se fesoit ce pirouettement, qui ne pût pourtant dégager la corne.

Ces expériences réiterées mettent en évidence qu'un Puceron au sortir du ventre de sa mere n'a pas besoin d'accouplement pour être fécond. Mais un seul accouplement ne peut-il pas suffire à féconder plusieurs générations renfermées les unes dans les autres ? Tel est le doute que M. Trembley, déja connu dans nos Journaux, proposa à M. Bonet. Peut être a-t-il été occasionné par quelques histoires

ies ou fausses de semblables fé-
ndités, même dans notre espéce;
ut-être n'a-t-il d'autre fondement
l'une défiance que l'étude de la
ture justifie tous les jours par la
couverte de miracles plus pro-
es à augmenter la crédulité qu'à
marquer des bornes. Quoiqu'il
soit M. Bonet voulut éclaircir
te question. Cinq générations
cessives de Pucerons nés sous
ïeux dans une parfaite solitude
ouvent au moins que l'accouple-
nt n'est pas jusqu'à ce terme ne-
saire à la fécondité de cet insec-
L'Auteur auroit poussé ses ob-
vations plus loin, si le Puceron
fusain avoit pû vivre sur le fu-
u. Mais la disette d'alimens
isa la mort au Puceron de la cin-
iéme génération. Au reste le fu-
u dédommagea l'Auteur par
e découverte. M. de Réaumur a
que les Pucerons de la seconde
iche n'avoient point la trompe
ez longue pour atteindre l'écorce
l'arbre qui doit leur fournir des

alimens, & M. Bonet a observé plusieurs fois que leur trompe s'allonge assez pour passer entre les Pucerons de la premiere couche, & pénétrer profondement dans l'écorce. Il a encore observé, contre le sentiment de M. Frich, qui pretend que tous les Pucerons changent quatre fois de peau, que ceux du sureau ne le font que trois fois, & qu'il y a des Pucerons qui viennent au jour la tête la premiere, & même le ventre en enhaut.

L'observation que M. Bonet avoit faite sur cinq générations de Pucerons ne l'aiant pas pleinement convaincu de l'inutilité de l'accouplement, il la répéta d'abord avec le même succès sur les Pucerons du fusain. Elle ne fut poussée que jusqu'à la sixiéme génération inclusivement, à cause de la mort de tous les Pucerons qui en étoient provenus. Une autre expérience sur les Pucerons du plantain réussit de même. Neuf générations suc-

ſives furent le fruit d'une troi-
ne, faite ſur les Pucerons du
intain. D'où l'Auteur conclud
e neuf générations peuvent du
ins ſe paſſer d'accouplement.
is il ne veut pas en demeurer
, & il ſe propoſe de pouſſer
obſervations juſqu'à la tren-
me génération. Il termine cet-
derniere obſervation, qui eſt
ſixiéme, par une remarque ſur
Pucerons aîlés, qui ſont beau-
up moins féconds que les non
és, & ne font au plus que qua-
ou cinq petits, & par une autre
i prouve que les premiers ne
it pas les mâles des derniers.
La circonſpection dans les juge-
ns devient de jour en jour plus
ceſſaire en matiere de Phyſique.
n des gens concluroient des
ſervations précedentes que tous
Pucerons multiplient ſans ac-
uplement. M. Bonet étoit fort
igné de tirer de ſes expériences
te conſéquence générale, lorſ-
'un hazard heureux lui fit voir

combien sa reserve étoit de saison. Il observoit les Pucerons du chêne, dont il faut lire la description dans son Ouvrage, lorsqu'il apperçut un Puceron aîlé dans la posture d'un Puceron accouplé avec sa femelle. Cette observation lui parut mériter une attention particuliere. Il enferma donc plusieurs Pucerons avec un mâle aîlé, & observant toutes leurs démarches avec beaucoup d'attention, il fut témoin plusieurs fois d'accouplemens parfaits. On en peut voir l'Histoire dans son Ouvrage. Ces sortes de détails ne sont guéres susceptibles d'extrait. Mais ce qui mérite au moins autant d'attention que l'observation de la necessité de l'accouplement dans cette espéce, c'est que les Pucerons qui la composent mettent quelquefois au jour des fœtus, au lieu de petits vivans. Nous remarquerons encore que les Pucerons aîles, qui sont les mâles de cette espéce, sont en nombre beaucoup plus petit que celui des

emelles, au contraire de ce qui se
passe dans les ruches d'Abeilles,
où il n'y a qu'une femelle pour
plusieurs mâles. Aussi la mere A-
beille a-t elle autant de goût pour
la multiplication de son espéce
qu'en ont les Pucerons mâles.

La sortie des fœtus dont nous
venons de parler excita la curiosi-
té de M. Bonet, qui en chercha
de pareils dans les forêts. Sa peine
fut recompensée le 31 Octobre. Il
trouva sur une branche de chêne
plus d'une soixantaine de ces fœ-
tus, & sur une autre une quinzai-
ne, attachés à l'écorce par une
humeur visqueuse, de maniere
que leur grand diamétre étoit pa-
rallèle à la longueur de la branche.
L'Auteur crut d'abord que c'étoit
des avortons; mais il se persuada
après un plus long examen, que
c'étoit des œufs. Il conserva donc
précieusement les branches où il
en trouvoit de semblables, s'ima-
ginant qu'ils écloroient au prin-
tems, mais ils moururent tous, &
se desseicherent.

On a vû plus haut que les gros Pucerons du chêne s'accouplent, M. Bonet fait voir par des observations subséquentes que l'accouplement n'est pas necessaire à leur fécondité. Car il en a élevé en solitude qui ont fait des petits. A quoi donc sert l'accouplement dans cette espece de Pucerons? M. Bonet avoüe que c'est un mystere pour lui. Il l'est sans doute pour bien d'autres. Au reste ceux qui voudront s'amuser par des conjectures, pourront avoir recours à l'Ouvrage.

Les Pucerons aîlés ne sont point les seuls mâles de l'espéce des Pucerons du chêne. En les observant dans le lieu de leur naissance, notre Auteur en apperçut un non aîlé qui étoit dans une posture toute semblable à celle du Puceron dont il a décrit l'accouplement & donné, pour ainsi dire, l'anatomie, au moins quant aux parties qui sont les organes de la multiplication. Il en mit un pareil dans un

oudrier avec des Pucerons, & un
nâle aîlé. Il remarqua dans le pre-
nier beaucoup plus d'activité pour
a propagation de l'espece que n'en
voit le mâle aîlé, bien que cette
spéce soit fort amoureuse. Aussi
e vit-il accouplé plusieurs fois,
nais sans remarquer aussi exacte-
nent que dans le premier accou-
plement qu'il décrit, toutes les
irconstances qui peuvent caracté-
iser cette fonction. Ce Puceron
étant près de mourir quelques
ours après, l'Auteur y remarqua
a même configuration des orga-
nes de la multiplication que dans
es mâles qu'il avoit vû précédem-
nent s'accoupler. Quand les deux
mâles se rencontroient, ils sem-
bloient s'agacer de leurs antennes,
& de leurs premieres jambes.

On a vû jusqu'à present des Pu-
cerons du chêne faire des petits vi-
vans, & d'autres mettre bas des
corps qu'on a tout lieu de regar-
der comme des œufs. Nos Lecteurs
ne seront pas surpris de ce que

nous allons ajoûter que ces Puceronnes qui font des petits vivans pendant l'été ne pondent que des œufs en Automne, s'ils se rappellent que nous avons déja fait cette remarque d'après M. Trembley, qui dans sa Préface en fait honneur à M. Lionet. Il est très-aisé de concevoir que deux Naturalistes peuvent faire en même tems la même observation. Ainsi nous n'avons aucun lieu de douter de la vérité de ce que dit M. Bonet dans sa Préface que son manuscrit étoit à Paris plus de six semaines avant que le Traité du Polype de M. Trembley fût publié. Les observations de M. Bonet vont même plus loin que celles de M. Lyonet rapportées par M. Trembley, puisqu'il a vû éclorre au mois de Mai des œufs qu'il avoit renfermés dans son Cabinet des Pucerons semblables à ceux qui se trouvent sur le chêne. Il paroît par cette observation que ces œufs pondus en Automne conservent les Pucerons pendant l'hiver;

ver ; obſervation propre à confirmer le ſentiment aſſez généralement adopté par les Phyſiciens que tous les animaux, ceux même qui viennent au monde vivans, ont d'abord été renfermés dans un œuf.

L'Auteur termine ſes obſervations par des réfléxions qui font voir que ſes vûës ſur les Pucerons ne ſont point encore remplies. Il ſe propoſe entre autres objets de les rendre utiles aux Arts. C'eſt le ſecond que doit avoir tout Obſervateur, & le premier *de perfectionner ſes ſentimens d'amour & de reſpect pour la* DIVINITE' par une connoiſſance plus approfondie de ſes merveilleux ouvrages.

Nous donnerons dans l'un des Journaux ſuivans l'Extrait de la ſeconde Partie.

HISTOIRE DE L'ABBE' Joachim ſurnommé le Prophete, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, Fondateur de la Congrégation de

Flore en Italie, avec l'analyse de ses Ouvrages, où l'on voit l'accomplissement de ses Propheties sur les Papes, sur les Empereurs, sur les Rois, sur les Etats, & sur tous les Ordres Religieux : 2. vol. in-12. A Paris, chez *Pierre-François Giffart*, Libraire, ruë S. Jacques, à Ste Thérése.

QUELQUES favorables que paroissent les dispositions de l'Auteur de cet Ouvrage à l'égard de l'Abbé Joachim dont il a jugé à propos de donner une Histoire ou plûtôt une Apologie & un Eloge, il ne peut s'empêcher de reconnoître que son Héros, *après avoir joüé dans le monde un grand rôle, & fait beaucoup de bruit dans sa vie est encore après sa mort comme un problême que les plus sçavans ne peuvent resoudre.*

L'Abbé Joachim a donné lieu à trois sentimens differens : les uns l'ont élevé comme un *Docteur*, un

Prophete, un *Saint* du premier ordre : d'autres, donnant dans l'extrémité opposée, n'ont vû en lui qu'*un Hérétique*, *un trompeur*, *un hipocrite rempli de présomption*. Enfin un tiers parti prenant le milieu, s'est contenté de le regarder comme un Visionnaire qui, peut être de bonne foi, prenoit & donnoit ses reveries pour des oracles, ce qui le portoit à faire des prédictions dont quelques-unes réussissoient par hazard.

Tel est l'état de la question que l'Auteur s'est proposé de discuter & d'approfondir : & le resultat de cet examen, c'est d'adopter le premier sentiment. Pour nous, sans entreprendre de resoudre un problême que l'Auteur lui-même paroît d'abord annoncer comme insoluble, nous nous contenterons de donner d'après lui une idée de la Vie de ce Personnage singulier en y joignant quelques réfléxions impartiales qui se presentent naturellement.

L'Abbé Joachim nâquit en 1130 à Celique petite Ville de la Calabre : son pere, dont la fortune étoit médiocre, le mit en qualité de Page, auprès de Roger II. Duc de Calabre, & ensuite Roi de Sicile : mais Joachim, après avoir langui pendant quatre ans dans cet état peu conforme à la ferveur de la pieté à laquelle il s'étoit livré dès sa plus tendre jeunesse, prit à vingt ans le parti de quitter la Cour & sa patrie pour faire le voyage de la Terre Sainte. Son pellerinage fut accompagné d'austerités, & de miracles : de retour à Celique, il obtint enfin de son pere la permission d'embrasser le genre de vie que Dieu lui inspireroit. En conséquence il se retira dans l'Abbaye de *Sambucine*, Ordre de Citaux ; il y resta un an Laïc en qualité de Portier, & de là il passa à *Curace* Abbaye du même Ordre, où il fit profession. Son mérite le fit bien-tôt élever à la qualité de Prieur, & presqu'immé-

diatement à celle d'Abbé, qu'il n'accepta qu'après avoir fait toute la resistance possible, & seulement par obéissance pour son Archevêque qui le lui enjoignit sous peine d'excommunication. L'Abbé Joachim fit alors éclater toutes les vertus imaginables, *pureté de corps & d'esprit*, *humilité*, *austerités*, *charité* & *pieté* Le tout sans perdre de vûë *le soin du temporel de Monastere.*

On pretend qu'il prédit alors aux habitans de *Sillano*, petite ville voisine de son Abbaye, des malheurs qui leur arriverent deux ans après : d'autres Historiens rapportent cependant le fait d'une maniere toute differente, & suivant laquelle sa prédiction ne s'accomplit que plus de 500 ans après. Quoiqu'il en soit, c'est-là, suivant notre Auteur, l'époque où l'on commença à reconnoître dans l'Abbé Joachim l'esprit de prophétie. Mais son humilité l'empêchoit d'en convenir : & *tout ce qu'il*

avoüoit, c'étoit d'avoir reçu de Dieu l'intelligence des Saintes Ecritures : dans cet état il s'adressa au Pape Luce IIIme afin d'obtenir son aveu pour les Ouvrages que *ses mouvemens interieurs* le portoient à composer sur l'Ecriture Sainte, & particulierement sur l'Apocalypse; le Pape ne se contentant point de le lui permettre, lui en fit un commandement exprès, ordre qui fut réiteré par Urbain III & par Clément III.

L'Abbé Joachim abandonna Curace, & se retira dans un Monastere voisin pour y vaquer à l'étude totalement & sans distraction; il parvint enfin au bout de quelques années à faire recevoir la démission de son Abbaye, & libre alors de toute autre occupation, il se retira dans une espece de desert appellé *Pierre-large*, pour se livrer tout entier à ses méditations.

Le concours de peuple que la reputation de l'Abbé Joachim y

attira bien-tôt, lui fit encore prendre le parti de quitter ce lieu, & il choisit pour sa retraite un autre desert dans un lieu appellé *Flore*, où il fut suivi d'une multitude de Solitaires qui se fixerent auprès de lui & sous sa conduite.

La mort de Guillaume III. Roi de Sicile troubla ce nouvel établissement dont il étoit un zélé protecteur: les Solitaires furent extrêmement maltraités pendant les guerres qui survinrent, & enfin chassés de leur retraite par les ordres de Tancrede à qui la Couronne demeura.

L'Abbé Joachim alla se presenter au Roi lui-même, le fléchit & retourna ensuite à Flore où l'on bâtit une Eglise & un Monastere: il fit alors de nouvelles Constitutions pour son Ordre naissant, & les fit approuver du S. Siége. Cet Ordre fut bien-tôt dans une telle considération qu'au bout de 20 ans il renfermoit plus de 60 Monasteres. Ce grand crédit, & la diminu-

tion de celui de l'Ordre de Citaux qui en fut éclipsé, sont, suivant notre Auteur, ce qui attira dans la suite tant de persécutions à la personne de l'Abbé Joachim, & après sa mort à sa mémoire.

En 1190 Philippe-Auguste & Richard Roi d'Angleterre se trouvant à Messine, prêts à partir pour la Terre Sainte, eurent la curiosité d'entretenir l'Abbé Joachim, pour sçavoir de lui quelle seroit l'issuë de cette croisade : sa réponse ne fut pas favorable, & fut reçûë des deux Rois d'une façon differente : Richard parut n'en estimer pas moins l'Abbé Joachim, mais Philippe-Auguste témoigna ouvertement le mépris qu'il faisoit de lui.

Peu de tems après l'Empereur Henri VI. qui avoit des pretentions sur le Royaume de Sicile, y porta la guerre pour s'en mettre en possession ; ce fut alors que l'Abbé Joachim l'alla trouver, & d'un ton prophétique, lui déclara ce qui devoit lui arriver, en lui expliquant

tout le Chap. VII. d'Ezéchiel dont il fit une application aux affaires presentes, & aux derniers évenemens de la vie de l'Empereur.

Après le départ d'Henri VI sans avoir réussi dans son expédition, l'Abbé Joachim fut rendu suspect à Tancrede, comme ayant eu des liaisons étroites avec les ennemis de l'Etat : Tancrede lui écrivit une Lettre dictée par la colere, ce qui lui procura de la part de l'Abbé Joachim une réponse dans laquelle il lui annonça les malheurs qui devoient lui arriver & à sa posterité.

Tancrede mourut l'année suivante, Henri VI profitant de cet évenement revint en Sicile & la soûmit à son obéissance : ce Prince reconnut publiquement l'Abbé Joachim pour Prophete, le combla d'honneurs & son Abbaye de richesses & de priviléges.

Henri VI engagea ensuite l'Abbé Joachim à expliquer le Prophete Jeremie ; c'est dans cet Ouvrage

dédié à l'Empereur lui-même, que ſe trouvent un grand nombre de prédictions relatives à l'Empire & à l'Egliſe.

L'Abbé Joachim continua toûjours d'avoir un grand crédit auprès d'Henri VI, & après la mort de ce Prince il s'employa utilement auprès du Pape pour faire avoir à Frederic ſon fils l'Inveſtiture du Royaume de Sicile. L'Imperatrice lui en témoigna ſa reconnoiſſance par les bien-faits les plus éclatans, & tant qu'elle vécut il fut auprès d'elle dans la plus haute conſiderations. L'Abbé Joachim fit en 1200. ſon Teſtament qui contient ſa profeſſion de foi : il y déclare de la maniere la plus formelle ſa ſoûmiſſion totale aux décifions de l'Egliſe, & la diſpoſition ſincere dans laquelle il eſt, de corriger tout ce qui, contre ſon intention, pourroit ſe trouver de répréhenſible dans ſes Ecrits. Il mourut deux ans après, le 15 Mars 1202, âgé d'environ 72 ans.

Le troiſiéme & dernier Livre de cette Hiſtoire eſt particulierement deſtiné à l'Apologie de l'Abbé Joachim.

On y rend compte d'abord de pluſieurs miracles operés par ſon interceſſion : *Le Recueil qui en a été fait par ordre du S. Siége compoſe un aſſez gros Volume dont on a tiré quelques uns des moins diſproportionnés au génie de notre ſiécle.* On obſerve que dans pluſieurs Egliſes d'Italie, ſur tout dans la Calabre, l'Abbé Joachim eſt en poſſeſſion d'un culte public, culte adopté, ſinon expreſſément, du moins tacitement par le S. Siége.

Le ſurplus de ce Livre eſt employé à refuter ce qui pourroit combattre l'idée ſous laquelle l'Auteur preſente l'Abbé Joachim.

Il y a d'abord un fait certain, c'eſt qu'un de ſes Ecrits a été condamné par le quatriéme Concile de Latran : ce Traité qui ne ſubſiſte plus, étoit intitulé : *de l'unité de l'Eſſence Divine*, & a été condamné, non

ſeulement en ce que l'Auteur y traitoit Pierre Lombard d'Hérétique & d'inſenſé , mais encore en ce qu'il ſoûtenoit que l'union des trois Perſonnes de la Trinité étoit ſeulement ſinſilitudinaire & non propre & réelle.

Mais on remarque en faveur de l'Abbé Joachim , que ſa perſonne ne fut point condamnée , qu'au contraire le Canon même qui prononce contre l'Ecrit , a ajoûté ces mots , *ſans porter prejudice par ce Decret au Monaſtere de Flore , ni à à l'Ordre que Joachim a inſtitué , parce que l'ordonnance en eſt reguliere , & que de plus Joachim a ordonné de nous remettre tous ſes Ecrits pour être approuvés ou corrigés par le jugement du S. Siege , & que par une Lettre écrite de ſa main il déclare qu'il tient la Foi de l'Egliſe Romaine.*

On obſerve en ſecond lieu que dans tous les Ouvrages de l'Abbé Joachim qui ſont venus juſqu'à nous , on ne trouve rien que de correct ſur le Miſtere de la Trinité:

d'où l'on prend occasion d'insinuer qu'il se pourroit faire que le Traité condamné justement par le Concile ne fût qu'un Ouvrage faussement attribué à l'Abbé Joachim par ses adversaires.

Ce n'est pas seulement sur la Trinité qu'on a imputé des erreurs à l'Abbé Joachim. Selon *Guy de Perpignan*, Général des Carmes dans le 14me siécle, qui a été suivi en ce point par un grand nombre d'Auteurs, l'Abbé Joachim distinguoit dans les hommes trois états. Le premier, sous la Loi, qui avoit commencé a Adam. Le second, sous l'Evangile, qui avoit commencé du tems du Prophéte Elisée & du Roi Ozias : le troisiéme sous l'esprit qui avoit commencé du tems de S. Benoît. Dans le premier état les hommes avoient reçu une Loi toute charnelle : dans le second, une Loi spirituelle qui est l'Evangile, mais qui avoit été prêchée par les Apôtres plûtôt selon le sens litteral que selon le sens spirituel : c'est pourquoi dans le

troiſiéme état il devoit être prêché ſelon le ſens ſpirituel par les Diſciples de S. Benoît.

Notre Auteur n'a garde de juſtifier ces propoſitions ; mais il ſoûtient qu'il n'y a point lieu de les attribuer à l'Abbé Joachim : & pour mettre le public en état d'en juger, il rapporte les paſſages des Ecrits de l'Abbé Joachim où l'on prétend les trouver. Les voici ſuivant ſa Traduction qui nous a paru aſſez fidéle.

Dans le premier état le peuple de Dieu qui étoit en très-petit nombre, ſe trouvoit comme dans l'eſclavage, aſſujetti ſous les élemens de ce monde. Dans le ſecond l'homme vivoit ſous l'Evangile, & cet état perſevere juſqu'à preſent : état de liberté par rapport aux cérémonies légales qui ne ſont plus, mais non pas encore dans une pleine liberté à l'égard du futur : car nous connoiſſons en partie, & en partie, nous profetiſons, comme dit S. Paul. Dans le troiſiéme état qui ne ſera qu'à la

[redacted]

la fin des siécles, *circa finem sæculi, nous joüirons d'une parfaite liberté d'esprit, le bandeau sera levé, nous ne serons plus sous le voile obscur de la lettre. Le premier de ces états a eu ses commencemens dans Adam : c'en étoit, pour ainsi dire, l'aurore : son midi n'a paru que du tems de la circoncision & de la Loi qui l'a suivie. Le second état a eu son commencement du tems d'Elisée & d'Ozias : mais le beau midi de cet état ne parut que sous Jesus-Christ, & à la prédication de l'Evangile. Enfin le troisiéme a commencé du tems de S. Benoît; mais on ne le découvrira bien qu'après la consommation des siecles, circa finem.*

Dans un autre endroit il s'explique ainsi :

"*Dans le premier état on n'avoit que des figures : dans le second on possedoit des figures & des choses figurées : dans le troisiéme état il n'y a plus de figures, & l'on joüit des seules choses figurées. Nous sçavons que le premier état des hommes étoit une*

vocation au travail, ſous les preceptes de la Loi. Le ſecond une vocation aux ſouffrances: le troiſiéme qui reſulte des deux premiers, une vocation à la liberté de la contemplation.

Le premier état des hommes qui eſt auſſi le premier état de l'Egliſe, eſt l'ordre des Mariés, qui a commencé à fructifier dans Abraham: le ſecond eſt l'ordre des Clercs qui a commencé ſous Ozias, & qui a fructifié en la perſonne de J. C. Enfin le troiſieme eſt l'ordre des Moines, ſelon une forme particuliere qui a commencé à S. Benoît, & qui ne fructifiera qu'à la fin des tems.

Tels ſont les paſſages auſquels l'Auteur, par ſes Commentaires tâche de donner un ſens qui n'ait rien de choquant: en eſt il de même du ſens qu'ils preſentent naturellement & par eux-mêmes? c'eſt ce que nous laiſſons à juger au Lecteur.

Mais nous ne pouvons nous diſpenſer d'obſerver que ceux qui ont

soûtenu ces erreurs reprochées à l'Abbé Joachim s'appuyoient sur son autorité : & que le Concile d'Arles en 1260, en condamnant ces Sectaires, leur donne le nom de *Joachites* ou *Joachimites*, & proscrit en même tems, les concordances, & autres Livres de l'Abbé Joachim nommément.

A l'égard de la qualité de Prophete qui est contestée à l'Abbé Joachim, l'Auteur prétend l'établir en montrant la conformité qui, suivant lui, s'est toûjours trouvée entre les prédictions & les évenemens. C'est un détail qui est assez curieux, mais dans lequel nous ne pouvons pas le suivre à cause des discussions que cela entraîneroit indispensablement. Nous remarquerons seulement que S. Thomas d'Aquin a dit de l'Abbé Joachim, qu'il avoit prédit des choses vraies & qu'il s'étoit trompé en d'autres, parce qu'il ne parloit pas par l'esprit de prophétie, mais par des conjectures de l'esprit humain qui

n'atteignent pas toûjours à la verité.

L'Histoire de l'Abbé Joachim est terminée par un Catalogue de ses Ecrits qui ont été imprimés à Venise en 1519 & 1527. On y trouve *sa Concorde sur les deux Testamens.*

Le Psalterion à dix cordes, divisé en trois Livres.

L'Exposition de l'Apocalypse.

Un Commentaire sur une Révélation faite à S. Cirille.

Un Commentaire sur la Sibille Erithrée , & sur Merlin surnommé l'Enchanteur.

Un Commentaire sur l'Evangile de S. Jean.

Un Commentaire sur Isaye.

Des Commentaires sur Jeremie , sur Ezechiel & sur Daniel.

Des Commentaires sur quatre petits Prophetes, Habacuc, Zacharie, Nahum , & Malachie.

Et un Livre de Prédiction sur les Papes , mais ce dernier Ouvrage n'est pas de l'Abbé Joachim.

Outre ces Ouvrages imprimés on en indique plusieurs autres qui existent manuscrits dans differentes Bibliothéques : suivant leurs titres, ils sont à peu-près dans le même goût. L'Auteur par cette énumération compte *exciter le zéle de quelque Sçavant*, & l'engager à donner une nouvelle Edition des Œuvres de l'Abbé Joachim, en y joignant *tant de Pieces curieuses. Ce seroit*, suivant lui, *rendre un service considerable à l'Eglise & à la Republique des Lettres.* Mais comme les Auteurs modernes, ainsi qu'il le reconnoît lui-même avec douleur, pensent moins favorablement que lui de l'Abbé Joachim, il y a peu de sujet d'esperer qu'il se trouve *des Sçavans* dans la disposition de se charger de ce travail.

MEMOIRE SUR LA NECESSITE' d'un Reglement general au sujet des Enterremens & Embaumemens, *par* JACQUES-JEAN

BRUHIER, *Docteur en Medecine.* A Paris, 1745, chez *Morel le jeune*, au Palais; *Prault pere*, Quai de Gêvres; *Prault fils*, Quai de Conty; *Simon fils*, ruë de la Parcheminerie; & *Chaubert*, Libraire de ce Journal; Brochure *in*-12. de 36 pag.

NOUS avons donné dans le Journal du mois de Décembre 1742 l'Extrait d'un Ouvrage du même Auteur intitulé : *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort, & l'abus des Enterremens & Embaumemens précipités.* Il a eu le sort de tous ceux qui attaquent les préjugés & les coûtumes à qui un long usage a donné la force d'une seconde nature. On convint assez unanimement de l'abus, mais on ne changea pas de conduite. Pour rendre l'objet plus frappant, l'Auteur a cru que le bien de la Societé demandoit qu'il rassemblât sous un point de vûë tous les inconveniens

qui resultent, & peuvent resulter, de la précipitation dans les Enterremens & Embaumemens. C'est ce qui l'a engagé à composer le Mémoire dont nous allons donner une idée.

L'Auteur se plaint d'abord qu'un Ouvrage où l'on a rassemblé une quantité de faits puises dans l'Histoire de tous les Païs & de tous les âges qui prouvent qu'on peut être pendant un nombre considerable de jours sans donner le moindre signe de vie n'ait pas fait sur tous les hommes la plus forte impression. Or qu'il en soit ainsi, c'est ce qui est certain, puisque *plusieurs personnes qu'il sçait avoir lû son Ouvrage ont laissé ensevelir & enterrer leurs amis & leurs proches suivant l'usage communement reçu.* Il s'étonne qu'en moins de vingt ans trois personnes soient arrachées du tombeau dans la seule Ville de Rheines, sans que ces évenemens aient reveillé l'attention des Puissances Ecclesiastique & Séculiere. On se

contente d'applaudir au bonheur de ceux qu'on arrache du tombeau, ſans prévenir les maux que la précipitation dans les Enterremens entraîne après elle. Car l'Auteur a recherché inutilement dans tous les dépôts des Loix Civiles. Quant à la Diſcipline Eccleſiaſtique, elle favoriſe l'abus que l'Auteur combat en ne demandant que vingt-quatre heures pour conſtater la mort.

Il oppoſe à cette pratique la doctrine d'un nombre conſiderable des plus célébres Medecins, ſeuls juges compétens en cette matiere, dont les uns demandent qu'on garde les corps trois fois vingt-quatre heures avant que de les enterrer, & les autres, du parti de qui l'Auteur ſe range, veulent qu'on attende un commencement de putréfaction.

Il fait voir enſuite qu'un abus auſſi autoriſé ne peut être aboli que par l'autorité ſouveraine, & les ſentimens paternels du Roi

pour ses peuples lui font esperer qu'il mettra leurs vies en sureté par un Réglement général, d'autant plus necessaire que par l'énumération que l'Auteur fait des differentes circonstances où les hommes peuvent se trouver, il conclud très-naturellement qu'il n'y en a guéres, ou point, qui puissent profiter des lumieres qu'il a tâché de répandre par son Ouvrage; que ceux-mêmes qui prendroient des mesures pour prévenir le danger d'être enterrés vivans, pourroient être les dupes des précautions les plus sages; & qu'il ne s'agit pas seulement de prévenir l'enterrement de personnes vivantes, mais de prendre les précautions nécessaire pour empêcher une mort apparente de devenir réelle.

Cette premiere partie du Mémoire est terminée par deux traits d'histoire qui prouvent la nécessité & l'utilité du Réglement. Il s'agit dans un d'eux d'une malade à qui l'on conserva la vie en la laissant

au lit comme ſi on la croioit vivan-te, bien qu'elle fût jugée morte.

La ſeconde partie du Mémoire concerne les Embaumemens. L'Auteur y prouve que la précipitation à faire cette operation peut devenir meurtriere ; &, indépendamment des principes ſur leſquels il s'appuie, il s'étaie de l'autorité de l'Hiſtoire d'Eſpagne qui rapporte que le Cardinal d'Eſpinoſa fut la victime de cette précipitation, puiſqu'il fut ouvert vivant par les Chirurgiens chargés de l'embaumer. D'où il conclud qu'*en repreſentant la neceſſité d'un Réglement dérivé des principes établis dans ſon Ouvrage, il travaille à mettre en ſureté la vie des Rois comme celle de leurs ſujets.*

On trouve à la ſuite de ce Mémoire un projet du Réglement que l'Auteur propoſe, & qui peut en tenir lieu chez les perſonnes judicieuſes, & qui s'intereſſent à la conſervation de leurs amis & de leurs proches, en attendant que ſes idées, ou autres plus heureuſes, aient

aïent été revêtuës de l'autorité ſouveraine. Car on y voit la maniere de traiter les corps reputés morts, pour empêcher l'apparence de devenir une réalité; les ſecours qu'on peut emploier pour rappeller les pretendus morts à la vie, ſoit qu'il s'agiſſe de maladies longues, d'enfans nés avec les apparences de la mort, de noyés, d'étranglés, de perſonnes frappés de maladies ſubites, &c.

Après quelques réfléxions ſur l'abus d'enterrer les femmes qui meurent enceintes ſans leur faire l'operation céſarienne, & ſur la neceſſité d'ouvrir les femmes qui meurent en couches, l'Auteur propoſe ſes idées ſur les moiens de faire exécuter le Réglement & d'en tirer tous les avantages poſſibles, dont les moindres ne ſeront pas de prévenir les crimes cachés, & les progrès des maladies contagieuſes.

Nous nous bornerons à cette idée d'un Ouvrage que l'Auteur a

rendu si court qu'il n'est point susceptible d'extrait. Il annonce comme prête à paroître une seconde partie de sa *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort*, dont nous aurons soin de rendre compte aussi-tôt qu'elle sera publique.

DISCOURS PRONONCE'S au Parlement de Provence par un de Messieurs les Avocats Généraux: Tom. III. in-12. A Paris, chez *Quillau*, Imprimeur Juré, Libraire de l'Université, ruë Gallande, près la Place Maubert, à l'Annonciation. 1744.

LES deux premiers Volumes de cet Ouvrage ont paru en 1739 & 1741, & on en a rendu compte dans les Journaux des mois de Décembre 1739 & de Janvier 1742.

Celui-ci contient 19 Discours dont nous rapporterons les titres, afin d'indiquer du moins ce que peuvent contenir ceux pour raison

desquels nous n'entrerons dans aucun détail.

I. Discours prononcé à l'ouverture du Parlement d'Aix le premier Octobre 1722. *Sur l'union qui doit regner parmi les Magistrats.*

II. Disc. *Si un Codicile est valable, lorsque celui qui l'a fait, n'y a point revoqué la clause dérogatoire mise dans son Testament.*

III. Disc. *Sur une plainte en rapt.*

IV. Disc. *Sur un Appel comme d'abus.*

V. Disc. *Si un Acte de cession faite sans cause par un pere en faveur de son fils, est valable.*

VI. Disc. *Sur un Privilége de l'Ordre de Malthe.*

VII. Disc. *Si un frere est en droit d'appeller comme d'abus du mariage de son frere, après sa mort.*

VIII. Disc. *Sur un Testament attaqué par le fils du Testateur pour cause de haine.*

IX. Disc. *Même titre.*

X. Disc. *Si les Capucins ont la proprieté, ou seulement l'usage des*

biens qui leur ſont aſſignés.

XI. Diſc. *Sur une Penſion annuelle qui avoit été léguée à un Couvent de Capucins.*

XII. Diſc. *Sur l'appel comme d'abus de la célébration d'un mariage.*

XIII. Diſc. *Si on peut obliger un Notaire de donner l'extrait du Teſtament d'un homme encore en vie.*

XIV. Diſc. *Si une femme eſt obligée de ſuivre ſon mari dans le lieu de ſon exil.*

XV. Diſc. *De quelle maniere les Curés doivent preſenter l'eau benite aux Seigneurs de leurs Paroiſſes.*

XVI. Diſc. *Sur un Teſtament attaqué pour cauſe de folie.*

XVII. Diſc. *Quelles injures peuvent être matiere d'information.*

XVIII. Diſc. *Sur un Appel comme d'abus.*

XIX. Diſc. Envoyé à l'Académie Françoiſe par celle de Marſeille, pour ſon tribut de l'année 1744. *Le bon uſage de la raiſon eſt plus neceſſaire aux Guerriers qu'au reſte des hommes.*

Des Ouvrages de ce genre ont l'avantage d'être également à la portée de l'Avocat & de l'homme de Lettres : l'un attaché aux choſes mêmes, y puiſe des principes qui ornent ſa mémoire & fortifient ſon jugement, l'autre plus curieux du tour & de l'expreſſion y peut trouver des modéles qui en flattant ſon imagination, ſont capables de l'enrichir & de la perfectionner. Diſons mieux ; l'Avocat même y devroit rechercher cette double utilité ; ce ſeroit ſe former une idée fauſſe & injuſte de ſa profeſſion que de le regarder comme condamné à négliger abſolument ſon ſtile pour ne s'occuper que de la ſolidité des moyens : de tous tems le Barreau a été en poſſeſſion de l'éloquence, & il a même la gloire d'avoir produit ceux qui en ſont reconnus pour les maîtres dans tous les genres ; les Juges, quoique plus éclairés que le commun des hommes, ne ſont point inacceſſibles aux mêmes traits

dont les autres sont frappés : & l'on peut, sans scrupule, avoir recours à l'art, lorsqu'on ne s'en sert point pour affoiblir ni pour déguiser la vérité, mais pour la défendre & pour l'embellir. Telle est la position ordinaire des Magistrats dépositaires du ministere public, & c'est dans cet esprit que sont composés ces Discours de M. le Président de Gueidan, ci-devant Avocat Général du Parlement de Provence. Son premier soin est d'établir sur chaque question les véritables principes, ce qu'il fait avec une solidité qui détermine presque toûjours la Justice à les consacrer par ses décisions : mais en même tems il ne néglige aucune occasion d'employer les secours que l'éloquence peut lui fournir.

Nous ne rendrons point compte des Discours prononcés à l'occasion des contestations particulieres : c'est le Livre même qu'il faut consulter à cet égard ; les questions qui y sont agitées sont, pour la

[redacted]

plûpart, intereſſantes, & ceux-mêmes qui ne cherchent point l'inſtruction pourront du moins y trouver de l'amuſement.

Le premier & le dernier Diſcours qui, purement académiques, n'exigent aucune diſcuſſion de faits, ſont, par cette raiſon, ceux auſquels nous nous bornerons : quelques paſſages que nous en rapporterons mettront en état de ſe former une idée de la totalité.

Premier Diſcours : *Sur l'union qui doit regner entre les Magiſtrats.*

M. de Gueidan commence par conſiderer l'imperfection de chaque individu, comme un effet de la ſageſſe même de la nature qui a voulu établir entre les hommes une union à laquelle il n'y avoit que leur dépendance mutuelle, & la neceſſité de ſecours reciproque qui puſſent les aſſujettir.

Les Magiſtrats en particulier ont deux motifs qui doivent leur rendre cette union précieuſe : *le devoir*, & *l'interêt* : *le devoir*, par-

ce que de cet accord, de cette heureuse harmonie entre les » Magis- » trats dépend la vigueur des Loix » & la pureté de la Justice qui » font le bonheur des peuples : l'in- » terêt, parce que la gloire & l'a- » vantage particulier du Magistrat » y sont aussi inséparablement at- » tachés.

On passe ensuite à la preuve de ces deux propositions. » Sans cette » union, la Justice dénuée de lu- » miere & d'autorité, s'égare ne- » cessairement & tombe dans l'a- » vilissement : si nous en cherchons » la raison, c'est que tout est fini » dans les hommes : les plus favo- » risés de la nature trouvent à pei- » ne à se distinguer sur un point, » foibles sur tout le reste, ils ont » besoin du secours d'autrui ; nous » ne parlons point de la droiture, » de la bonté de cœur, des géné- » reux sentimens : c'est le fond » même de l'homme : nous parlons » des qualités que nous supposons » moins communes : la vaste éru-

» dition, la justesse, la pénétra-
» tion d'esprit, la grandeur, la
» fermeté d'ame, toutes qualités
» essentielles à l'exercice de la jus-
» tice, forment comme autant de
» caracteres qui se partagent entre
» plusieurs differentes personnes,
» & qui pris séparement, ne font
» qu'un Magistrat imparfait: mais
» ces differens talens venant à se
» rassembler & pour ainsi dire à se
» confondre dans un même corps,
» il en résulte comme un talent
» général, qui s'étend, & suffit à
» tout. De toutes ces lumieres
» particulieres, il se forme un jour
» parfait, à la faveur duquel on
» apperçoit ce qui avoit échappé,
» & l'on voit à plein ce que l'on
» n'avoit fait qu'appercevoir. Ainsi
» les rayons du Soleil foibles &
» languissans tant qu'ils demeurent
» épars & séparés les uns des au-
» tres, rassemblez-les & les réu-
» nissez dans un même point, ils
» acquierent assez de chaleur &
» d'activité pour dissoudre les

» corps les plus impénétrables.

M. de Gueidan confirme ensuite sa preuve par des exemples & surtout par celui de la Republique Romaine dont l'élevation & la chûte n'ont été que l'effet de l'union ou de la discorde dans le Sénat.

» Un Juge est-il en état de dépouiller ses préventions pour » suivre les lumieres d'un Collé- » gue qu'il n'aime point ? De la » haine des personnes qu'on passe » aisément à la haine des senti- » mens ! . . . . Ainsi la Justice & » les Loix sont sacrifiées à des ani- » mosités personnelles : ainsi quel- » ques fautes que fassent ceux qui » sont au-dessus des peuples, ce » sont toûjours les peuples qui » payent ces fautes.

M. de Gueidan passe aux avantages que l'union peut procurer aux Magistrats : » Par ce moyen la » sagesse prévient le tems, l'insti- » tution & l'exemple suppléent au » défaut de l'expérience, & l'on

» parvient dès les premieres années
» à la maturité de l'âge avancé.
» Les génies moins heureux n'ont
» plus à se plaindre de la nature :
» tous les talens qu'elle leur a dé-
» niés, ils les trouvent dans l'u-
» nion qu'ils ont avec ceux qui les
» possedent ; & ils recueillent les
» fruits qu'ils n'ont pas même eu
» la peine de cultiver. Ainsi l'on
» voit durant la paix tous les peu-
» ples se prêtant mutuellement les
» avantages qui leur sont propres,
» les lieux les plus sauvages & les
» plus disgraciés, joüir de l'abon-
» dance & des agrémens des plus
» heureux climats.

M. de Gueidan s'éleve ensuite contre les passions qui alterent l'union & qui ne sont que trop communes, *l'ambition, l'esprit de hauteur, l'esprit de vanité*, & *la basse jalousie*. » Ce n'est pas assez de bril-
» ler, on veut obscurcir tous les
» autres ; & l'on ne compte pour
» rien l'usage de ses talens, si l'on
» ne s'en sert pour faire rougir ceux

» qui en manquent. . . . Hommes
» nous mêmes, ménageons le foi-
» ble des hommes, & contens de
» les amener à la vérité : cachons-
» leur la main qui les mene. Eh !
» pourquoi leur envierions-nous
» cette douce erreur qui leur per-
» ſuade qu'ils ont penſé eux-mêmes
» ce qu'ils n'ont fait qu'adopter.
» Ames nobles, ames ſublimes,
» qui n'êtes touchées que du bien
» commun, qui ſacrifiez tout, &
» vous ſacrifiez à l'avantage des
» peuples, que jamais des vûës
» étrangeres ne vous détournent
» du véritable eſprit de la Magiſ-
» trature : c'eſt ici le Sanctuaire de
» la Juſtice & de la vérité ; rien
» d'humain n'y doit trouver place...
» ailleurs parens, amis, citoyens,
» hommes même, ſi vous voulez :
» ici toutes ces relations finiſſent :
» vous n'êtes que Magiſtrats & la
» Juſtice vous revendique tous en-
» tiers. Tels on voit les fleuves les
» plus renommés perdre leur nom,
» & leurs qualités naturelles, pour

» prendre celles de l'Océan à me-
» ſure qu'ils y entrent.

Le dernier Diſcours deſtiné à prouver que *le bon uſage de la raiſon eſt plus neceſſaire aux guerriers, qu'au reſte des hommes*, commence en ces termes.

» Il n'eſt rien de ſi commun, ni
» toutefois de ſi rare que la rai-
» ſon : tout le monde ſe fait hon-
» neur d'en avoir, & preſque tout
» le monde y renonce. D'où vient
» cette contrariété ? C'eſt que
» l'homme eſt tout à la fois le Diſ-
» ciple né de la vérité, & l'eſcla-
» ve volontaire des paſſions : la vé-
» rité pour laquelle il eſt fait, l'é-
» claire, & le pouſſe invincible-
» ment vers la perfection de ſon
» être : & les paſſions dont il s'eſt
» fait une ſeconde nature le dé-
» tournent ſans ceſſe de ſon objet.

» Agité de mouvemens ſi con-
» traires, n'ayant ni aſſez de force
» pour être tout à la raiſon, ni aſ-
» ſez de foibleſſe pour s'y ſouſtrai-
» re totalement, il compoſe, il ſe

» partage : mais au lieu qu'il n'ac-
» corde à ſa raiſon que quelques
» réfléxions ſtériles, le cœur &
» toutes ſes dépendances obéiſſent
» à la paſſion, & l'homme eſt toû-
» jours au-deſſous de l'homme.

» L'abus va plus loin : la raiſon
» eſt employée à ſervir la paſſion,
» & enſuite à la juſtifier : car c'eſt
» peu d'être juſte, on veut l'être
» avec juſtice, & joüir dans le vi-
» ce des avantages de la vertu ;
» d'autant plus inexcuſables qu'on
» ſe ſert de la lumiere pour s'éga-
» rer plus profondement, & qu'on
» fait de la régle même qui doit
» conduire l'inſtrument & la com-
» plice de ſes égaremens.

C'eſt dans l'état militaire que ce deſordre eſt le plus dangereux : » Le Guerrier eſt à lui-même ſa » loi, & ſes paſſions violemment » excitées par tant & de ſi grands » objets n'ont guéres d'autre frein » que ſa moderation.

C'eſt ce qui donne occaſion, en parlant du véritable courage, à

s'élever contre le duel; on s'objecte le respect humain : » mais ou » les vertus & les vices ne sont » qu'un vain nom, ou la foiblesse » consiste à ceder à ses passions, » la honte à violer les loix de l'hu- » manité, & la grandeur d'ame » à oser s'affranchir d'un usage » inhumain pour s'assujettir à la » raison.

M. de Gueidan parcourt ensuite les differentes passions dont les Guerriers peuvent être susceptibles.

» *Une basse avarice* qui fait en- » visager les malheurs de la guerre » comme une ressource à sa fortu- » ne, & détourner à un vil inte- » rêt les interêts les plus chers de » l'Etat.... Croiroit-on être exempt » de ce vice, parce qu'on y join- » droit encore celui de la profu- » sion ? comme si ce n'étoit pas là » l'espéce d'avarice la plus dange- » reuse, & celle qui conduit aux » actions les plus lâches : où pre- » tendroit-on la justifier sur ce

» qu'elle s'exerce contre les enne-
» mis de l'Etat ? . . . . & c'est cela
» même qui la rend plus coupable,
» parce qu'il en fait retomber la
» honte sur la nation toute entiere ?

» *L'ambition* qui faisant oublier
» que la paix doit toûjours être la
» fin de la guerre, fait faire la guer-
» re pour la guerre même, ou plû-
» tôt pour soi.

» *La vanité* qui fait dédaigner
» les voyes communes, parce
» qu'elles sont communes : on
» cherche le danger sans necessité:
» on se sert de l'épée lorsqu'il fau-
» droit simplement se couvrir du
» bouclier. . . . Ce sang (du Soldat)
» qui vous est si vil, en connoissez-
» vous la valeur ? C'est le plus riche
» trésor de la Republique ; ce n'est
» que pour la conservation de la
» totalité, & toûjours avec dou-
» leur, qu'elle souffre qu'il en soit
» répandu quelques gouttes ; &
» vous le prodiguez, & vous le
» faites couler à grands flots pour
» faire dire que vous avez vaincu.

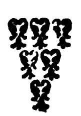
» Enfin l'*orgueil* & la *présomption*

que la force inſpire naturellement : tout occupé de vaincre, on dédaigne d'en examiner les motifs, les moyens & les ſuites; le ſuccès juſtifie tout.

» Mais quelle erreur de regarder la profeſſion des armes comme incompatible avec les devoirs de la probité la plus rigide ? Le fond de l'ame héroïque, c'eſt la bonté, la droiture, la magnanimité.... Ceux qui ne font qu'effleurer les vertus n'arrivent jamais juſqu'au point où elles ſe réuniſſent toutes, & ne ſçavent point les allier. Ou ils deshonorent leur prudence par la timidité, ou leur valeur par l'injuſtice. L'ame grande embraſſe les deux extrémités à la fois, & poſſede dans un pareil degré les vertus oppoſées. En elle la juſtice & la bénignité égalent l'extrême valeur : rien n'eſt au-deſſus de ſon courage, mais elle le meſure à ſes forces..... La moderation qui eſt la régle de ſa vertu en

» fait aussi la sureté. . . . La valeur
» plus que toutes les autres vertus
» a besoin de régle : sans quoi
» c'est un torrent & un incendie
» qui ravage, qui desole tout.

» Puisque l'usage de la raison,
» loi suprême de toutes les intelli-
» gences est si indispensablement
» necessaire au guerrier, qu'elle
» préside à tous ses conseils, qu'el-
» le inspire toutes ses entreprises;
» qu'elle en anime l'exécution, &
» qu'elle en assure le succès, per-
» suadé que comme c'est par elle
» qu'on est homme, on n'est grand
» homme, & honnête homme,
» qu'à proportion qu'on est soi-
» gneux de la cultiver & de la sui-
» vre.



[redacted]

HISTOIRE GE'NE'RALE DES Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques, qui contient leur Vie, le Catalogue, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse, & le dénombrement des differentes Editions de leurs Ouvrages; ce qu'ils renferment de plus interessant sur le Dogme, sur la Morale & sur la Discipline de l'Eglise; l'Histoire des Conciles, tant généraux que particuliers, & les Actes choisis des Martirs. Par Dom Remy Ceillier, Bénédictin, de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigny. in-4°. *Tome IX. pag.* 824. A Paris, 1741. chez *Lottin*, près S. Yves, & *Tome X. pag.* 750. chez le même Libraire, 1742.

SECOND EXTRAIT.

NOus croyons devoir renfermer dans un seul & même Extrait celui des IXme & Xme Tomes

de ce ſçavant Ouvrage, non-ſeulement parce qu'il y a long-tems qu'ils ont paru, mais parce que le 9me Tome contenant uniquement ce qui regarde la Vie & les Ecrits de Saint Jean Chriſoſtome, & de Théophile d'Alexandrie, il nous ſera aiſé de donner en peu de mots une idée du travail de l'Auteur, & de montrer avec quelle application il continue à mériter les éloges qu'on a donnés ſi juſtement à l'exactitude des recherches, à la juſteſſe des analyſes & à la ſageſſe de la critique qui regnent dans les Tomes précedens.

D. R. Ceillier après avoir fait connoître à ſon ordinaire les principaux évenemens de la Vie de S. Chriſoſtome, vient à ſes Ecrits, qui le faiſoient regarder par S. Auguſtin même, comme un des plus illuſtres, des plus ſçavans & des plus féconds Docteurs de l'Egliſe.

Notre Auteur commence par le dénombrement des Ouvrages de ce Saint, il remarque que quelque

grand que soit le nombre de ses vrais Ecrits, il y en a encore beaucoup plus dans les Bibliothéques qui portent son nom, sans qu'il en soit réellement l'Auteur; on en a imprimé une partie, les autres sont restés manuscrits; on en recueillit après sa mort jusqu'à 4800, & Georges d'Alexandrie soûtient qu'il en avoit composé davantage.

Dom Remy Ceillier nous apprend à quelle occasion ils ont été composés, & nous en donne ensuite l'analyse suivant l'ordre qu'ils tiennent dans la derniere Edition, publiée par le P. de Montfaucon en 13 Tomes. En parlant du Livre intitulé : *de la Comparaison d'un Roi & d'un Moine*, dans lequel S. Chrisostome se propose de montrer que le second est dans une situation beaucoup plus heureuse que le premier; notre Auteur prouve que ce Livre est incontestablement de S. Chrisostome. En effet Savilius, qui dans son Edition avoit placé ce petit Ecrit parmi

ceux qui ſont ſuppoſés au Saint Docteur, a reconnu depuis qu'il s'étoit trompé, & que ce Pere en étoit véritablement l'Auteur.

Il fait voir de même par la difference du ſtile & par pluſieurs autres raiſons que les Lettres qui portent le nom du Prêtre Conſtantius,&qu'on a placées à la ſuite de celles de S. Chriſoſtome, ſoit à cauſe du rapport qu'elles ont avec celles de ce Saint, ſoit parce que la plûpart ſont adreſſées aux mêmes perſonnes, ſont effectivement de ce Prêtre, pour lequel S. Chriſoſtome avoit une amitié particuliere.

Après avoir obſervé qu'il eſt peu d'Ecrits dans l'antiquité qui ayent plus exercé la critique des Sçavans que la Lettre au Moine Ceſaire, notre Auteur fait voir que depuis que cette Lettre qui dans toutes les Editions étoit fort défectueuſe en pluſieurs endroits, a été corrigée dans l'Edition faite à Paris en 1721, & qui a été augmentée de

[redacted]

differens fragmens qui n'avoient point encore paru, il n'est plus possible de douter qu'elle n'ait été écrite depuis la naissance des Hérésies des Eutychiens & des Monothélites, & par conséquent qu'elle ne peut être de S. Chrisostome, mais d'un Auteur qui dans la vûë de combattre ces Hérétiques avec plus d'autorité, aura emprunté le nom du Saint Docteur.

Nous ne nous étendrons point sur ce que l'Auteur dit pour prouver la supposition de plusieurs autres Ouvrages, que la même raison a fait mettre sous un nom si respecté. Nous avertirons seulement qu'il se contente de donner les titres de differens Opuscules qu'on a placés à la fin du 10me Tome des Œuvres de ce Pere, quoique, selon lui, on eût dû les supprimer, comme n'étant pas dignes de porter le nom de Saint Chrisostome, ni interessans pour le public. » Il n'y a rien, *dit-il*, » dans tous ces Ecrits qui appro-

» che de la beauté, de l'elégance,
» de la netteté, & de la solidité de
» ceux de S. Chrisostome. Ce ne
» sont la plûpart que des déclama-
» tions vagues, remplies de pueri-
» lités & de figures déplacées.

Nous croyons devoir rapporter ici le jugement que l'Auteur porte des Ecrits de S. Chrisostome. » Le
» stile en est, *dit-il*, clair, élevé,
» pur, simple, coulant, naturel,
» & exempt de tous ces ornemens
» inutiles que le mauvais goût a
» introduits. . . . Il excelle dans la
» composition comme dans la mé-
» thode. Heureux dans l'invention
» il tourne son sujet comme il lui
» plaît, tendant à ses fins par des
» chemins dont on ne voit l'issue
» que lorsqu'il est arrivé à son but.
» Il répand sur tous ses Discours
» un air de vérité qui pénétre le
» cœur & qui persuade. Mais il les
» charge de similitudes & de com-
» paraisons selon le goût de son
» siécle. Comme elles sont ordinai-
» rement très-belles, le peuple
» charmé

» charmé de l'entendre, l'imter-
» rompoit ſouvent par des cris de
» joye & des battemens de mains:
» coûtume mauvaiſe que les Chré-
» tiens avoient apportée des Théa-
» tres, & des Auditoires des Rhé-
» teurs, dans les Egliſes. Attentif à
» ne rien dire qui paſsât la portée
» de ſes auditeurs, & n'ayant pour
» but que de ſe rendre utile aux
» autres, il n'approfondiſſoit pas
» toûjours les difficultés, voulant
» bien qu'on crût qu'il ignoroit
» certaines choſes, plûtôt que de
» rien mêler dans ſes Diſcours
» qui ne fût pas pour l'avantage,
» & pour le profit du peuple. Mais
» il fait voir dans ſes Traités con-
» tre les Juifs, & les Hérétiques
» de ſon tems, qu'il étoit bon
» Théologien, qu'il n'étoit pas
» moins exercé dans la Dialecti-
» que que dans la Rhetorique, &
» qu'il ſçavoit également refuter
» les erreurs, & établir la vérité....
» Ses Lettres ſont dignes d'être
» lûës pour leur beauté, & l'on

» peut dire qu'il a ſurpaſſé en ce
» genre d'écrire ſon maître Liba-
» nius.

Ce Volume finit par Théophile Patriarche d'Alexandrie, dont l'article eſt fort court. D. R. Ceillier l'a joint à S. Jean Chriſoſtome à cauſe que l'Hiſtoire de cet homme célébre a une liaiſon eſſentielle avec celle du Saint Docteur par les perſécutions qu'il lui fit eſſuyer pendant tout le cours de ſon Epiſcopat.

Théophile étoit né avec de grands talens, mais il les obſcurcit non ſeulement par des défauts, mais même par des vices ; il ne laiſſa pas cependant, comme notre Auteur le remarque, de trouver des Panégyriſtes après ſa mort. On lui donne le titre de très-ſaint Evêque dans le Concile d'Ephéſe, & il y eſt mis au rang des illuſtres maîtres de l'Egliſe avec S. Athanaſe; & Paul Evêque d'Emeſe l'appelle une des colomnes de l'Egliſe ; il eſt loüé par Vincent de

Lerins pour sa foi, sa vie, & sa science; le Pape S. Léon le comptoit avec S. Athanase & S. Cyrile entre les plus grands Pasteurs qu'ait eu l'Eglise d'Alexandrie. Mais S. Isidore en parle bien differemment. Il le represente comme un Pharaon qui avoit fait cruellement souffrir le peuple de Dieu dans l'Eglise, & que l'avarice avoit rendu coupable d'une infinité d'injustices, de violences, & même de cruautés. » Sozomene, » Socrate & Pallade ne lui sont pas » plus favorables. Ils nous le font » envisager comme un homme » avare qui pour satisfaire sa pas» sion de bâtir, négligeoit le soin » des pauvres, & qui portoit sa » vengeance jusqu'au sang; com» me jaloux de l'estime que les » autres s'acqueroient par leurs » vertus, n'ordonnant autant qu'il » le pouvoit pour Evêques & pour » Prêtres que ceux qu'il ne jugeoit » pas avoir assez de lumieres pour » lui pouvoir resister, aimant

» mieux commander à des bêtes,
» que de ceder aux avis des Sages.

Théophile composa quelques Ecrits dont le plus ancien paroît être son Cycle Paschal. Il étoit de 418 ans, durant lesquels, suivant les principes qui sont encore aujourd'hui en usage dans l'Eglise, il marquoit en quel jour du mois & de la Lune Pâques devoit arriver chaque année. D. R. Ceillier nous fait connoître les autres Ouvrages qui nous restent de lui. Ils sont en petit nombre, & peu considerables, du moins par leur étenduë.

Les Auteurs Ecclesiastiques dont il est fait mention dans le xme Tome sont en assez grand nombre. Les plus illustres d'entr'eux sont Rufin Prêtre d'Aquilée, S. Cromace Evêque de la même Ville, Jean Evêque de Jerusalem, les Papes Saint Innocent, & S. Zozime, S. Jerôme, Synesius Archevêque de Ptolémaïde, S. Gaudence Evêque de Bresse, S. Paulin Evêque de Nôle, & S. Sulpice-Sévére. On y trouve

aussi la suite de l'Histoire & des Canons des Conciles qui ont été tenus pendant le 4me siécle.

Nous nous arrêterons d'autant moins sur ce qui regarde Rufin, que nous en avons parlé fort au long en rendant compte dans notre Journal du mois de Septembre dernier de l'Histoire Litteraire d'Aquilée par feu M. Fontanini; nous observerons seulement que ce dernier ne s'accorde pas avec Dom Remy Ceillier sur l'Auteur de la Traduction des Œuvres de Josephe; il l'attribue à Rufin & la regarde comme un de ses premiers Ouvrages, au lieu que M. Fontanini prétend qu'elle est de S. Ambroise. A l'égard des Vies des Peres du Desert, Ouvrage qui a fourni aux Sçavans la matiere de beaucoup de discussions, notre Auteur juge à la vérité, comme M. Fontanini, que Rufin en a composé la plus grande partie; mais il prouve qu'il ne peut en être le seul Auteur, ces Vies étant remplies de quanti-

té de faits & de circonstances qu'il est impossible d'accorder avec l'Histoire de Rufin, ce qui n'avoit pas été observé par le sçavant M. Fontanini. Nous ajoûterons même que les recherches de cet illustre Ecrivain sur la Vie & les Ecrits de Rufin, quoique très-étenduës, & quelquefois fort curieuses, ne nous ont pas paru aussi exactes que celles qu'on trouvera ici sur le même sujet.

Il s'agit dans le Chapitre II. de Pallade Evêque d'Helenople, & dans le 3me de S. Chromace Evêque d'Aquilée. D. R. Ceillier se trouve encore ici en contradiction avec M. Fontanini. Ce Sçavant, dans l'Ouvrage que nous venons de citer, & où il se montre fort jaloux de la gloire des Ecrivains d'Aquilée, attribue à S. Chromace 18 Homélies sur S. Matthieu, & s'efforce de prouver que c'est sans fondement que M. de Tillemont, qui les a cruës néanmoins d'un ancien & sçavant Auteur, revoque

en doute qu'elles ſoient de Saint Chromace. D. R. C. au contraire, parmi ces 18 Homélies n'en trouve que trois qu'on puiſſe donner à ce Saint ; encore montre-t il qu'il eſt très-incertain qu'il en ſoit l'Auteur ; » ce qu'on peut, *ſelon lui*, » dire de plus juſte à ce ſujet, c'eſt » que ces Diſcours ne ſont point » indignes de S. Chromace, & que » l'on ne connoît point d'Evêque » de ce nom à qui ils puiſſent être » attribués avec plus de juſtice.

Il eſt queſtion dans le 4me Chapitre de Jean Evêque de Jeruſalem. Il eſt célébre par la vivacité des conteſtations qu'il eut avec S. Epiphane & avec S. Jerôme, qui l'accuſoient de favoriſer les erreurs d'Origène. Quoique les anciens n'attribuent à Jean de Jeruſalem d'autres Ouvrages qu'une Lettre au Pape Anaſtaſe, & une autre qu'il adreſſa à Théophile en forme d'apologie, le P. Vaſtel Provincial des Carmes en Flandre, nous a donné en 1743 deux gros

Volumes *in-folio*, imprimés à Bruxelles, dans lesquels il prétend avoir recueilli tous les Ouvrages de Jean de Jerusalem ; D. R. C. en donne ici les titres & en porte le jugement suivant.

» La plûpart de ces Opuscules » sont, *dit-il*, d'un stile tout diffe» rent l'un de l'autre, & quelques» uns n'ont ni élégance ni beauté. » N'importe; le Pere Vastel en fait » honneur à Jean de Jerusalem. Il » a mis à la tête de ces Opuscules » un long Ecrit divisé en trois Li» vres, dans lequel il se propose de » prouver qu'ils sont effectivement » de Jean de Jerusalem. Mais tous » ses efforts, *continue-t-il*, ont été » inutiles ; ses preuves n'ont con» vaincu personne, & les Critiques » les ont même méprisées. En ef» fet aucun des anciens n'a cité ces » Ecrits sous le nom de Jean de » Jerusalem. Ses partisans qui, au » rapport de S. Jerôme, le faisoient » passer par-tout *pour plus éloquent* » *que Démosthene*, *pour plus sub-*

» *til que Chrysippe*, *pour plus sage* » *que Platon*, ne nous ont rien dit » des Commentaires sur l'Ecritu» re, ni des autres Ouvrages qu'on » lui attribue.

Il est remarquable que de tous les Ouvrages que le P. Vastel donne à Jean de Jerusalem, celui qui paroît l'avoir interessé le plus est l'écrit intitulé *de l'institution des Moines*. Ce Traité dont on trouvera ici une courte analyse, est rempli de diverses moralités qui ont rapport aux devoirs Monastiques; elles sont tirées la plûpart de la forme des habits des Carmes, & du bâton qu'ils doivent ordinairement avoir en main à l'exemple d'Elie. Or l'Auteur de ce Traité dit assez nettement qu'il étoit de l'Ordre des Carmes; il en dépeint l'habit, & en rapporte divers usages. Ce qui suffit, dit D. R. Ceillier, pour convaincre tout esprit non prévenu, que cet Auteur n'a vécu que long tems après le siécle de Jean de Jerusalem.

Le Chapitre Vme traite de Saint Pammaque ; le VIme du Pape S. Innocent, dont il nous reste beaucoup de Lettres que l'Auteur passe toutes en revûe. Le VIIme du Pape S. Zozime ; l'origine de l'Héréfie Pélagienne se trouve ici d'autant mieux développée, aussi-bien que ce qui regarde Pélage & Celestius, que ce fut sous le Pontificat de Zozime que ces deux Hérétiques publierent leurs erreurs.

Le Chapitre huitiéme étant le plus étendu de tous ceux de ce Volume, est par cette raison divisé en plusieurs articles, dans lesquels on trouvera un détail très exact sur tout ce qui a rapport à la Vie & aux Ecrits de S. Jerôme.

Si ce Saint Docteur dit D. R. C. » par une trop grande confiance en » Théophile d'Alexandrie, dont il » ne connoissoit ni les mauvais des» seins, ni les artifices, a cru tout » le mal qu'il lui disoit de S. Chri» sostome, c'est qu'il étoit homme

» & comme tel capable d'être surpris. Les Saints n'ont été exemts
» ni de défauts ni de passions. C'est
» en les combattant qu'ils se sont
» sanctifiés. On ne peut refuser à
» S. Jerôme le mérite d'une grande
» foi, & des autres vertus chrétien-
» nes. Si dans ses Ecrits, *ajoûte-t-il*,
» & sur-tout dans ses Lettres, il
» abbat l'orgueil de ses adversaires
» en des termes aussi piquants, &
» aussi pleins d'aigreur qu'ils en
» avoient employés contre lui, cet-
» te sorte de represailles, que quel-
» ques-uns ont excusée en lui, & que
» d'autres ont condamnée, avoit
» moins pour principe son tempe-
» rammment un peu aigre & cha-
» grin, que son zéle pour la Foi &
» pour les interêts de la vérité; s'il
» fut haï pendant sa vie, ce fut par
» les Hérétiques, par les Moines,
» & les Ecclesiastiques déréglés,
» qui ne pouvoient souffrir qu'il
» combattît leurs erreurs, ou leurs
» vices. Il fut au contraire aimé &
» admiré par les Saints. Ils hono-

» rerent ſa vertu, & virent avec
» joye les travaux qu'il entrepre-
» noit pour l'utilité de l'Egliſe.......
» S. Auguſtin l'appelloit un Saint
» homme, & un homme admirable,
» dont le cœur lui paroiſſoit ſi rem-
» pli d'amour & de zéle pour la
» gloire de Jesus-Christ qu'il ne
» craint point de le comparer à
» celui de S. Paul.

D. R. Ceillier dans le paragraphe où il parle des differentes Editions qu'on a publiées des Ouvrages de S. Jerôme, n'oublie pas celles que le P. Martianay a donnée en cinq Tomes dont le dernier a paru en 1706; & après avoir dit quelque choſe des diverſes critiques que cet Ouvrage lui attira ſur tout de la part de Mrs Simon & le Clerc, il vient à l'Edition qui a été publiée à Véronne en 1738 par les ſoins de Mrs Vallarſi & Maffei, corrigée, diſent les Editeurs, autant à l'aide de leur génie que des Manuſcrits. » Comme les
» correćtions qu'on y a faites,

» *ajoûte-t-il*, ne sont fondées la
» plûpart que sur de simples con-
» jectures ; qu'il y en a plusieurs
» de fausses ; que le Texte même
» est chargé de fautes d'impression,
» & que l'on a inséré dans cette
» Edition un grand nombre de
» Pieces inutiles, elle n'empêchera
» pas qu'on ne continue dans la
» congregation de S. Maur, à re-
» voir le S. Jerôme de D. Martia-
» nay, & à le remettre bien-tôt
» sous presse.

On trouvera dans le neuviéme Chapitre ce qu'on sçait de plus certain sur quelques Auteurs Syriens, qui pour la plûpart ont été Disciples de S. Ephrem, & qui se sont rendus célébres soit par leurs discours, soit par divers Commentaires sur l'Ecriture Sainte, soit par leur zéle à annoncer la vérité à ceux qui ne la connoissoient pas.

Nous nous contenterons d'indiquer le Chapitre xme où il est parlé du Pape S. Boniface, le xime

d'Atticus Archevêque de Constantinople, le XIIme de Théodore de Mopsueste, le XIIIme de Synesius Archevêque de Ptolémaïde, le XIVme de S. Gaudence Evêque de Bresse, le XVme & le XVIme de trois Auteurs qui ne sont pas si connus que ceux qu'on vient de citer. S. Paulin Evêque de Nôle est l'objet du XVIIme Chapitre. Il est beaucoup plus étendu que tous ceux dont nous venons de faire mention, & renferme plusieurs points de critique ausquels nous renvoyons le Lecteur, aussi-bien que pour ce qui est contenu dans le XVIIIme Chapitre. Il s'y agit de Sédulius Prêtre & Poëte Chrétien ; il nous reste de lui quelques Ouvrages en prose & en vers. La Poësie de Sédulius, au jugement de notre Auteur, est non-seulement brillante, claire & douce, mais même remplie de force & de majesté. Il est question dans le XIXme de S. Sulpice-Sévére, & c'est le dernier Auteur Ecclesiastique dont il soit parlé dans ce Volume.

Les ſix derniers Chapitres ſont employés à nous faire connoître la ſuite des Conciles tenus pendant le quatriéme ſiécle. Ces Conciles ſont au nombre de huit, y compris le Conciliabule du Chêne dans lequel S. Chriſoſtome fut dépoſé. L'Auteur, ſuivant ſa méthode ordinaire, y rapporte l'occaſion à laquelle ils ont été aſſemblés, les Canons qui y ont été faits, & en donne l'explication lorſqu'il s'y rencontre quelques difficultés.

PROJET DE SOUSCRIPTION pour un Dictionnaire univerſel de Medecine, de Phyſique, de Chimie, de Botanique, de Chirurgie, d'Anatomie, de Pharmacie, &c. en ſix Volumes in-fol. *avec figures, traduit de l'Anglois de M.* JAMES, *Docteur en Medecine. Cet Ouvrage s'imprime à Paris, chez Briaſſon, à la Science; David, à la Plume d'or; Durand, à S. Landry, & au Griffon.*

LES Libraires, contens de l'impreſſion qu'a fait ſur les Lecteurs la Traduction qu'ils ont répandue il y a quelque tems du *Projet* de cet Ouvrage que M. James a diſtribué en Angleterre, n'ont point cru pouvoir mieux faire que de le preſenter une ſeconde fois au Public. Nous en allons donner un Extrait. Voici donc les promeſſes de l'Auteur ; nous ne ſommes que ſes échos.

On eſt tous les jours expoſé à des accidens ſubits ; on ſe trouve ſouvent éloigné des endroits où l'on peut trouver des ſecours contre les maladies, dont on ne peut empêcher les progrès qu'en s'oppoſant à leurs commencemens ; il ſeroit donc avantageux à tous les hommes d'avoir aſſez de connoiſſance de la Medecine pour s'adminiſtrer les premiers ſecours neceſſaires, ſans courir le riſque d'augmenter le mal au lieu de le diminuer. Mais on eſt communément

[redacted]

bien éloigné de ces connoiſſances. Elle ſe reduiſent pour l'ordinaire à quelques axiomes de Medecine, à quelques receptes, qu'on applique au hazard, & que les préjugez rendent ſouvent encore plus funeſtes. Les Ouvrages faits pour remedier à ces deffauts, loin de diminuer le mal, n'ont fait que l'augmenter, en multipliant les connoiſſances ſuperficielles des principes & des remedes. C'eſt ce qui a engagé l'Auteur à compoſer cet Ouvrage, qui contiendra, outre les définitions de tous les termes de l'art qu'on a compilés dans tous les Dictionnaires, & dont les recherches de l'Auteur ont beaucoup multiplié le nombre, les principes de l'Art, le traitement de toutes les maladies, une diſtribution générale de toutes les parties du corps humain, & l'explication de leurs fonctions.

Comme on ne peut donner une idée exacte de l'œconomie animale, ſi on ne la donne de toutes ſes

parties dont le corps est composé, l'Auteur renferme dans son Dictionnaire tout ce qui a rapport aux os, muscles, glandes, visceres, nerfs, veines, & arteres, & même les conjectures des Physiologistes sur l'existence des parties qui échappent aux microscopes, & même l'art d'injecter, de dissequer, & de preparer les corps.

La matiere médicinale ne fournit pas moins de détails que l'Anatomie. L'auteur détermine la signification de tous les termes emploiés par les anciens pour désigner chaque médicament simple, termes qui ont été differens nonseulement dans les divers siécles, mais dans les divers Païs. Il prévient par là des méprises dangereuses. Il s'attache aussi à reformer les idées que le commun des hommes a des vertus de plusieurs médicamens, qui sont souvent diamétralement opposées à la vérité. Il enrichit cette partie du Dictionnaire de toutes les découvertes des

[redacted]

modernes sur les animaux, végétaux, & mineraux. Voilà pour les médicamens simples.

Quant aux composés, l'Auteur parle de tous ceux qui sont en usage, de leurs bons & mauvais effets, des changemens qu'ils ont essuiés depuis leur invention, & n'en rejette aucun, quel que soit l'Inventeur, pourvû que l'experience décide en sa faveur.

On vient de voir que toutes les plantes dont on fait usage dans la Medecine ont leur place dans le Dictionnaire; celles qui, avec les animaux & les fruits, servent à la nourriture de l'homme, n'en seront pas exclues; & du tout il resultera un Traité complet des alimens.

La Chimie ne sera ici traitée que comme une branche de la Pharmacie; ce qui n'empêchera pas qu'on ne leve le voile mysterieux dont on l'a couverte, en expliquant les termes dont on l'a masquée, & ses operations relatives à la Medecine.

Toutes ces connoiſſances ne ſervant que d'introduction à l'art de guerir, & cet art étant le principal objet de l'Ouvrage, c'eſt auſſi celui que l'Auteur traite avec le plus de ſoin.

On trouvera à chaque article de maladie des Hiſtoires choiſies de perſonnes mortes de cette maladie, éclaircies par des diſſections exactes des parties affectées; l'expoſition fidéle de la maladie & de ſes ſymptomes; les prognoſtics; le régime; la cure; les changemens qui ſont arrivés dans la maniere de la traiter depuis Hippocrate juſqu'à nos jours. Et comme les maladies chroniques cedent plûtôt au régime qu'aux remedes, cette partie de la Medecine ſera traitée avec tout le ſoin qu'elle mérite. Les maladies des femmes attireront auſſi une attention particuliere de l'Auteur qui les voit à regret les victimes de l'ignorance & des préjugés.

Il ne paroît pas que la partie chirurgique de cet Ouvrage doive laiſ-

ſer rien à deſirer, puiſqu'outre une Hiſtoire de la Chirurgie on y trouvera un Traité des tumeurs de toute eſpece, des ulceres, de toutes ſortes de plaies, des operations, des bandages, & la deſcription de tous les Inſtrumens de Chirurgie.

La Medecine des hommes n'a pas ſeule attiré l'attention de l'Auteur. Outre que la conſervation des animaux eſt un objet aſſez intereſſant dans la Societé, l'étude des maladies des animaux peut perfectionner la connoiſſance de celles des hommes, & de la maniere de les guérir. L'Auteur cite pour preuve de cette vérité les tentatives heureuſes qu'il a faites pour guerir la rage des animaux, qui ne l'ont pas été moins pour les hommes. Pourquoi ne trouveroit-on pas de même des remedes pour l'épilepſie des hommes, ſi l'on en trouvoit pour cette maladie lorſqu'elle attaque les chiens couchans?

On trouvera auſſi dans le Dic-

tionnaire l'Hiſtoire abrégée de ceux qui ont le plus contribué à perfectionner l'art de guérir ; & à la tête de l'Ouvrage un Diſcours contenant l'origine, les progrès, & l'état de la Medecine dans tous les âges, & les differentes Sectes des Medecins qui ſe ſont élevés. On verra encore dans la Préface ce qui a retardé les progrès de la Medecine. Ce qui s'y trouve de défectueux, & ce qui manque à ſa perfection, ſera remarqué dans le cours de l'Ouvrage.

Pour donner une idée plus exacte de la maniere dont l'Auteur traite chaque ſujet, l'Editeur, qui à la fin de l'imprimé rend compte du travail qu'il ajoûte à celui du Docteur Anglois, l'Editeur, on le répéte, donne pour exemple un article de Chirurgie. On y trouve la méthode des anciens qui ont écrit ſur cette matiere, on deſcend enſuite à ceux qui les ont ſuivis, & l'on finit en expoſant la doctrine des Auteurs des derniers ſiecles; ce

qui met en état de comparer les differentes méthodes, & d'en connoître mieux les deffauts & les avantages ; en quoi on ſera aidé par les notes qu'ajoûte l'Editeur.

Comme il échappe toûjours quelque choſe aux recherches les plus aſſiduës, l'Editeur promet de ſuppléer ce qui ſera omis dans l'original Anglois, tant avec le ſecours de Livres que M. James n'a pas connus, que de Mémoires que des Medecins célébres de la Faculté de Paris avoient amaſſés pour compoſer un Ouvrage dans le goût de celui-ci.

L'Editeur en releve les avantages en remarquant 1°. qu'il abrégera le travail des Medecins en réuniſſant ſous un point de vûë tout ce qu'on a écrit de mieux ſur chaque matiere ; 2°. qu'outre les mêmes avantanges qu'en retirera le Chirurgien, il aura celui d'y trouver des planches exactes ; 3°. que les Naturaliſtes, & même les Phyſiciens, en pourront tirer avan-

tageusement parti, parce que la liaison de la Medecine avec la Physique & l'Histoire naturelle a engagé l'Auteur à entrer sur ces sciences dans des détails extrêmement curieux, & interessans. 4°. Que ce Dictionnaire peut tenir lieu d'une infinité de Livres écrits sur toutes les matieres qui sont du ressort de la Medecine.

Il n'est point douteux que si le plan est aussi bien exécuté qu'il est vaste cet Ouvrage ne soit très-utile au Public.

Les Libraires annoncent qu'il sera imprimé sur le même papier, & avec les mêmes caracteres que le Projet. Or on a tout lieu de se loüer de l'un & de l'autre. Le Dictionnaire aura six Volumes *in-folio* d'environ deux cens vingt-cinq feuilles chacun, & au moins soixante planches en taille-douce. On paiera en souscrivant 24 liv. en recevant le premier Tome à la fin de 1745, 18 liv. en recevant le Tome II à la fin de Juin 1746, 18 liv. en

en recevant les Tomes III & IV en Juin 1747, 20 liv. en recevant les Tomes V & VI en Juin 1748, 20 liv. total 100 liv. Ceux qui n'auront pas souscrit paieront 135 liv. en blanc. Ceux qui n'auront pas retiré leurs exemplaires un an après que le dernier Volume aura été livré au Public, perdront leurs avances. On trouvera des Souscriptions chez les Libraires ci-dessus nommés, & chez les principaux Libraires de France & des Païs étrangers. Elles ne seront ouvertes que jusqu'à la fin de l'année 1745.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

Indiaia Sermonis Sancti Ildefonsi Archiepiscopi Toletani perpetuâ virginitate, ac parturie Dei Genitricis Mariæ, à Luico Andruzzi Comite Sancti An., ac Theologiæ Doctore, dedi. Eminentissimo ac Reverendissi. rincipi S. R. E. Cardinali Lu. ars.

dovico Bellugæ Romæ, Typis Antonii de Rubeis. 1743. *in*-8°. L'Auteur entreprend de convaincre d'erreur les PP. Mabillon, d'Achery & Pozza, de ce qu'ils ont cru que ce Discours n'étoit pas de S. Ildefonse, mais de Paschasius-Ratbertus Moine Bénédictin, sur la foi de quelques Manuscrits, sur la difference du stile de cette Piece d'avec celui des autres Ouvrages du même Auteur, & sur l'expression *Inno* dont l'Auteur de ce Sermon s'est servi, laquelle n'a été en usage que depuis le tems où vivoit S. Ildefonse; M. Andruzzi répond à la premiere preuve, que les meilleurs Manuscrits de ce Discours portent le nom de S. Ildefonse, & que les bons Critiques l'ont reconnu; à la seconde, que si on rejette cette Piece du nombre des Œuvres de cet Archevêque, sur quelque difference de stile, il faut par la même raison, en retrancher aussi d'autres, qui sont reconnus pour être véritablement de lui,

quoiqu'on y trouve la même difference de stile ; à la troisiéme, qu'on ne prouve point que le mot *Inno* soit posterieur au tems de S. Ildefonse ; d'où l'Auteur infere que puisque les preuves qu'on allégue pour & contre, sont à peu-près égales, on ne peut se décider dans ce point de critique, que par le titre de la possession qui est toute pour S. Ildefonse.

Il a aussi paru depuis un autre Ouvrage de Critique bien plus étendu, sur le tems de la Naissance & de la Mort de JESUS-CHRIST, intitulé : *Marii Lupi Canonici Bergomatis de notis chronologicis anni Mortis & Nativitatis Domini Nostri* JESU-CHRISTI, *Dissertationes duæ.* Romæ, 1744. *in-4°.* Il est dédié au Pape regnant. L'Auteur, dans la Préface qui est au commencement, donne une notice de tous les Auteurs qui ont traité la même matiere, & fait l'apologie de Joseph l'Historien. La premiere Dissertation qui roule sur l'année de la Mort de

JESUS CHRIST, comprend dix paragraphes dont l'Auteur employe le premier à rendre raiſon de ce qu'il a commencé par où il ſembloit qu'il dût finir. La ſeconde Diſſertation qui regarde la Naiſſance de JESUS CHRIST, contient neuf paragraphes dont les titres font ſuffiſamment connoître toutes les recherches que l'Auteur a faites pour éclaircir ſon ſujet, & que nous rapporterons ici pour cette même raiſon.

I. *Auctorum veterum & recentiorum Sententiæ.*

II. *De menſis die, ac feria, qua* CHRISTUS *natus eſt.*

III. *De bellorum ceſſatione tempore* CHRISTI *Natalis.*

IV. *De Cyrini Deſcriptione.*

V. *De tempore mortis Herodis.*

VI. *De iis quæ inter* CHRISTI *Nativitatem, & obitum Herodis evenêre.*

VII. *De* CHRISTI *Baptiſmatis tempore.*

VIII. *De annorum numero quos* CHRISTUS *vixit.*

IX. *De notis omnibus chronologicis anni* CHRISTI *Natalis simul Natalis*.

DE LUCQUES.

Il paroît ici tout nouvellement un Poëme Italien sur la cause, ou selon l'expression de l'Auteur, la génération des couleurs; l'Auteur s'est proposé pour modéle dans son plan les deux Ouvrages de Mrs de Voltaire & Algarotti sur le même sujet; & dans le genre de Poësie, la Traduction Italienne de Lucrece par Alexandre *Marchetti di Pontormo*. Voici le titre de l'Ouvrage: *Della generazione de' colori Libri tre, dedicati a sua Eccellenza la Signora Marchesa Contessa Elizabetta Corsini ne' Ginori, dal Cavaliere Gio. Andrea Falagiani.* In Lucca, per Dom. Chiuffetti, & Filippo-Maria Benedini. 1745, *in*-4°.

Les Tomes XIII, XIV, XV & XVI de la nouvelle Edition des Annales Ecclesiastiques du Cardinal Baronius, avec la Critique du

P. Ant. Pagi, & des Remarques du nouvel Editeur, ſont en vente depuis quelques tems chez Léonard Venturini, Libraire de cette Ville. 1744.

Les Tomes XVII & XVIII ſont actuellement ſous la Preſſe.

DE VENISE.

Louis Pavini, Libraire de cette Ville, qui a entrepris de donner une nouvelle Edition de la Théologie dogmatique du P. Petau, délivre actuellement le premier Volume aux Souſcripteurs. Il a mis le ſecond ſous la Preſſe, & il avertit en même tems, qu'il continuera à recevoir des Souſcriptions, juſqu'à ce que ce ſecond Volume ſoit achevé, & non au-delà. 1745. *in-fol.*

Le huitiéme Volume des *Miſcellanea di varie Operette*, paroît depuis peu chez Thomas Bettinelli, Libraire. 1745. *in*-12.

Le même Libraire a publié un Ouvrage de Controverſe ſous le titre de *Bibliotheca Euchariſtica*,

in-4°. L'Auteur rapporte tous les passages du Nouveau Testament qui parlent de l'Eucharistie, ensuite tout ce que les Peres & les Auteurs Ecclesiastiques ont écrit chacun dans son tems, pendant les 13 premiers siécles de l'Eglise. Et pour mettre les Textes plus à la portée de ses Lecteurs, il y ajoûte la Traduction en Langue vulgaire, & l'accompagne d'observations historiques, dogmatiques, critiques, théologiques & morales; par cette Tradition ainsi éclaircie, il pretend applanir toutes les difficultés des Hérétiques, corriger & reprimer les abus des mauvais Catholiques, & encourager efficacement la pieté & le zéle des bons. Il adresse son Ouvrage en général à tous les Fidéles, & principalement aux Ministres de la Parole de Dieu. 1744.

Jean-Baptiste Albrizzi, Imprimeur-Libraire de cette Ville, débite le second Tome de l'*Histoire Romaine de M. Rollin traduite en Italien*. 1744. *in*-8°.

DE NAPLES.

On a publié ici un Ouvrage Italien sous le titre d'*Observations sur le Traité de M. Muratori des deffauts de la Jurisprudence.* Nella Stamperia Muziona, 1744. *in*-12. Il est de M. Joseph Pascal Cyrillo, Professeur ès Loix dans l'Université de Naples.

Voici le titre d'un Recueil de six Plaidoyers fort estimé ici : *Josephi Volette Neapolitani J. C. causarum Patroni disceptationes forenses.* 1744. *in*-4°. Les Causes qui faisoient l'objet de ces six Plaidoyers sont : 1°. *Adversus institutam in P. Æmilium Guaschi accusationem exceptio ;* 2°. *Jus pro Josepho Frassone, cæterisque fratribus patruelibus adversus fratrum amitinorum impugnationes ;* 3°. *Juris responsum pro creditoribus illustris Ducis Acheruntiæ super recusatione Reg. Cons. D. Stephani Padilla ab eisdem proposita ;* 4°. *Per illustre Duca Arozzi contro il Duca D. Francesco Moles nella causa del legato fatto da D. Diego Chyros*

Mayorga al detto Signor Duca Moles; 5°. *Difesa per Santolo Spina accusato di furto di carlini novanta cinque nella Regia Zecca alla Regia Camera della Sommaria*; 6°. *Ragioni dell' Autore per onorario dovutogli dagli illustri Signori Duca & Marchese Strozzi nelle cause da lui patrocinate.*

ALLEMAGNE.

DE BERLIN.

Weidman, Imprimeur-Libraire de cette Ville, a achevé d'imprimer & débite actuellement le *Codex Theodosianus cum perpetuis Commentariis Jacobi Godofredi*; *Editio nova in vi Tomos digesta, collata cum antiquissimo Codice manuscripto Murceburgensi & Libris editis, iterum recognita, emendata, variorumque observationibus aucta; quibus adjecit suas Joannes Dan. Ritter P. P.* in-fol. 6. Tom. en 7. Vol.

Cette nouvelle Edition du Code Théodosien se trouve aussi en Hol-

lande à Amsterdam, à Leide, à Utrecht, &c.

D. Joh. Alberti Gesneri Serenissimæ domus Wirtembergicæ Consiliarii, Medici ordin. & Collegii metallici assessoris, Historia Cadmiæ fossilis metallicæ, sive Cobalti, & ex illo præparatorum Zaffaræ & Smalti, pars prior. Berolini prostat in Officinâ Rudigerianâ. 1744. *in* 4°. M. Gesner a dédié son Livre au jeune Prince Charles Eugene de Wittemberg, parce que ses Etats abondent en ce genre de mineral si utile pour plusieurs arts, & qu'il est de son interêt d'être instruit du commerce de ces mineraux & de l'usage qu'on en peut faire.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Jean Wats, Libraire de cette Ville, a achevé d'imprimer une nouvelle Edition de Télémaque. Le Texte a été revû avec soin; les passages imités des anciens y sont rapportés exactement; & les é-

preuves ont été revûës avec la plus ſcrupuleuſe attention. On y a mis auſſi l'Eloge de l'Auteur qui eſt de bonne main. Cette nouvelle Edition eſt bien exécutée, ſoit pour le papier, ſoit pour le caractere. 1745. *in*-4°.

Le même Libraire imprime actuellement les Offices de Ciceron dans la même forme, & ſelon le même plan que M. Davies a donné les autres Œuvres Philoſophiques. Monſieur Zach. Pearce Chapellain du Roi, connu par deux Editions de Longin fort eſtimées, & par une belle Edition de l'Orateur de Ciceron, prend ſoin de cette Edition, & on marque que ſon Commentaire nous dédommagera de celui que M. Davies avoit preparé pour une nouvelle Edition des Offices de Ciceron, que les flammes ont conſumé par un accident imprévû, peu de tems après ſa mort.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Mainard Uytwerff, Libraire de cette Ville, débite actuellement le dix-huitiéme Volume du *Recueil Historique d'Actes, Négotiations, Mémoires & Traités depuis la paix d'Utrecht jusqu'à present*, par M. Rousset Membre de l'Académie des Sciences de S. Petersbourg & de Berlin. 1745. in-8°.

Le même Libraire débite aussi les Volumes précedens conjointement ou séparément.

J. Wetstein a fait deux nouvelles Editions des deux Auteurs Classiques suivans:

1°. *Cornelii Nepotis Vitæ excellentium Imperatorum sine notis, Editio nova emendatior, & elegantior.* 1745. in-24.

2°. *Virgilius ex Editione Nicolai Heinsii & Petri Burmanni. Editio nitidissima & accuratissima sine notis.*

[redacted]

1744. *in*-24.

DE LA HAYE.

Il paroît ici une *Lettre à M. D. sur le nouveau Systême de la voix*, chez Jean Neaulme Libraire. 1745. *in*-8°. On a mis au frontispice cette sentence de Bacon : *Ne te scire putes, quod non certa & sine fraudis facta docuerit experientia. Opinionum Commenta delet dies, naturæ judicia confirmat.*

FRANCE.

DE CARPENTRAS.

M. l'Evêque de Carpentras vient d'augmenter considerablement sa belle Bibliothéque par l'acquisition qu'il a faite des Livres, des Médailles & des autres Monumens d'antiquité de feu M. de Mazaugues Président au Parlement de Provence. La nombreuse Collection des Monumens Historiques,

que ce Sçavant Magiſtrat avoit raſſemblée avec beaucoup de ſoin & de dépenſes pour ſervir à compoſer l'Hiſtoire générale de Provence , en fait une partie très-importante. Un ſi précieux Thréſor Litteraire ne pouvoit tomber en de meilleurs mains que celles de M. l'Evêque de Carpentras. Ce reſpectable Prélat ne penſoit à ſe faire une grande Bibliothéque,que pour la conſacrer à l'utilité des Sçavans & au bien général de la Province, en la rendant publique. Et c'eſt pour l'exécution d'un projet ſi glorieux pour lui,qu'il a déja formé les établiſſemens convenables à cet égard.

DE TOULOUSE.

Programme des Jeux Floraux.

» L'Académie des Jeux Floraux
» diſtribuera le troiſiéme Mai de
» l'année mil ſept cens quarante-
» ſix,ſes cinq prix,

» Le premier eſt une Amaranthe » d'or de la valeur de quatre cens » livres, qui eſt deſtiné à un Ode.

» Le ſecond eſt une Violette d'ar- » gent de la valeur de deux cens » cinquante livres, deſtiné à un » Poëme de ſoixante vers au moins » & de cent vers au plus. Le ſujet » en doit être héroïque ou dans le » genre noble, & les vers en doi- » vent être alexandrins.

» Le troiſiéme eſt une Eglantine » d'argent de la valeur de deux » cens cinquante livres. Ce prix eſt » deſtiné à une piece de proſe d'un » quart d'heure ou d'une petite de- » mi-heure de lecture, dont le ſujet » ſera pour l'année mil ſept cens » quarante-ſix.

Combien les loix de la converſation ſont précieuſes & négligées.

» Le quatriéme prix eſt un Sou- » ci d'argent de la valeur de deux » cens livres. Il eſt deſtiné à une » Elégie, à une Idyle, ou à une

» Eglogue , & ces trois genres
» d'Ouvrages qui concourent pour
» le même prix , doivent être à ri-
» mes plattes & en vers alexan-
» drins, ſans mélange de vers d'au-
» tre meſure.

» Le ſujet des divers genres d'Ou-
» vrages de Poëſie auſquels l'Ama-
» ranthe , la Violette & le Souci
» ſont deſtinés,eſt au choix des Au-
» teurs.

» Le ciquiéme prix eſt un Lys
» d'argent de la valeur de ſoixante
» livres , deſtiné à un Sonnet à
» l'honneur de la Vierge.

» Les Auteurs ſont avertis de ne
» pas ſe négliger ſur les rimes &
» ſur toutes les régles de la verſifi-
» cation.

» Les Ouvrages qui ne ſont que
» des Imitations ou des Traduc-
» tions , ceux qui ont paru dans le
» public , ceux qui traitent des Su-
» jets donnés par d'autres Acadé-
» mies, les Ouvrages qui ont quel-
» que choſe de burleſque , de ſa-
» tyrique,ou de contraire aux bon-

» nes mœurs, ceux dont les Au-
» teurs se font connoître avant le
» jugement, & pour lesquels ils
» sollicitent ou font solliciter, sont
» exclus du prix.

» Les Auteurs qui traitent des
» matieres Théologiques, doivent
» faire mettre au bas de leurs Ou-
» vrages, l'approbation de deux
» Docteurs en Théologie ; ce qui
» sera même observé à l'égard du
» Sonnet à l'honneur de la Vierge ;
» sans quoi ces Ouvrages n'entre-
» ront pas au concours.

» Les Auteurs sont avertis que
» l'Académie exécutera à l'avenir
» à la lettre l'article de ses Statuts,
» qui régle que le Sécrétaire per-
» pétuel ne recevra les Ouvrages
» presentés pour les prix, que pen-
» dant le mois de Janvier, lequel
» terme expiré, son Registre sera
» barré, & on ne sera plus à tems
» de lui remettre des Ouvrages ;
» ainsi les Auteurs sont priés de
» faire remettre dans tout le mois

» de Janvier de l'année 1746 par
» des personnes domiciliées à Tou-
» louse, trois copies bien lisibles de
» chaque Ouvrage à M. le Cheva-
» lier d'Aliés, Sécrétaire perpétuel
» de l'Académie des Jeux Floraux,
» logé ruë des Coûteliers à Tou-
» louse. Les Ouvrages seront dési-
» gnés seulement par une Devise
» ou Sentence. M. le Sécretaire en
» écrira la reception dans son Re-
» gistre, le nom, la qualité ou la
» profession & la demeure des
» personnes qui les lui auront re-
» mis, lesquelles en signeront la
» reception sur le Registre de M.
» le Sécrétaire, & il leur en expé-
» diera le récepissé.

» Non seulement M. le Sécrétai-
» re ne retirera point les paquets
» qui lui seront adressés par la pos-
» te à droiture s'ils ne sont affran-
» chis; mais quand même on l'af-
» franchiroit, les Ouvrages qui
» lui parviendront par cette voye,
» ne seront point mis au concours,
» à moins que ces paquets ne lui

» ſoient adreſſés par des perſonnes
» de ſa connoiſſance ; en ſorte qu'il
» puiſſe s'aſſurer que ſes Récépiſſés
» parviendront aux Auteurs, &
» qu'ils ſeront à l'abri de toute ſur-
» priſe pour recevoir les prix qui
» auront été adjugés à leurs Ou-
» vrages.

» Lorſque des Ouvrages auront
» remporté quelque prix, les Com-
» mettans des Auteurs qui les au-
» ront remis en ſeront avertis par
» M. le Sécrétaire, afin que les
» Auteurs qui ſeront à Toulouſe
» viennent eux-mêmes recevoir les
» prix l'après-midi du troiſiéme
» Mai, à l'Aſſemblée publique où
» ils ſont diſtribués, dans le grand
» Conſiſtoire de l'Hôtel de Ville ;
» & ſi les Auteurs ſont hors de
» portée de venir les recevoir eux-
» mêmes, ils doivent envoyer une
» procuration en bonne forme à
» une perſonne domiciliée à Tou-
» louſe, pour les retirer des mains
» de M. le Sécrétaire, qui les leur
» délivrera ſur la procuration des

» Auteurs & les Récépissés de leurs » Ouvrages.

» On ne peut remporter que » trois fois chacun des prix que » l'Académie distribue. Les Au- » teurs qu'on reconnoîtra en avoir » obtenu un plus grand nombre, en » seront exclus, de même que ceux » qu'on découvrira en avoir rem- » porté sous des noms supposés.

» Après que les Auteurs se se- » ront fait connoître, M. le Sécré- » taire leur donnera des attesta- » tions, portant qu'un tel, une » telle année, pour tel Ouvrage » par lui composé, a remporté un » tel prix, & l'Ouvrage en origi- » nal sera attaché à cette attesta- » tion, sous le contre-scel des Jeux.

» Ceux qui auront remporté » trois des quatre premiers prix, » l'un desquels sera l'Amaranthe, » qui est le prix destiné à l'Ode, » pourront obtenir des Lettres de » Maître des Jeux Floraux, & » lorsqu'ils les auront obtenuës, ils » seront du Corps des Jeux, avec

» droit d'aſſiſter & d'opiner, com-
» me Juges, aux Aſſemblées par-
» ticulieres & publiques qui ſe
» font pour le jugement des Ou-
» vrages & pour la diſtribution des
» prix.

» Le Poëme qui a pour titre: LA
» JONCTION DES MERS PAR HERCU-
» LE, & pour deviſe, *Nulla ſine*
» *Numine virtus*, a remporté le
» prix de ce genre.

» L'Académie a accordé au Poë-
» me qui a pour titre: L'INCAR-
» NATION DU VERBE, & pour de-
» viſe, *Miſericordia & Veritas ob-*
» *viaverunt ſibi, Juſtitia & Pax*
» *oſculatæ ſunt*, *Pſal.* 84. un des
» prix de proſe reſervés.

» Le prix de l'Eglogue a été ad-
» jugé à l'Idyle qui a pour titre:
» PHILIS A M. L. C. D. P. & pour
» deviſe, *Vel inermis metuendus*
» *amor.*

» L'Académie n'a couronné cette
» année, ni Ode, ni Diſcours, ni
» Sonnet, en ſorte qu'elle aura à
» diſtribuer l'année prochaine 1746

» outre les cinq prix de l'année, un » prix d'Ode, deux prix de Dis» cours & deux prix de Sonnet, ce » qui sera en tout dix prix.

DE PARIS.

De Bure l'aîné, Libraire, Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à S. Paul, vient de publier la seconde partie de l'*Abrégé de la Vie des plus fameux Peintres, avec leurs portraits gravés en taille-douce, les indications de leurs principaux Ouvrages, quelques réfléxions sur leurs caracteres, & la maniere de connoître les desseins des grands Maîtres.* Par M.*** de l'Académie Royale des Sciences de Montpellier. 1745. *in*-4°. Nous entretiendrons le Public de cet Ouvrage dans un des Journaux suivans. L'Auteur de ces nouvelles Vies des Peintres ne s'est pas contenté de mettre leurs portraits au commencement de leurs Vies, il les a encore fait tirer tous séparé-

ment pour la ſatisfaction des curieux ; & la collection de ces portraits forme un Volume grand *in*-8°.

La Veuve Piſſot, Libraire, Quai de Conty, à la deſcente du Pont-neuf, a mis au jour tout nouvellement le quinziéme Volume des *Amuſemens du cœur & de l'eſprit*. 1745. *in*-12.

Diſcours de Pieté ſur les plus importans objets de la Religion, ou Sermons pour l'Avent, le Carême & les principaux Myſteres. Chez Deſaint & Saillant, Imprimeurs-Libraires, ruë S. Jean de Beauvais. 1745. *in*-12. 3. vol. On a rangé ces Diſcours ſelon l'ordre des matieres, afin que le Lecteur ſentît mieux le concert & l'harmonie des vérités de la Religion. On a placé d'abord les Diſcours qui roulent ſur les fondemens de la Religion; enſuite ceux qui établiſſent nos devoirs envers Dieu, envers nous-mêmes, & envers le prochain ; puis ceux qui regardent les Sacre-

mens, la pratique des vertus & les exercices de pieté ; enfin ceux qui traitent des Mysteres. On a cru qu'en disposant ainsi ces Discours, les Instructions qui y sont contenuës, se prêtant par cet ordre méthodique une nouvelle lumiere, se comprendroient bien mieux, & seroient plus propres à instruire & à édifier. Cependant pour la satisfaction des personnes qui sont bien aises de lire les Dimanches & les Fêtes les Instructions qui se rapportent à l'Evangile du jour, on a mis une Table qui indique les Discours qui ont été composés sur les Evangiles des Dimanches de l'Avent & du Carême.

Cavelier pere, Libraire, ruë S. Jacques, au Lys d'or, vient de publier un Livre d'Architecture, contenant des principes généraux de cet Art sçavant ; une Dissertation sur ce qu'on appelle le bon goût en Architecture ; les principes de l'Architecture tirés de l'art poëtique

poëtique d'Horace ; la proportion que l'on peut donner aux ordres d'Architecture, quand on les employe l'un sur l'autre dans les grands Edifices ; un Chapitre des décorations interieures des appartemens, & des ameublemens ; soixante-dix planches gravées en taille-douce de quelques-uns des Edifices que l'Auteur a fait construire en France & dans les Pays étrangers, avec leurs descriptions. Ouvrage François & Latin, composé par le Sieur Boffrand Architecte du Roi, de son Académie Royale d'Architecture, premier Architecte & Inspecteur général des Ponts & Chaussées du Royaume. 1745. grand *in-fol.*

Consultations de Medecine, par Mᵉ Louis-Jean le Thieullier, Docteur Régent de la Faculté de Medecine de Paris, Conseiller du Roi, Medecin ordinaire de Sa Majesté en son grand Conseil, en la Prevôté de son Hôtel, &c. Chez Cloussier, Libraire, ruë S. Jacques, à

l'écu de France, & chez Durand, à Saint Landry & au Griffon. 1745. *in*-12. 3. vol. Nons rendrons compte des deux Ouvrages précedens dans le Journal ſuivant.

Prault pere, Imprimeur-Libraire, Quai de Gévres, au Paradis & à la Croix blanche, a publié une nouvelle Edition des *Œuvres de Théatre de M. des Touches de l'Académie Françoiſe.* Cette Edition a été revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur. Elle eſt imprimée avec ſoin. 1745. *in*-12. 5 Tomes en 8 vol.

Relation d'un Voyage fait en Egypte, par le Sieur Granger en 1730, où l'on voit ce qu'il y a de plus remarquable, particulierement ſur l'Hiſtoire naturelle. Chez Jacques Vincent, Libraire, ruë S. Severin, 1745. *in*-12. Nous entretiendrons plus au long nos Lecteurs ſur ce Voyage dans un des Journaux ſuivans.

Jacques Barrois, Libraire, Quai des Auguſtins, à la Ville de Ne-

vers, a mis au jour depuis peu *la Vie de la Vénérable Mere Françoiſe de la Croix, Inſtitutrice des Religieuſes Hoſpitalieres de la Charité de Notre-Dame, Ordre de S. Auguſtin.* 1745. *in*-12. Cet Ouvrage, qui n'eſt annoncé par ſon Auteur que ſous le titre modeſte de *Mémoires*, contient néanmoins une Hiſtoire ſuivie & en même tems très-édifiante. Il eſt dédié à Madame la Princeſſe d'Epinoy par les Religieuſes Hoſpitalieres de la Place Royale.

M. l'Abbé Séguy de l'Académie Françoiſe a donné un Recueil de ſes Ouvrages en cinq Volumes *in*-12. contenant ſes Panégyriques en deux vol. ſes Sermons du Carême auſſi en deux vol. & ſes Diſcours & autres Ouvrages en un vol. Chez Prault pere, Quai de Gêvres, au Paradis, & à la Croix blanche. 1745.

Le Breton, petit fils d'Houry, Libraire-Imprimeur ordinaire du Roi, ruë de la Harpe, au S. Eſprit,

a publié le *Prospectus* d'un Projet de Souscription pour une Edition de l'*Encyclopédie*, ou *Dictionnaire universel des Arts & des Sciences*, traduit de l'Anglois d'Ephrahim Chambers, Membre de la Societé Royale de Londres, contenant l'explication des termes & des matieres comprises sous ce titre, soit dans les Sciences Divines & humaines, soit dans les Arts liberaux & méchaniques; la description des formes, des espéces, des proprietés, des productions, des preparations & des usages des choses naturelles & artificielles; l'origine, le progrès & l'état actuel des affaires Ecclesiastiques, Civiles, Militaires, & du Commerce; les differens Systêmes, Sectes, opinions, &c. des Théologiens, des Philosophes, des Mathématiciens, des Medecins, des Antiquaires, des Critiques, &c. Ouvrage propre à servir d'un Cours d'étude des anciens & des modernes; & extrait des meilleurs Auteurs, Diction-

naires, Journaux, Mémoires, Tranſactions, Ephémerides, & autres Œuvres publiées en differentes langues. En cinq vol. *in-fol.* avec fig. Ce *Proſpectus* eſt ſuivi d'un Eſſai de Traduction qui comprend quatre articles. Nous avons rendu compte du plan & de l'exécution, ainſi que du mérite du Dictionnaire Anglois de M. Chambers dans le Journal du mois d'Octobre dernier. A l'égard de la Traduction du même Ouvrage dont nous annonçons le projet; voici, ſuivant le *Proſpectus*, ce que le Traducteur nous en fait eſperer: par la fidélité & l'exactitude de ſa Traduc tion, il mettra les Sçavans qui ne connoiſſoient pas aſſez l'Ouvrage, en état d'en tirer de très-grands avantages pour les Arts & les Sciences; il ne retranchera rien de tout ce qu'a dit l'Auteur; il compte même que par ſes augmentations, loin de deshonorer l'original, il remplira encore plus exactement, & enrichira même le plan

général de l'Encyclopédie; il s'engage à ne point donner de nouvelle Edition de ce Dictionnaire, ce qui seroit, selon lui, abuser au moins indirectement de la confiance des Souscripteurs ; il donnera d'abord à sa Traduction toute la perfection dont elle est susceptible; & a l'égard de ce qui pourroit lui être échappé, & des nouvelles découvertes du ressort de ce Dictionnaire, qu'on fera dans la suite, il en promet un Supplément qui pourra également servir, & être ajoûté à son Edition ; il y fera entrer plus de cent vingt planches, c'est-à-dire, quatre fois plus environ, que M. Chambers n'en avoit employé dans l'original ; & il les renvoyera toutes au dernier Volume. Il a cru qu'au moyen de cet arrangement, un Lecteur ayant toûjours devant lui le Volume des planches, s'épargneroit l'embarras de courir sans cesse d'un Volume à l'autre, de celui-ci à un troisiéme, pour trouver la figure

relative à l'article qui fait l'objet de ses recherches. Toutes ces planches tant simples que doubles seront uniformes ; elles seront dessinées & gravées par les bons Maîtres de Paris, & tirées sur le plus beau papier, & le plus propre à la taille-douce. Il joindra au Volume des planches, pour la commodité des Etrangers, un Vocabulaire de tous les articles de ce Dictionnaire, en six Langues, qui sont le François, le Latin, l'Anglois, l'Allemand, l'Italien, & l'Espagnol. Ce Vocabulaire sera disposé par colonnes ; le François sera à la tête ; & on reprendra ensuite les autres Langues les unes après les autres, en ajoûtant à chaque mot sa signification en François.

Ce Dictionnaire formera cinq vol. *in-fol.* imprimés avec des caracteres, & sur du papier semblables à ceux de l'Essai, qui sont d'une grande beauté ; les quatre premiers qui comprennent le corps de

l'Ouvrage, contiendront au moins mille pages d'impreſſion chacun; le cinquiéme eſt deſtiné uniquement pour les planches & pour le Vocabulaire. Les frontiſpices de chaque Volume ſeront ornés de vignettes en taille-douce. Le prix de la Souſcription eſt de 135 liv. Les Souſcripteurs payeront dans le courant de cette année 48 liv. au mois de Juin 1746, en recevant le premier vol. 20 liv. pareille ſomme de 20 liv. au mois de Mars 1747, en recevant le ſecond vol. 20 liv. au mois de Fevrier 1748, en recevant le troiſiéme vol. & pour dernier payement 27 liv. ſur la fin de la même année en recevant les deux derniers vol. Ceux qui n'auront pas donné d'aſſurance, payeront l'exemplaire de même papier 190 liv. On en tirera quelques exemplaires en grand papier pour les Curieux dont le prix ſera de 200 liv. payables la moitié en ſouſcrivant, l'autre moité en recevant l'exemplaire complet. La Souſcrip-

tion ſera ouverte juſqu'au dernier jour du mois de Décembre prochain chez les Libraires des principales Villes de France & de l'Europe. On mettra au commencement du premier Volume les noms & qualités des Souſcripteurs.

On vient de réimprimer le *Traité des Indulgences & du Jubilé, ou du Thréſor Spirituel de l'Egliſe, du pouvoir qu'elle a dans la diſpenſation des Indulgences*, avec une explication de l'origine, des ſuites, des cauſes, de l'utilité, des priviléges, & des effets du Jubilé; des diſpoſitions requiſes pour le gagner, & de l'application qu'on en peut faire pour les ames du Purgatoire. Par le P. Honoré de Ste Marie, Définiteur Provincial des Carmes Déchauſſés, de la Province d'Aquitaine. Chez Claude Hériſſant fils, Libraire, ruë neuve Notre Dame, à la Croix d'or & aux trois Vertus. 1745. *in*-12.

Les freres Guerin, Imprimeurs-Libraires, ruë S. Jacques, à Saint

Thomas d'Aquin, ont mis au jour depuis peu un Recueil de *Lettres sur le pouvoir de l'imagination des femmes enceintes*, où l'on combat le préjugé qui attribue à l'imagination des meres, le pouvoir d'imprimer sur le corps des enfans renfermés dans leur sein, la figure des objets qui les ont frappées. Ces Lettres sont écrites avec beaucoup d'ordre & de clarté, & elles méritoient d'être publiées. 1745. *in*-12. Elles seront suivies d'un autre Ouvrage plus considerable par son étenduë du même Auteur, où il a réuni tout ce qui regarde l'Histoire, la Théorie & la pratique des bains & des étuves.

Le XI[me] Tome de l'*Histoire Romaine*. Par M. Crevier, Professeur de Rhétorique au Collége de Beauvais, pour servir de Continuation à l'Ouvrage de M. Rollin, paroît depuis quelques jours chez la Veuve Etienne & fils, Libraires, ruë S. Jacques, & Jean Desaint, ruë S. Jean de Beauvais. 1745. *in*-12. Nous

en rendrons compte inceſſamment dans le Journal.

Diſſertation ſur l'incertitude des ſignes de la mort, & l'abus des enterremens & embaumemens précipités, par Jacques-Jean Bruhier, Docteur en Medecine, ſeconde Partie; à Paris, chez Morel le jeune, Grand' Salle du Palais; Prault pere, Quai de Gêvres; Prault fils, Quai de Conty; Simon fils, ruë de la Parcheminerie; & *Chaubert*, Libraire de ce Journal. 1745. *in*-12.



TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Mars 1745.

Fin de la Table.

